REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1896. — CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI.

Rue de la Limite, 21.

1896

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE Vte B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1896

CJ
3
R4
t.52

LIBRARY
JUL 1 - 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

TROIS MONNAIES LIÉGEOISES INÉDITES.

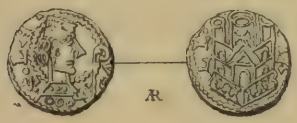

1. *Droit.* Buste de profil à droite.
Devant le buste, une crosse.
Légende : ·S·LA(NBERT)VS.

Rev. Bâtiment avec trois tours et porte centrale au fond d'une enceinte emmuraillée.
Légende : LE—(G)—IA (1).

Argent. Poids : 0gr,72. Notre collection.

Ce curieux denier, dont l'attribution est certaine, est resté inconnu au baron de Chestret de Haneffe. Il semble être contemporain du denier de Huy, au buste de Saint-Domitien, figuré sous le n° 21. dans le bel ouvrage de cet auteur : *Numismatique de Liége et de ses dépendances.* Les deux pièces sont du même module et ont entre elles un air de famille incontestable. Les poids même devaient concorder, si l'on tient compte qu'il manque un morceau

(1) L'E de LEGIA, qui peut paraître douteux sur la vignette, est absolument certain sur notre denier.

assez conséquent au denier de Huy, connu à un seul exemplaire.

2. *Droit.* Armoiries de George d'Autriche, prince-évêque de Liége, remplissant le champ. Ces armes sont : écartelé, au 1 et au 4, de gueules à la fasce d'argent (*Autriche*); au 2 et au 3, d'or au lion de gueules (*Habsbourg*).

Légende : ✠ GEORGIVS + AB + AVSTRIA + DE(I + GR)A.

Rev. Croix ancrée, ornée, coupant la légende et cantonnée de deux (A)? et de deux perrons. Dans le centre évidé de la croix, une étoile (?).

Légende : EPS + LE — OD + DV(X) — BVLL(O) — CO + LOS —.

Billon blanc. Poids : 1gr,20. Notre collection.

Ce demi-patard (?), qui est légèrement ébréché, paraît être, à cause de la forme ancienne des lettres de la légende, le demi-patard évalué dans le cri de 1545, tout au commencement du règne de George d'Autriche. Le baron de Chestret donne, sous les nos 479 et 480 de son livre précité, deux patards et, sous le n° 481, un quart de patard, qui paraissent, tous trois, être contemporains de notre pièce et faire partie, avec elle, d'une même émission.

3. *Droit.* Écusson découpé et orné de l'évêque Robert de Berghes. L'écu est coupé : au 1, parti : *a.* de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules (*Brabant*), *b.* d'or à trois pals de gueules (*Berthout*); au 2, de sinople à trois mâcles d'argent (*Bautersem*). L'écusson est surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins, ayant pour cimier une tête d'âne (?) entre deux jambières. Aux côtés de l'écu : 15-58.

Légende : ROBERTVS * A * BER — EPS * LEO' * D' * B' * C * LOS' —.

Rev. Double aigle impériale couronnée.

Légende : FERDINANDVS * ELEC * ROM' * IMP * SEP' * AV' —.

Argent. Poids : 14gr.34. Notre collection.

Ce rarissime demi-daeldre n'a pas été connu du baron de Chestret, qui a donné le daeldre au même type sous le n° 504 de son ouvrage. Il dit, avec raison, que ces pièces pourraient bien avoir été frappées à Hasselt, en vertu de la commission de waradin de cet atelier, donnée, le 19 août 1558, à Jean van Honycke.

Vte Baudouin de Jonghe.

RESTITUTION D'UN FLORIN D'OR

A

GOEDARD (GOTHARD), SEIGNEUR DE HEIJDEN.

M. Piot nous a donné dans la *Revue belge de numismatique*, tome V (1849), un intéressant *Essai sur les monnaies des seigneurs de Heinsberg*, et a attribué, à Godefroid III, un florin d'or au type de Florence, gravé planche VIII, figure 14. Voici le dessin et la description d'un second exemplaire de cette rare monnaie.

✠ S. IOHA — NNES B. ✠ Saint Jean debout de face, nimbé.

Rev. ✠ GOEDD — HEIDE. Grande fleur de lis.

L'auteur du catalogue de la collection Michiels van Verduynen, dans laquelle se trouvait l'exemplaire unique de ce florin d'or, l'a également attribué à Godefroid III, de Heinsberg, ainsi que mon ami M. Paul Joseph, dans son *Uebersicht der Gold-*

gulden vom Florentiner Gepräge (*Anhang zum Bretzenheimer Goldguldenfunde*).

J'ai eu, dernièrement, la bonne fortune de faire l'acquisition du florin d'or en question, et quoique la remarque de M. Piot « qu'il paraît que les graveurs de ces monnaies (de Heinsberg) n'étaient pas forts sur l'orthographe » se trouve confirmée, un examen attentif du florin d'or au point de vue de la gravure et notamment de celle de ses lettres très soignées, prouve que le graveur devait être un ouvrier de premier ordre. Il faut donc être étonné qu'on ait classé, jusqu'à ce jour, cette pièce avec la légende GOED HEIDE, d'un travail si bon, parmi les monnaies des seigneurs de Heinsberg.

Je vais essayer de restituer cette rare monnaie à son véritable auteur, Gothard de Heijden, voisin et allié des seigneurs de Heinsberg.

Le professeur P. O. van der Chijs, dans son ouvrage célèbre : *De Munten der leenen van de voormalige Hertogdommen Braband en Limburg, enz*, nous donne quelques notes sur la seigneurie de Heijd ou Terheijden et Blijt et, à la planche XVI, le dessin d'un thaler de Guillaume Ier, de Bongart, seigneur de Heijd (lisez Heijden) et Blijt, et, à la planche XXXI, celui d'un teston de Guillaume III, de Bongart, seigneur des mêmes localités. C'est dans la même seigneurie de Heijd, Heijden ou Terheijden que la monnaie d'or qu'on a classée, jusqu'ici, parmi les monnaies des seigneurs de Heinsberg, a été frappée.

Je n'ai pu reconstituer l'histoire des seigneurs de Heijden antérieurement au seigneur qui nous occupe, mais il résulte de divers actes de la seconde moitié du XIVe siècle que ce Godefroid, Gothard ou Goedard de Heijden était un des chevaliers les plus en vue de la cour de Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Brabant et de Limbourg.

On lit dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, tome V, page 109 : « Dans le temps que le duc (Wenceslas) était à Maestricht, GODEFROI VAN DER HEIJDEN lui ayant offert la maison ou le château-fort qu'il avait à Oyes, au comté de Daelhem, le duc, après y avoir ajouté les biens qu'il possédait dans le même village *binnen den synen* lui donna le tout ensemble pour le tenir en fief mouvant du duché de Limbourg, sous la condition, néanmoins, que ceux qui, dans cet endroit, auraient commis un crime méritant la mort, seraient livrés au duc ou à son officier pour subir le châtiment encouru, mais que les biens en seraient confisqués au profit du seigneur vassal. (Acte daté de Maestricht, le 8 février 1357.)

On lit dans le même tome, page 120 :

« Avant les sires de Gronsfeld, GODEFROI VAN DER HEIJDEN avait tenu quelque temps en engagement le premier de ces endroits (le village d'Eysden), avec des rentes assignées sur la douane de Rolduc » (1). Cette douane était alors considérable,

(1) *Tables des dipl. Belg.* GODEFROI, SIRE VAN DER HEIDEN, libère

puisque toutes les marchandises chargées à Cologne pour la rive gauche de la Meuse devaient passer par Rolduc, Fauquemont et Maestricht (1).

GOTHARD, SIRE DE HEIJDEN, fut nommé, le 11 novembre 1364, juré pour le maintien de la *Landfriede* par les ducs Wenceslas et Jeanne, ce qui résulte du texte dans Ernst, *loc. cit.*, page 124. Dans cet intervalle, la confédération pour le maintien de la paix publique ou *Landfriede*, faite sous les auspices du duc Jean III pour dix ans, était expirée. Wenceslas et Jeanne, qui, à leur avènement, avaient promis de la maintenir, et qui même l'avaient encore renforcée en 1358, jugèrent à propos de la renouveler pour dix ans avec le magistrat de la ville d'Aix-la-Chapelle. L'acte en fut dressé le 11 avril 1364. Ces princes s'y engagèrent à garantir la liberté des chemins publics entre la Meuse et le Rhin, parce que, disaient-ils, la domination et le droit de conduite leur en appartenaient. Ils nommèrent pour leurs jurés ou juges des infractions au repos public : Réinard, sire de Schoonvorst, Jean, sire de Wittem et Henri, sire de Gronsveld, lequel, trois ans après, fut remplacé

Wenceslas et Jeanne, ducs de Brabant, de leurs dettes, moyennant qu'il retienne, sa vie durant, Esden (Eysden) et les rentes qu'il perçoit sur la douane de Rolduc. (9 janvier 1369)

(1) *Tables des dipl. Belg.* Attestation des hommes de fief, GODEFROI VAN DER HEIDEN, Adam d'Oud-Eresteijne, Jean de Gronsfeld et autres, déclarant que toutes les marchandises chargées pour le pays au delà de la Meuse doivent passer par Rolduc, Fauquemont et Maestricht. Donné à Rolduc 1363, le 15 mars, *secundum stylum curia Leodiensis*.

par Herpen de Rode. Guillaume VI, duc de Juliers, ayant demandé à entrer dans cette confédération, on en dressa, le 11 novembre de la même année, un nouvel acte pour cinq ans, et nos ducs ajoutèrent encore à leurs jurés trois autres chevaliers, qui étaient GOTHARD, SIRE DE HEIJDEN, Herman, sire d'Einenberg ou Einenbourg et Gérard, sire de Roitstock.

Notre Godart van der Heijden mourut sans laisser d'enfants, le 5 décembre 1373, après avoir disposé de ses biens en faveur de son neveu, Jean de Gronsveld, par acte du 8 février 1368.

« Wir, GOIDART HERE ZER HEIDEN, dointkont allen luden die diesen brieff sollen sien off hoeren lesen, dat wir heren Johanne van Grontzelt Ritter onsne lieven neven gegeven haven end oevermitz diesen brieff geven ind in kenlichen scholt bekant zij en dusent goiden swaire gulden goit ind gewichte, ane alle deme erve slos lant ind liede waskunne die sijn die wir haven of laissen moegen, also dat de vurs, her Johan na ons me doide die vurs, somme gulden ane alle dem vurs, onsme erve ind goide haven heffen ind bueren sal sonder einge wieden spraich van yemanne van geistlichen reichte of werrentliche. Ind umb dat eine diese vurs scholt ind vurwerden des briefs vast ind stede sij, ind he da ane bewart sij ind blieve, so hain wir GOIDART HERE ZER HEIDEN, vurs heren Johanne vurs, diesen brieff mit onsme siegel besiegilt gegeven. Ind vort gebeden heren Heinrich den here van Grontzelt onsen lieven swager dat he zo mere steitgeide ind sichereide alle dieser vurwerden sijn siegel bij dat onse an diesen brieff hancijen wille. Dat wir Heinrich here zo Gronzelt umb

beden wille des vurs heren VAN DER HEIDEN onss lieven swagers int in steitgeide ind sichereide heren Johans onss soens vurs, onse siegelan diesen brieff gehancgen. Gegeven int jair Onss Heren dusent dri hondert sieven ind seistzich des Eichden daichs in februario » (Voir *Histoire de la Seigneurie impériale de Gronsveld,* par le baron J. de Chestret de Haneffe, d'après J. Strange : *(Genealogie der Herren und Freiherren von Bongart).*

GODARD DE HEIJDEN était de la même famille des Bongart qui ont frappé les monnaies du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, dont j'ai fait mention ci-dessus. Le seigneur Henri de Gronsveld l'appelle son gendre, et lui-même avait épousé Mechtilde (Mathilde, d'après Wouters) van der Heijden, fille d'Arnold, dit de Bongart. Godard van der Heijden et la dame Mechtilde étaient les enfants d'Arnold de Bongart.

Gothard van der Heijden scella, en 1365, avec Jean de Gronsveld, chevalier, l'engagement par lequel Thierry d'Eijs, chevalier, se soumettait aux jurés de la Landfriede.

En 1367, le chevalier Jean de Gronsveld et l'écuyer Guillaume de Ghoer donnèrent procuration à Renaud, seigneur de Schoonvorst, Henri, seigneur de Gronsveld et à *Goedart*, seigneur à *Heijden* pour régler le différend qui avait surgi entre eux et la famille de Husen.

« Wir, Johann van Gronselt, ritter, ind Willem van Goer, wonende te Wolfröde, chassie van wapen, doen kunt allen lüden overmitz diesen offenen brief ind bekennen offen-

beirlichen. Want zwyst, zweyunge vijantschaff ind unminne uperstanden geweist sijnt als van den doetslagen die geschiet sijn van Adam van Husen charp, ind ijren mögen ind helperen up eijn sijde ind uns ind unsen mögen ind helperen op die ander sijde, wilche sachen ind alle geschefts die sich dan aff bis up diesen hüdigen dagh ergangen haven, wir mit gueden willen, gentzlich ind ze möle in hand ind maicht unss liever möge ind vründe mit namen here Reijnartz herr zu schoinvorst, here Heijnrich, here zü Gronsfelt, ind heren GOEDART, here zer HEIJDEN, gesat haven ind haint die vürsch unse möge ind vründe diese sachen niet unsen gueden willen so wie sich die verloissen haven, vort in hant maicht ind beveijlness der vünfzien gesworenre des lantvreden unss genediger heren der heren ind der stede tuschen Mase ind Rijn gesat, etc. »

Gothard de Heijden fut mêlé, en 1369, à toutes les querelles des remuants seigneurs de Gronsveld, ses parents. Jean de Gronsveld fit la guerre à Thierri de Wildenrath et à son fils Guillaume van der Stege. Il avait pour auxiliaires, Gothard van der Heijden, Gérard de Nurheim et Renaud de Vlodorp. Toutefois, les deux partis furent obligés de déférer le jugement de leur querelle aux députés de la Landfriede.

« Ich, Dyederich van Wilderäde, ritter, duin kunt allen luden dat alsulcher sachen as ich inde Willem mijn son her Willem vamne stege in alle unse helper gaëntz inttze schaffen haen mijt heren GODART here VAN DER HEJDEN, heren Johanne van Grunsfilt, Gerard van Nijertheijm, Reijnardt van Vlodorp, inde alle yrren helperen inde sij

wieder mijt uns gesetzlich inde tzemail bleven sijn an den gesworrenen des verbontz der heren inde der stede tusschen Mass in de Rijn in al sülcher vuijgen dat so wat sij uns na unsen ijgelichs ansprachen in de antwarden sagen vur recht na ijren besten sinnen inde mir under sijegel des verbontz over beschreven gheven in guden truwen inde in Eytzstalich Didderöde vurschr : gelasst hain inde gesichert vast stede tze halden in de duin halden sonder alle argelist, etc. »

(Voir, pour les trois dernières citations, l'ouvrage de M. J. Wolters : *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld et sur les anciennes seigneuries d'Elsloo et de Randenraedt.*)

La forme, en bas-allemand, du nom du seigneur de Heijden dans l'acte du 8 février 1368, savoir GOIDART, et celle de GOEDART, dans l'acte de 1367, du jour de Saint Jean-Baptiste, où il est qualifié : *here zer* HEIJDEN, ne permettent pas de douter qu'il ne faille restituer à ce Goedard, seigneur de ter Heijden, de Richterich, Bank, Steinstrass, Eygelshoven et Berensberg, au pays d'outre Meuse, et d'Oijes, dans le comté de Dalhem, le florin d'or qu'on a erronément attribué à Godefroid, seigneur de Heinsberg. Nous en avons donné ci-dessus le dessin et la description d'après l'exemplaire que nous avons récemment découvert, exemplaire d'ailleurs tout à fait semblable à celui décrit et figuré dans l'article précité de M. Piot.

Le seigneur de Heijden étant mort en 1373, l'attribution à ce prince de ce florin d'or, au type

de Florence, concorde admirablement avec l'émission des pièces semblables de ses voisins, entre autres de Thierry Loef de Hornes (1358-1390), de Thierry de Looz (1336-1361); de Godefroid de Looz (1361-1363); de Renaud de Schoonvorst-Fauquemont (1354 55). Ce dernier prend également un aigle comme marque monétaire.

On trouvera sans doute, un jour, un florin d'or appartenant aux seigneurs de Heinsberg, auxquels nous enlevons aujourd'hui un florin qui leur avait été indûment attribué, pour le rendre à un seigneur inconnu jusqu'à ce jour dans la numismatique si intéressante du Limbourg.

J. Schulman.

Amersfoort, août 1895.

HISTOIRE NUMISMATIQUE DU BARROIS.

HUITIÈME ARTICLE (1).

CHARLES II

TUTEUR

1420-1424.

Au jour de son mariage avec Isabelle de Lorraine, célébré le 14 octobre 1420, René d'Anjou, le nouveau duc de Bar, seulement âgé de douze ans et demi, étant incapable de s'occuper du gouvernement de ses États, le duc Charles prit en main l'administration de l'héritage de son jeune gendre, se qualifia dès lors du titre de mainbourg, ainsi que le prouvent plusieurs actes publics (2), et joignit à ses armes celles du duché de Bar.

A partir de cette époque, le duc de Lorraine introduisit dans le type de ses monnaies un changement notable, sans cependant modifier en rien le coin du droit, qui, sur les gros, nous montre le duc debout, portant une large écharpe aux armes

(1) *Voy. Revue*, 1894, pp. 165, 328 et 437, et 1895, pp. 24, 180, 326 et 477.

(2) « Nous, Charles de Lorraine, duc et marchis, mainbour ayant « le bail et gouvernement de notre très cher et très amé fils messire « René d'Anjou, duc de Bar, marquis de Pont, comte de Guise. » 26 mai 1421. — *Histoire de la maison du Châtelet*, par Dom Calmet. Preuves xlix.

de Lorraine, l'épée à l'épaule, la main gauche appuyée à la hanche et la légende KAROLVS DVX LOTHOR · Z · M. Désormais, la croix du revers sera cantonnée des armes de Lorraine et de Bar, puis brochant sur le tout, sera placé un écusson parti au premier de Jérusalem, au second de Naples (Anjou ancien) et d'Anjou moderne, qui était celui de la famille de son gendre et pupille (1).

KAROLVS DVX LOTHOR Z M. Le duc debout, coiffé d'un chapel de roses, tient son épée à l'épaule; il a la main gauche appuyée sur la hanche; son écharpe porte les alérions de Lorraine.

(1) Lorsque, le 13 août 1419, le cardinal Louis fit don du duché de Bar à René d'Anjou, celui-ci promit « de porter le nom et armes de « Bar, excepté que dedans l'escu des pleines armes de Bar il pourra « porter un petit écusson des armes d'Anjou dont il est issu ».

La reine de Sicile Yolande, duchesse d'Anjou, et Louis d'Anjou, son fils, consentent à ce que René d'Anjou, leur fils et frère, porte les armes de Bar : « Consentons et voulons que nostre dict fils et frère sa vie durant prengne, doye et soit tenu de porter les armes de Bar à l'ordonnance, dewis et bon plaisir de nostre dict oncle... » Meun-sur-Yèvre, le 24e jour de juin, l'an 1419. — (Bibliothèque nationale. Fonds français, collection Dupuy, vol. 576, p. 108.)

Rev. SIT ‡ NO ME ‡ DNI BENED IATVM. Croix coupant la légende. Champ écartelé de Lorraine et de Bar; au centre, brochant sur le tout, un écusson parti au 1er de Jérusalem, au 2e de Naples et d'Anjou moderne.

Gros d'argent. Poids 2.610 (Saulcy, Pl. VII, fig. 3).

Ancienne collection Monnier (17 fr.).

Dans la collection de M. Widranges, de Bar-le-Duc, il se trouvait un exemplaire dont chaque mot des légendes était accompagné d'une étoile.

Mêmes types, mêmes légendes.

Demi-gros d'argent. Poids 1.458 (Saulcy, Pl. VII, fig. 4).

Ancienne collection Monnier (10 fr.).

Nous ignorons si le gros et le demi-gros décrits ci-dessus, qui n'offrent ni l'un ni l'autre le nom de l'atelier d'où ils sont sortis, ont été frappés à Nancy, ce qui est probable; l'exemplaire suivant prouve que des monnaies au même type furent émises dans l'atelier de Saint-Mihiel par le tuteur de René d'Anjou.

Même type et même légende au droit.

Rev. MONETA ‡ FACT' · IN ‡ S ‡ M ICHTL. Dans le champ mêmes armoiries.

Gros d'argent. Poids 2.655 (Saulcy, Pl. VII, fig. 5).

Ancienne collection Voillemier, de Senlis (10 fr., 30 fr.).

Dom Calmet, on le voit, n'était pas bien informé en déclarant que « depuis la cession du Barrois au « duc René on n'a plus frappé monnoye ni à Bar, « ni dans aucune autre ville du Barrois » (1).

Notre historien lorrain aurait pu éviter cette erreur, s'il avait porté plus d'attention aux termes précis de la déclaration faite en 1583 par François de Rosières qui rapporte « avoir vu des vieux « sols et carolus du Barrois auxquels étaient deux « barbeaux et une épée qui avoient été forgés au « duché de Bar » (2).

Or, ces vieux carolus ne sont autres que les variétés suivantes :

(1) *Histoire de Lorraine*, 2e édition, t. III. Dissertations, p. cxv.
(2) *Idem*, id., t. VII. Id., p. xcj.

KAROLVS ❊ DVX LOTHOR ❊ Z ❊ M. Épée, la pointe en bas, recouverte par un écusson de Lorraine penché.

Rev. MONE TAFAT IN ❊ S ❊ M ICHAL. Croix coupant la légende, cantonnée d'alérions et de barbeaux accostés de croix au pied fiché.

Billon. Poids 0.972 (Saulcy, Monn. Lorr., Pl. IX, fig. 15).

Notre collection (3 fr., 4 fr.).

Variété : KAROLVS * DVX * LOTHOR ✱ Z ✱ M.

Rev. MONE TA * FAT IN ✱ S ✱ M ICHAL.

Billon. Poids 1.200.

Notre collection.

Charles II fit également frapper, à ce type, des monnaies où le nom de l'atelier n'est point indiqué; la présence du bar dans les cantons de la croix nous engage à considérer ces pièces comme de véritables monnaies barroises émises de 1420 à 1424.

KAROLVS ◦ DVX LOTHOR' ◦ Z ◦ M'.
Rev. SIT ◦ NO ME ◦ DNI BENED ICTVM.
Billon. Poids 0.92.
Notre collection.

Variété avec étoiles remplaçant les annelets comme points séparatifs.
Billon. Poids 0.92.
Notre collection.

Les monnaies à ce type furent imitées par les seigneurs de Sombreffe, sires de Reckheim, qui ont possédé cette terre de 1390 à 1442 (1).

Le type à l'aiglon essorant, créé par Jean Ier et que le duc Charles II avait continué dans ses ateliers de Nancy et de Sierck, fut fidèlement copié dans celui de Saint-Mihiel, pendant toute la durée de l'administration du duc de Lorraine. Au lieu de deux roses, de deux étoiles qui accostent l'épée sur les produits de l'atelier de Nancy, de deux aiglons qui se remarquent sur les espèces sorties de celui de Sierck, les monnaies frappées à Saint-Mihiel présentent dans le champ du revers l'alérion de Lorraine et le barbeau du Barrois.

(1) Van der Chijs, *Monnaies des feudataires du Brabant*, p. xxv, fig. 3. *Revue num. belge*, 1852, t. II, 2e série, pl. IV, fig. 2, p. 158. Chautard, *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine*, etc., etc., pl. II, fig. 2, p. 35.

KAROLVS : DVX. Aiglon essorant sur un écusson de Lorraine.

Rev. MONETA ◦ DE ◦ S ◦ MICHAL. Épée, la pointe en bas, accostée d'un alérion et d'un bar.

Billon. Poids 0.57 (Saulcy, Pl. IX, n° 6).

Notre collection.

Variété : KAROLVS + DVX +.

Rev. MONETA . DE . S : MICHAL.

Billon. Poids 0.50.

Notre collection.

C'est également à cette période de 1420-1424 que l'on doit classer les monnaies suivantes, au même type, sorties de l'atelier de Nancy, sur lesquelles l'aiglon et le bar accostent l'épée du revers.

KAROLVS + DVX +.

Rev. MONETA : DE . NANCEI.

Billon. Poids 0.622 (Saulcy, Pl. IX, n° 4).

KAROL.. DVX.

Rev. MONETA NANCEIO FCT.

Bas billon. Poids 0.324 (Saulcy, Pl. IX, n° 5).

Cabinet de M. de Geneste (*Recueil de Mory d'Elvange*).

RENÉ I

1419-1431.

Roi de France . . .	Charles VI, le Fou . . .	1380-1422
	Charles VII, le Victorieux .	1422-1461
Duc de Lorraine . .	Charles II	1390-1431
Duc de Bourgogne . .	Philippe III	1419-1467
Comte de Luxembourg.	Élisabeth et Jean de Bavière.	1415-1451
Evêque de Metz. . .	Conrad-Bayer de Boppart .	1416-1459
Evêque de Toul. . .	Henri de Ville.	1409-1436
Evêque de Verdun . .	Louis, cardinal de Bar . .	1420-1430

Les renseignements sur les maîtres de la monnaie deviennent de plus en plus rares à mesure que l'on avance dans le xve siècle. Ne rencontrant point de monnaies au nom du duc Édouard III, pour la période de 1411 à 1415, nous avions émis l'idée que, peut-être, durant ce court règne, l'atelier de Saint-Mihiel était demeuré inactif, sans personnel, ni directeur. Or, le cardinal-duc ayant, en 1428, rappelé à Saint-Mihiel certains monnayeurs qui avaient pris du service dans l'atelier royal de Châlons-sur-Marne, on doit admettre qu'à cette époque l'officine sanmihieloise avait repris un peu d'activité sous la direction de Jehan Desmoines, alors *maistre de la Monnoye* qui, quelques mois plus tard, était remplacé par *maistre Arnold le monnoier*. C'est pendant l'administration

de ces deux personnages que furent émises les monnaies suivantes :

JEHAN DESMOINES

....-1427.

ARNOULD

1427-.....

Le monnayage de René se divise en deux groupes nettement déterminés : le premier en date comprend les espèces frappées entre le 4 août 1424, époque à laquelle prit fin la tutelle exercée par Charles II, et la mort de ce prince, arrivée le 25 janvier 1431 ; dans l'autre prennent place les monnaies sur lesquelles René d'Anjou, héritier des États de son beau-père, joint à son titre de duc de Bar, qui lui appartenait en propre, celui de duc de Lorraine.

PREMIER GROUPE.

1424-1431.

RENATT' D BAR' · M' P.CO'. Le duc armé, debout et coiffé d'un chapel de roses, tenant l'épée nue à l'épaule, s'appuie sur un écusson écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MON ETT S' MI ACT. Croix recoupant le grènetis et la légende intérieure. En légende extérieure : ✠ SIT NOMEN ⁘ DOMINI ⁘ BENEDICTVM.

Gros d'argent bas. Poids 2.25 (Saulcy, Pl. X, n° 10).

Notre collection (10 fr.).

Il existe plusieurs variétés, offrant des différences soit dans les signes séparatifs, soit dans les abréviations du mot *Benedictum* reproduit BENEDICT, BENEDIC.

Ce type du duc armé s'appuyant sur un écusson à ses armes est une modification de celui du duc Charles II, décrit par Saulcy (1); il rappelle le gros de Maestricht aux noms de Venceslas et Jeanne de Brabant (1355-1383) (2). Sur cette pièce, le jeune prince prend les titres de duc de Bar, de marquis de Pont et de comte de Guise, qui lui appartenaient du chef de sa famille. En effet, il n'est pas possible de découvrir dans les trois dernières lettres de la légende du droit : T*ulli* CO*mes*, comme le

(1) *Numismatique lorraine*, pl. IX, n° 10.

(2) SERRURE, *Notice sur le cabinet monétaire du prince de Ligne*, 1880, p. 161, n° 423.

croyait Dom Calmet (1), ni, avec Saulcy, P*rovinciæ* CO*mes* (2), titre dont René hérita seulement en 1434, à la mort de son frère Louis d'Anjou.

On acceptera d'autant plus facilement notre explication, que le premier acte de René, *duc de Lorraine*, daté du 22 février 1431 (nouveau style), commence ainsi : « René, fils du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Bar et de Lorraine, Marchis, marquis de Pont et comte de Guise... » (3). Sur le sceau appendu à cet acte les armoiries du duc sont identiques à celles qui se voient sur l'écusson du droit : d'Anjou au 1er et au 4e, de Bar au 2e et au 3e, Lorraine brochant sur le tout.

Ici on peut se demander, avec Dom Calmet, pourquoi sur cette pièce apparaît en cœur l'écu aux trois alérions, puisque le jeune prince n'était pas encore duc de Lorraine ; et même, en admettant que le gros en question ait été frappé postérieurement à l'année 1431, pourquoi René, devenu dès lors duc de Lorraine, n'en prenait il pas le titre sur cette monnaie ?

✠ RENATVS ✠ DVS BAR' M'. Écu écar-

(1) 2e édition, t. II, no 22

(2) *Numismatique lorraine*, p. 88.

(3) Picart, *Origine de la maison de Lorraine*, p. 395.

telé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MONETA S× MICHAEL. Épée, la pointe en bas, entre un alérion et un bar.

Billon. Poids 0,40 (Dumont, Pl. IV, fig. 8).

Notre collection. (10 fr.).

✠ RENATVS DVX BA' M'. Même écusson.

Rev. MONETA S ⁝ MICHA. Épée, la pointe en bas, entre un alérion et un bar.

Billon. (Dumont, Pl. IV, fig. 9.)

Anc. collection Gillet, de Nancy (3 fr.).

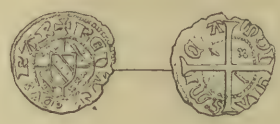

✠ RENATVS DVS BAR. Champ écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MON ETA SMI CHA. Croix coupant le grènetis et la légende, cantonnée d'une croix à pied fiché, d'un lis, d'un bar et d'une croisette.

Billon. Poids 0,41 (Dumont, Pl. IV, fig. 10).

Notre collection (4 fr.).

Variété : MON ETA S • MI CH.

✠ RENATI DVX : BARR. Champ écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant le tout.

Rev. MONETA ⁘ DE ⁘ S ⁘ MICHAEL. Croix.

Billon. Poids 0.27 (Dumont, Pl. IV, fig. 7).

Anc. collection de M. Remy, avocat au Parlement de Nancy. Manuscrit de Mory d'Elvange.

Variété avec MICHT, du poids de 0,40.

Notre collection.

✠ RENATI DV..... Dans le champ R'E ou RR?

Rev. MONETA DE S' · ICHAEL. Épée, la pointe en bas.

Billon. (Dumont, Pl. IV, fig. 11).

Anc. collection Gillet, de Nancy.

SECOND GROUPE.

1431-1445.

A la mort de son beau-père, Charles II, René Ier, d'Anjou devint duc de Lorraine et prit aussitôt en mains l'administration de son nouveau duché. Toutefois, considérant le Barrois comme un bien qui lui était propre, il voulut pour ce motif que,

dans tous les actes publiés en son nom, le titre de duc de Bar précédât celui de duc de Lorraine. Les légendes des monnaies suivantes viennent confirmer ce fait.

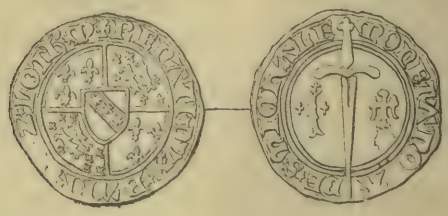

✠ RENATUS * DUX * BARREN * Z * LOTH' M'. Champ écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant le tout.

Rev. MONETA * NOVA DE * S * MICHALE. Épée, la pointe en bas, entre un bar accosté de trois croisettes et un alérion.

Gros d'argent. Poids 2,46 (Dumont, Pl. V, fig. 1).

Notre collection (3 fr.).

Variété : BARRENSIS ✠ Z : LOTHO.

Rev. DE ✠ S ✠ MICHAL.

Poids 2,43.

Anc. collection Saulcy (Saulcy, Pl. XI, n° 1).

Mory d'Elvange cite un exemplaire de la collection Dordelu, du poids de 2,376, offrant le nom de l'atelier sous la forme MICHTEL.

✠ RENATVS * DVX * BARREN * ⁝ * LOH' * M' *. Champ écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MONETA * FACTA * IN * S * MICHTL. Épée, la pointe en bas, entre un bar accosté de trois croisettes et un alérion.

Billon. Poids 1,35 (Saulcy, *Num. lorr.*, Pl. XI, n° 2).

Notre collection.

Variété dans la disposition des lis de l'écusson d'Anjou.

Poids 1,242.

Anc. collection Saulcy (Saulcy, *Num. lorr.*, Pl. XI, n° 3).

Variétés : avec MICHT ou MICHTEL, indi-

quées par Saulcy, mais non reproduites dans ses planches.

✠ RENATI × DVX × BARREN × LO. Champ écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. ✠ MONETA × IN × S × MICHA. Croix.

Billon. Poids 0,30.

Notre collection.

A la même époque l'atelier de Nancy émettait des monnaies au même type et dans les trois modules que nous venons de reprodu ire.

✠ RENATVS DVX L M T ·. Champ écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MON ETA SMI CHAL. Croix coupant le grènetis et la légende, cantonnée de quatre trèfles.

Nous ignorons si Saulcy avait quelque doute sur la fidélité de ce dessin, relevé par lui dans le recueil de M. le baron Vincent; nous ne pouvons nous expliquer la valeur des initiales L.M.T.

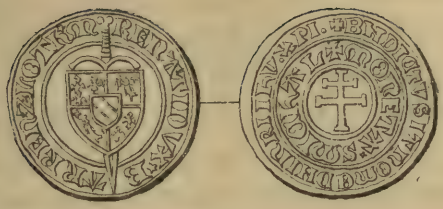

RENATI DVX * BARREN * Z * LOTH * M.
Epée, la pointe en bas, sur laquelle est appliqué un écusson écartelé d'Anjou et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. ✠ BNDICTV SIT NOME DNI NRI IHV XPI, en légende extérieure; ✠ MONETA * S MICHAEL, en légende intérieure.

Dans le champ, croix de Lorraine potencée à ses extrémités.

Gros d'argent. Poids 1,85 (*Rev. num.* 1862, Pl. V, n° 3).

Notre collection.

Nous croyons cette pièce postérieure à l'année 1435, puisque ce fut seulement après cette époque que René, légataire universel de Jeanne de Duras, reine de Naples et de Hongrie, put joindre à ses titres celui de roi de Hongrie et adopter dans ses armoiries la croix à double traverse, dite de Hongrie ou du Saint-Sépulcre. Placée, dès lors, partout, sur les monnaies, les vitraux, les meubles, les tapisseries, etc., cette croix perdit bientôt son nom originaire pour prendre celui de croix de Lorraine.

Dans la commission donnée, le 1er juillet 1445, par René Ier à son fils Jean d'Anjou, duc de Calabre, pour gouverner en son absence les duchés de Lorraine et de Bar, il est dit que le jeune prince est autorisé à « faire battre et forgier monnoyes « en nos dits pays et chacun d'iceulx armoyés de « nos armes, comme il appartient, laquelle ait « cours en iceux et les pays voisins (1) ». On peut donc croire que bon nombre des espèces précédemment décrites furent frappées durant la période comprise entre le mois de juillet 1445 et le 26 mars 1453, époque à laquelle René Ier, devenu veuf, remit à son fils le duché de Lorraine, qui était la propriété de sa mère Isabelle.

En faisant cette cession, René ne s'était point dépouillé de son duché du Barrois ; il le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1480, le laissant « à Madame Yolande, sa fille aisnée, et à cause d'elle au duc de Lorraine, son seul fils et héritier ». Toutefois, René II ne put entrer définitivement en possession de tout le duché de Bar avant l'année 1485, par suite du traité conclu, le 23 septembre 1484, avec Madame de Beaujeu, tutrice du jeune roi Charles VIII.

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. V, pr., p. clxxj.

RENÉ II.

1473-1508.

Rois de France . . .	Louis XI	1461-1483
» . . .	Charles VIII	1483-1497
» . . .	Louis XII	1497-1515
Duc de Bourgogne . .	Charles le Téméraire . .	1467-1477
Evêques de Metz. . .	Henri de Lorraine . . .	1484-1505
» . . .	Jean IV, de Lorraine . .	1505-1550

Maître de la partie du Barrois non mouvant de la couronne de France, il se peut, comme le dit M. Dumont, que René II, héritier des deux duchés de Lorraine et de Bar, « pour ses besoins ou pour « laisser une trace de son passage dans cette double « souveraineté », ait fait reprendre la fabrication dans l'atelier de Saint-Mihiel. Cependant aucun document authentique ne vient à l'appui de cette supposition.

Jean d'Anjou et Nicolas, son fils, ducs de Lorraine, mais non de Barrois, n'ayant pu utiliser l'atelier de Saint-Mihiel, celui-ci, abandonné depuis plusieurs années, converti en habitation particulière, avait été loué successivement, en 1457, à Jeannot le Brailly, puis, en 1463 et 1464, à Jehan l'Avantgarde.

Si donc René II fit frapper monnaie dans cet atelier, demeuré si longtemps inactif, ce fut sans doute dans le cours des trois premières années de son règne, puisque, en l'année 1476, il ascençait à perpétuité à Trusson Xaubourel, prévôt de Saint-Mihiel, les bâtiments de l'ancien hôtel des mon-

naies, sous la condition « que toutes et quantes fois qu'il plairait au duc de Bar faire forger monnoie au dit lieu de Saint-Mihiel les monnoyers la y feront faire et forger, ainsi que l'on a fait du temps passé ». En 1500, ce prince cédait définitivement la maison de la monnaie à Jehan de Sampigny, en échange de la part que celui-ci possédait à Rembercourt-aux-Pots.

Nous reproduisons d'après Mory d'Elvange, qui l'avait dessinée sur l'exemplaire de Dupré de Geneste, la pièce suivante, classée par Saulcy à René II, duc de Lorraine.

RENATVS · DVX · LOTHOR. Épée, la pointe en bas, accostée de deux R.

Rev. ✠ MONETA · F SANT MICHA. Croix de Lorraine.

Billon. Poids 0,318 (Saulcy, *Num. lorr.*, Pl. XIII, fig. 5).

Mory d'Elvange cite également une monnaie au type reproduit par Saulcy, pl. XII, fig. 13, mais avec les légendes RENATVS · R · SI · LOT · DVX. — MONETA · FACTA · IN · S · MICHAL. Nous n'avons rencontré dans les collections qui nous ont été ouvertes ni cette pièce, ni la précédente.

CHARLES III.

1545-1608.

Fermé vers l'année 1321, l'atelier de Bar ne fut point rouvert sous les successeurs de Henri IV et, jusqu'aux dernières années du XVIe siècle, les ducs de Lorraine s'abstinrent d'exercer, dans la partie du duché de Bar qui relevait de la couronne de France, le droit de monnayage dont ils usaient dans le Barrois non mouvant. Rien ne faisait prévoir la réouverture de cet atelier, lorsque, vers 1569, soulevant à nouveau la question toujours irrésolue des droits régaliens dans son duché de Bar, Charles III revendiqua, pour lui et ses successeurs, l'exercice des droits de souveraineté dans l'étendue des terres du Barrois situées sur la rive gauche de la Meuse.

Déjà en 1539, à la suite de conflits survenus entre les officiers du roi de France et ceux du duc de Lorraine, au sujet de la juridiction et de l'exercice de la justice dans le Barrois, le duc Antoine, s'appuyant sur les services rendus à la France par les princes de sa maison, avait réclamé du roi François Ier le libre exercice des droits de régale dans les terres de mouvance française.

Cette demande fut agréée sans trop de difficultés, car en accordant, par un privilège spécial, au duc de Lorraine, les droits régaliens dans tout le duché de Bar « pour en jouir sa vie durant seulement », le roi de France espérait amener Antoine

à se reconnaître son vassal. Cette condition humiliante que lui imposait le traité de Rumilly fut repoussée par le duc de Lorraine ; toutefois celui-ci et son fils François, duc de Bar, par un acte daté de Bar, le 15 novembre 1541, durent reconnaître ne pouvoir user des droits de régale qui leur avaient été concédés par le roi de France « que leurs vies « durant, n'entendant pas pour cela les prétendre, « ne acquérir, ny que leurs successeurs ou ayant « cause y puissent aucune chose quereller ne demander » (1).

Cette tentative de complète émancipation, après avoir échoué sous Antoine, fut menée à bonne fin soixante ans plus tard; les temps, il est vrai, n'étaient plus les mêmes : Claude de France, sœur du roi Charles IX, était duchesse de Lorraine et le duc son mari était cousin des Guise, alors tout puissants sur l'esprit du jeune roi. C'est pourquoi, malgré les observations de son conseil, cédant aux pressantes sollicitations qui lui étaient faites, Charles IX accorda à son beau-frère, pour lui et tous ses descendants : « tous droits de régalle et « de souveraineté ès terre du bailliage de Bar, « prévôté de la Marche, Châtillon, Conflans et « Gondrecourt » (2). Cette concession, accordée le 25 janvier 1571, fut confirmée en termes plus explicites, le 8 août 1575, par le roi Henri III : « pourra

(1) Bibliothèque nationale. Collection Decamps, Barrois, p. 53.
(2) Bibliothèque nationale. Collection Decamps, Barrois, p. 304.

aussy nostre dit frère faire forger monnoie et y donner cours en son dit bailliage de Bar et terres de la mouvance, de telles sortes et espèces, prix et valleur que bon lui semblera » (1).

Dès lors, aux termes de ce concordat, le duc de Lorraine, remis en possession du droit de frapper monnaie dans les terres du Barrois mouvant, pouvait mettre à profit la concession inespérée qui venait de lui être concédée par le roi, malgré les remontrances du Parlement.

Le privilège enfin accordé, on ne pouvait songer à utiliser l'ancien atelier de Saint-Mihiel ; c'était sur les terres de mouvance française que devait s'exercer ce droit de monnayage octroyé par la faveur du roi, droit qui devait affirmer aux yeux de tous l'étendue du pouvoir souverain du duc de Lorraine et de Bar.

Il ne paraît toutefois pas qu'aussitôt obtenu ce privilège ait été mis à profit ; les monnaies de Charles III continuent à être frappées dans le seul atelier de Nancy et rien dans les archives du duché de Bar ne fait allusion à la création d'un nouvel atelier monétaire dans le Barrois. Cependant, la découverte que nous avons faite dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale d'un document, sans date ni signature, intitulé : *Estat de ce qu'il fault pour dresser une monnoye à Bar* (2), prouve que

(1) Bibliothèque nationale. Collection Decamps, Barrois, p. 354.

(2) Collection lorraine, n° 464. Bibliothèque nationale, manuscrits.

l'on se préoccupait fort de cette question. Quand cet atelier fut-il établi? nous l'ignorons, mais le teston suivant prouve son existence momentanée en l'année 1600.

CAROL · D · G · GAL · LOTH · B · GEL · DV. Buste à gauche; au-dessous : 1600.

Rev. ✠ MONETA · NOVA · BARRI · CVSA. Écu de Bar couronné.

Teston d'argent. Poids 9gr.40 (Saulcy, *Num. lorr.*, Pl. XXIV, n° 1).

Cabinet national. Le cabinet national possède un exemplaire en cuivre rouge qui est, peut être, un essai de ce teston.

Dans la légende du revers, sous l'écusson, se trouve inscrite la lettre G, omise dans le dessin reproduit ci-dessus; c'est l'initiale de Nicolas Gennetaire, maître des monnaies du duché de Lorraine depuis l'année 1582.

Ni Dom Calmet, qui le premier fit connaître

Ce document a été publié *in extenso* dans nos « *Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois.* » *Revue de la numismatique belge,* 5e série, t. VI, p. 325.

cette pièce (1), ni Saulcy, qui la décrivit avec exactitude, ne nous ont fourni le moindre renseignement au sujet de son émission. L'exemplaire vu par notre historien dans le Cabinet du roi est demeuré unique; aussi, croyons-nous, peut-on considérer ce teston comme ayant été frappé, non pour être mis en circulation, mais pour affirmer l'existence du droit monétaire que possédait le duc Charles dans toute l'étendue des terres soumises à sa puissance souveraine.

On ne connaît aucune monnaie émise aux noms des successeurs de ce prince; l'ordonnance rendue, le 2 juillet 1662, par le duc Charles IV, prescrivant la fabrication des monnaies d'or et d'argent à Nancy et à Bar (2), demeura sans effet, ainsi que le prouve le compte rendu en 1663 par M. Claude Vaultrin, commis-trésorier-général des finances de Lorraine et de Bar. C'est désormais à l'aide des jetons émis par la Chambre des comptes, de ceux de l'Hôtel de ville et des médailles frappées par quelques personnages ou à l'occasion d'événements remarquables, qu'il deviendra possible de continuer l'*Histoire numismatique du Barrois* jusqu'à l'époque de la Révolution.

(1) *Histoire de Lorraine*, 1re édition, t II, pl. 4, nº LXXI. La légende : CAROLVS · D · G · LOTH · B · GELD · DVX est inexacte et la date 1600 est omise.

(2) Layette Ordonnances II, nº 150.

Dès le début des recherches entreprises pour réunir les matériaux de cette étude, nous avions relevé avec soin, dans les documents mis à notre disposition, tous les actes où il est fait mention de paiements en monnaies ayant cours dans le Barrois aux XIIIe, XIVe et XVe siècles (1); nous espérions trouver dans le dépouillement de ces notes de précieux renseignements permettant de déterminer, en deniers tournois, la valeur des différentes espèces émises par nos princes, puis établir le rapport qui pouvait exister entre ces monnaies et celles des provinces voisines. Nous n'avions pas alors songé que les continuels changements survenus dans la fabrication des monnaies barroises, l'altération fréquente du titre auquel elles avaient été émises, leur grande perte au change, devaient rendre bien difficile l'accomplissement d'une telle tâche. En effet, dans un même compte, bien souvent on rencontre les estimations les plus diverses pour une même monnaie; de plus, la dépréciation de certaines espèces était tellement rapide que, dans l'espace de quelques jours seulement, elles perdaient parfois la moitié de leur valeur.

Les comptes de cette époque, dressés par les receveurs généraux du Barrois, les prévôts et receveurs particuliers, les gruyers et autres officiers

(1) Ces relevés sont à la disposition de ceux de mes confrères qu'ils pourraient intéresser.

dans l'étendue de leurs juridictions, ne sont pas toujours établis en francs et deniers barrois, mais bien en espèces les plus diverses ayant cours dans la région. Quelques-uns sont stipulés en monnaies messines, d'autres en estevenans et, suivant les temps et les régions, c'est en deniers *fors* ou *flèves*, tournois ou provinois, en châlonnais, toulois et verdunois, en gros, sols, francs, livres, écus et florins que sont rédigés ces comptes, où apparaissent rarement les mentions : *monnaie de Bar*, *monnaie de Saint-Mihiel*.

Dans l'un d'eux, établi en 1527-1528, par Mengin de Saulsure, seigneur de Dommartin, prévôt, gruyer et receveur de Bouconville, on retrouve l'indication du *sol nantois* (1), dont la dénomination apparaît pour la première fois en Lorraine dans un pouillé de Toul antérieur au XIIIe siècle, puis dans un acte de 1301, par lequel Mathieu de Charmes, écuyer, reconnaît devoir au duc Ferry la somme de 48 *livres de nantois* qu'il avait reçue de ce prince à titre de prêt (2).

Quelle était cette monnaie, dont il est parlé dans une ordonnance de Guy, comte de Flandre, du 11 juin 1299 (3), puis dans une autre, rendue, le

(1) « et vault le sol nantois deux blancs monnoie de ce compte. » Archives de la Meuse, B, 1577.

(2) Trésor des Chartes, layette Charmes, nº 13. Archives de Lorraine

(3) *Revue numismatique*, 1837, p. 213.

10 août 1394, par les échevins de Metz? (1) Elle ne saurait être le *nantois* de Jean le Roux, duc de Bretagne, auquel fait allusion l'édit de saint Louis de 1265 (2); serait-ce autre chose qu'une monnaie de compte?

Dans les documents consultés par nous apparaissent quelques dénominations officielles, telles que *plaque, heaume, beguinette, poillevillain;* puis, en plus grand nombre, des monnaies désignées par le peuple : *aillets, aillots, aglots, aiguillons, alletins, behardons, cabochins, clinquars, couronnes, estevins, estevenans, griffons, jollutruis, macquarels, niquets, palefrois, wissepains*

Cette multiplicité d'espèces si diverses, en circulation dans les différentes prévôtés et châtellenies du Barrois, trouve son explication dans la situation géographique de ce petit État. En effet, son territoire étant enchevêtré dans les terres de Luxembourg, de Lorraine, de Franche-Comté et de Champagne, dans les possessions des évêques de Toul, de Metz et de Verdun, les nécessités commerciales le contraignaient à admettre les monnaies de ses voisins.

L. Maxe-Werly.

(1) « ung bon Nantois pour ij angevines. » *Histoire de Metz*, IV, p. 454

(2) « que l'on prangne nantois à l'écu et angevins quinze pour dix tournois et mançois. » *Recueil des Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 94.

LES MONNAIES

FRAPPÉES A AVIGNON

DURANT LA VICE-LÉGATION DE MAZARIN

(1634-1637).

PLANCHE I.

Les meilleurs auteurs enseignent que Mazarin fut vice-légat d'Avignon de 1634 à 1636; la dernière de ces dates est erronée. Le futur ministre de Louis XIV fut désigné par le pape Urbain VIII pour occuper la vice-légation de cette ville au mois d'août 1634, à la suite de la nomination du vice-légat, Marius Philonardi, au poste de nonce auprès du roi de Pologne. Il quitta Rome le 25 août de cette année pour passer par la Toscane et visiter le duc et la duchesse de Lorraine et la grande-duchesse de Florence, conformément aux instructions que lui avait données le cardinal Antoine Barberini. C'est seulement le 19 octobre suivant qu'il fit son entrée à Carpentras, capitale du Comtat-Venaissin. Cette ville avait au XVIIe siècle une Monnaie, où il fut fabriqué pas mal de pièces et même des monnaies de grandes dimensions, telles que des piastres. Néanmoins, pour se conformer aux usages locaux, on n'offrit pas la moin-

dre médaille à Mazarin ; il lui fut remis par les consuls dix-huit boîtes de dragées ou de confitures sèches, deux salmées de vin blanc, deux salmées de vin clairet et enfin un veau. Le 21 octobre, il parvint enfin à Avignon, capitale de l'État de ce nom et siège du gouvernement. De nombreuses pièces littéraires, écrites soit en latin, soit en français, en prose ou en vers, furent rédigées pour fêter cet événement. L'atelier monétaire d'Avignon ne frappa pas de médaille, selon la coutume observée.

Mazarin partit d'Avignon le 28 octobre, pour se rendre à Paris. Il avait choisi auparavant pour lieutenant ou, pour employer l'expression technique, pour pro-vice-légat, l'évêque de Cavaillon, Fabrice de la Bourdaisière. Au commencement de l'année 1636, les intrigues espagnoles obtinrent du Saint-Siège le rappel de Mazarin de la cour de France et son renvoi dans sa vice-légation. Ce prélat quitta Paris dès les premiers jours du mois de mars et arriva à Avignon le 8 avril 1636. Grâce à d'habiles menées, il réussit six mois plus tard à se faire rappeler à Rome ; il abandonna Avignon pour toujours, au mois d'octobre 1636. Son pro-vice-légat, Fabrice de la Bourdaisière, signa en cette qualité sa dernière ordonnance le 15 mai 1637. C'est à cette époque que le successeur de Mazarin, Frédéric Sforza, fut désigné. Les documents historiques mis au jour démontrent que La Bourdaisière ne fut qu'un simple lieutenant,

agissant sous les ordres et sous la propre responsabilité de Mazarin. Malgré le très court séjour fait, soit dans l'État d'Avignon, soit dans le Comtat par ce dernier, il se préoccupa jusqu'à l'expiration de ses fonctions des besoins et des vœux de ces pays et se consacra activement à leur administration (1).

Jusqu'à ce jour on n'a attribué à la vice-légation de Mazarin qu'une seule pièce, un quadruple écu, daté de 1635 et offrant ses armes sous le buste du pape Urbain VIII. En réalité, le quadruple écu émis à Avignon l'année suivante présente également cette particularité. D'autre part, diverses monnaies ont été frappées de 1634 à 1637, sous le gouvernement du héros de Casal, et sur à peu près toutes est figurée une étoile, qui est empruntée à son blason.

I. Quadruples écus.

Ces monnaies sont fort rares; on ne connait qu'un très petit nombre d'exemplaires de chaque variété. Scilla, copié par Cinagli (2), décrit une pièce de quatre écus de 1634, en indiquant qu'au-dessous du buste d'Urbain VIII se trouve un écusson aux armes du vice-légat. Ces deux auteurs disent à propos du quadruple de 1635 : « Rittrato,

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1885, 3e trimestre. *Mazarin, vice-légat d'Avignon* (1634-1636).

(2) *Le monete dei papi*, etc , p. 210.

e sotto l'arm' d'un' altro vicelegato » (1). Il s'en suit que le blason gravé sur la pièce de 1634 est celui du prédécesseur de Mazarin, c'est-à-dire celui du vice-légat Marius Philonardi. Il n'était pas émis des monnaies d'or toutes les années par la Monnaie d'Avignon. Pour se servir de l'expression usuelle, « la costume encienne estoit en la dicte ville de en fourger, après quelques années, quelques quantités ». Si Mazarin a fait forger des quadruples en 1634, aucun spécimen n'est parvenu jusqu'à nous.

1. — VRBANVS, étoile entre deux points, VIII · PONT · MAX · 1635 · entre deux grènetis. Buste à droite du pape Urbain VIII, la tête nue, mais revêtu des ornements sacerdotaux. Au-dessous, les armes de Mazarin : *d'azur à une hache consulaire d'argent futée d'or, environnée d'un faisceau du même, lié d'argent, posée en pal ; à la fasce de gueules chargée de trois étoiles d'or brochant sur le tout* (2).

Rev. Étoile · ANTONIVS · CARD · BARBERINVS · LEGAT · AVEN · entre deux grènetis. Dans le champ, l'écu du légat Antoine Barberini, *d'azur à trois abeilles d'or, posées 2 et 1*, accolé de la

(1) *Ibid.*, p. 210. — Scilla. *Breve notice delle monete pontificie, antiche e moderne*, etc., p. 143.

(2) Reynard-Lespinasse, *Armorial historique du diocèse et de l'État d'Avignon*, p. 193. — *Le Dictionnaire Héraldique* de la Coll. Migne p. 464, donne la même lecture, sauf pour la hache qu'il appelle « hache d'armes ».

croix de l'ordre de Malte et d'une croix tréflée de légat (1).

L'étoile insérée dans la légende du droit et dans celle du revers fait allusion aux trois étoiles de la fasce du blason de Mazarin.

Le dessin de Poey d'Avant donne à tort la date de 1633 (2). D'autre part, le rédacteur du catalogue de la collection Gréau a lu par erreur 1636 (3).

Cabinet de Marseille. Poids : 13gr,60 cent. Planche I, n° 1 (4).

Cette pièce, peut-être unique, a été découverte à Benet (Vendée). Après avoir appartenu successivement à Benjamin Fillon, à M. Gréau et à Charvet, elle a été acquise par M. Laugier, l'érudit conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille, au prix de 750 francs. Elle a été gravée dans les catalogues des collections dont elle a fait partie. En comparant les dessins entre eux, on remarque, en dehors de l'imperfection de la frappe du droit, les mêmes détails dans le contour et dans les grènetis. Il s'en suit que la monnaie du Cabinet de Marseille est bien celle qui a été mise au jour en Vendée.

(1) *L'Art héraldique* de Baron, nouvelle édition par Playne, indique que ces trois abeilles sont *marquetées de sable* (p. 106).

(2) *Monnaies féodales de France*, n° 4,402.

(3) *Description des monnaies françaises et étrangères* etc., n° 1,217.

(4) Ce dessin, comme ceux des monnaies du Cabinet de Marseille, reproduites dans ce mémoire, est dû à la plume si habile de M. Laugier.

Les chapeaux qui surmontent les écus de Mazarin et d'Antoine Barberini sont tous les deux à six houppes. Cependant, les traités de blason nous enseignent que les cardinaux ont un chapeau de gueules à quinze houppes, que les archevêques portent un chapeau de sinople à dix houppes et que le chapeau des évêques est de sinople à six houppes ; ces nombres de houppes, quinze, dix et six, ne se rapportent qu'à un seul côté du chapeau. Ces principes semblent avoir été méconnus par les graveurs de la Monnaie d'Avignon : il n'en est rien. Les auteurs de la fin du XVIIe siècle (1), après avoir mentionné ces règles, indiquent qu'elles n'ont pas toujours existé. On peut examiner, une à une, toutes les monnaies forgées durant le XVIe et le XVIIe siècle, soit à Avignon, soit à Carpentras, qui portent les armes d'un cardinal, accompagnées du chapeau. On y verra toujours un chapeau à six houppes, même sur les dernières pièces émises à Avignon en 1692 et en 1693, les pièces de cinq sols avec le nom et les armes du cardinal Pierre Ottoboni. D'autre part, si l'on consulte Ciaconius, imprimé en 1630 (2), on constatera que les chapeaux de cardinaux n'ont que six houppes. C'est donc à bon droit que le tailleur des coins du quadruple de 1635 n'a attribué que six houppes au chapeau du cardinal Antoine Barberini. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser,

(1) BARON, *op. cit.*, p. 138.

(2) *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum*, etc.

c'est d'avoir dessiné au-dessous une croix boulonnée au lieu d'une croix tréflée. Certaines monnaies, telles que la piastre de Carpentras de 1598, au nom de Clément VIII, ne présentent qu'un chapeau à quatre houppes. Quant aux chapeaux accompagnant l'écu des vice-légats, ils n'ont parfois que trois houppes ; quelquefois ils ne sont pas reproduits.

L'usage de mettre leurs armes sur les monnaies a été adopté par les vice-légats à la fin du XVIe siècle, durant le pontificat de Clément VIII. Au XVIIe siècle, les cardinaux italiens plaçaient une croix tréflée derrière leur écu, lorsqu'ils étaient légats ou archevêques ; les quinze houppes apparurent à Avignon pour la première fois sous la légation de Pamphili Camille (1644-1650), ainsi qu'il résulte de l'examen des bulles scellées avec son sceau. Enfin les grands prieurs et les commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avaient seuls le droit d'insérer la croix de Malte dans leurs armoiries (1).

2. — Mêmes légendes et types. 1636. Poey d'Avant, n° 4403.

Cabinet des médailles à Paris. Planche I, n° 2.

Ce quadruple a été frappé avec beaucoup plus de soin que le précédent.

(1) MENESTRIER. *La nouvelle Méthode raisonnée du Blason* (1734), p 209. — BLANCARD. *Iconographie des sceaux des archives des Bouches-du-Rhône*, pl. III, n° 3.

Le quadruple de 1635 n'avait jamais été décrit complètement. Celui de l'année suivante n'a été cité que par Poey d'Avant. Les légendes étant les mêmes, il n'y a pas lieu de recommencer une description. Le dessin prouve qu'il s'agit encore d'une monnaie due à l'initiative de Mazarin. L'étoile du droit et celle du revers de la pièce n° 1 n'avaient pas pu être interprétées. Il en est de même de la croix de légat et de la croix de Malte à huit pointes qui accolent l'écu du légat Antoine Barberini. Ce prince de l'Église était, en effet, simplement légat à ce moment et ce n'est que plus tard qu'il devint archevêque. D'autre part, il avait été destiné à l'ordre de Malte et il fut nommé grand-prieur de Rome lorsque son oncle fut élu pape (1). Richelieu s'opposa enfin avec la dernière énergie à l'élévation de ce légat à la souveraineté élective de l'ordre, à la suite du décès du grand-maître, Antoine de Paul, survenu au mois de juillet 1636.

Lorsque j'ai publié un méreau uniface de l'Aumône générale d'Avignon, j'ai été indécis au sujet de l'origine de la croix tréflée qui se trouve au-dessus de l'écu aux armes de la ville. Personne n'avait pu expliquer la présence de croix analogues sur certaines monnaies papales ouvrées à Avignon, ou battues à Carpentras. J'avais supposé qu'il s'agissait d'une croix de légat, mal

(1) Moreri. *Le grand dictionnaire*, etc., t. II, p. 99 (édition de 1759).

dessinée (1). Eh bien ! toutes ces croix sont réellement des croix tréflées de légat, correctement reproduites. Au XVIIe siècle, les cardinaux italiens, qui étaient en même temps archevêques ou légats, plaçaient une croix de cette nature derrière leur écu (2). Le plus souvent, les légats d'Avignon étaient cardinaux, sans être revêtus de la dignité d'archevêque. On doit donc appeler croix de légat, les croix tréflées que l'on voit sur les monnaies d'Avignon, sur celles de Carpentras, ou sur les jetons et les méreaux.

Les quadruples émis à partir de 1637 inclusivement, ont, au lieu de l'étoile du droit et de celle du revers de ceux de 1635 et de 1636, une petite croix, qu'avec un peu d'attention on détermine rapidement : c'est une croix de Malte, allusion à la situation du légat Antoine Barberini (3). La représentation de ces deux croisettes cessa naturellement lors de l'expiration des pouvoirs de ce prince de l'Église.

Les rarissimes exemplaires connus du quadruple de 1637 sont aux armes de Frédéric Sforza, successeur de Mazarin. Ils ont été forgés postérieurement au mois de juin de cette année.

(1) *Marques de la confrérie du Saint-Esprit*, etc., *d'Avignon*, p. 12. Des trois vice-légats que je cite (p. 15), on ne doit laisser subsister que Hyacinthe Libelli, qui était archevêque.

(2) MENESTRIER. *La nouvelle méthode raisonnée du blason*, p. 210.

(3) Le plus souvent la légende du revers débute par un point clos (ma collection).

II. Demi-francs.

On a décoré des noms de jules, de deux jules, de demi-écu ou de teston, les monnaies d'argent de grandes dimensions, au nom de Urbain VIII, sur lesquelles ce pape est représenté au droit en buste tourné à droite et au revers desquelles une grande croix feuillue et fleurdelisée orne le champ. Le poids ordinaire des pièces de cette nature, lorsqu'elles sont bien conservées, atteint 6gr,80 (1). D'autre part, leur type est une contrefaçon des demi-francs de Louis XIII, créés en 1636, au poids théorique de 7gr,094. Ce sont donc aussi des *demi-francs;* ils sont du reste peu communs.

Poey d'Avant cite l'une de ces monnaies sous le n° 4,435, avec la désignation « jules », d'après Cinagli (2), et sans dessin. Quelques numéros plus haut, le même numismatiste mentionne une pièce, sous le vocable « demi-écu », datée de 1637 (3), ayant au droit « un buste » et au revers une « croix fleurie », tout en renvoyant à la *Revue Numismatique* (4), où cette espèce est publiée comme étant au type du demi-franc de France de Henri III et de Henri IV. Les nos 4,407 et 4,435 de Poey d'Avant ne concernent qu'une seule pièce. On doit, dès à présent, rayer l'un de ces deux numéros. Enfin

(1) Ma collection.

(2) *Op. cit.*, p. 220, n° 214.

(3) N° 4,407.

(4) 1839, p. 280, n° 80.

Scilla décrit avec raison un demi-franc analogue, daté de 1640 (1), mais il l'appelle à tort un double jules.

Je possède ces deux demi-francs de 1637 et de 1640. Ce n'est pas le lieu de les étudier. Je dois seulement constater que celui de 1637 a été émis pendant la vice-légation de Frédéric Sforza et qu'il est étranger à Mazarin. Les mots de la légende de l'avers sont séparés par une feuille triangulaire et une petite croix de Malte accompagne cette légende. Ces monnaies reçurent le nom vulgaire de *Barberines*.

III. Quarts de franc.

Scilla a mis au jour la monnaie suivante :

« *Urbanus* · *VIII* · *Pont* · *Max* · 1636. Ritratto. »

« *Antonius* · *Card* · *Barberinus* · *Le* · *Ave*. Nel mezzo, una Croce gigliata. . . . Giulio » (2).

Cartier l'a mentionnée dans la *Revue Numismatique* (1839, p. 280, n° 80) sans commentaires. Cinagli (n° 213) reproduit la description de Scilla, sous le nom de giulio. Poey d'Avant déclare que c'est une variété du n° 4,435, sans la croisette de la légende du droit (n° 4,436).

(1) *Op. cit.*, p. 84. La planche XCVI, n° 8, où est figuré le dessin du n° 4.407, nous montre au contraire une pièce hybride qui n'a jamais existé que dans l'imagination de Poey d'Avant : d'un côté au nom d'Urbain VIII et à la date de 1637 et de l'autre côté au nom du légat Scipion Borghèse (1605-1621).

(2) P. 83.

Cette pièce est un *quart de franc* et non un jules. Jusqu'à ce jour, elle n'a pas été publiée avec exactitude et aucune reproduction n'en a été donnée.

· VRBANVS · VIII · PONT · MAX · étoile, feuille triangulaire, 1636. Dans le champ, buste du pape à droite.

: ANTONIVS · CAR · BARBERINVS · LE · AVE · Croix feuillue et fleurdelisée.

Pièce unique au Cabinet de Marseille. Poids 3gr,35. Pl. I, n° 3.

L'étoile du droit rappelle le blason de Mazarin. S'il faut en croire Scilla, une variété porterait au revers *Card*, au lieu de *Car*.

Je n'appelle pas ces pièces, monnaies de cinq sols; je leur donne simplement le nom de quarts de franc. A cette époque, en effet, le franc ne valait pas 20 sols, mais il circulait pour 27 sols. Le quart de cette somme s'élève à 6 sols 3 liards.

On connait les demi-francs de 1637, 1638, 1640, 1641 et 1642 (1). Celui de 1639 n'a pas été retrouvé. Deux variétés du quart de franc existent et sont datées de 1636. Ces dates, d'un côté, le type, d'un autre côté, établissent clairement que ces monnaies sont des contrefaçons des demi-francs et des quarts de franc de Louis XIII, émis en vertu des lettres patentes des 8 mai, 28 juin et 22 sep-

(1) 1637 et 1640 (ma collection); 1638, 1641 et 1642 (Cab. de Marseille).

tembre 1636 (1), notamment à Lyon pour le sud-est du royaume. Quant au nom de demi-franc et à celui de quart de franc que je leur attribue, je peux, après avoir insisté sur le poids et sur la forme du champ du revers, citer un texte relatif aux demi-francs de 1640. Le 14 mai de cette dernière année, l'Avignonnais Paul-Antoine Roure, ouvrier à la Monnaie, fit constater que son recochonnage ou apprentissage était terminé et demanda à être admis à faire son chef-d'œuvre. On lui remit « deux marcs argent, à faire demy-francs », à 7 heures du matin. On l'enferma ensuite à clef dans une pièce. A une heure de l'après-midi, le personnel de l'atelier constata, par procès-verbal régulier, que Roure avait « exhibé et fait voir à tous dans un bassin sur la table de la dite salle les deux marcz de demy-francz, ouvréz en 68 pièces » (2). Il était d'usage d'imposer pour les chefs d'œuvre la fabrication d'un certain nombre de pièces courantes.

Sur les demi-francs et sur les quarts de francs on distingue une feuille triangulaire, d'aspect bizarre. Le moindre signe, reproduit sur une monnaie avignonnaise, doit s'expliquer. Dans les

(1) Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, p. 329 — Hoffmann. *Les monnaies royales de France etc.*, § *Louis XIII*, nos 63 et 64.

(2) *Archives municipales d'Avignon*, CC, boîte 17, no 27 : En France, les demi francs, créés en 1636, furent taillés sur le pied de 34 1/4, au lieu de 34, au même marc de Paris.

armes du pro-vice-légat de Mazarin, Fabrice de la Bourdaisière, figure un rameau de vesce; dans celle du vice-légat Sforza, successeur de Mazarin, on voit une branche de cognassier au naturel (1). Ni les feuilles de vesce, ni celles du cognassier, n'offrent le moindre rapport avec la feuille qu'il s'agit de déterminer (2). Durant le gouvernement de Mazarin, la Monnaie d'Avignon fut dirigée, d'abord, par deux maîtres associés, Sébastien Bourdon et Samson. La même marque se retrouvant sur des monnaies faites après 1637, lorsque Bourdon était maître unique, je l'attribue au graveur.

IV. Barberins ou pièces de cinq sols.

Le 28 janvier 1634, le conseil de ville d'Avignon se réunit à la nouvelle que la cour des comptes de Louis XIII venait de décrier les *gros patards*, les *liards* et les *barberins* « qui se font en ceste ville au grand détriment du public et du commerce d'icelle. » Les consuls exposèrent qu'ils avaient déjà prié le vice-légat de faire cesser la frappe de ces monnaies. Marius Philonardi avait déclaré qu'avant de prendre une décision, il voulait envoyer des délégués en Provence et dans le Languedoc pour examiner si dans ces deux provinces « les dictes monnaies auraient mise non obstant les

(1) Reynard Lespinasse. *Op. cit.*, pp. 194 et 195.

(2) Du reste, les dates s'opposent à ce que ce soit un différent, faisant allusion au blason de l'un ou de l'autre de ces prélats.

dicts arrêts, lesquelz bien souvent ne sont point mis à exécution. » On délibéra cependant de supplier le vice-légat de « faire superséder » (1) à la fabrication de ces espèces (2).

Quelle peut être la pièce désignée sous le nom de *barberin?* Il s'agit évidemment d'une monnaie où sont figurées un grand nombre d'abeilles ou *barbarini* (3). D'autre part, cette pièce a une valeur supérieure au liard et au patard, d'après l'ordre indiqué dans la délibération du 28 janvier 1634.

Une seule monnaie remplit toutes ces conditions. Au droit, on voit dans le champ un grand écu aux armes du pape; le champ du revers est orné d'une image de Saint-Pierre, représenté à mi-corps, au-dessus des armes du légat. Il existe sur cette pièce six abeilles, à raison de la figuration du blason d'Urbain VIII et à cause de la représentation de l'écusson du légat, son neveu. Le nom de *barberin* est pleinement justifié.

Le type des *barberins* est emprunté aux pièces similaires émises à Avignon durant le pontificat de Clément VIII (1592-1605). Les armes de ce pape remplissent le champ du droit; au revers, Saint-Pierre est figuré au-dessus des armes du légat

(1) Faire surseoir à .

(2) *Archives mun. d'Avignon, registre des conseils*, 1634, fol. 137.

(3) A mon sens, la meilleure description des armes des Barberini a été donnée par MENESTRIER *Le véritable Art du blason ou l'usage des Armoiries*, p. 36) : *d'azur à trois mouches ou taons d'or*, que les Italiens nomment *barbarini*.

Aquaviva. Sur un second type, la légende du revers rappelle Saint-Pierre et Saint-Paul, dont on voit les deux images au-dessus de l'écu du légat : d'autre part, le mot *Avenio* a été supprimé, à cause du défaut de place (1). Ces monnaies ne peuvent recevoir le vocable de *jules* que les auteurs leur infligent. Les ordonnances monétaires inédites, que j'ai consultées, les dénomment *clé-ments* ou *clémentins*. Il était tout naturel d'adopter le nom de *barberins* pour celles frappées durant le règne d'un Barberini.

Le commerce accueillit les clémentins avec une défaveur tellement marquée, qu'aucune espèce de cette nature ne fut forgée sous les deux successeurs immédiats de Clément VIII, Paul V et Grégoire XV. Quoiqu'ils valussent un peu moins de cinq sols, le légat Aquaviva avait essayé, en effet, de les faire circuler sur le même pied que les quarts de franc.

Dès 1623, le légat François Barberini fit frapper des barberins. On retrouve ces pièces avec les dates 1623, 1624, 1626, 1627, 1628, 1630, 1631, 1632, 1633, 1636, 1637 et 1640. En outre, une variété ne porte pas de date (2). Comme les clémentins n'étaient pas datés, j'estime que le barberin dépourvu de date a été forgé en 1623, au début de l'émission. Les barberins avaient une valeur de

(1) Scilla, *op. cit.*, p. 69.

(2) Cignali, *op. cit.*, pp. 219 et 220. Je possède les barberins de 1624, 1627 et de 1630.

cinq sols, le prix du marc d'argent ayant été haussé lorsque leur frappe commença.

La Monnaie d'Avignon ouvra un nombre considérable de barberins en 1633. De là les protestations du public et la délibération du 28 janvier 1634 que j'ai analysée en tête de ce paragraphe. La fabrication fut suspendue à ce moment; elle ne fut reprise qu'en 1636 et en 1637.

Scilla décrit les deux pièces suivantes :

« VRBANVS · VIII · PO · M · 1636. Arme.

« S · PETRVS · AVENIO. Mezza figura, e sotto l'arme del Card. Antonio Barberini. Giulio.

« VRBANVS · VIII · PO · M · 1637. Arme.

« S · PETRVS · AVENIO. Mezza figura, e sotto l'arme del Card. Antonio Barberini. Giulio » (1).

La première de ces monnaies se rattache évidemment au gouvernement de Mazarin, à cause de la date de 1636. Je considère la deuxième comme ayant été émise durant la même période, c'est-à-dire, au plus tard, au mois de mai 1637.

J'aurais été bien aise de pouvoir donner le dessin de ces deux barberins. Mais ils n'existent dans aucune collection à ma connaissance. Depuis Scilla, aucun auteur ne les a vus. Les abréviations PO · M · du droit se traduisent par *Pontifex Maximus*. D'habitude une rose est gravée après le mot *Avenio*. Je ne sais si sur les deux barberins de

(1) Scilla, *op. cit.*, p. 83.

1636 et 1637, la rose n'est pas remplacée par une étoile, rappelant les armes de Mazarin. Quoi qu'il en soit, ces deux barberins sont au nombre des monnaies les plus rares de la série pontificale d'Avignon (1). Le cabinet des médailles de Marseille, qui est si riche, grâce à l'activité de M. Laugier, ne les a pas.

V. Liards.

De même qu'au début de l'année 1634, le trop grand nombre de liards pontificaux en circulation à Avignon provoqua d'énergiques réclamations de la part des consuls, les nouvelles émissions de ces pièces, en 1636, obligèrent ces derniers à faire entendre leurs doléances à Mazarin, dans les premiers jours de l'année 1637. Le 3 février de cette année, on exposa au conseil de ville que « les monnaies basses et particulièrement les *liards* ont causé un très grand désordre en ceste ville, dont le négoce en est grandement interrompu, jusques même que tout plein de populace, qui n'ont que des liards, sont venus crier en la maison de ville, disant qu'ils meurent de faim, quoiqu'ils aient d'argent en main pour acheter du pain, lequel argent on ne veut recevoir parce que ne consiste qu'en liards ; ce qu'ont voulu faire savoir au con-

(1) Le barberin que j'ai vu le plus souvent dans les collections est celui de 1633.

seil. Sur quoi a esté conclu d'écrire à Mgr Mazarin, vice-légat, et le supplier de vouloir remédier aux désordres que les liards qui se fabriquent en ceste ville portent en la dicte ville et le supplier de faire superséder à la fabrique des liards et gros patacs et remis à MM. les consuls et assesseurs de faire et dresser les mémoires nécessaires pour cet effet » (1).

Il s'en suit que Mazarin a fait forger à Avignon des liards. On connaît deux types de liards d'Urbain VIII : le *liard à l'M* et le *liard au V* (2).

Le liard à l'M était destiné à faire concurrence aux liards analogues faits à Orange, au nom du prince Maurice (1618-1625), puis à celui de son frère Frédéric Henri (1625-1647). Ceux-ci étaient eux-mêmes une contrefaçon des liards de Marie des Dombes (1608-1626). Gaston d'Orléans (1627-1657) émit de son côté des liards au G.

Aucun des liards d'Urbain VIII n'est daté. Aujourd'hui ils sont fort rares et, comme leur frappe a été bien négligée, il est très difficile d'en rencontrer à légendes entières.

J'estime que les liards au V sont postérieurs à la vice-légation de Mazarin, à qui j'attribue la variété suivante de liard à l'M, qui est inédite :

(+ . VRBANVS · V) III · PONT · OP. Dans le champ, sous une couronne, un M accosté de trois abeilles mal ordonnées et dépourvues de leur

(1) *Archives d'Avignon*, 25e *registre des conseils*, fol. 321 et 322.

(2) Poey d'Avant, *op. cit.*, nos 4438 et 4439.

aiguillon, de leurs antennes et de leurs pattes. Chacune de ces trois abeilles ressemble à un volant dont on se sert dans le jeu de ce nom. Étant renversées, elles imitent les trèfles des liards d'Orange et les lis des liards des Dombes. OP est l'abréviation d'*Optimus*. La formule *pontifex optimus maximus* se lit sur un certain nombre de monnaies avignonnaises de Paul V et de Grégoire XV, prédécesseurs d'Urbain VIII.

Rev. (+ ANT · CAR · B) AR · LE · AV · Croix dite du Saint-Esprit, ornée au centre d'une feuille dans chaque canton.

Poids : 0,70 cent. Cabinet de Marseille. Pl. I, n° 4.

J'attribue cette pièce à la vice-légation de Mazarin à cause surtout de la forme extraordinaire donnée aux abeilles, forme que nous allons retrouver sur les doubles tournois ou gros patards. Peut-être que l'on distinguera une étoile sur un exemplaire de parfaite conservation.

VI. Gros patards ou doubles tournois.

Les patards avaient été émis en si grandes quantités durant la première partie du règne d'Urbain VIII que leur cours fut prohibé en France, en même temps que la circulation des liards et des barberins. Le vice-légat fut obligé de faire suspendre leur frappe, au début de l'année 1634.

Mazarin maintint cette décision, mais il ordonna de continuer à imiter les doubles tournois français.

La nouvelle monnaie valut deux sols comme les patards, avec cette différence que son poids fut presque trois fois supérieur. Sa ressemblance avec les doubles tournois faits à l'atelier royal de Villeneuve-lez-Avignon (1), fut poussée à un tel point que son admission dans les provinces voisines ne souffrit aucune difficulté. C'est à tort que les numismatistes appellent cette espèce un *quattrino;* c'est un *double tournois*, ou pour employer l'expression vulgaire de l'époque, un *gros patard*.

Les patards n'étaient pas datés. Il est tout naturel que les premiers doubles tournois aient présenté la même particularité. Il existe plusieurs variétés de doubles tournois dépourvus de date; ils sont peu communs. Cinagli les mentionne. Ils sont restés inconnus en nature à Poey d'Avant.

M. Laugier a publié le double tournois suivant :

1. — Étoile. VRBANVS · VIII · PONT · MAX. Buste du pape à droite.

Rev. ANT · CARD · BARB · LEG · AVEN. Trois abeilles mal ordonnées et privées de leurs antennes ornent le champ (2).

Cab. de Marseille. Ma collection. Poids 2gr,925. Pl. I, n° 5.

(1) Roger Vallentin. *Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon, durant le règne de Louis XIII* (1610-1643).

(2) *Monnaies inédites ou peu connues de papes et légats d'Avignon appartenant au cabinet des médailles de Marseille, § Urbain VIII.*

Les doubles royaux dont celui-ci est la copie ont au droit la lettre d'atelier et sont datés ; au revers, la légende, précédée d'une croisette, commence à droite et en haut. Le différent est remplacé ici par une étoile, empruntée à l'écu de Mazarin. Les abeilles du revers sont plus aisées à déterminer que sur le liard précédent, car cette fois, on leur a conservé au moins leurs pattes. Étant renversées et leurs antennes ayant été supprimées, elles imitent assez bien des lis.

Sur mon exemplaire, les antennes sont vaguement indiquées. En outre aucun point ne sépare les mots *Barb.* et *Leg.*

Cette pièce est la seule connue de nos jours. Il existe deux autres variétés, d'après Cinagli.

2. — Même légende au droit, sauf M au lieu de MAX. Même type.

Rev. Même légende et même type.

3. — Même légende et même type.

Rev. ANT · CAR · BAR · LE · AVE. Même type (1).

Cinagli n'annonce la présence d'aucune étoile sur les trois doubles non datés qu'il décrit. Si les deux dernières de ces monnaies ont une étoile comme la première, on doit les attribuer à Mazarin. Si, au contraire, l'étoile n'est pas figurée sur l'une d'entre elles, ou sur toutes les deux, ces

(1) *Op. cit.*, § *Urbain VIII*, nos 370 et 371. Le no 369 est un double, identique à celui de ma collection.

monnaies ou cette pièce doivent être rattachées à la vice-légation de Marius Philonardi.

Quoi qu'il en soit, je classe à l'année 1634 les doubles tournois de Mazarin non datés.

4. — Dès 1635, la fabrication des doubles fut pratiquée à Avignon sur une vaste échelle.

Étoile · VRBANVS · VIII · PONT · MAX. Buste du pape à droite. Le graveur a inscrit par erreur une molette au lieu d'une étoile.

ANT · CAR · BAR · LE · AVE · 1635. Dans le champ trois abeilles, pourvues de leurs pattes, d'une sorte d'aiguillon et de légères antennes. Cette fois les abeilles sont bien ordonnées. Cette mesure dut être prise sur les réclamations du roi de France. La copie des doubles français est encore flagrante; mais on voit très bien dans le champ trois abeilles et non trois lis. L'atelier royal de Villeneuve, situé de l'autre côté du Rhône et en face d'Avignon, n'ouvrait plus depuis 1627 (1). Du reste le moulin installé à cette Monnaie fut brisé, en vertu d'un arrêt du mois d'août 1635 (2). Les généraux-maîtres du royaume surveillaient attentivement les émissions papales d'Avignon. En retournant les doubles, les trois lis sont remar-

(1) R. Vallentin, *Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon, durant le règne de Louis XIII* (1610-1643), p. 14.

(2) Delombardy, *Catal. des monnaies françaises de la collection de M. Rignault*, p. 54.

quablement simulés. Le vice-légat d'Avignon pouvait affirmer que la contrefaçon des doubles de Louis XIII n'était pas absolue.

Ma collection. Cinagli, n° 357. Poey d'Avant, n°4416. Le numéro 4416 et le n° 4414 paraissent faire double emploi (1). Quelques exemplaires peuvent être dépourvus au revers du grènetis intérieur. Poids : 2gr,50 cent. Planche I, n° 6.

5. — Variété, avec LEG au lieu de LE au revers. Cinagli, n° 356. Poey d'Avant, n° 4415.

6. — Variété du n° 4, avec BARB. à la place de BAR dans la légende du revers.

Cartier, *Revue Num.*, 1839. Cinagli, n° 358. Poey d'Avant, n° 4417.

Comme pour les doubles non datés, Cinagli ne signale pas d'étoile avant la légende du droit sur les doubles de 1635.

Il existe encore d'autres variétés, relativement à la ponctuation des légendes. Elles sont trop peu importantes pour être signalées.

7. — Mêmes légendes et types que sur le n° 4. 1636. Les mots de chaque légende ne sont séparés par aucun point. Les pattes et les antennes des abeilles sont rigoureusement supprimées, comme sur le liard déjà étudié.

Ma collection : deux exemplaires. Sur l'un d'eux,

(1) Poey d'Avant, *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poey d'Avant*, n° 1292.

l'étoile précédant la légende du droit est très bien figurée. Sur l'autre, on voit une molette au lieu d'une étoile. Planche I, n° 7. Inédit. Poids : 2gr,93 et 2gr,95.

8. — Variété du numéro précédent : LEG à la place de LE.

Cinagli, n° 359. Double omis par Poey d'Avant.

9. — Variété du n° 7 avec BARB au revers. 1636.

Cartier, *Revue Num.*, 1839. Cinagli, n° 361. Double oublié par Poey d'Avant.

Cinagli n'a pas mentionné encore l'étoile, précédant la légende du droit sur les deux variétés de 1636.

10. — Nous avons vu que Mazarin quitta Avignon pour toujours au mois d'octobre 1636. Son remplacement paraissant certain, on supprima l'étoile du droit des doubles avignonnais pour lui substituer une croix que personne n'a encore pu identifier. C'est une petite croix de Malte empruntée au blason du légat.

Les légendes nous montrent une ponctuation régulière. On lit BARB au revers, comme sur le numéro 8.

Le surplus est identique au n° 4. 1636. Les antennes et les pattes des abeilles ont disparu (1).

(1) Généralement, on indiquait sur les blasons les antennes et le pattes des abeilles d'une façon très superficielle. *Voy.*, par exemple, les armes de M. Des Entelles, gravées sur l'estampe de C. N. Varin, intitulée « Les spadassins en fête de vilage ». (Ma collection.)

Ma collection : deux exemplaires. Cinagli, n° 360. Poey d'Avant, n° 4418. Planche I, n° 8. Poids $2^{gr},70$ et $2^{gr},30$.

11. — En 1637, l'étoile apparut de nouveau sur les doubles. Mêmes légendes que celles du numéro 9. 1637.

Cinagli, n° 364. Omis par Poey d'Avant.

12. — Légendes du numéro 9. 1637.

Cartier, *Revue Num.*, 1839. Cinagli, n° 365.

13. — La croix de Malte fut de nouveau substituée à l'étoile. Légendes du numéro 9. 1637.

Ma collection : deux exemplaires. Cinagli, n° 362. Planche I, n° 9. Poids : $2^{gr},81$ et $2^{gr},80$.

14. — Légendes du numéro 4. 1637.

Cinagli n° 363. Poey d'Avant, sous le n° 4413, décrit ainsi cette monnaie : « Même légende. Buste du pape à gauche (????), dans un grènetis.

ANT · CAR · LE · AVE. Dans le champ, trois abeilles simulant des lis.

Cuivre. Quattrino. 51 grains (Poey d'Avant, n° 1292. *Revue,* 1839, n° 82). »

Le dessin donné par cet auteur est cependant correct. Le chapitre consacré à Urbain VIII est tout entier à refaire.

Lorsque le successeur de Mazarin fut nommé, la frappe des doubles tournois d'Avignon avait cessé. Elle ne fut reprise qu'en 1640.

J'ai indiqué plus haut que les doubles tournois

dépourvus du millésime et n'ayant pas d'étoile au droit devaient être classés au prédécesseur de Mazarin. C'est à Marius Philonardi qu'est due, en effet, la création de cette espèce. La délibération consulaire du 28 janvier 1634 en fait mention et voici la copie d'un autre texte encore plus explicite. Je considère les premières émissions de gros patards comme ayant eu lieu dans les derniers jours de l'année 1633 :

« Du temps de Monseigneur Philonardy, arche-
» vêque et vice-légat, on a fait faire si grande quan-
» tité de petites et basses monnayes, que non seule-
» ment les particuliers, mais aussi notre ville encore
» en a reçu de très grands dommages et pertes.

. . . . . .

» Plus le dit seigneur archevêque et après lui
» autres (1) ont fait battre une énorme quantité de
» *gros patats* pour la fabrique desquels on travail-
» lait nuit et jour et y avait certain nombre d'ou-
» vriers pour le jour et certain nombre pour la nuit.
» On pourra faire aussi voir à Sa Sainteté quelques-
» uns des dits doubles.

» Et pour faire que personne ne dit mot, le dict
» seigneur Philonardy fit mettre dans le contrat du
» maître des monnaies un pache (2) que les doubles
» et patats se débiteraient hors de l'État de Sa
» Sainteté.

» Mais cette grande et effrénée quantité de dou-

(1) Les consuls visent Mazarin et son successeur Sforza.

(2) Condition, en langue vulgaire (*pactum*).

» bles fabriqués dans Avignon a été cause qu'ils
» ont été décriés, et quand nous avons voulu atta-
» quer le maître de la Monnaie, conformément à
» son obligation, le maître s'est retiré et ses cau-
» tions ont répondu qu'ils n'étaient cautions que
» pour la Chambre (1) et non pour autre personne.
» Et d'ailleurs nous n'avons jamais pu avoir copie
» du dit contrat, duquel le notaire disait qu'il lui
» avait été défendu d'en donner aucune copie,
» tellement que le public et les particuliers y ont
» fait de grosses et signalées pertes, même plus que
» du double de ce que les dits gros patats s'expo-
» saient (2). »

Ces lignes sont extraites des instructions inédites données par les consuls d'Avignon à leurs délégués, ou, pour se servir de l'expression consacrée, à leurs ambassadeurs, auprès du pape Urbain VIII. Ces instructions sont un véritable réquisitoire contre les émissions de monnaies faites sur les ordres des vices-légats successifs Philonardi, Mazarin et Sforza. Le nom de Mazarin est passé sous silence, quoique les plaintes formulées visent aussi les mesures monétaires qu'il crut devoir prendre. Les premiers magistrats de la cité d'Avignon demandaient l'intervention formelle du souverain pontife et blâ-

(1) Chambre Apostolique d'Avignon.

(2) D'après une copie fautive de Paul Achard, se trouvant dans ses papiers au Musée Calvet. Le texte original fait partie des archives municipales d'Avignon. Il n'est pas classé; je n'ai pas pu le retrouver.

maient ouvertement le vice-légat en fonctions, Frédéric Sforza.

VII.

On peut lire dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (1), une ordonnance rendue par le pro-vice-légat de Mazarin, le 15 mai 1637, relativement aux faux patards. Les trois états du Comtat Venaissin et le procureur-général d'Avignon s'étaient fait l'écho, auprès de ce prélat, des plaintes du commerce au sujet des « petits pataz noirs à deux clefs, faux et contrefaitz ». Fabrice de la Bourdaisière décida que tous les détenteurs de patards quelconques devaient, avant de les mettre en circulation, les montrer « aux commis qui seront spécialement députés », pour en effectuer « la triaille et séparation et ceulx qui seront recognus faulx, estre par iceulx commis, en présence des parties, coupés et sizellés (2) et les piéces rendues aux dites parties ».

Le pro-vice-légat de Mazarin rendit deux ordonnances, absolument inédites, relatives au billonnage, le 11 février et le 4 mars 1637 :

« 1° Du mandement de Monseigneur Illustris-
» sime et Révérendissime, évesque de Cavaillon,
» pro-vice-légat pour Monseigneur l'Illustrissime
» Julle (sic) Mazarin, vice-légat et gouverneur
» général ez-cité et légation d'Avignon et à la

(1) 1885, p. 170.

(2) Cisaillés.

» requeste de Monsieur Sébastien Bourdon, fer-
» mier général des Monnoyes de Nostre Sainct
» Père en cet Estat, joint à luy illustre seigneur
» Monsieur François de Labeau-Bérard, advocat
» et procureur général de Nostre Sainct Père, ez-
» cité et légation du dict Avignon, en exécution et
» conformité des ordres cy-devant faicts, et notam-
» ment le vingt huictiesme septembre mil six
» cent trante trois, par ces présentes est inhibé (1)
» et déffandu à toutes personnes de quelle qualité
» et condition que ce soit de billoner, achepter,
» ny vendre, ny faire achepter ou vendre de billon
» en or ou en argent, monoié ou non monoié,
» ny autre mestail meslé et servant de billon, tant
» en ceste ville que ailleurs dans le présent estat,
» transporter ny faire transporter le dict billon
» hors d'icelluy, le tout sans l'exprès consantement
» du dict sieur fermier général et licence de mon
» dict seigneur, à paine de confiscation du dict
» billon et de vingt cinq marcs d'argent qu'encou-
» riroyt chascun des vandeurs, achepteurs et entre-
» meteurs ou courratiers (2), aplicables au fisc de
» Sa Sainteté sans autre déclaration, le tiers de
» laquelle confiscation, dès maintenant comme
» pour lors, appartiendra au dénonciateur ou
» dénonciateurs de tels contrevenants, lesquels
» seront tenus secrets, et le restant appartiendra
» un tiers à la révérende Chambre et l'autre tiers

(1) *Inhibere.*

(2) Courtiers en provençal.

» au dict sieur fermier. Mandant et commandant
» mon dict seigneur à tous juges, magistrats,
» justiciers, officiers de Nostre Sainct Père et à
» chascun d'iceux de procurer l'exécution des
» présentes, lorsque seront requis par les dits ins-
» tants (1), et leur prester aide, faveur et assistance,
» à paine de désobéissance, et à ce que aucun ne
» puisse alléguer ignorance des présentes, mon
» dict seigneur a voulu et ordonné, veut et or-
» donne les présentes estre publiées à son et cry de
» trompe et affigées (2) par tous les lieux et carre-
» fours de la présente ville et autres lieux du comté
» que besoing sera.

» Donné en Avignon au palais apostolic, ce
» onziesme jour du mois de febvrier mil six cens
» trente sept.

» F. Ep. Cav., p. v. leg. (3). »

Cette ordonnance fut publiée à Avignon, le 16 février 1637, par Jean Palme « trompette juré du dict Avignon ». Elle ne donna pas les résultats qu'on attendait. Le transport du billon continua à être effectué sur une vaste échelle.

Fabrice de la Bourdaisière se vit contraint de prendre une nouvelle décision :

(1) Demandeurs (*instare*).

(2) Affichées.

(3) *Copie d'une ordonnance de Monseigneur l'évesque de Cavaillon, provicelégat, au sujet du billionage de l'an* 1637, *cottée G, n°* 7. — *Archives d'Avignon, boîte* 17.

« Du mandement de Monseigneur l'Illustrissime
» et Révérendissime Julle (sic) Mazarin, refféran-
» dère de l'une et l'aultre signature, vicelégat et
» gouverneur général en ceste cité et légation
» d'Avignon et à la requeste de Monsieur l'advo-
» cat et procureur général de Nostre Sainct Père
» en ceste dicte cité et légation du dict Avignon,
» ayant au préalable sa dicte Seigneurie Illustris-
» sime révocqué, comme révocque par les pré-
» sentes, toutes criées et proclamations faictes de
» l'authorité des antécesseurs de sa dicte Seigneu-
» rie Illustrissime que sienne sur le faict du billon
» et notamment celle du onziesme de febvrier
» dernier et réduisant toutes les dictes criées aux
» présantes qu'a voulu et veut mon dict seigneur
» avoir effaict tant seulement, conformément à
» autre criée faicte le quinziesme febvrier de l'an-
» née mil six cents trante quatre. Est inhibé et
» deffandu à toutes persones, dequel estat, degré
» et condition qu'ils soient, de transporter ny faire
» transporter hors la présante ville et comté de
» Venisse du billon en or ou argent, monoié ou
» non monoié, ny autre meslé servant de billon,
» sans l'expresse licence par escript de mon dict
» seigneur, à peine de confiscation du dict billon
» et de vingt-cinq marcs d'argent fin incourables
» (sic) par chasque contrevenant, sans aultre décla-
» ration ; un tiers de laquelle confiscation dès main-
» tenant comme pour lhors appartiendra au fisc de
» Nostre Sainct Père, l'aultre tiers au sieur fer-

» mier général de la Monoie et le restant au dénon-
» ciateur de tels contrevenants, lequel sera tenu
» secret. Mandant et commandant mon dict sei-
» gneur à tous juges, magistrats, justiciers et offi-
» ciers de Nostre Sainct Père et à chascun d'iceulx
» de procurer l'exécution des présantes, lors que
» requis seront par le dict sieur advocat et luy pres-
» ter aide, faveur et assistance, à paine de désobéis-
» sance. Et à ce que aucun ne puisse alléguer igno-
» rance des présantes, mon dict seigneur a voulu
» et ordonné, veut et ordonne ces présentes estre
» publiées à son et cry de trompe et affigées par
» tous les lieux et carrefours de la présente ville et
» autres lieux du comté que besoing sera.

» Donné au palais apostolique du dict Avignon
» le quatriesme mars mil six centz trante sept.

» F. Ep. Cav., p. v. leg. (1). »

Roger Vallentin.

(1) *Copie d'une ordonnance de Monseigneur l'évesque de Cavaillon, vicelégat, au sujet du billionage de l'an 1637, cottée G, n° 7. — Archives d'Avignon, boîte 17.*

QUELQUES SCEAUX, JETONS ET ARMOIRIES

CONCERNANT LES

CORPORATIONS DE MÉDECINS, CHIRURGIENS, BARBIERS

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

PLANCHE II.

I.

NOUVEAU SCEAU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PONT-A-MOUSSON.

Postérieurement aux recherches que je fis paraître en 1873, sur les sceaux médicaux de Lorraine (1), M. le chanoine Hyver nous révéla

(1) *Cf.* : a) *Sceaux des anciennes institutions médicales de Pont-à-Mousson et de Nancy*, par J. CHAUTARD, 1 broch. in-8°. (Extrait des *Mémoires de la société de Médecine de Nancy pour* 1871-1872 et de la *Rev. num. belge*, 5e série, t. VI, année 1874, avec planches.)

b) *La Faculté de médecine de l'université de Pont-à-Mousson*, par l'abbé HYVER, 1 broch. in-8°, 1876. (Extrait des *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine pour* 1876.)

c) *Essai sigillographique*, par le Dr DAUCHEZ, à propos de la société de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien. 1891, broch. in-8°, avec de nombr. vignettes dans le texte. (Extrait des *Mém. de la Société de médecine de Lille*, 1890.)

d) *Mœurs et usages des corporations de métiër de la Belgique et du nord de la France*, par FÉLIX DE VIGNE, un volume gr. in-8°. Gand, 1857. (Planches XXIX, XXX et XXXI, sceaux des barbiers de Bruxelles, Audenarde, Bruges, etc.)

l'existence d'un nouveau cachet de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, reproduit depuis par M. le docteur Dauchez dans un intéressant essai sigillographique relatif à Saint-Luc, patron des anciennes facultés de médecine de France. Peut-être ne sera-t-il pas indifférent aux lecteurs de la *Revue* de connaître ce nouveau sceau qui est circulaire et d'un diamètre légèrement inférieur à celui de la pièce décrite dans mon premier travail sous le nom de *Sigillum magnum :* 62 millimètres au lieu de 66 que portait cette dernière. J'y joins la gravure sur bois que M. le docteur Dauchez a bien voulu me confier.

On lit d'abord en légende circulaire, placée

entre un double filet intérieur et une bordure extérieure formée de calices de fleurs se pénétrant l'un l'autre : « ✠ SIGILLVM ✠ RECENS ✠ FACVLTATIS ✠ MEDICINÆ ✠ PONTI ✠ MVSSI », le tout précédé d'une croix à pieds fichés, et les mots intercalés d'une très petite croisette de même. Dans le champ, on voit trois personnages portant la toque et la longue robe de docteur.

Deux d'entre eux sont debout et ont sur les épaules une pélerine de fourrure. Ils tiennent dans la main divers attributs : l'un a dans la droite un cœur enflammé et dans la gauche le miroir symbolique de la médecine, dont le manche se confond avec un objet assez peu distinct que le second personnage porte de la main droite et qui pourrait être un serpent, tandis que de la gauche il tient une espèce de sceptre ou bâton, rappelant celui que roulait à la main la personne que l'on saignait, afin de faciliter l'écoulement du sang. Le troisième personnage, coiffé comme les deux autres, mais vêtu simplement de la robe à larges manches, sans chape de fourrure, est à genoux, dirigé à gauche de profil et les mains jointes vers les deux premiers. Au-dessus, flotte une banderolle ou phylactère avec ces trois abréviations : ANA PEY POI, semblant désigner ainsi, par des mots grecs abrégés, les sciences enseignées alors à la faculté de médecine. ANA serait l'abréviation de ANATOMIA, anatomie et chirurgie, sciences indiquées du reste assez clairement par

les emblèmes que porte le premier de ces personnages; POI, de POIA, *herbe,* indiquerait la botanique; enfin PEY, de PEUSIS, rappellerait la thérapeutique, l'une des branches importantes de la science médicale.

Tout porte à croire que les personnages du milieu représentent Saint-Côme et Saint-Damien, patrons comme Saint Luc de la médecine, et le personnage agenouillé figurerait le candidat qui attend d'être investi du pouvoir de guérir. Ces deux saints avaient, du reste, dans l'église Saint-Laurent, paroisse des médecins et des légistes à Pont-à-Mousson, une chapelle qui leur était consacrée et une congrégation sous le vocable de Saint Côme et de Saint-Damien.

La matrice de ce sceau n'existe plus, mais l'empreinte en cire en est conservée à la bibliothèque de Pont-à-Mousson; elle est renfermée dans une capsule de fer blanc, comme les sceaux des autres facultés.

L'iconographie chrétienne a donné quelquefois comme *caractéristique*, aux S.S. Côme et Damien, le serpent d'Esculape enroulé autour d'un bâton et a revêtu les deux saints des insignes du doctorat universitaire : bonnet carré, chape herminée, longue robe, etc., et ainsi que nous le dirons plus loin, on a vu à la main de ces mêmes saints, un cylindre, un étui d'instruments de chirurgie, un bocal de pharmacien et, comme cela pourrait être sur notre sceau, une baguette rappelant le

bâton manié, pendant la saignée, par le malade.

Quelle était la destination de chacun des deux sceaux de la faculté de médecine de Pont-à-Mousson? On ne peut à ce sujet que se livrer à des conjectures. Dans certaines universités, on retrouve la mention de trois sceaux, l'un de baccalauréat, un autre pour la licence, un troisième pour la maîtrise ou doctorat. Dans son histoire de « Rabelais à l'ancienne faculté de médecine de Montpellier » (1), le docteur Gordon reproduit la matrice des trois sceaux de formes différentes, d'inégale grandeur, réservés à la sanction des épreuves en question. La mention *sigillum magnum* sur le plus ancien de nos deux sceaux, celui que nous avons décrit autrefois, semble indiquer à Pont-à-Mousson, comme à Montpellier, l'existence d'autres cachets de grandeur et de destination différentes, celui-ci étant réservé à la consécration doctorale. Le second, de date plus récente, à en juger non seulement par l'inscription mais par l'ensemble de sa facture, aurait été destiné aux épreuves de baccalauréat ou de licence, et pourrait être contemporain de l'édit promulgué le 6 janvier 1699 par le duc Léopold, au moment de sa rentrée dans ses États, pour restituer à la faculté de médecine de Pont-à-Mousson son ancienne splendeur.

(1) *Fr. Rabelais à la Faculté de Montpellier*, 1876, pp. 13 et suiv.

II.

SCEAU DU COLLÈGE DE CHIRURGIE DE NANCY.

Jusqu'à l'abolition des anciennes universités, les médecins et les chirurgiens formaient des corporations distinctes, qui étaient loin de présenter l'accord qui règne aujourd'hui entre les deux professions.

Les premiers, supérieurs aux seconds en science, en dignité, dédaignaient, d'après les préjugés de l'époque, les opérations manuelles, dont ils abandonnaient le soin aux chirurgiens et aux barbiers, qui parfois, de leur côté, empiétaient sur le terrain de la médecine. De là des luttes perpétuelles, des rivalités sans nombre, des prétentions excessives, dont on chercha à atténuer les effets par la création, à côté des facultés de médecine, d'institutions nommées *collèges de chirurgie*.

De même que Paris, Rouen et plusieurs autres villes, Nancy possédait une institution de ce genre, à laquelle se rattache un sceau qui fait partie du Musée lorrain et dont nous ignorions l'existence à l'époque de notre travail sur les sceaux des institutions médicales de la Lorraine.

Ce sceau, dont nous avons pu obtenir obligeamment une bonne empreinte en cire, est ovale, de 4 centimètres de long sur 3 et demi de large, et bordé extérieurement d'une série de petites étoiles. Le champ est occupé par un cartouche, de même

forme que le sceau, entouré de deux branches, l'une d'olivier, l'autre de palmier, qui se confondent avec des ornements en volutes que surmonte une couronne de feuillage. Sur ce cartouche, sont les armes des chirurgiens de Nancy : *d'azur à trois boîtes d'onguent d'or, munies de leur couvercle, deux et un, portant en chef le chardon de Nancy*. En haut se trouve la devise VIRTVTI ET MERITO, inscrite circulairement, puis en bas ces autres mots en lettres capitales, comme les précédents, mais plus petits : COL · R · — CHIR · NAN · Abréviation de *Collège royal de chirurgie de Nancy,* indiquant ainsi l'usage spécial du cachet. (Pl. II, n° 1.)

On retrouve les mêmes meubles sur les armes des chirurgiens de Paris, de Rouen et autres villes avec une fleur de lis en abîme comme brisure. Quant à la devise *virtuti et merito,* elle n'est pas spéciale aux chirurgiens de Nancy. On la voit accompagnant l'écu de la famille espagnole Lopez de la Huerta, ainsi que la croix de divers ordres chevaleresques : ordre équestre des États romains fondé en 1847 par S. S. le Pape Pie IX ; ordre d'Espagne de Charles III, fondé en 1771 par Charles III, roi des Deux-Siciles et ensuite d'Espagne (1).

Ce fut en 1770 que les chirurgiens obtinrent du roi Louis XV l'autorisation d'avoir une école

(1) *Dictionnaire des devises de* Chassant *et* Tausin, t. II, p. 741.

dans le collège qu'ils avaient fondé à Nancy et c'est de cette époque vraisemblablement que date le sceau dont nous donnons la description.

III.

SCEAU ET ENSEIGNES DE BARBIERS.

Concurremment avec les chirurgiens qui visaient à l'omnipotence de leur art, se trouvait la petite corporation des barbiers considérés comme une espèce d'exécuteurs des basses œuvres chirurgicales, mais qui voulaient aussi se faire une place honorable (1).

En 1371, les barbiers de Paris (2) avaient mis leur confrérie sous l'invocation du Saint-Sépulcre. Peut-être doit-on à cette circonstance le choix du monogramme du Christ IHS, que l'on trouve joint au blason de plusieurs d'entre eux, en France tout aussi bien qu'en Lorraine.

On rencontre, en effet, dans l'église paroissiale de Vézelise, de curieux vitraux qui semblent confirmer cette manière de voir et dont la description a été donnée par M. Bretagne, en 1879 (3).

L'un des vitraux de la chapelle latérale de

(1) Digot, l'historien de la Lorraine, a donné sur la profession des barbiers-chirurgiens au xviie siècle des détails intéressants, insérés au journal *l'Espérance*, de Nancy, du 22 août 1844.

(2) *Voir* Corlieu : *L'ancienne Faculté de médecine de Paris*, p. 168.

(3) Cf. Mémoires de la société d'archéologie lorraine, année 1879, *Description de l'église de Vézelise* (pp. 130 et suiv.).

gauche, sous le vocable de Saint-Joseph, « porte le monogramme du Christ, dans une couronne de feuillage vert et au-dessous, en forme d'écu armorié, l'enseigne d'Étienne Thouvenin, barbier juré à Vézelise, représenté, agenouillé, les mains jointes, vêtu d'une robe bleu fourrée ».

Cet écu-enseigne, que nous reproduisons (pl. II, n° 2), est *coupé en chef d'argent, chargé d'une palette de chirurgien de gueules, dans laquelle coule du sang, en pointe d'azur avec deux roses placées en fasce*. La partie inférieure du vitrail, en verre blanc, contenait autrefois une inscription, enlevée antérieurement à la Révolution (1), et ainsi conçue : « *Sous cet autel gît le corps de* THOUVENIN, *barbier juré, et* AURÈLE, *sa femme, qui moururent en* 1529. *Prié Dieu pour eux*. LÉONARD THOUVENIN, *leur fils, fit faire ces verrières et les donna à l'église de céans. Prié Dieu pour eux* ».

Cette mention de deux verrières vient de ce qu'on comptait probablement pour une verrière, chacun des deux compartiments séparés par le meneau de la fenêtre.

Sur le vitrail du compartiment de droite est répété le monogramme du Christ dans une couronne, avec divers personnages dont l'un est le

(1) Ces renseignements sont extraits d'un manuscrit de la bibliothèque du Musée lorrain, intitulé : *Origine du comté de Vaudémont*, par CHARLES FÉRON, p. 7. Cet auteur était procureur du roi au bailliage de Vaudémont et subdélégué du chancelier à Vézelise; il est mort en 1750.

donateur Léonard Thouvenin, agenouillé auprès de Saint-Léonard, patron des prisonniers (1).

Le sentiment religieux était si profondément entré dans les mœurs aux XVIe et XVIIe siècles, que nous voyons beaucoup de familles en manifester l'expression par le monogramme du Christ, introduit dans leur blason. Constatons, en particulier, la famille Périchon, dont un membre, Guillaume Périchon, consul de Paris en 1653, fut en même temps receveur général des pauvres et administrateur des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Trinité. Sur un de ses jetons, cité dans l'ouvrage de d'Affry de la Monnaie, page 196, se trouve un écu portant le monogramme du Christ, sommé d'une croix et soutenu d'un cœur chargé de trois

(1) Félix Vigne, dans son ouvrage intitulé : *Mœurs et usages des corporations de métiers de la Belgique et du nord de la France,* cite et représente (pl. XXX, n° 5) le blason d'un maître barbier de Bruxelles sur lequel se trouve le monogramme du Christ IHS, comme pièce principale.

Le même auteur cite d'autres cachets de barbiers-chirurgiens dont les gravures viennent à l'appui de plusieurs assertions développées plus haut :

Ainsi 1° le sceau des barbiers de Bruxelles porte au milieu Saint Côme et Saint Damien, l'un tenant un mortier et son pilon, l'autre une fiole (pl. XXX, n° 4);

2° Sur le sceau des chirurgiens-barbiers de la ville d'Audenarde, on a représenté les deux patrons de la confrérie Saint-Côme et Saint-Damien, ayant chacun un vase ou une fiole en main (pl. XXIX, n° 2), tandis que de l'autre, ils tiennent un bâton;

3° Les mêmes saints sont gravés sur le sceau des chirurgiens-barbiers de Bruges. Chacun d'eux tient d'une main une fiole, tandis que de l'autre ils portent un livre (pl. XXIX, n° 3).

clous; indications héraldiques incomplètes, vu l'absence des émaux. L'écu est enveloppé d'une couronne formée d'une palme et d'une branche de laurier. Ce jeton est reproduit sur la planche II, n° 5, d'après l'exemplaire de notre collection.

Mentionnons encore la famille d'Étienne Geoffroy, célèbre apothicaire de Paris, et échevin de 1636 à 1637, dont les armes étaient *d'azur au monogramme du Christ d'or, accompagné en chef de deux boules d'or et en pointe d'une sphère céleste* (1). (Pl. II, n° 3.)

IV.

QUELQUES JETONS DES CHIRURGIENS DE PARIS.

Les attributions des barbiers ou chirurgiens à robe courte, sont parfaitement définies sur un jeton qui fait partie de notre cabinet et qui semble être une sorte de méreau, servant pour ainsi dire d'ordonnance ou mot de passe à remettre au barbier par le malade auquel une saignée devait être faite. Bien que ne rentrant pas précisément dans l'objet de cette notice, la pièce est assez curieuse pour que nous croyons devoir en donner ici la description : d'un côté, un bras tendu qu'une main saigne avec la lancette; le sang coule dans une palette posée sur une table, tandis que la main du patient roule le bâton traditionnel.

(1) *Armorial des gouverneurs, lieutenants, prévôts des marchands, échevins, etc., de la ville de Paris*, gravé par Beaumont, 1698.

En légende circulaire, entre un grènetis et un filet, une rose suivie de ces mots NE PARS SINCERA TRAHATVR (*de peur que la partie saine ne soit atteinte*). Au revers, une flamme au-dessus de l'eau, entourée des mots VIX · NATA · EXTINGVITVR · entre un filèt intérieur et un grènetis extérieur (*par ce traitement, le mal,* symbolisé par la flamme, *est étouffé à sa naissance*). En exergue, au-dessus d'un filet, la date 1635. (Pl. II, n° 4.)

Ce jeton a déjà été indiqué dans le tome XXV du *Magasin Pittoresque,* année 1857, page 25. Il en est de même de deux autres jetons, fort bien gravés, des chirurgiens de Paris que nous mentionnons pour terminer, en y ajoutant un troisième, complètement inédit :

A. D'un côté, deux médecins, figures de Saint Côme et Saint Damien, patrons de la médecine, coiffés du bonnet carré, vêtus d'une longue robe, avec pélerine de fourrure : l'un debout, l'autre agenouillé près du lit d'un malade dont ils prennent la main et auquel ils semblent présenter un remède; des lits d'infirmerie dans le fond à droite. Ce sujet est entouré d'une légende circulaire, commençant par une croix : + S. S. COSMA · ET · DAMIANVS · 1668 ·

De l'autre côté, écu des chirurgiens avec la légende : + SCOLA · REGIA · M. M. (*magistrorum*) CHIRVRGVM (*chirurgicorum* PARISIENSIVM. (Pl. II, n° 6.)

B. Table de dissection à pivot mobile, sur

laquelle est étendu un cadavre; derrière, une femme debout (sans doute Hygie, déesse de la santé), procède à l'examen des viscères par la dissection de l'abdomen; le socle de la table porte circulairement sur la base les mots : AVRY · F · (pour *fecit*), nom du graveur (1). La légende du pourtour présente en tête une étoile suivie des mots : * REPERIT · MONSTRATQ' (*que*) IN · MORTE · SALVTEM · (*Elle découvre et enseigne le salut dans la mort même.*)

Du côté opposé, écu des chirurgiens, surmonté d'un soleil rayonnant figurant le roi, avec deux serpents dressés sur leur queue pour supports, accostés au bas des lettres P et R, dont nous n'avons pu découvrir la signification (2). En légende, les mots VIGENT · SVB · LVCE · BENIGNA · (*Ils sont florissants sous un soleil bienfaisant.*) (Pl. II, n° 7.)

(1) Plusieurs graveurs du nom de *Aury* ont exercé leur profession dans le courant du XVIIe siècle. C'est d'abord *Augustin Aury*, qui paraît en 1648 comme graveur de cachets. Son décès, d'après le dictionnaire de Jal, serait du 26 février 1661.

Pierre Aury, fils d'Augustin, né le 4 décembre 1622 et mort en 1692.

Antoine Aury, graveur ordinaire du roi, dont le nom paraît, de 1674 à 1686, sur plusieurs jetons et médailles.

(2) Plusieurs jetons de Rouen de la fin du XVIIe siècle sont signés P. R. et semblent indiquer le graveur Pierre Racine de Borcherville, qui a travaillé à la Monnaie de Rouen de 1701 à 1713, ou bien son fils, de même prénom, qui a rempli des fonctions analogues de 1713 à 1743. Mais rien n'indique la conclusion que l'on pourrait en tirer au sujet de notre jeton, d'une fabrication antérieure à ces dates et qui porte déjà sur l'une de ses faces le nom d'un autre graveur.

C. Buste de Saint Louis couronné et drapé, monté sur un socle derrière lequel se trouvent le sceptre et la main de justice croisés. Ce buste est posé sur une table et porte, en avant du pied, en guise d'exergue, l'écu royal aux trois fleurs de lis. La légende consiste dans les mots : DIVVS · LVDOVICVS · IX · FRANCORVM · REX ·

Au revers : écu des chirurgiens de Paris, reposant sur des volutes qu'entoure de chaque côté une branche de palmier. La fleur de lis de l'écu est environnée d'une gloire. En légende les mots : ✠ · SOCIET · CHIRVR · PARIS · FVNDAT · 1268 · En exergue, sur deux lignes : SCOLA · REGIA · CHIRVRG · PARISIEN ·; au-dessous : 1690. (Pl. II, n° 8.)

Les maîtres en chirurgie de Paris tenaient, en effet, leurs privilèges de Saint Louis, et furent constitués en collège l'an 1268, date mentionnée sur le jeton bien que les bases en aient été posées dès 1226 (1).

J. Chautard.

(1) *Voir* Corlieu : *L'ancienne faculté de médecine de Paris*, p. 164.

SCEAU

MÉDAILLES ET INSIGNES DES ANCIENNES CORPORATIONS ARMÉES

DE LA VILLE DE HASSELT.

PLANCHE III.

La ville de Hasselt, capitale effective de l'ancien comté de Looz, devenue postérieurement l'une des localités les plus importantes de la principauté de Liége, a possédé, dans le cours des siècles, des gildes armées puissantes qui, non seulement concouraient au maintien de l'ordre intérieur mais servaient aussi à la défense des remparts. Ces gildes mi-bourgeoises mi-militaires, dont nous entreprenons l'histoire interne et détaillée dans une autre publication archéologique (1), nous ont laissé quelques documents métalliques qu'il importe de tirer de l'oubli et dont l'étude appartient à notre société de numismatique. Les documents de cette nature, il faut bien l'avouer, ont été, malgré l'intérêt historique qu'ils présentent, peu étudiés dans notre pays. Ces notes constitueront quelques jalons que pourra utiliser un jour celui qui voudra entre-

(1) Ce travail, fait en collaboration avec M. le professeur Émile Geraets, de Hasselt, est soumis à l'Académie d'archéologie de Belgique.

prendre, pour notre pays, la monographie complète d'un sujet qui intéresse peut-être autant l'histoire de l'art que celle des mœurs et des coutumes de nos ancêtres.

Les archives de la ville de Hasselt ne remontant pas au-delà de la fin du xve siècle, postérieurement à la mort de Charles le-Téméraire, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement antérieur à cette époque sur ces compagnies (1).

C'est dans le compte communal de 1486-1487 que nous voyons la première mention d'une société d'archers, qui possédait un jardin de tir à Hasselt. Le compte de l'année suivante signale l'existence d'arbalétriers dans cette ville.

Ce n'est que dix ans plus tard (1497) que nous voyons apparaître une gilde bien déterminée, *les Tireurs de saint-Quentin*, *Sint-Quintens schutteren*, à laquelle le magistrat accorde un subside extraordinaire.

Au commencement du xvie siècle, il existait encore deux autres corporations d'arbalétriers, celle de saint-Georges et celle de saint-Sébastien.

Le 11 décembre 1500, Jean de Hornes, pour

(1) Un très intéressant travail de M. Joseph Demarteau, traitant *Du flamand dans l'ancienne principauté de Liége* et publié dans le premier volume des Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, année 1888, nous apprend qu'il existait déjà dans la première moitié du xve siècle une société d'arbalétriers à Hasselt. « En juin 1441, dit M. Demarteau, la cité liégeoise organisa des joûtes d'arbalète. Les tireurs de Hasselt, de Maestricht, de Tongres et de Bilsen y vinrent, avec les Hutois, enlever la plupart des prix. »

mettre fin sans doute aux nombreux tiraillements que l'existence de plusieurs sociétés armées devait nécessairement produire dans une petite localité, résolut de grouper toutes ces forces en un seul faisceau, en accordant à l'écoutète, aux bourgmestre, jurés et conseil de la ville de Hasselt le droit de créer une compagnie de tireurs d'un serment et avec *un serment et pas davantage* (1).

Quelques jours après, les deux chambres de tireurs de saint-Georges et de saint-Sébastien se fusionnèrent, furent assermentées par le magistrat, subsidiées par lui et devinrent dès lors un rouage assez important dans l'organisme communal. Ils prirent le nom de *Serment des Tireurs* (*Gesworene scutters*).

Cette corporation n'eut pas la vie longue, car, à la fin de l'année 1506, elle fut dissoute. Une partie de ses membres s'engagea dans la naissante *Société des arquebusiers* (*cloeveniers* ou *hantbuschieters*), fondée en vertu d'une ordonnance réglementaire du magistrat de Hasselt, à la date du 7 décembre 1506 et se mit sous l'invocation de saint-Georges. L'autre partie resta fidèle au drapeau des arbalétriers et se fusionna avec les Tireurs de saint-Quentin dont ils adoptèrent le patronage.

Le sceau figuré sous le n° 1 de la planche III appartient aux *Gesworene scutters*. Il a donc dû être

(1) Voir *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liége*, 1re série, p. 195. L'original de cette pièce, écrit en flamand, repose aux Archives communales de Hasselt.

émis entre les années 1501 et 1506. C'est sans doute grâce à l'existence si éphémère de cette société qu'il faut attribuer la parfaite conservation, le *fleur-de-coin* de ce cachet buriné avec un art exquis, bien supérieur, quant à la gravure, aux monnaies de l'époque et dont le réel mérite perpétuera dans l'histoire le souvenir de ceux qui l'ont fait exécuter.

Ce cachet, qui appartient à notre collection, est gravé sur bronze ou sur cuivre rouge. Il est de forme ronde et offre un diamètre de 45 millimètres. La partie centrale représente un homme sauvage soutenant deux écus. Celui de droite porte les armes de la ville de Hasselt. Dans celui de gauche figure une arbalète, l'arme de la société.

Un enroulement de rubans remplit les vides entre la figure principale et le cercle intérieur de l'inscription. Celle-ci est ainsi conçue, en caractères gothiques :

S : der · gheswueren · scuiters · va · Hasselt ·

Les entailles sont nettes et profondes et le relief de l'homme sauvage, porteur des écus, est remarquablement accentué et dénote le travail d'un artiste supérieur.

Les enroulements de rubans et le caractère de la figure semblent bien indiquer, pour l'époque, la transition entre le style ogival et la renaissance (fin du XVe, ou commencement du XVIe siècle pour nos régions).

Cette époque semble se préciser encore par le

manche, fort élégamment ouvragé, du cachet. Ce manche est formé d'une accolade, flanquée au centre, d'un fleuron trifolié. Ce fleuron indique bien l'influence de la Renaissance, tandis que la section quadrangulaire, à vive arête, de l'accolade, offre des réminiscences, non douteuses, du style ogival.

On remarquera que, contrairement à l'usage généralement adopté à cette époque, notre sceau ne porte aucune effigie de saint. Seulement, comme nous l'avons dit, ce serment de tireurs s'était constitué par la fusion de deux sociétés, dont l'une avait saint-Georges et l'autre saint-Sébastien pour patrons. Pour ne pas soulever d'inévitables susceptibilités, le graveur aura jugé prudent de remplacer le saint traditionnel par un homme sauvage, nu, velu et échevelé, ce symbole de la force, si souvent employé dans l'ornementation au moyen âge (1).

La corporation des arquebusiers, issue du Serment des tireurs ne tarda pas à acquérir une grande influence, une véritable prépondérance parmi les gildes similaires à Hasselt, car nous constatons que, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, les arbalétriers étaient placés sous leurs ordres.

Aussi, cette Chambre de saint-Georges s'intitulait-elle pompeusement la *grande Chambre des Arquebusiers*.

(1) Voir sur ce sujet un intéressant article de M. Ch.-F. Comhaire dans le tome XXIII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Nous possédons quelques insignes de membre de cette confrérie armée, frappés au commencement du XVIIIe siècle.

Ces insignes, en argent massif, très variables dans leur forme, leurs dimensions et leur poids (1), représentent une croix de Malte bifurquée de différentes manières aux extrémités des branches, et portant en cœur un médaillon rond. Sur l'une des faces de ce dernier, on voit un saint-Georges terrassant le dragon avec la devise : ✠ *reddit constia* (sic) *fortes*. Au revers figurent deux arquebuses reliées en sautoir par des rubans et la date 17-16 (2).

Voir nos 2, 3, 4, 5 de la planche III.

Les arbalétriers de saint-Quentin firent frapper, peu de temps après, des insignes d'un genre analogue.

Nous n'en connaissons qu'un exemplaire appartenant à M. Philippen, de Hasselt, notre ami et collaborateur.

Ils sont aussi d'argent massif et ont la forme d'une croix ancrée. Au centre de celle-ci se voit un médaillon ovale, représentant, au droit, un saint-Quentin, les bras dressés, semblant bénir, et la légende : *St-Quintine ora pro nobis*.

Le revers porte une arbalète surmontée d'une

(1) Leur poids varie entre 10 et 15 grammes. Leur longueur, prise entre les extrémités opposées de la croix, mesure de 4 1/2 à 5 centim.

(2) M. J. Petit de Rosen a décrit cette décoration, qui n'a jamais été reproduite par la gravure, dans le tome VI de la *Revue de la Numismatique belge*.

couronne et entourée de deux paires de flèches en sautoir. Deux de ces flèches ont la pointe acérée et représentent des projectiles de combat; les deux autres, à l'extrémité tronquée, constituent des flèches de concours de tirs, dont l'agencement symbolise sans doute la devise de ces sociétés : *In pace lætitia in bello virtus!* En dessous, en exergue, figurent deux arquebuses également en sautoir. Des deux côtés de la couronne, la date 17-17.

Pour expliquer, dans la gravure de cette médaille, l'association des deux espèces d'armes qui y figurent, nous dirons que, depuis l'an 1548, les arbalétriers, tout en se trouvant hiérarchiquement sous les ordres des arquebusiers, étaient chargés, en même temps, du service des arquebuses de rempart conjointement avec leurs collègues de la Chambre de saint-Georges.

Voir n° 6 de la planche III.

Plusieurs autres confréries armées ont existé à Hasselt pendant les siècles antérieurs, mais aucune d'entre elles ne nous a révélé de souvenirs métalliques. L'avenir nous réserve-t-il d'en découvrir encore? Nous l'espérons.

Dr C. Bamps.

LE FLORIN

DIT

" STRAMPRAIDSCHE GULDEN "

Occupé à consulter les actes publiés par M. Nijhoff (1), je fus frappé par le nom de Godert van Stramprade, intendant de Guillaume I, duc de Gueldre.

Je me demandais de suite s'il ne pouvait y avoir quelque rapport entre ce nom et le florin cité par M. van der Chijs (2), dit « Strampraidsche gulden ». On sait que bien des monnaies ont emprunté leurs noms aux maîtres de la Monnaie qui les avaient frappées; par exemple les « Paedsche grooten », frappés par le maître de la Monnaie Paeds, les « Falcon Schilde », frappés à Anvers par Falco de Lampage de Pistoie, etc., etc. Restait donc seulement la question : y a-t-il eu un maître de la Monnaie gueldroise du nom de Stramprade?

Le fait qu'en 1414 Arend van Stramprade était chargé de ces fonctions à Deventer, ville limitrophe de la Gueldre, augmenta beaucoup ma pré-

(1) Nijhoff : *Gedenkwaardigheden uit de Geschiedenis van Gelland.*

(2) Van der Chijs : *De munten der voormalige graven en hertogen van Gelderland*, p. 390.

somption qu'en Gueldre il y avait eu de même un maître de la Monnaie de ce nom, surtout parce qu'on sait que ces fonctions étaient presque héréditaires dans une famille.

D'abord mes recherches n'eurent qu'un résultat négatif, mais, m'étant adressé à M. le baron Sloet, conservateur des chartes de la Gueldre, avec prière de vouloir bien consulter les pièces renfermées dans le dépôt confié à ses soins, tout changea de face. En effet, non seulement il eut l'extrême obligeance de me faire part que ma présomption était parfaitement juste, mais il m'envoya en même temps la copie de trois ordonnances, où Godert van Stramprade figure comme maître de la Monnaie de la Gueldre.

Ces actes (reproduits à la suite de cette notice nous apprennent que Stramprade était en fonction depuis 1380. M. Sloet m'écrit, en outre, que dans un acte de l'année 1369 il est déjà nommé « muntmeister in den lande van Gelren », mais qu'en 1390 il est dit qu'il était alors intendant ou receveur « nu ter tijd rentmeister ».

L'ordonnance du 29 juillet 1385 dit que Stramprade est nommé pour la durée de six années consécutives, ce qui coïncide assez bien avec l'évaluation qu'on trouve dans M. van der Chijs, page 390, laquelle est intitulée : *Nota van den Hertoghe of Grove Munte*, où il est dit : « Item int' jair van XCII due sluechmen gulden geheyten stramprаidsche gul elck stuk XIIII witden ».

Or, si on rencontre Godert van Stramprade, tantôt comme maître de la Monnaie (1369, 1380, 1385, 1386), tantôt comme intendant (1378, 1390, 1392, 1394), il me semble assez probable qu'il a réuni ces deux fonctions dans sa personne et que c'est bien à lui que les florins mentionnés dans l'évaluation citée ont emprunté leur nom, tandis que le titre de ce document indique assez qu'il n'y est question que de monnaies gueldroises.

Il est presque incroyable que personne, pas même M. van der Chijs, le savant auteur de l'histoire monétaire néerlandaise, n'a remarqué ce fait, qui prouve à l'évidence que ce florin n'appartient pas au petit village de Stramproy, dans la province actuelle de Limbourg, mais bien dûment au duché de Gueldre, surtout puisque cet écrivain avoue, en traitant des monnaies de l'abbaye de Thorn, à laquelle ressortissait le village de Stramproy, ne pas connaître de monnaies de cette abbaye antérieures au seizième siècle.

C'est pour ces raisons que je revendique le florin dit « strampraidsche gulden » pour la Gueldre et que je le crois frappé par Godert van Stramprade.

TH.-M. ROEST.

Leyde, mai 1895.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1380, 11 februari (fol. 13).

Wij Willem van Gulich, bi der genade Gods, Hertoge van Gelre ende Greve van Zutphen, doin kont ende kenlich

allen luden dat wij gemaket hebben ende gesat, maken ende setten overmids desen apenen brieve, Henric Hertman, Gadert van Stramprade, Johanne van den Putte ende Gheerken van Hijnsberge, onse muntemeijstere in onser stat van Arnhem of in anderen onsen steden daer hem des ghenoghet, sess jaer lanch naest na eijnvolgende na datum des teghenwordigen briefs, in voerwarden ende in manieren als hier na bescreven steet. Dats te weten dat onse muntemeijsteren vuer genoemt solen maken ende munten enen gulden hellinch mit unser wapenen also guet als onse lieve Here ende neve die Hertoge van Hollant doet munten ende maken, ende dijere sal gaen up die troijessche marc golds ghewegen tseventich. Vortmer so solen onse voerg. muntemeijstere maken ende munten eijnen silveren penninck die sal heten eijn grote, die sal halden sess penninge coningx silvers, drie greijn onder of baven, ende dijere sal gaen op die troijessche marc gewegen hondert ende vive, eijne dijere grote onder of boven om bevangen. Vortmer selen onser vorg. muntemeijstere maken ende munten eijnen silveren penning die sal heijten een half grote, ende dijer selen twe also guet wesen als dijere vorg. grote eijn. Ind van desen vurg. guldenen solen wij hebben te sleeschat van der marc golds wegen eijnen halven der vuerg. guldenen, ind van den silveren gelde solen wij hebben te sleeschat van der marc ghewegen dijere voerg. grote twe. Voirtmer oft sake were dat ergher gelt geslagen worde up onse munte dan onse gelt, des en solden onse voerg. muntemeijstere niet te schaffen hebben in gheenre wiis vorder dan up hoer busse daer onse gheswaren wardeijne aver ende aen hebben geweest bij oren ede den sij ons daer up ghedaen hebbe, ind tot allen tiden solen onse vuerg. muntemeijstere quijt ziin van der aensprake also

verre als men haer busse vint na inne halden hoerre brieven. Ende wart zake dat ijemant up onse vuerg. muntemeijstere ghelt spreke, dat solen si altoes verantwerden mit hoerre bussen ende mit hoerre werdeijnen ende niet voerder, ende si solen wesen ende bliven in allen rechte dat ons lieven Heren ind neven des Hertoghe van Hollant muntmeijstere ziin ende bliven. Voirt mer so hebbe wij gelaeft ind laven onsen muntemeijsteren vorg., horen knapen ende coepluden, dan niemant van onsen amptluden si aentasden sal an hoer liif, noch aen hoer goet, noch geynen man van onser wegen om eijnigher hande saken wille die si misdaen moghen hebben, uijt ghesceijden drije punten, diefte, moert ende vrouwen krachte. Alle dese vuerg. punten hebben wij Hertoge van Ghelren voerg. gelaeft ende ghelaven in gueden treuven mit desen apenen brieve voer ons ende voer onse erven onsen muntemeijsteren voerg. dese voerg. jaeren uijt vaste stede ende onverbrekelich te halden ende te doen halden sonder alle argelist. In oercunde ons segels dat wij an desen brief hebben doen hangen, ind hebben bevalen heren Henric van Steijnbergen, praest van Zutphen, onsen lieven neve ende rentmeijstere ons lands van Gelre, dat he sūn segel bij dat onse an desen brief heft gehangen. Ind ic Henric van Steijnbergen, praest ende rentmeijster vuerg. miins lieven genedigen here des Hertogen van Gelre voerg.; kenne ende lie dat ic van geheijte ende bevele miins lieven heren van Gelre voerg. miin zegel bij dat sine an desen brief hebbe gehangen, want ic mit anders miins lieven heren vriende van Gelre voerg. aver dese voers. dedinghe gewest bin daer die ghededinck wart.

Gegeven in't jaer ons Heren dusent driehondert ende tachtentich, des sonnendages in der vasten als men singet Invocavit.

1385, 29 juli (fol. 12).

Wij Willem van Gulich bi der ghenade Gaids, Hertoge van Ghelre ende Greve van Zutphen, doin kont ende kenlich allen luden mit desen apenen brieve ende bekennen dat wij ghemaickt hebben avermids desen apenen brieve Gadert van Stramprade onsen můntemeijster tot Arnhem, als al dair the munten van onser wegen sess jair lanck na datum des brief guldene die sullen halden ain golde twijntich karaet, ende dier selver gulden sullen gain up die marck ghewegens tseventich, eijn quartier van enen gulden onder of baven onbegrepen. Voirt so en sal Gadert onse můntmeijster vorg. noch siin knechte noch alle die ghene die eniger handen goit brengen tot onsen munten vorg. dese sess jaer lanck vors. voir nijmande ten rechten stain dan voir ons ende voer onse werdeijne tot Arnhem, ende alle die broeken die Gaderts onss muntemeijsters knechte of die tot onser můnten tot Arnhem ghehoiren verbreken dair en sullen sij voir nijmande verantwerden noch ten rechten staen dan voir onsen m ntemeijster voirg. of voir onse werdeijne tot Arnhem, uijtghenamen drie punten als vrouwen krachte, doitslach ende diefte daer si mitter daet begrepen werden. Voirt so en sal Gadert onse muntemeijster vorg. dit voirg gelt niet voerder verantwerden dan voer onse werdeijne tot Arnhem uijt wes heren lande dat si siin, alle weren si oick uijt onser viande lande, eijn gode seker veijlicheijt ende geleijde mit alle hoiren gode hebben te varen ende te komen alle onse lande doir, baven ende beneden, beijde te water ende te lande, voir ons ende voer alle onse ondersaten ende voer alle dieghene die omme onsen willen doin ende laten willen viertennacht langh naden dat wij dat up seggen ain Gadert onsen mun-

temeijster voerg. mit onsen brieven, sonder argelist. Voirtmer so sullen wij hebben van illiker marck goltz te sleeschat eijnen halven gulden, die Gadert onse můntmeijster voerg. muntet. Alle dese vors. punten ende illich punte sonderlinge hebben wij ghelaift ende laven in goeden trouwen vaste stede ende onverbrekelich te halden sonder enich wederseggen. In orcunde des is onse segel mit onsen rechter wetenheijt ghehangen an desen brief. Ghegeven in den jair onss Heren dusent driehondert viifende tachtentich, des saterdages na sunte Jacob dach des heijligen Apostolen maioris.

1386, 14 september (fol. 11)

Wij Willem van Gulic, bider gnaden Gaids, Hertoghe van Gelre ende Greve van Zutphen, doen kont allen luden mit desen apenen brieve ende bekennen dat wij gheoerloft hebben ende dat id mit onsen wille sij ende is dat meijster Gadert van Stramprade onse muntemeijster th Arnhem slaijn ende munten mach ende sal in onser munten tot Aernhem guldene na ghewichte ende weerde als onse lieve neve die Hertoghe van Hollant nu ter tiit in siinre munten tot Dordrecht slain doet, van wilker onser munten voerg. die voers. meijster Godert van elker marc golds die he werken sal ons sal gheven te sleeschat eijnen ghulden als he slaijn sal als voers. is. Ende dese voerg. ghuldene sal he slaen thent onsen wederseghen ende niet langher. Voert sal meijster Godert voerg. tot driehondert marc silvers toe ijn onser voerg. munten slain doijtken ende halve doijtken, wilker doijtken vier sullen eijn floirken ghelden, ende dier selver doijtken vier hondert ende twe lene sullen gaijn op die marck, wilke marck halden sal vier penninghe coninx silvers, vier greijne onder of vier greijne baven. Ende

meijster Godert voerg. sal ons daer af te sleschat gheven van elker marck silvers die hij werricht ses floirkiin. Voert so confermiren ende bestedighen wij meister Godert voerg. alle alsullike brieve als he van ons heeft sprekende op onse munte voerg. ende van sinen muntmeijster ampt, die in hoerre alingher macht te bliven, sonder arghelist. In orkonde des in onse seghel met onser rechter wetentheit gehanghen an desen brief.

Ghegeven in't jaer ons Heren dusent driehondert sess ende tachtentich, op des heijligen-crucis dach Exaltat.

Sig. jussu domini Ducis per Johannen Kodke de Zeller, presentibus de consilio domino Nijcolao Liefger, reddituario et Johanne Mompelier de Oeverhaghen.

UN MANUSCRIT DE PEIRESC

DU

MUSEUM MEERMANNO WESTHRENIANUM

A LA HAYE.

Lecture faite à l'Assemblée générale de la Société royale de numismatique de Belgique du 7 juillet 1895.

Messieurs,

Je ne réclamerai votre bienveillante attention qu'un instant, non pour le récit d'une trouvaille ou d'une étude purement numismatique, mais pour vous faire connaître un document très précieux relatif à l'histoire de la science qui nous est chère.

Il s'agit d'un manuscrit que j'ai trouvé à La Haye dans le Museum Meermanno Westhrenianum et qui contient les annotations et les études du célèbre archéologue et numismate français du XVIIe siècle, Peiresc. Dans ce manuscrit, Peiresc a annoté tous les résultats de ses essais pour former une collection de monnaies grecques, romaines, gauloises, mérovingiennes et carlovingiennes. C'est, comme nous espérons le démontrer, un journal très consciencieux et très complet de son travail de numismate et de collectionneur. Je n'ai guère besoin de

vous rappeler que Claude Fabre de Peiresc naquit en 1580 à Beaugensier en Provence, qu'on lui donna une éducation soignée dans les collèges des Pères Jésuites à Avignon et à Tournon pour le préparer à la carrière de jurisconsulte, mais qu'il s'éprit de l'étude de l'antiquité et de l'archéologie et voua la plus grande partie de sa vie à ces études préférées. Pour les numismates, c'est toujours une cause de fierté que Peiresc soit entré dans le domaine de la science par la porte de la numismatique. Un jour, un paysan avait trouvé, en labourant la terre, une monnaie d'or romaine et l'apporta au père du jeune élève des Jésuites. Peiresc, âgé de quatorze ans, sut reconnaître la monnaie, un aureus de l'Empereur Arcadius et sut lire l'inscription. Son oncle, ayant entendu ce récit, lui donna d'autres médailles romaines et des livres numismatiques ; et, de cette première collection, naquit chez Peiresc la passion pour l'archéologie et l'étude de l'antiquité (1). Le manuscrit, pour lequel je demande un moment votre attention, est un manuscrit en deux volumes sur papier, in-folio, reliés. Sur la reliure des deux volumes les armoiries d'Achille d'Harlay comte de Beaumont — d'argent à deux pals de sable — sont incrustées, sur le dos les initiales entrelacées AD H C D B. A l'intérieur de la couverture du premier volume, est collé *l'ex libris* de van

(1) Gassendi. *Viri illustrissimi : Nicolai Claudii Fabric de Peiresc vita.* (Ed Parisis, 1641.)

Damme, le célèbre collectionneur Hollandais, et à l'intérieur du second volume un *ex libris* avec les armes de la famille de Boze, d'or au chevron dentelé de gueules accompagné de trois merlettes. Au dessus de cet *ex libris,* se trouve, comme dans le premier volume, l'*ex libris* de van Damme.

Ce manuscrit fut, après la mort de son auteur, en possession du comte Achille d'Harlay (1629-1712), comte de Beaumont, puis de Claude Gabriel de Boze (1680-1753). Des mains de ce dernier, il passa dans la possession du président de Cotte, et à la vente des livres de ce dernier, il entra dans la bibliothèque de van Damme; enfin Westhreene l'acheta et après sa mort le précieux document devint propriété de l'État Néerlandais.

Lipsius, dans sa *Bibliotheca Numaria* (II, n° 310), en fait mention en ces termes : M. de Peiresc, recueil de catalogues, notices et dissertations de toutes sortes de médailles et autres antiquités, pièces composées ou rassemblées. (Ms vol. II.)

Le manuscrit est écrit de la main de Peiresc, comme nous l'avons pu constater en le confrontant avec une lettre autographe de Peiresc à Hugo Grotius. Cette lettre se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Leyde.

Le premier volume a pour titre principal : *De Nummis Græcorum, Romanorum, Sudæorum. Tractatus de monetis Catalogi rerum antiquarum.* Parcourons rapidement ce volume. Peiresc a beaucoup voyagé et encore plus écrit de lettres à presque

tous les collectionneurs et savants de son temps. Nous trouvons les traces de ses voyages et de sa correspondance dans les manuscrits qui nous occupent. Il voyagea en France, visita les collections de Paris (Tristan, Lauson), de Marseille, de Lyon d'Aix, etc. Dans toutes ces villes il faisait des annotations et les enregistrait dans son journal : en haut de la page, on lit par exemple : « Paris. — J'ai vu chez M. Tristan...; » suit une liste de monnaies, pierres gravées et antiquités. Quand il venait dans une ville il avait l'habitude de demander les noms des connaisseurs et des curieux. C'est ainsi que nous lisons :

Il me nomma les curieux de Lyon...

M. Villaris, chez qui je vis :

Une médaille gauloise,

Une pièce d'argent de deux drachmes ayant une tête fort belle d'Arsaces.

Un tétradrachme à une tête ceinte du diadème d'Antioche.

M. le Camarier de Saint-Pol.

M. Frouilleur, changeur au bout du pont de Saône, du côté de Bellegarde.

Le parfumeur du roy, vers le change à l'autre bout du pont.

L'orfèvre Jacquemin, rue Saint-Jean.

Son voisin Guainier, —

Claude le moindre « A l'enfant qui pisse ».

Un balancier, rue Mercière.

Un Mareschal...

Vous voyez, Messieurs, c'est un vrai Gnecchi du XVIIe siècle !

Peiresc voyage en Angleterre et visite longuement les collections Sanderson et surtout Cotton.

A Rome, il étudie les collections Pasqualini et Sirmondius; à Bruxelles, il admire surtout le musée du peintre et antiquaire Venceslaus Coberger, il écrit dans ses notes : « ex musæo eximii D. Venceslai Cobergii » et comme d'ordinaire suit une longue liste de monnaies. En outre, il inscrit la note suivante : ex Musæo ornatissimi D. Francisci Billodii rerum antiquarum studiosissimi, Bruxelles. Chez M. Bromans, il voit des antiquités romaines.

En Hollande, où il passe en 1606, le célèbre Gorlaeus, l'auteur de la Dactyliotheca, lui montre des pierres gravées et des monnaies Romaines et Grecques.

En visitant les savants et les connaisseurs, il reçoit de temps en temps des cadeaux ; il en tient un registre : par exemple, Lugduni praeses Villanensis dono dedit (10 nov. 1612) « un denarius d'argent » figura equestris galeata, caput galeatum romano » more ; un dragme d'argent... » etc. Lui aussi donne des cadeaux ; il note quelque part : « il a eu de moi : un as de Janus, un semis de Saturne, une lampe antique... » etc.

Mais, comme tout collectionneur, il échange des pièces; par exemple, il échange, le 26 février 1609, « un tétradrachme d'argent contre un Néron d'or,

un tableau de Flora, l'effigie en bois en forme de lion » etc.

En 1614, un tétradrachme, un « lampas fictilis, etc., » et il ajoute « habuit ipse » « un cabinet d'Allemagne, un coutelas damasquiné, un pistolet ». On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

Mais à côté des échanges, il y a les achats.

Les notes de ses achats abondent; littéralement il prend son bien où il le trouve; il achète partout: « d'un marchand obscur, d'un lapidaire venu des Indes, d'un paysan qui fouille ordinairement en la rivière la Seine, à Paris ». Quelquefois les achats sont plus sérieux, par exemple nous rencontrons la notice suivante : « Deux cent » et six médailles d'or, partie françaises et partie de » celles qu'on nomme vulgairement gothiques, » pesantes vingt et quatre onces deux gros douze » deniers, à raison de trente-six francs l'once. »

« Deux cent quatre-vingt-douze médailles d'ar- » gent gothiques, tant grandes que moyennes, à » raison de huit sous pièce. » Voilà les résultats de ses voyages. Quant aux résultats de ses correspondances, nous rencontrons les mêmes noms que M. Tamisey de la Roque a publiés dans le curieux journal de la correspondance de Peyresc(1). Parmi les Français citons : le président Lauson, à Paris, connu par ses relations avec Rubens; le Camérier de Saint-Pol et M. de Villaris, à Lyon;

(1) IV, « Petits mémoires de Peiresc ».

Antoine Brascas Bagarris, le célèbre « cimé-liarque » de Henri IV; Jean Tristan (1595-1656), à Paris; les Pères Jésuites Sirmondius, à Rome (1559-1651), et Raynaud (1583-1663); puis Jean-Baptiste Le Ménétrier (1564-1634); Honoré d'Agut, conseiller au parlement d'Aix; Boniface Borilly, notaire à Aix.

Les Italiens : Ulysse Adroandi, Pasqualini et Aleandro.

Les Belges : Charles, sire et duc de Croy et d'Aerschot; Venceslaus Coberger, à Bruxelles, et Bromans Laevinus, prêtre à Anvers; Jérôme de Winghe, chanoine de la cathédrale de Tournai et Rubens. Le Hollandais Gorlaeus.

Mais à côté de ces listes et notices, le manuscrit contient une suite de planches très bien gravées, qui reproduisent des monnaies grecques. Elles sont signées par Duino, un sculpteur vénitien. Un certain nombre de planches non signées contiennent des dessins de monnaies romaines. Des dissertations et des monographies sur des sujets ayant rapport à la numismatique ancienne sont dispersées dans ce volume. Un catalogue manuscrit du cabinet Zanobis (?) précède des catalogues imprimés du cabinet de M. Guiges, avocat au parlement de Provence, un « rool » des médailles et autres antiquités du cabinet de M. du Périer et un inventaire en italien de toutes les médailles du « vir clarissimus, Sebastiano Erizio », gentilhomme de Venise. En outre, il y a de nombreuses

citations et remarques sur les œuvres de Goltzius : (Les Fasti, Julius Cæsar, etc.), de Fulvius Ursinus « illustrium imagines ex antiquis marmoribus » d'Agostino, de Gorlaeus, et sur un travail du peintre Coberger ; nous ne saurions affirmer si ce livre a été imprimé. Lipsius n'en fait pas mention.

Le second volume contient : *Nummi Gallici, Gotthici, Italici, Brittannici, Arabici et Turcici.*

Le caractère de ce volume diffère de celui du premier. On y rencontre seulement quelques rapports sur des musées visités et quelques listes d'achats et d'échanges ; mais le nombre des notices est beaucoup plus grand.

La première partie traite des « monnaies gauloises », en commençant par les « Monnaies d'or des » Gaulois chevelus imitées sur les pièces de Phi- » lippe Roy de Macédoine » ; ensuite viennent » les monnaies nommées, *Nummi a priscis Gallis* » *qui antequam in Romanorum deditionem venerint.* »

Ensuite le manuscrit traite des *nummi aurei argentei ex prima stirpe regum Franciæ* (monnaies mérovingiennes). En troisième lieu, les *nummi secundæ stirpis* (monnaies carlovingiennes) ; enfin les *nummi ex tertia stirpe regum Franciæ.*

Dans cette partie, nous trouvons des copies des ordonnances monétaires, qui me paraissent intéressantes. Une excursion sur les florins d'or de Florence et de Provence suit comme transition à une étude sur les « *nummi regum Siciliæ.* »

Des listes, notices et dissertations sur des mon-

naies anglo-saxonnes et arabes suivent et finissent ce volume. Les noms, que nous y rencontrons, ne sont pas les mêmes que dans le premier volume; nous y retrouvons le duc d'Aerschot et l'Anglais Cotton, mais les autres étrangers ne sont pas mentionnés.

A côté de collectionneurs inconnus nous y trouvons Bigot de la Turelle (+ 1647) conseiller au Parlement de Rouen et Petaux conseiller au Parlement de Paris.

Avant de quitter nos manuscrits, nous sollicitons encore un moment votre attention. Serrure, dans l'*introduction* de sa notice sur le cabinet du prince de Ligne, mentionne le cabinet du duc d'Aerschot et M. Ruelens, dans le *Bulletin Rubens* (t. II, p. 37), donne un aperçu aussi intéressant que complet de l'histoire de ce cabinet et de la publication du catalogue par Jacobus de Bie. M. Ruelens a aussi reproduit l'article du *Courrier de l'Art* de M. Bonaffé, qui traite de la vente de ce cabinet, ou au moins d'une partie, à Paris. Il paraît qu'on avait essayé en vain de vendre la collection à Bruxelles. En 1623, Rubens, le célèbre peintre, part pour Paris et emporte une partie de ses monnaies. Là il fait une convention avec M. le Président de Lauson qui achète la collection pour en vendre bientôt la plus grande partie à Peiresc.

Nous trouvons tous ces détails dans nos manuscrits. Pendant la vie du duc d'Aerschot, Peiresc eut des relations avec ce gentilhomme belge. Page 51

du premier volume nous lisons : « Nummi ænei a duce Arscotano mihi dono dati » suit une liste de 11 monnaies en bronze de la Sicile et de l'Italie méridionale.

Page 159 du second volume, nous lisons « nummi » aurei et argentei dono mihi a principe Carolo » Croyo duce Arscotano, dati XII kal. sept. (année » malheureusement illisible) Bellomonti » (Beaumont a été un château du duc de Croy). Suit une liste de 5 monnaies en or mérovingiennes, des monnaies en argent mérovingiennes et carlovingiennes, et de 40 monnaies romaines en bronze.

Du transport des monnaies de la collection d'Aerschot à Paris et de la convention de Rubens et de Lauson, nous trouvons les traces page 27. « Numi argentei mihi reservati cum aeneis paginis » subsequentibus et auro plumboso Vespasiani » pro pretio librarum centum Parisiis 4 junii 1623. » En marge sont inscrits les noms : Duc d'Aerschot, M. Rubens, M. Lauson.

P. 517, nous lisons.

« Dénombrement des pièces demeurées au par- » tage du s^r de Peiresc sur le marché fait entre » M. de Lauson et M. Rubens à tant moing des » 6,000 lb. au prix du total.

» De la dernière table des Grandes Grecques » d'argent (1) 4

ofte quatre pièces.

(1) Naturellement, la table du livre de la description de la collection d'Aerschot (1re édition).

» La Bérénice, l'Aigle d'Agrigentum, une teste
» de Cibèle et une gothique.

» Des moyennes Grecques d'argent ofte treize
» pièces 13

» Des grandes Grecques de cuivre ofte trois
» pièces 3

» L'Antonin Pie du mont Garizzi.

» Le — (?) d'Appolonia.

» Une gothique espagnole.

» Des moyennes Grecques de cuivre ofte
» quatre pièces 4

» Un Hadrien de tour.

» Un Marc Aurèle du mont Argée.

» Un Lucius Verus d'une couronne.

» Une de Philadelphie.

» Des petites Grecques de cuivre ofte un . 1

ΖΕΥΣ ΘΑϹΙΟϹ.

» Des petites Grecques de cuivre sans cer-
» cles, deux pièces 2

» Un Auguste de Ptolomée.

» Un Trébonien d'Apollon.

» Des med^s d'or.

» Le Vespasien du Neptune fourré de plomb. »

En bas de la page est l'avertissement publié par M. de Bonaffé dans lequel M. Peiresc constate qu'il achète les pièces.

A la page 419, suit la copie de la convention signée par de Lauson, Petro-Paulo Rubens, « de « Peiresc présent » et que nous retrouvons dans le bulletin Rubens.

A la page 423 nous trouvons un autre « dénombrement de quelques suittes des médailles du duc d'Aerschot ; » ce sont des suites de médailles impériales en bronze de 580 pièces taxées 1,800 livres, une moyenne suite de 406 pièces, 400 lb., quelques petites médailles basses au nombre de 120 pièces, 30 lb., une suite de médailles impériales d'argent, 1,250 lb., trois autres suites de médailles, le tout ayant une valeur de 4,360 lb.

A la page suivante est copiée par la main de Peiresc la liste totale des monnaies apportées à Paris en juin 1623 : ce sont des suites de 600 médailles de cuivre enchâssées dans des cercles de corne. Les médaillons et médailles Grecs au nombre de 120 enchâssés dans des cercles de corne.

Des médaillons d'argent et deux grosses médailles Grecques. La suite moyenne de 408 médailles de cuivre dans des cercles de corne, médailles grandes et moyennes sans cercles, etc., etc.

Puis, suite des médailles d'or au nombre de de 807 en tablettes d'ébène.

A la page 529 suit encore un dénombrement. Ce sont des médailles d'or, d'argent et de cuivre. En tout 4,677 pièces pour 9,460 lb. A la page 431 enfin, une traduction en italien du même dénombrement.

Voilà ce que, pour le moment, j'ai cru devoir vous communiquer. Je n'insisterai pas maintenant sur la valeur de ces deux manuscrits. Avant d'entreprendre une étude plus approfondie, il faudrait

confronter notre manuscrit avec les autres manuscrits de Peiresc, surtout avec le codex IV de la bibliothèque de Carpentras qui traite de la numismatique et est composé par Peiresc. Si le manuscrit est inédit, sa publication aurait, à notre avis, un triple intérêt.

En premier lieu, il nous apprendrait à mieux connaître le sympathique et savant collectionneur Peiresc, ce type d'un homme passionné de sa science, de l'art et de l'archéologie, cet homme aux idées larges et universelles, qui évita de se retrancher dans les bornes trop étroites d'un collectionneur limité dont l'horizon ne s'étend guère au delà du champ qu'il s'est tracé pour ses tendances particulières. Peiresc sut combiner les qualités d'un collectionneur zélé et consciencieux avec celles d'un savant, dont les yeux étaient largement ouverts pour tout ce qui est beau et intéressant. Admirateur passionné du grand trésor que la Renaissance avait révélé aux hommes d'étude, fervent adepte de Rome, de la Grèce et même de l'Orient remis en lumière après l'obscurité du moyen-âge, il fut l'initiateur d'une nouvelle science et un des meilleurs travailleurs et pionniers de notre science moderne. On ne saurait assez étudier la vie de ce Français du XVIIe siècle : comme tous les grands hommes, il impose les traits de son caractère très personnel à tous les détails de sa vie.

En second lieu, ces manuscrits forment de pré-

cieux matériaux pour apprendre à connaître l'histoire intime des savants et des collectionneurs du XVIIe siècle. Avec Peiresc nous prenons place devant leurs tablettes et leurs « bahuts », nous apprenons à connaître leur vie et leurs goûts particuliers.

En troisième lieu, un examen nouveau et consciencieux de ces manuscrits montrerait leur importance pour l'histoire de la numismatique. Je suis persuadé que telle monnaie grecque ou mérovingienne, dont on ignore maintenant l'origine, pourrait être retrouvée dans ces manuscrits, que telle pierre gravée, de l'authenticité de laquelle on doute maintenant, serait réhabilitée parce que Peiresc en a fait mention.

DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ.

MÉLANGES.

UNE EXPERTISE DE MONNAIES A ANVERS EN 1678.

En parcourant dernièrement les minutes du notaire Em. H. Perès (1), il nous a été donné de trouver un document, résumant en quelque sorte le résultat d'une expertise de monnaies au XVIIe siècle. Les actes de ce genre n'étant pas communs, nous avons cru bien faire d'en donner une analyse succincte.

David Hagenel, maître de la Monnaie d'Enckhuysen, se trouvait à Anvers, et, pour des motifs que nous ignorons, voulut faire expertiser une pièce de monnaie provenant de son atelier, contradictoirement avec une autre de même valeur frappée à Dordrecht. S'il faut en croire la qualification donnée au monnayeur hollandais, l'atelier qu'il dirigeait était de création récente. En effet, dans l'acte que nous analysons, il est qualifié de *Muntmeester vande nieuwe munte tot Enckhuysen.*

On pourrait donc s'expliquer l'expertise, en supposant qu'il aura voulu juger de la valeur des produits de sa fabrication en les comparant avec ceux des ateliers voisins.

Quoi qu'il en soit, Hagenel, comme étranger, ne pouvait pas agir personnellement; il donne donc procuration, le 17 février 1678, à un négociant anversois, Mathieu Hooft. Ils se rendent ensemble chez le notaire; et en présence de deux témoins : Joos Smoudt le vieux, et Judocus Smoudt

(1) Archives communales d'Anvers, fol. 101.

le jeune, tous deux orfèvres, procèdent à leur expérience comparative.

La première pièce, un escalin appelé *scheep schellingie*, avait été frappée en 1671 à Dordrecht. Elle portait à l'avers un lion, entouré de l'inscription :

MO · NO · ORD · HOLL · ET · WESTFRI · 1671

et au revers ces mots :

VIGILATE DEO CONFIDENTES.

La pièce d'Enkhuysen avait été frappée en 1677, et portait à l'avers également un lion avec l'inscription :

MO : NO . ORD : WESFRISCE . 1677.

au revers étaient gravés ces mots :

DEUS . FORTITUDO ET SPES NOSTRA.

Les deux pièces furent soigneusement pesées, et celle de Dordrecht atteignit 3 esterlins et 6 as, tandis que celle d'Enkhuysen n'accusait qu'un poids de 3 esterlins et un as (1).

Mais cette épreuve ne suffisait pas. On prit les deux pièces, et à coups de marteau on les rendit tout à fait informes, de manière qu'il ne fut plus possible de les identifier, *zoodanich platgeclopt dat beyde geheel onkenbaer van munt zyn*. Toutefois, on avait eu soin de les marquer pour pouvoir les reconnaître après l'opération : l'une portait une lettre T, l'autre une rose.

Le notaire Perès remit les pièces à Pierre Clenaerts, essayeur juré de la Monnaie ducale d'Anvers, et le pria de bien vouloir procéder à l'essayage des deux pièces. Celui-ci y consentit, et après avoir terminé cette opération, déclara

(1) L'esterlin, en flamand *engels*, représentait la 160e partie du marc de Troye, et valait 32 as ou 1.538 grammes. L'as, en flamand *aes*, formait la 5,120e partie du marc, et valait 4,806252 grammes.

que la pièce la moins blanche, marquée d'un T, contenait 6 deniers et 21 grains, et l'autre 10 deniers et 13 grains d'argent. Comme preuve de son expertise, il délivra une attestation, *een assay briefken*, scellée de son sceau.

Ici se bornent les renseignements fournis par la pièce notariée. Il est regrettable qu'après avoir décrit si minutieusement les deux pièces expertisées, les parties n'aient pas fait insérer dans le procès-verbal les motifs qui les avaient poussées à faire constater comparativement le poids et le titre des pièces provenant des deux ateliers voisins.

Les pièces appelées *scheeppes-schellingen*, provenant de l'atelier de Dordrecht, sont assez rares. Elles furent frappés par le monétaire Simon Rottermond en 1670 et en 1671 (1).

Quant à l'atelier d'Enckhuysen, il n'avait été que périodiquement en activité. En effet, la Monnaie de la Frise Occidentale était fixée, tantôt dans cette place, et tantôt à Hoorn ou à Medenblik. Au commencement, chacun de ces ateliers travaillait à tour de rôle pendant trois ans ; plus tard cette période de travail fut portée à sept, puis à dix années. Les *scheeppes-schellingen* d'Enckhuysen sont assez communs ; ils furent frappés par le monétaire Gerrit van Ruijmund. L'atelier d'Enckhuysen eut une fort longue existence; il frappa les monnaies provinciales jusqu'en 1796; à partir de cette époque jusqu'en 1803, date de sa suppression, il ne subsista plus que comme atelier général, fabriquant des monnaies hollandaises.

La marque monétaire de l'atelier de Dordrecht était une

(1) Renseignements fournis par M. Th. Roest, de Leyde, président de la Société de numismatique néerlandaise, et obligeamment communiqués par notre confrère et ami, M. Alph. de Witte.

rosette, tandis que celle d'Enckhuysen était un astérisque.

Ce dernier atelier frappa encore en 1673 une monnaie obsidionale. Elle fut fabriquée au moyen de la vaisselle que les patriotes apportèrent, et qu'ils sacrifièrent généreusement pour subvenir aux frais nécessités par les travaux de défense nationale et la levée d'une armée.

Cette monnaie, qui est décrite dans Mailliet et dans Van Loon (1), porte d'une part un cavalier armé galopant à droite, le sabre à la main. En dessous, coupant la légende, un écu couronné aux armes de la Frise Occidentale, et comme inscription :

MO · NO · ARG · CONFOED · BELG · PRO WEST FRIS.

et, d'autre part, au revers, les armes des États Confédérés, sommées d'une couronne royale, et soutenues par deux lions couronnés. Au dessous, les armes d'Enckhuysen, qui sont d'azur à 3 poissons d'argent, posés en fasces superposées, et acccompagnées de la légende :

CONCORDIA RES PARVÆ CRESCUNT 1673.

Sur la tranche : GEEFT ONS VREEDE HEERE IN ONS DAAGEN.

Tels sont les quelques renseignements que nous avons pu nous procurer au sujet des pièces soumises à l'expertise, dont nous venons de donner une courte analyse.

FERNAND DONNET.

Novembre 1895.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que la Chambre des députés de l'île de Crète vient de voter un subside de

(1) *Nederlandsche historipenningen*, t. III, p. 80.

cinq mille francs pour permettre à M. S. Svoronos, conservateur en chef du Cabinet des médailles d'Athènes, de publier la seconde partie de son beau travail sur la numismatique crétoise. Nous sommes toujours heureux de voir les gouvernements venir en aide aux écrivains numismatistes ; seulement, il paraît qu'il faut aller en Crète pour cela.

A. DE W.

Peintre de faux monnayeurs (1). — J'ai publié dans le tome I de la *Correspondance historique et archéologique* (1894), pp. 6 et 7, les documents suivants :

« 21 *février* 1559 (n. s.). — La Court [des Monnaies » de Paris] a ordonné à Me Jacques Morel, receveur des » exploitz et amendes d'icelle, bailler et payer à Jehan » Rondel, me paintre à Paris, la somme de cent sols tour- » nois, à luy tauxée et ordonnée, pour avoir faict une » efigye à la semblance de Estienne Vernoillet, soy-disant » maistre de la Monnoye de Romans, en Dauphiné, pour » estre pendue et bruslée en la place de Grefve, suyvant » l'arrest de ladicte Court du XVIIIe février present moys.

» Faict en la Court des Monnoyes, le XXIe jour de feb- » vrier mil VcLVIII.

» (*Signé*) DE LA TOURRETE. DE VALLES. »

(Original, Archives Nationales, Z1B 604.)
— *Voir* aussi registre Z1B 136.

« 28 *mars* 1559. — Aultre mandement [de la Court des » Monnaies] sur ledict Morel, du XXVIIIe dudict mois de » mars VcLIX, pour paier à Jacques Blasme, me painctre

(1) Voir *Revue belge de numismatique*, 1895, pp. 449-450.

» à Paris, la somme de LX sols tournois, pour l'effigie de
» la semblance de Estienne Vernoillet. »

(Arch. nat. Reg. Z1B 136.)

« 23 *juillet* 1582. — Autre [mandement de la Court des
» Monnaies] sur ledict Morel, pour payer à Jacques Gadot,
» me painctre à Paris, la somme de II escus et demy, pour
» avoir faict un tableau paint en huille qui represente
» Anthoine Mauclerc, receveur de Mery-sur-Seyne, con-
» demné par arrest de ladicte Court, du XIIIe du présent
» mois, à estre pandu et estranglé pour le crime de faulce
» monnoye. »

(Arch. nat. Reg. Z1B 137, fol. 65 vo.)

Les portraits des faux monnayeurs dont il est question dans ces documents, servaient à l'exécution en effigie des condamnés par défaut.

Le premier des documents cités ci-dessus, prouve que « l'effigie » fut pendue et brûlée.

F. MAZEROLLE.

Monete Romane, par FRANCESCO GNECCHI, vice-président de la Société italienne de numismatique. — Milano, 1896.

Ce petit volume de propagande scientifique fait partie de la série des manuels Hoepli. Illustrées de nombreuses vignettes, accompagnées de quinze planches, imprimées avec soin, les *Monnaies romaines* constituent un livre de 182 pages, d'aspect coquet et agréable à feuilleter ; ce qui a son importance, car avant tout il faut rendre la science attrayante aux débutants. En vingt-six courts chapitres, M. Francesco Gnecchi résume avec clarté et méthode l'his-

toire du monnayage romain. C'est une œuvre utile de plus à ajouter à la bibliographie numismatique italienne qui doit tant déjà à l'érudit et dévoué vice-président *della Società italiana di Numismatica.*

A. DE W.

Les pièces de la trouvaille de Niel (voir la description de ces pièces, *Revue,* 1895, p. 408) ont été vendues, à Malines, le 8 octobre dernier. Elles ont produit, au total, 1,566 francs sans compter les 10 p. c. de frais. Le joyau de cette trouvaille, l'ange d'or de Jeanne de Brabant, a été adjugé à M. Aug. Coster, riche amateur bruxellois, au prix de 1,400 francs, c'est-à-dire, 1,540 francs avec les 10 p. c. — L'État belge avait poussé les enchères jusqu'à 1,000 francs et à partir de ce prix, déjà très beau, la lutte s'établit entre M. Bayet, de Bruxelles, M. R. Serrure, de Paris, et M. Coster, l'acquéreur.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une monnaie du moyen âge ait atteint, dans notre pays, un prix aussi élevé. Parmi les autres pièces nous ne citerons que le ducat de Richard de Simmeren et l'écu de Philippe de Valois, adjugés respectivement à 19 et à 26 francs au même M. Coster.

Bref, les pauvres de Malines n'auront qu'à se féliciter du brillant résultat de cette vente qui était faite à la requête du bureau de Bienfaisance de cette ville, dans une propriété duquel la trouvaille avait eu lieu.

G. CUMONT.

M. G. Riat est nommé sous-bibliothécaire au Cabinet des médailles de Paris en remplacement de M. Adrien Blanchet, démissionnaire. M. A. Blanchet est nommé bibliothécaire honoraire. Notre confrère, dont le passage au Cabinet a été marqué par d'importantes publications, reste secrétaire de la *Revue de numismatique*.

A. DE W.

Nous apprenons, avec une vive satisfaction, que notre aimable et savant confrère M. Roger Vallentin a entrepris d'écrire une histoire numismatique du Dauphiné. Cette importante monographie, qui comprendra plusieurs volumes, ne pourrait être faite par nul de plus compétent et nous sommes persuadé que M. Vallentin élevera un précieux monument à la numismatique de son pays. Aussi le résultat des travaux de M. Vallentin est-il attendu avec impatience par les numismates du monde entier.

G. C.

TROUVAILLE DE MONNAIES ROMAINES A JUPILLE.

Au mois de juin 1895, à l'endroit dit « Git-le-Coq », à Jupille, on a mis au jour, lors de travaux de terrassement, une urne contenant un grand nombre de monnaies romaines en argent. L'ouvrier qui l'a rencontrée n'a pas trouvé mieux pour montrer sa brutale ignorance, que de la faire voler en éclats, par un violent coup de pic, dispersant ainsi les nombreuses pièces qu'elle renfermait. Ses compagnons s'en emparèrent immédiatement et, séance tenante, les distribuèrent presque toutes à Jupille, à qui en voulait, pour une pièce de

dix sous ou une bouteille de genièvre. Il est vrai que les pièces étaient noircies par la rouille et que leur valeur vénale leur a échappé absolument. L'urne, d'après les morceaux que j'ai vus, était en terre cuite noire, très dure, sans aucun dessin ni aucune inscription. Elle était à un mètre de profondeur, dans de la terre non remuée, mais avant d'arriver à elle on avait déterré de nombreux débris de briques romaines, de verres, de clous et de vases dont un élégamment travaillé, représentant une chasse. La découverte de ce trésor a été vite connue aux environs, et, trois jours après, le nombre des curieux était tel qu'on approchait difficilement du travail des fondations. Il est vrai qu'à ce moment on découvrait l'entrée d'une ancienne galerie remplie de débris romains également et qui se prolonge dans le jardin voisin. Des fouilles seront bientôt entreprises de ce côté.

Des mauvais plaisants se sont même amusés à enfouir dans une partie du terrain à travailler une tête de vache dorée qui avait servi anciennement d'enseigne à un boucher. L'ouvrier qui l'a trouvée, croyant à un trésor, a failli en perdre la raison.

Pour en revenir à nos monnaies, il sera toujours impossible d'en donner le détail complet, le propriétaire du terrain, M. Thonnard, n'ayant pu en recueillir que 400 environ. Il y en avait, paraît-il, 15 à 16 kilogs; mais en tenant compte de l'exagération, toujours excessive en pareil cas, en descendant à la moitié, on sera moins éloigné de la vérité. Cette trouvaille ayant fait beaucoup de bruit, j'ai pensé qu'il était intéressant de la faire connaître. Il est, en effet, plus utile avant tout de déterminer la date de l'enfouissement et je pense que, dans ces 400 pièces, et une centaine que j'ai vue en d'autres mains, il se trouve des

éléments suffisants pour fixer l'époque de l'établissement des Romains à Jupille.

La plus ancienne pièce remonte à Néron, la plus récente à Philippe. Néron est mort l'an 68 et l'avènement de Philippe à l'empire date de 244, sa mort de 249.

Ce trésor comprend donc un espace d'à peu près deux siècles et a dû être caché entre 244 et 249.

Les pièces de l'empereur Maximin Ier et d'Alexandre-Sévère forment le fond de la trouvaille et sont de beaucoup les plus nombreuses. Voici d'ailleurs la nomenclature des deniers de M. Thonnard :

Néron, 1 pièce ; Nerva, 1 pièce ; Vitellius, 1 pièce ; Adrien, 8 pièces ; Sabine, 1 pièce ; Antonin, 16 pièces ; Faustine, 11 pièces ; Marc-Aurèle, 9 pièces ; Lucile, 1 pièce ; Commode, 2 pièces ; Septime-Sévère, 10 pièces ; Julia Domna, 26 pièces ; Julia Paula, 2 pièces ; Caracalla, 34 pièces ; Plautille, 1 pièce ; Géta, 5 pièces ; Macrin, 4 pièces ; Diaduménien, 2 pièces ; Héliogabale, 13 pièces ; Julia Soemias, 2 pièces ; Alexandre-Sévère, 60 pièces ; Mamea, 22 pièces ; Maximin, 95 pièces ; Balbin, 5 pièces ; Pupien, 3 pièces ; Gordien-le-Pieux, 20 pièces ; Philippe, 7 pièces ; enfin Otacilie, 1 pièce. — Total : 363 pièces.

Toutes ces pièces sont d'une belle conservation, elles sont toutes connues, la plupart ont même des revers très communs ; mais elles appartiennent à un très grand nombre de princes et de princesses et comprennent un long espace de temps.

Il n'en n'est pas toujours ainsi, car il y a deux ans, à Tilff, on a trouvé environ 300 deniers ne comprenant qu'une période de 27 années et appartenant à quelques empereurs seulement. Il y a, je pense, à considérer ici deux sortes de trésors : ceux qui sont amassés de longue date et

ceux qui sont enfouis par des soldats en temps de guerre et qui n'ont que des pièces gagnées à la solde de l'empereur et immédiatement fabriquées à sa suite. Ces derniers trésors révèlent plutôt le passage d'une armée qu'un établissement proprement dit.

On a trouvé aussi à Git-le-Coq une intaille représentant la fortune debout à gauche, tenant une corne d'abondance de la main droite et la main gauche appuyée sur un gouvernail. Cette intaille a la grandeur d'un quinaire et est parfaitement conservée.

La découverte de ce trésor vient donc confirmer une fois de plus l'origine romaine de Jupille. A différentes reprises, on y a encore trouvé des antiquités romaines qu'on a fait remonter, je crois, jusqu'au IIIe siècle. La date de l'enfouissement au milieu du IIIe siècle viendrait corroborer cette attribution. Jupille devait donc être alors un endroit déjà important; peut-être Jupille et Herstal, immédiatement vis-à-vis de l'autre côté de la Meuse, étaient-ils sur une route romaine, une étape pour les voyageurs qui allaient à Tongres ou qui en revenaient.

Dr SIMONIS.

Nous avons trouvé dans les archives du Conseil des finances (Monnaies, Carton n° 389, Archives générales du royaume), un tableau de l'augmentation de la valeur des espèces d'or depuis 1489 jusqu'à 1749. Nous croyons qu'il est utile de reproduire ici ce tableau, non seulement au point de vue numismatique mais aussi au point de vue économique. Nous ne citerons que les monnaies de notre pays.

ORDONNANCES.	Ducats.	Réal d'or de Charles Quint. (Titre 23 k. 8 1/2 gr.)	Lion d'or de Flandre. (Titre 22 k 9 gr.)
Du 14 décembre 1489 .	Fl. 1—5 s.	»	1—10
— 22 novembre 1520 .	1—18	3—0	2—4
— 17 juillet 1548 .	2—0	3—3	2—7
— 23 mars 1552 .	2—1	3—6	2—8
— 28 octobre 1559 .	2—4	3—10	2—10
— 27 juillet 1572 .	2—7	3—12	2—13
— 25 octobre 1576 .	2—12	4—0	2—19
— 11 novembre 1577 .	3—3	4 10	3—10
— 13 janvier 1586 .	3—6	5—0	»
— 30 avril 1590 .	3—10	5—6	»
— 23 juin 1602 .	3—15	»	»
— 22 mars 1611 .	3—19	6—0	»
— 18 mars 1633 .	4—1	6—2	4—10
— 31 mai 1644 .	4—10	6—16	4—10
— 3 janvier 1698 .	5—1	»	5—5
— 19 septembre 1749 .	5—1	»	»

Double Souverain. (22 k. 3/4 gr.)	Double Albertin. (21 k 5 gr.)	Florin Saint-André. (18 k. 11 gr.)	Florin Carolus. (13 k. 10 gr.)	Couronne d'or. (22 k. 4 1/2 gr.)
»	»	1—0	»	»
»	»	1—9	1—0	»
»	»	1—11	1—1	1—18
»	»	1—12	1—1	1—19
»	»	1—13	1—2	2—10
»	»	1—15 1/2	1—4	2—3
»	»	1—18 1/2	1—6 1/2	2—8
»	»	2—2	1—8	2—14
»	»	2—9	1—13	3—0
»	»	2—11	1—15	3—3
»	»	»	»	»
31 janv. 1614 12—0	»	2—18	1—18	3—12 1/2
»	5—8	»	2—0	3—14
13—6	6—0	3—4	2—4	»
15—0	6—15	»	»	4—10
15—6	6—15	»	»	»

Dans cette *Revue*, 1890, p. 69, M. Chalon a publié un tableau indiquant les monnaies de compte et les monnaies réelles en usage, dans le Brabant, à l'époque de l'invasion française, en 1794. On voit, d'après ce tableau, qu'à cette époque, le ducat valait 5 flor. 8 sols (argent de change). le double souverain 15 flor. 19 s. 6 d.

Les autres monnaies du tableau que nous publions n'avaient plus cours à la fin du XVIIIe siècle et ne sont, par conséquent, pas mentionnées dans le tableau de M. Chalon. Les évaluations du Conseil des finances sont faites en florins de change ou anciens florins dont M. Chalon indique (p. 71) le rapport avec le florin courant établi en 1704. Il résulte de ces évaluations et des chiffres indiqués par M. Chalon que la valeur du florin a graduellement et continuellement diminué depuis 1489 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, lorsque la monnaie décimale française est venue le supplanter en Belgique.

G. CUMONT.

La dernière délivrance de monnaies frappées à Namur date du 7 décembre 1714. Voici une lettre, classée aux Archives générales du royaume entre les années 1734 et 1736, qui prouve que des démarches furent faites sous le règne de l'empereur Charles VI pour que l'atelier de cette ville fût remis en activité. Elle est adressée au représentant du souverain autrichien dans les Pays-Bas méridionaux :

« MONSEIGNEUR,

» La grande nécessité où se trouve le publicq par la
» rareté des liards, me fait prendre la liberté de représenter
» à vostre Excellence que si s'estoit le bon plaisir de vostre

» Excellence d'en ordonner la fabrication pour une somme
» de cent mille escus dans nostre ville de Namur, icy un
» homme à la main (existe), lequel at la matière preste et
» qui laisseroit suivre pour le compte de S. M. certain
» tantième qui pourat monter à une somme de 10,000
» escus plus ou moins suivant que vostre Excellence con-
» vienderat avec luy, laquelle somme il veut bien compter
» prestement pour faire le service d'un maître sitôt qu'on
» lui aura délivré sa commission.

« (*Signé:* HIPOLITE FRANÇOIS BRACONIER. »

(Archives du Conseil des finances.)

Cette demande est, semble-t-il, restée sans effet.

A. DE W.

La date du décès de Théodore Van Berckel.

Dans son très intéressant article sur les *Dernières quinze années de Théodore Van Berckel*, notre savant collègue et ami M. le chevalier C. von Ernst a définitivement établi que le célèbre graveur général était mort le 21 septembre 1808. (V. *Revue*, 1895, pp. 440-441.)

M. von Ernst a bien fait de ne pas se laisser influencer par un certificat, délivré le 4 décembre 1894 par l'officier de l'état-civil de la ville de Bois-le-Duc, qui déclarait que Van Berckel était *décédé* le 23 septembre 1808. Le certificat porte cependant qu'il est extrait du registre des *décès* de la commune de Bois-le-Duc pour l'année 1808. Eh bien ! qui l'aurait cru ? cette indication officielle est inexacte et M. von Ernst a eu raison de supposer que la date du 23 septembre 1808 est celle des *funérailles* de Van Berckel. En effet, voici que notre cher ami et collègue M. le chevalier

M. A. Snoeck, de Bois-le-Duc, nous écrit, le 9 octobre dernier, que le certificat délivré par l'officier de l'état-civil de Bois-le-Duc a été extrait d'un registre sur la première page duquel M. Snoeck a lu le titre suivant : « Register van alle » de lijken begraven in de Sint-Janskerk en op het kerkhof, » beginnende met 1ste meij 1778. » C'est-à-dire : Registre de tous les cadavres enterrés dans l'église Saint-Jean et dans son cimetière, commençant au 1er mai 1778.

Ce registre était tenu par le sacristain de cette église. Actuellement, ce registre est conservé au bureau de l'état-civil, à l'hôtel de ville de Bois-le-Duc et il n'y existe pas d'autres registres (1) concernant les décès survenus pendant l'année 1808. Le registre de l'église Saint-Jean ne se rapporte, d'après son titre, qu'aux inhumations et il en résulte que Van Berckel a été enterré à l'église Saint-Jean le 23 septembre 1808, deux jours après sa mort, arrivée le 21 septembre comme il conste de la procuration publiée par M. von Ernst.

G. CUMONT.

Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine, collectionneurs de médailles. — Le 3 septembre 1791, Leurs Altesses Royales Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine, gouverneurs-généraux des Pays-Bas, écrivent au conseil des Finances :

« Étant intentionnés de nous procurer pour notre » compte une collection des médailles détaillées dans la

(1) Il n'existe pas, à Bois-le-Duc, de registres relatifs aux naissances et aux décès antérieurs à 1811. C'est en cette année que Napoléon Ier organisa l'état-civil en Hollande. Précédemment, les registres des baptêmes et des mariages étaient tenus par le clergé. qui abandonnait aux marguilliers le soin de tenir les registres des inhumations.

» liste ci-jointe, et dont les quarrez se trouvent à l'Hôtel
» des Monnaies en cette ville (Bruxelles), nous chargeons
» le conseil de faire expédier au waradin Marquart l'ordre
» nécessaire, afin qu'il fasse frapper deux médailles d'argent
» de chaque quarré spécifié dans la susdite liste, et qu'il
» nous les envoie à mesure qu'elles seront frappées. »

(Archives du Conseil des finances)

A. DE W.

TROUVAILLE DE LOKEREN.

Au commencement de septembre 1895, en démolissant une cheminée, à Lokeren (Flandre orientale), au lieu dit *Puttenen*, on trouva les monnaies suivantes :

Demi-noble à la Rose de Campen. — Ducat de Campen (type des ducats de Ferdinand et Isabelle). — Florin d'or de Metz, 1621. — Florin d'or de Worms, 1617, lég. : MON · NOV · LIB · IMP · CIVIT · VORMAT. Au revers : SUB · UMB · ALA · TUA · PROT · N · 1617. — Florin d'or de Lunebourg de 1588 : MONE · NOVA · LVNEBVR. *Rev.* ❀ RVDOLPHVS · Z · ROM · IM · SEM · AV. — Demi-réal d'or de Charles-Quint (majeur, 1515-1555) frappé à Anvers (usé). — Charles-Quint, double ducat : CAROLVS : DEI GRACIA : REX : ARAGO. *Rev.* VALENCIE : MAIORICARVM : SER. — Ducat de Frise, 1607. — Pistolet de Philippe II, roi d'Espagne et des Deux-Siciles ; tête du roi couronnée : PHILIPP · REX · ARA · VTR. *Rev.* HIERVSA-SICILIAE. Ducat de Savoie : //'. EMANVEL · D · G · DVX · SAB · 1601. *Rev.* Vierge, PAX · IN · VIRT · TVA. — Double ducat de Ferdinand et Isabelle d'Aragon et de

Castille; entre les deux têtes : · S · — Florin d'or, de THOMAS LB (liber baro) AB EHRENFELS DIH. *Rev.* : INSV · NATE · DEI · QVAESO · ME · MEN · ME.

Ces douze pièces d'or figurent toutes (sauf le double ducat de Charles-Quint), quelques-unes avec des variantes, dans l'Ordonnance et Instruction pour les changeurs, imprimée à Anvers, chez Jérôme Verdussen, en 1633.

Parmi les pièces d'argent et de toute la trouvaille la plus ancienne est un double briquet de Philippe-le-Beau (assez fruste) pour la Gueldre, frappé à Malines en 1492. Lég. : ✠ PhS + TRCHIDVX + TVSTRIE + BVRG + Z + GEL sous les deux lions, l'écu de Malines. *Rev.* ; STLVVM + FTC + POPVLVM + TVVM + DNE IXGZ. — Citons ensuite une pièce de huit réaux d'Espagne, de 1562 ; un quart d'écu de Henri III roi de France, de 1585 ; un escalin de la ville de Gand (règne d'Hembyze), 1583 ; un ducaton ou philippus daldre de Philippe II, frappé à Anvers en 1573 ; un cinquième du philippus daldre, frappé à Anvers en 1586 ; un dixième de la même pièce, frappé à Anvers en 1571 ; un cinquième du philippus daldre, pour la Gueldre, frappé en 1565 ; un daldre d'Overyssel, de 1617 ; une pièce de trois réaux (bustes à gauche) d'Albert et Isabelle, frappée à Anvers en 1608 ; trois escalins au Paon des mêmes, pour le Brabant, frappés en 1620 et 1621 ; un réal d'argent des mêmes pour Tournai ; six patagons des mêmes, sans date, frappés à Anvers ; quatre patagons des mêmes, sans date (DOM · TOR · et TORN ·), frappés pour Tournai et le Tournaisis ; un patagon, des mêmes, frappé à Bruxelles en 1618 ; un autre frappé à Anvers en 1618 ; un patagon des mêmes pour la Flandre (CO · FL.), sans date ; un demi-patagon des mêmes, frappé à Bruxelles

en 1621; quart de patagon (trois pièces) des mêmes, pour la Flandre; un demi-ducaton des mêmes, frappé à Bruxelles en 1618; Philippe IIII : Escalins au lion d'Anvers (1622), de Bois-le-Duc (1623), d'Arras (1623), de Bruxelles (1625) et d'Anvers (1626 . Patagons : Bruxelles (1622); Bourgogne (DVX ET COM BVRG), de 1623 et 1626; Bruxelles, de 1624 (deux pièces) et de 1628; Anvers, de 1625 et 1626; enfin Tournai (trois pièces) de 1626.

Il résulte de ces différentes dates que le trésor de Lokeren a été caché en 1628 ou peu de temps après.

G. CUMONT.

Dans un compte rendu de M. G. Cumont, paru à la page 580 de la *Revue* de l'an dernier, l'auteur se demande — si nous le comprenons bien — ce que peut être et ce qu'est devenue la médaille d'or de Sa Majesté impériale et royale Charles VI dont il est question dans un testament qu'il cite, médaille que le mari de la testatrice avait reçue en sa qualité de commis des finances.

Nous croyons être à même de satisfaire la curiosité, si naturelle, de notre collègue. En effet, les comptes des maîtres de Monnaie du XVIIe et du XVIIIe siècle, appartenant à nos provinces, donnent la solution du problème. Il s'agit tout simplement d'une de ces pièces de poids fort, ou gros deniers, à l'effigie et aux armes du Souverain, qui se distribuaient à chaque émission d'un type nouveau. L'usage était d'en offrir, entre autres, aux conseillers et commis des finances. Ce qui est bien ici le cas. C'est, très probablement, parmi ce qu'on a fautivement coutume d'appeler des essais en or des ducatons de Charles VI qu'il faut chercher la « *médaille* » en question, et, dès lors,

peu importe ce qu'elle a pu devenir, puisqu'elle ne se distingue en rien des autres pièces de l'espèce.

A. DE W.

Le 8 octobre 1895, le grand-duc et la grande-duchesse Constantin de Russie et leur neveu, le prince Nicolas de Grèce, se sont rendus à dix heures du matin à l'Hôtel de la Monnaie de Paris.

Les journaux rapportent que le directeur de cet établissement, M. de Foville, fit frapper des médailles de circonstance devant les princes et leur en offrit plusieurs, dont les unes sont des reproductions de la médaille commémorative de la visite de Pierre-le-Grand à la Monnaie, œuvre de Duvivier et dont les autres représentent la façade de l'Hôtel sur le quai Conti, avec inscriptions mentionnant la visite faite le jour même par les princes.

Plaques pour la régie des droits d'entrée et de sortie. — Le 7 avril 1758, ordre est donné au « waradin », ou garde de la Monnaie de Bruxelles, de laisser J.-B. Marquart frapper « les médailles ou placques en cuivre sur le carré qu'il a » gravé pour les gardes et à l'usage de la Régie pour les » droits d'entrées et de sorties », à lui commandées par Mgrs les surintendant, trésorier général, conseillers et commis des finances de Sa Majesté.

(Archives du Conseil des finances.)

Jean-Baptiste Marquart avait été nommé essayeur général le 7 juin 1749.

A. DE W.

Du prétendu monnayage mixte de Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul et de Charles VI, par ROGER VALLENTIN, Valence, 1895, in-8°, 10 pages. Extrait du *Bull. de la Soc. d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.*

L'article 6 du traité conclu à Grenoble, le 25 septembre 1408, stipulait :

« Item. Dominus noster Delphinus poterit et valebit cudi facere et fabricari in dicta civitate Tricastina monetam tam auri quam argenti, arma Regis Delphini domini nostri et crossam communiter habentem. »

Comme il résulte de ce texte, le monnayage mixte était laissé à l'*initiative* du dauphin.

L'évêque n'était pas maître d'en prendre la responsabilité. Les espèces delphinales pouvaient désormais librement circuler aux environs de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'autre part le Roi-Dauphin n'avait aucun intérêt à consacrer officiellement un droit régalien d'un prélat.

Donc, *à priori*, on est en droit de nier l'existence de ces monnaies mixtes. Aucune ordonnance relative à ce prétendu monnayage n'a été rencontrée ; aucune trace d'apurement de comptes y relatifs. Notre érudit collègue Vallentin en conclut que ce monnayage mixte n'a jamais eu lieu et que l'officine commune de St-Paul est purement imaginaire. Nous pensons que tous les numismates se rangeront à son avis.

G. C.

Sous le titre *Sveriges mynt under mideltiden* (Monnaies suédoises du moyen âge), M. Hans Hildebrand, l'érudit conservateur en chef du Cabinet des médailles de Stock-

holm, vient de publier un important mémoire, orné de nombreuses vignettes, qui ne compte pas moins de 160 pages grand in-8°. Nous regrettons vivement que notre ignorance du suédois nous oblige à nous borner à porter à la connaissance de nos lecteurs l'apparition de l'œuvre nouvelle du secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède.

A. DE W.

Une vente d'aurei romains recueillis en Orient a eu lieu, à Paris, le 29 octobre de l'année dernière, sous la direction de M. R. Serrure, expert. La pièce décrite sous le n° 21 du catalogue vient combler une lacune de la numismatique impériale de Rome, car jusqu'ici on ne connaissait aucune monnaie authentique de Saturnin, général d'Aurélien, né en Gaule et proclamé, en 280, empereur par les habitants d'Alexandrie. Voici la description de l'aureus frappé à son effigie :

IMP · C · IVL · SATVRNINVS AVG. Buste lauré de Saturnin en profil droit.

Rev. VICTORIAE AVG. Victoire marchant à droite, tenant une couronne et une palme.

On sait que le règne de Saturnin eut une durée tout éphémère. Assiégé dans son camp par Probus, il mourut étranglé par un de ses soldats. Son aureus a été adjugé 6,200 francs. Il est fort probable que la tête de Saturnin n'a pas rapporté autant à son meurtrier.

A. DE W.

Nous avons sous les yeux le rapport pour 1894, de M. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal des médailles de La Haye. Ce document, qui renferme beau-

coup de renseignements utiles et intéressants, donne les accroissements des collections de cet important établissement pendant cette année, et témoigne hautement du zèle et de l'intelligence de la Direction de ce dépôt.

Vte B. DE J.

Notizie storiche intorno alla instituzione delle officine monetarie italiane dalla caduta dell'impero romano d'occidente fino ai nostre giorni, par G. CAUCICH, Firenze-Roma, 1895, Fascicolo I.

Depuis la création de la *Rivista italiana di numismatica* et la fondation d'une Société de numismatique, les numismatistes italiens semblent s'être pris tout à coup d'une belle ardeur de production. Grâce à l'active impulsion imprimée aux études numismatiques par MM. Francesco et Ercole Gnecchi, nous voici revenu au beau temps des Promis, des Lazari, des Brambilla, des San Quintino, des Kunz, des Strozzi dont MM. Ambrosoli, Papadapoli, Ruggero, E. et F. Gnecchi, Sambon et bien d'autres sont les dignes successeurs.

M. Guido Caucich, fils de M. A.-R. Caucich, l'ancien directeur du *Bulletino de numismaticà italiana*, saisi d'émulation, descend aujourd'hui à son tour dans l'arène, ses *notizie* à la main. Le premier fascicule des recherches historiques sur l'établissement des ateliers monétaires italiens, depuis la chute de l'empire romain d'occident jusqu'à nos jours, est, nous semble-t-il, un heureux début. Il comprend la liste des hôtels monétaires où les princes de l'antique et noble maison de Savoie firent frapper et, toute

une suite de chapitres consacrés aux ateliers de S. Giovanni di Moriana, Acqui, Alexandria, Asti, Cuneo, Ivrea, Novara, Tortona et Vercelli.

Le travail de M. Caucich dénote un chercheur patient, parfaitement au courant de la bibliographie numismatique italienne et à la hautenr de la tâche qu'il s'est imposée dans l'intérêt de tous.

A DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue Suisse de numismatique. 1895, livraisons I à III. — THOMMEN. Ein Münzvertrag aus dem XV Jahrhundert. — VALLENTIN. De la moneta Blaffardorum. — HAAS. Die Münzen des Standes Luzern — GROSSMANN. Berner Rollbatzen oder Plappart zu 24 Haller. — MAZEROLLE. Dassier et Montesquieu. — MAYOR. Médailles suisses nouvelles. — Mélanges.

Annuaire de la Société française de numismatique. 4e liv. — BORDEAUX. État des connaissances numismatiques concernant les ateliers monétaires de Compiègne et de Melun pendant la Ligue. — DE MARCHÉVILLE. Les francs à pied frappés à Limoges et à la Rochelle. — TRACHSEL. Une curieuse petite médaille satirique inédite, avec légende latine en caractères runiques. — R. VALLENTIN. De la détermination des monnaies du dauphin Louis Ier. — Bon R. DE PONTON D'AMÉCOURT. Description générale des monnaies au type chinonais.

5e livraison. — BORDEAUX. Les ateliers monétaires de Clermont-Ferrand et de Riom pendant la Ligue; le sceau de l'hôtel des monnaies de Riom. — Bon R. DE PONTON

D'AMÉCOURT. Description générale des monnaies au type chinonais. — DUTILH. Monnaies alexandrines, terre cuite du Fayoum et les seize génies de la statue du Nil. — L. BLANCARD. Rectifications numismatiques concernant le quaternal et le patac de Provence et d'Avignon frappés en 1414.

Revue numismatique. 1895, 3e trim. — BABELON. Étude sur les monnaies primitives d'Asie-Mineure ; l'étalon milésien. — DROUIN. Onomastique arsacide ; essai d'explication des noms des rois Parthes. — CASANOVA. Numismatique des Danichmendites. — RONDOT. Le diamètre des médailles coulées.— DE LA TOUR. Jean de Candida.

Bulletin de numismatique. T. III, nº 5. — Cte DE CASTELLANE. Double parisis inédit d'Eudes IV, duc de Bourgogne.— VALLENTIN. Du prétendu atelier carolingien de Venasque. Mélanges.

Mittheilungen des Clubs der Münz-und Medaillenfreunde in Wien, Nº 63. – CUBASCH. Die Münzen unter der Regierung des Kaisers Franz Joseph I. — VOETTER. Ahnenmünzen Kaiser Constantin des Grossen. — VON HÖFKEN. Weihemünzen. — SCHALK. Ein Zeitgenosse über die Türkischen Münzen zu Ende des XVI Jahrhunderts

Nº 64. — CUBASCH. Die Münzen unter der Regierung des Kaisers Franz Joseph I.— J. N. Œsterreichische seltene Schulprämien aus der guten alten Zeit. Neue Prägungen.

Nº 65. — CUBASCH. Die Münzen unter der Regierung des Kaisers Franz Joseph I. — NENTWICH. Wiener Stiftungspfennige. — Die römische Münzstätte Viminatium.

Monthly numismatic circular, Nº 34. — H. W. Uebersetzungen aus Eckhel's Prolegomena zur Doctrina

Numorum Veterum. — HANDS. Chats on Roman Coins with young collectors. — J. P. Modern Medallic Art. — HAZLITT. Hazlitt's coins of Europe.

N° 35. — H. W. Uebersetzungen aus Eckhel's Prolegomena zur Doctrina Numorum Veterum. — HANDS. Chats on Roman Coins with young collectors — HAZLITT. Hazlitt's Coins of Europe. — The new Bronze Coinage, 1895.

N° 36. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — H. W. Uebersetzungen aus Eckhel's Prolegomena zur Doctrina Numorum Veterum. — The new British colonial Dollar. — The baron Schröder medal.

N° 37. — HANDS. Chats on Roman Coins with young collectors. — NUDROWSKI. Humor in der Numismatik. — HAZLITT. Hazlitt's Coins of Europe. — H. W. Uebersetzungen aus Eckhel's Prolegomena generalia zur Doctrina Numorum veterum. — P. W. M. The mints of byzantine Coins.

American Journal of Numismatics. T. XXX, n° 1. — SVORONOS. On the signification of certain ancient monetary types. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — LYMAN HAYNES LOW. Some observations upon the counterfeiting of coins and medals. — MARVIN. The Botetourt medal of William and Mary college. — BASTOW. Further notes on spanish-american silver coins. — MARVIN. Masonic medals. — STORER. The medals and tokens of Rhode Island.

T. XXX, n° 2. — SVORONOS. Ulysses on a coin of Mantinea. — The new dollar for English Colonies in the last. — PRENTISS CUMMINGS. Homer and astronomie coin-types. — The « Money on Folly. » — STORER. The

medals and tokens of Rhode Island. — The « Mexican Martyrs » Masonics. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en penningkunde. T. III, 4e liv. — VALLENTIN. De la circulation des florins d'Utrecht en Dauphiné, à Avignon et dans le Comtat. — Chev. A. SNOECK. Drie Penningen op het 50 jarig jubilee der nieuwe Koninklijke Harmonie te Tilburg, in 1893. — LE MÊME. Zeven religieuse draagpenninkjes op Onze Lieve Vrouw van 's Hertogenbosch. — Vte B. DE JONGHE. Quatre monnaies de Guillaume de Bronckhorst, seigneur de Batenbourg et de Steyn. — VAN GEMUND. Het leven en de werken van den Stempelsnijder Johann Crocker.

Rivista italiana di numismatica. FASC. III, 1895. — F. GNECCHI Appunti di Numismatica Romana. Ancora intorno ai Contorniati. — GABRICI. Contributo alla Storia della moneta romana da Augusto a Domiziano. — MILANI. Monetina aurea col nome e col ritratto di Sesto Pompeo. — ROSSI. Il fiorino d'oro di Urbano V. — MOTTA. Documenti Visconteo - Sforzeschi per la storia della zecca di Milano.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, Nos 24 et 25. — PIEKOSINSKI. Monnaies trouvées à Gorzow. — T. POCHWALKI. Supplément à l'étude sur le « Trojak » à la couronne de Sigismond III et divers articles archéologiques.

The numismatic Chronicle, 1895, part. III. — J. P. SIX. Monnaies grecques inédites et incertaines. — Lieut.-col. B. LOWSLEY. Coins and Tokens of Ceylon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 21 septembre 1895.

... A la demande de M. le Chevalier M. A. Snoeck et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le notaire Auguste Sassen, à Helmond, Pays-Bas.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1895.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 202 et 206. — *Berliner. Münzblätter*, no 179. — *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*, 1895, nos 3-10. — *Numismatisches-Litterattur Blatt*, nos 85 à 88.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXX, no 1.

Angleterre. — *The Monthly numismatic circular*, nos 34 36

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 63-65. — *Wiadomosci numismatyczno-archeologiczne*, nos 24 et 25. — *Monatsblatt*, nos 142 à 147.

Belgique. — *Bulletin de l'Académie royale*, t. LXV, nos 7 et 8. — *Revue belge de numismatique*, t. LI. — *Messager des Sciences historiques*, 1895, 2e liv. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI, 1re liv.; *Rapport*, 1894. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t XXV, 4e liv. — Académie d'archéologie : *Annales*, t. XLVIII, 3e liv.; *Bulletin*, no XXIII. — *Bulletin du Cercle archéologique de Gand*, t. III, no 5. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIV, 2e liv.; *Rapport*, 1894. — Institut archéologique du Luxembourg, *Annales*, t. XXX.

France. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1895, liv. 4 et 5. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXIV, 3e et 4e liv ; partie technique, t. LXXV, liv. 9 et 10. — *Revue numismatique*, 1895, 3e liv. — Société de Borda, *Bulletin*, 1895, 2e trim.

Italie. — *Rivista di Storia antica*, t. I, 2e liv.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. III, 4e liv.

Suède. — *Numismatiska middelanden*, nos 6, 7, 12 et 13. — *Antiquarisk tidskrift*, t. XVI, no 1.

Ouvrages non périodiques.

BETHUNE (Bon). — *Méreaux des familles brugeoises.* — *Jean de Vleeschouwer, chevalier et Barbe de Witte.* Bruxelles, 1895, in-8o, 4 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGHE (Vte B.). — *Deux monnaies frappées à Luxembourg par les archiducs Albert et Isabelle.* Bruxelles, 1895, in-8o, 4 pages, 2 vignettes.— Nécrologie : *Le comte Maurin de Nahuys.* Bruxelles, 1895, in-8o, 2 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MAN (Mlle). — *Médaille uniface de Levinus Bloccenus à Burgh.* Bruxelles, in-8o, 6 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

DE RENESSE (Cte). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. II, liv. 6. (*Don des éditeurs.*)

DE WITTE. — *Notes sur les Roëttiers*, 2e article, Paris, 1895, in-8o, 4 pages. — *Médaille religieuse et méreau de Notre-Dame de Miséricorde, à Verviers.* Bruxelles, 1895, in-8o, 6 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

HESS (A.). — *Medaillen-Sammlung Eugen Felix.* Frankfurt-am-Mein, 1895, in-4o, 47 pages, 6 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

HILDEBRAND (H.). — *Sveriges mynt under mideltiden.* Stockholm, 1895, in-8o, 160 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

LADÉ (Dr A.). — *Le Trésor du Pas-de l'Échelle, contribution à l'histoire monétaire de l'évêché de Genève.* Genève, 1895, in-4o, 129 pp. 12 planches. (*Don de la Société suisse de Numismatique.*)

MAZEROLLE. — *Dassier et Montesquieu.* Genève, 1895, in-8o, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

MELLIER. — *Étude sur François Chéron, graveur en médailles.* Nancy, 1894, in-8o, 26 pages, 1 planche. (*Don de M. J. Rouyer.*)

ROEST. — *Die Münzen der Herrschaft Anholt.* Amsterdam, 1895, in-8o, 47 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

SNOECK (Cher.). — *Drie penningen op het 50 jarig jubilee der nieuwe koninklijke Harmonie te Tilburg in 1893, etc.* Amsterdam, 1895, in-8o, 4 pp. (*Hommage de l'auteur.*)

Svoronos. — *Numismatique de la Crète ancienne.* Mâcon, 1890, un vol. in-4° de 358 pages et un atlas de 35 planches.

Trachsel (Dr). — *Die Münzen und Medaillen Graubundens, etc*, IIIe et IVe parties, pages 65 à 127, planches III et IV. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Der Frankfurter Münzfreund, n° 6. — *Catalogue de vente* avec 2 planches. (*Envoi de M. Hess.*) — *Numismatisches Offerten-Blatt*, de E. Rappaport, nos 27-29. — *Catalogue de monnaies suisses*, 1re partie. (*Envoi de M. C. Stroehlin*). — *Collection du baron de Oliveiro Castró.* (*Envoi de M. Schulman*). — *Collections Hoeufft van Velzen et Vosterman van Oyen.* (*Envoi de M. Bom*). — *Catalogue à prix marqués de Fejer Jozsef à Buda-Pest.* — *Auktions Katalog*, n° 139. — *Catalogue Zschiesche et Koder*, n° 63. — *La circulaire numismatique universelle*, nos 9 et 10. — *Catalogue Marchio, de Venise*, n° 6. — *Vente Joly*, 2 planches. (*Envoi de M. Dupriez*). — *Monnaies antiques et françaises ; Monnaies royales françaises*, 2 planches. (*Envoi de M. Serrure*). — *Catalogue Baer, livres de numismatique.* — *Catalogues Weyl*, nos 13 et 14. — *Numismatischer Verkehr*, 1895, nos 7 et 8. — *Berliner Münz-Verkehr*, n° 26. — *Catalogue Schulman*, n° XXIX. — *Antiquités Himyarites et Palmyréniennes du musée impérial Ottoman.* (*Don de la direction du musée*).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Peny.

Inauguration du nouvel hôtel communal de Morlanwelz. Médaille en bronze, par P. Fisch. — Jeton en laiton commémoratif du même événement.

Don de M. Soil.

Cinquantenaire de la Société historique et littéraire de Tournai, médaille en bronze, fournie par la maison de Vigne-Hart.

Don de M. Fisch.

Exposition du Cycle. 1895. — XXIIe fête fédérale belge de gymnastique.

— Exposition d'aviculture. Trois médailles, bronze-vieil argent, gravées par P. Fisch.

Don de M. Naveau.

Évêché de Liége. Brulé de Jean de Horn ; 2 brulés d'Ernest de Bavière ; daler et escalin de Ferdinand de Bavière ; escalin et cuivre de Maximilien-Henri ; escalin de Jean-Théodore. Deux méreaux de Saint-Lambert et un méreau de Saint-Jacques.

Don de M. Baetes.

Chambre de commerce d'Anvers, centenaire de la libération de l'Escaut, bronze argenté et Régates internationales, bronze : 2 médailles gravées par Baetes.

Don de M. Ch. Stroehlin.

Jeton personnel de M. Charles Stroehlin, numismate génevois.

Don de la Société suisse de numismatique.

Jeton de présence à la réunion de Lucerne (1895).

Don de M. A. de Witte.

Colonies anglaises : Guyane, iles Bermudes, Nouveau Brunswick, Virginie, Canada, 6 pièces cuivre. — Colombie, 3 pièces cuivre. — Chili, une pièce cuivre. — Médaille en bronze à l'effigie de Charles Robert, par Bellevoye.

Liquidation de doubles ; acquisitions.

Brabant : réal d'or de Philippe II et 10 pièces d'argent. — Luxembourg : 6 pièces d'argent. — Tournai : une pièce d'argent. — Hainaut : 5 pièces d'argent et de billon, 4 pièces de cuivre. — Namur : 5 pièces d'argent et de billon. — Liége : 7 pièces d'argent. — Heinsberg : 1 denier. — Élincourt : demi cromstert. — Jean de Louvain : 2 petits gros. — Dombes : un denier. — Honoré de Monaco : pièce de 5 francs. — Cosme de Médicis : 1 pièce d'argent. — Gaule : 1 aureus et 6 pièces de potin et de bronze. — Obsidionale d'argent de Bréda. — 3 jetons belges, dont 1 en argent. — 2 méreaux anversois. — Louis-l'Enfant et Charles-le-Gros : 2 deniers pour Cologne — Jeton d'argent des pharmaciens de Paris. — Médaille de Marie-Thérèse frappée en étain.

Soit en tout : 74 monnaies 7 jetons, 5 méreaux et 9 médailles.

Bruxelles, le 15 octobre 1895.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

UN
TRIENS MÉROVINGIEN INÉDIT
FRAPPÉ A HUY.

TIƎ + OHƆ.

Buste à droite, la tête ceinte d'un diadème perlé. Grènetis extérieur.

BEꞮTOALDO.

Croix, la traverse ornée de deux pendentifs, sur une base trapézoïdale encadrant un point. Cercle perlé extérieur.

Poids : 1gr.32.

Ce tiers de sol, dont la pièce décrite par M. Prou dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale,* sous le n° 1206, pourrait passer pour une barbare imitation, fait partie des acquisitions que M. C. Picqué, le savant conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, a faites, l'année dernière, pour le médaillier de l'État belge.

D'une gravure relativement soignée, il offre au droit cette particularité curieuse qu'il porte, comme le triens précité, une légende rétrograde, plus correcte toutefois (1). Cette anomalie résulte évidemment de l'inadvertance du graveur à qui il est parfois arrivé, après avoir fait une tête, un buste ou certaines lettres dans les conditions voulues, d'oublier tout à coup que ce qu'il trace sur son coin sera renversé sur le flan monétaire (2).

Du côté du revers, se lit au cas indirect (3), assez souvent employé en numismatique mérovingienne, le nom du monétaire Bertoaldus, nom d'origine germanique dont le thème a donné naissance à quarante et un autres noms recueillis par Förstemann (4), duquel sont également dérivés

(1) On remarquera que la croisette qui surmonte le profil diadémé, tient lieu de l'E dans la légende.

(2) *Voy.* Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, Introduction, p. 88.

(3) Dans le latin de l'époque mérovingienne, l'ablatif est, pour les noms propres francs, la forme presque unique du cas indirect de la 2e déclinaison en usage dans les diplômes, tandis que l'accusatif était resté en usage pour les noms d'origine latine. Les monnaies donnent lieu à une observation identique. Quand les noms de monétaires s'y présentent à un autre cas que le nominatif, ce cas est l'ablatif, à moins que la voyelle de la flexion casuelle n'ait disparu. (d'Arbois de Jubainville, *Étude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque*, p. 322; *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXI.)

M. Prou (*op. cit. Introd.*, pp. 77, 78) est d'avis de voir, dans ce cas indirect, une espèce d'ablatif absolu, que *monetario* soit alors exprimé ou sous-entendu : *un tel étant monétaire.*

(4) *Alt deutsches Namenbuch.*

ceux des saints encore vénérés de nos jours Bertold, Bertou et Bertaut.

Jusqu'aujourd'hui, on connaissait de Bertoaldus (1), pour la cité hutoise, six triens différents. Celui-ci augmente donc d'une unité la liste des monnaies signées de son nom, et cette liste, des trouvailles viendront probablement la grossir encore. Il ressort aussi de l'examen des productions de notre monnayeur, en admettant l'hypothèse suivant laquelle les monétaires étaient à la fois directeurs d'ateliers et artisans — témoins Abbon et saint Éloi — que son faire fut très inégal et que la pièce que je publie peut être considérée comme sa meilleure œuvre.

Le type de la croix ornée de pendentifs que l'on rencontre ici est un de ceux qui furent le plus en usage à Huy, où l'on employait aussi : la croix chrismée, la croix grecque potencée seule ou sur un globe, la croix latine sur un degré, la croix avec les lettres alpha et oméga suspendues au croisillon (monétaire Rigoaldus) (2).

M. Prou, dans la savante introduction de son livre (3), nous donne du type de la croix ornée de pendentifs une explication très nette. « Ce fut l'habitude, dit cet auteur érudit, dans les premiers siècles chrétiens et pendant la période barbare, de

(1) Il est à supposer qu'il n'eut pas d'homonyme à Huy.

(2) *Voy.* de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, t. I, n° 1546, p. 439.

(3) *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, Introd., p. 88.

suspendre à la traverse de la croix, avec de petites chaînettes, les lettres A et ω. Le monnayage mérovingien (1) témoigne de cet usage. Le mode de suspension est même sommairement indiqué sur des triens de Frisia et de Huy ». Et M. Prou se demande si les chaînes de suspension ne seraient pas l'origine des pendentifs qui tombent des bras de la croix? Évidemment, c'est là leur origine et j'ajouterai que l'on peut suivre à Huy, notamment, la dégénérescence du type. N'y voit-on pas, en effet, sur un triens du monétaire Rigoaldus, la croix avec les lettres A et ω suspendues, tandis que sur d'autres elles ont déjà disparu et que, seuls, les pendentifs restent, que sur une troisième série de pièces, les pendentifs ont fait place à des points (2), et qu'enfin sur d'autres triens encore, les points n'existent même plus. Le type primitif a subi le sort très fréquent des figures représentées sur les monnaies : en s'altérant progressivement, il est finalement arrivé à l'immobilisation.

Donc, en observant la marche suivie par la disparition successive des deux lettres symboliques, des pendentifs et des points, on pourra, si l'on veut, établir un classement plus ou moins chronologique des triens de Huy appartenant au type de la croix placée sur une base trapézoïdale. De cette

(1) Et aussi les inscriptions (*voy.* Leblanc, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, *passim*, et pl. XV, nº 67).

(2) J'entends parler des points placés sous le croisillon, car ceux que l'on voit parfois au-dessus ont une autre origine.

dégénérescence du type découlera d'ores et déjà pour moi cette constatation que le tiers de sol du Cabinet de l'État doit être postérieur au n° 1546 de la *Description générale des monnaies mérovingiennes* de M. A. de Belfort, et certainement antérieur aux triens au revers desquels les pendentifs sont remplacés sous le croisillon par des points.

La pièce est, en outre, frappée dans un métal assez pur et accuse un poids presque fort : 1gr.32. La bonne qualité de l'or, l'élévation du poids (1), la correction relative du style ou plutôt du faire étant autant d'indices d'ancienneté, je ne croirai pas m'être beaucoup abusé si j'assigne à ce tiers de sou les premières années du VIIe siècle pour époque de fabrication.

* * *

Avant de terminer cet article, j'insisterai, une fois de plus, sur l'exactitude de l'identification avec Huy des légendes monétaires mérovingiennes Choae, Choe, Choiu, Choi, etc., ne fût-ce que pour enrayer certaines tendances (2) à en revenir

(1) Le poids des monnaies mérovingiennes suit une progression décroissante depuis 1gr.40 jusque 0gr.95. (Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, p. 7.)

(2) Le vicomte de Ponton d'Amécourt écrit, vingt ans après De Coster : « Il est permis de se demander si l'on n'a pas eu tort d'attribuer à Huy les nombreuses monnaies dont la légende est Choae fit..... » (*Comptes rendus de la Société française de numismatique*, t. I, p. 213.)

encore aux Coye et aux Cayeux des Combrouse et des Voillemier, et faire disparaître de la carte des ateliers monétaires annexée au *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale,* le point d'interrogation qui s'y trouve placé à côté du nom mérovingien de Huy.

Si beaucoup d'identifications de localités ont été faites un peu au hasard et fournissent encore matière à discussion, il faut reconnaître qu'il ne peut en être de même de celle que proposa jadis De Coster (1). Basée sur les trouvailles, les textes et des raisons linguistiques on ne peut plus acceptables, elle est et restera l'une des plus vraisemblables et des plus sûres de la numismatique mérovingienne.

Huy, en latin Hoyum (2), en néerlandais Hoey ou Hoei, à laquelle certains auteurs attribuent une origine gauloise, fut bâtie, selon les anciennes chroniques (3), par l'empereur Antonin le Pieux. Cette assertion que semblent corroborer des trouvailles de monnaies et d'antiquités romaines (4) faites sur l'emplacement et dans les environs de la

(1) *Revue belge de numismatique*, 1849, p. 385.

(2) Hoium (626). — Albrici, *Chron. apud Pertz*, Scr. 23, 696, 8.
Hogium (744). — *Diplom.*, I, 88, 25.
Hoyum (844). — *Gesta abbat. Trudon. contin.*, III, Scr. 10, 374, 1.
Hoy (1121). — *Ann. Rodens.*, Scr. 16, 700, 51.
Hoye (1225, 1228, 1328, 1406, etc.). — Oesterley, *Hist.-geogr. Wörterbuch des deutschen Mittelalters*.

(3) *Joan, Presbyt. ap.* Chapeauville, t. II, p. 320.

(4) *Voy.* Schuermans dans les *Annales du Cercle hutois des Sciences*

ville actuelle, mérite croyance, bien que la ville ne figure ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans celui de Théodose, connu sous le nom de Table de Peutinger. Si l'on ajoute à ces quasi-arguments que l'on possède des preuves certaines de son existence à partir de saint Materne, premier évêque de Tongres, auquel Maestricht, Dinant, Namur, Ciney, Saint-Hubert sont redevables de leur première église et dont l'apostolat est fixé au commencement du IVe siècle (1), il n'est guère nécessaire d'invoquer plus de raisons pour étayer l'attribution de monnaies mérovingiennes à Huy. Cependant il resterait à citer un monument dont on n'a pas apprécié l'importance capitale, puisqu'il fut écrit au VIIe siècle et non au IXe, comme on l'a dit précédemment dans cette *Revue;* j'ai nommé la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne (2), qui range la ville au nombre des cités de la Francia Rhenensis sur la même ligne que Nassaga (3), Deonantis, Namon, Neonsigo (?) et Trega.

et des Arts, 1875-1876, p. 157, et le prince C. DE LOOZ dans le *Bulletin des Commissions d'Art et d'Archéologie*, t. XIV, p. 202.

(1) MÉLART et GORISSEN, *Histoire de Huy*, p. 32.

Voy. aussi GILLES D'ORVAL dans *Pertz*, Scr. XXV, et les *Acta Sanct. Belgii*, t. I, 81.

(2) *Ravennatis Anonymi Cosmographia*, edid. PINDER et PARTHEY, Berolini, 1860, p. 233, chap IV, 26

(3) Nassogne, simple commune aujourd'hui, est une des localités dont l'antiquité est le mieux constatée. En 372, Valentinien y rendit trois constitutions insérées au Code Théodosien.

L'existence de Huy, en tant que ville, à l'époque mérovingienne, est donc parfaitement établie par un texte irréfutable. De plus, la preuve de son existence, comme ville forte, *castrum*, résulte de la lecture d'un triens (1). Toutefois, l'Anonyme de Ravenne donne à la cité du Hoyoux (2) le nom d'*Oim*, mais il est à peu près certain que, comme il est arrivé souvent pour les noms géographiques, l'orthographe du mot a été altérée par les copistes et qu'il faut lire *Oium*, appellation équivalente, à l'aspiration près, à Hoium.

De Hoium à *Choiu*, l'hiatus est alors assez faible, surtout si l'on admet que le monétaire a pu négliger de placer sur l'*u* le signe abréviatif tenant lieu de l'*m*. De Hoium à *Choae* ou *Choe*, au contraire, il y a une grande distance.

Pour expliquer cet écart, il faut, selon moi, considérer que Hoium était déjà au VIIe siècle le nom latin officiel de Huy, tandis que Choae, Choe n'étaient que des appellations appartenant à la langue vulgaire, c'est-à-dire à la langue parlée par la population germanique de l'endroit. Ces appellations, dont *Choae* est la première en date (3),

(1) Prou, *Op. cit.*, n° 1201.

(2) La rivière qui passe par Huy se nommait primitivement Hoïus (Mir. II, 935 an. 885 : *hoc est in vico super fluvium ejusdem nominis Hoio*), mais on a préféré ensuite la forme diminutive Hoiolus, d'où le nom actuel : Hoyoux. (Grangagnage, *Mém. sur les anc. noms de lieux*, p. 130, tome XXVI des *Mém. cour. de l'Acad. royale de Belgique.*)

(3) Contrairement à l'opinion de Voillemier (*Revue française*

ont dû donner naissance à une forme adoucie *Choei,* que je ne trouve, il est vrai, ni dans le livre de M. de Belfort, ni dans celui de M. Prou, mais qui a dû être lue sur une monnaie de Huy, puisque je la relève dans la liste des légendes monétaires mérovingiennes publiée par M. Blanchet dans la nouvelle édition qu'il a donnée du *Manuel de numismatique du moyen âge,* de M. de Barthélemy.

Or, si de *Choei*, on retranche le *c* placé devant l'*h,* à la manière germanique, pour en renforcer l'aspiration (1), on obtient *Hoei*, c'est-à-dire la forme fixe sous laquelle le nom de Huy (2), traversant les temps et les dialectes, est arrivé jusqu'à nous en néerlandais.

FRÉD. ALVIN.

de numismatique, 1846, p. 100), car les monnaies sur lesquelles se lit Choae avec *a* se rapprochent bien plus des types romains, que celles qui portent *Choe.*

(1) Les noms de personnes offrent plus d'exemples de ce renforcement d'aspiration que les noms de lieux : Chariulfus pour Hariulfus, Charoald pour Haroald, Chlodowich pour Hlodowig, Chugobert pour Hugobert, Chattuarii pour Hattuarii et Attuarii, Chaganbach pour Haganbach (VIIIe S.).

(2) Voillemier et De Coster ont noté ce phénomène phonétique d'une importante signification que Huy se prononce encore aujourd'hui dans tout le pays de Liége comme s'il s'écrivait par un *chi* grec.

MONNAIES CONTREMARQUÉES A YPRES

PAR LE

SEIGNEUR DE MARQUETTES, SUPERINTENDANT DU QUARTIER D'YPRES

(1582-1583).

Nous possédons, depuis quelque temps déjà, un écu de Philippe II, pour l'Overyssel, frappé en 1563. Cette pièce est contremarquée d'un Y couronné.

Notre confrère et ami, M. de Witte, a dans ses cartons un double sou de Philippe-le-Beau, pour le Brabant, de 1496, surfrappé de la même manière.

Ces Y couronnés, quoique plus petits, sont en tout semblables à celui figuré sur le plomb de la draperie décrit page 320 et donné sous le n° 3 de la planche *OO* de l'*Essai de numismatique yproise*, par Alphonse Vandenpeereboom. Ce plomb date vraisemblablement du XVIIe siècle.

La ressemblance que nous signalons est frappante. Y et couronne sont les mêmes sur les trois pièces et il ne serait pas du tout étonnant que contremarque de notre écu et coins du plomb fussent sortis du même burin.

La comparaison des trois monuments ne permet donc pas le moindre doute quant à l'origine yproise de la contremarque qui nous occupe (1).

(1) On a voulu donner au Portugal les monnaies contremarquées d'un Y couronné, à cause de la ressemblance de cette estampille avec le type des *réaux* d'argent de Jean II, roi de Portugal (1481-1495). (V. *Descripção geral e historica das moedas cunhadas em nome dos reis, regentes e governadores de Portugal*, par A.-C. Teixeira de Aragão, t. I, p. 241 et pl. XIII, nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11.) Nous croyons que cette attribution ne peut subsister si l'on compare les pièces ainsi poinçonnées avec le plomb dont nous avons parlé au commencement de cette notice. plomb dont l'origine yproise est absolument certaine. Il serait, en outre, étrange que les rares pièces connues contremarquées d'un Y couronné fussent presque toutes des monnaies ayant été frappées dans les Pays-Bas, si l'estampille en question avait réellement une origine portugaise. De plus, la gravure de la contremarque aurait été alors, semble-t-il, d'un tout autre style, ce que l'examen attentif des *réaux* de Jean II, roi de Portugal, prouve à l'évidence. Enfin, et ce dernier argument semble bien difficile à réfuter, Jean II et Jean III, rois de Portugal, étaient tous deux morts en 1563, date de la frappe de notre écu de Philippe II. La contremarque qui s'y trouve ne peut donc représenter l'initiale du nom d'un de ces princes. Il n'est pas vraisemblable que ce soit celle de Jean IV, dont le règne commença seulement en 1640, cette même estampille figurant aussi sur une monnaie de Charles le Téméraire, qui vient de nous être communiquée. Le duc de Bourgogne étant décédé près de deux siècles avant l'avènement du roi Jean IV, il n'est guère probable que le numéraire de Charles le Téméraire circulait encore en Portugal à cette époque.

Des Y couronnés du même genre figurent encore sur les n°s 1, 2 et 3 de la planche *PP* du même ouvrage.

Il nous reste à rechercher à quelle époque et à la suite de quels événements nos deux monnaies ont été contremarquées.

Le millésime 1563, qui se trouve sur notre écu de Philippe II, assigne à ces événements une date postérieure à cette année. D'un autre côté, la présence de l'Y couronné sur un double sou de 1496 nous force à limiter nos recherches à une époque pas trop postérieure à 1563, vu la période de temps déjà longue comprise entre ces deux dates. Nous avons borné nos investigations à la fin du XVIe siècle, tant à cause de la parfaite ressemblance de l'estampille de nos pièces avec l'Y du plomb de la première moitié (?) du XVIIe siècle dont nous avons parlé, que de la succession rapide, pendant ces années troublées, d'événements ayant pu donner lieu à des faits monétaires extraordinaires. Il est de plus avéré que les dépôts de monnaies enfouis sous le règne de Philippe II renferment souvent des espèces de Philippe-le-Beau, preuve évidente que le numéraire de ce prince circulait encore à cette époque, concurremment avec celui de Philippe II, ce que les tarifs du temps, réglant le cours des monnaies, constatent d'ailleurs surabondamment.

En 1582, la Flandre était profondément troublée. Gand, Bruges, le Franc de Bruges et Ypres,

qui en constituaient les *quatre membres*, suivaient une politique différente.

Gand, le *premier membre,* qui se qualifiait, dès 1581, de *métropole des Flandres,* sur les monnaies frappées dans ses murs, reconnaissait cependant le duc d'Alençon à cette époque, mais plutôt comme protecteur que comme souverain. La faction d'Hembize, qui triompha définitivement, en 1583, de celle de Ryhove, ne voulait pas se soumettre à ce prince étranger.

La ville de Bruges, le *deuxième membre*, et le Franc de Bruges, le *quatrième membre*, avaient tous deux leur juridiction dans cette cité. Ces deux membres, qui suivaient, en 1582, le parti du duc d'Alençon, formaient, en 1583, un groupe soutenant en apparence les États pour arriver, à la suite d'une espèce de neutralité armée, à une réconciliation avec le duc de Parme. Le duc de Croy présidait, comme gouverneur, aux destinées de ces deux membres.

Ypres, le *troisième membre*, resta bientôt isolé dans son attachement sincère à la cause des États. Cet isolement devint complet à la suite de la prise de Menin et de Dixmude par les Espagnols.

Le 3 septembre 1582, le duc d'Alençon informait le magistrat d'Ypres (1) qu'il lui envoyait, ainsi

(1) Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, Gand, 1849, t. II, p. 362.

qu'il l'avait demandé, un gentilhomme bien expérimenté en fait de guerre, le seigneur de Marquettes, pour l'assister de son conseil, en ce qui avait trait à la guerre et à la défense de la ville, etc.

Quelques jours après, le 12 septembre, le prince d'Orange écrivait lui-même au magistrat (1) : « Comme Son Alteze a trouvé bon de commeetre » le sieur de Marquettes à la *superintendance* de votre » ville (2) au faict de la guerre et que présente- » ment il se porte vers vous pour s'étendre à sa » charge, je n'ai pas voulu le laisser partir sans » l'accompagner de ces mots pour vous prier de » luy vouloir porter le respect et donner l'*obéis-* » *sance qui convient.* »

Le seigneur de Marquettes avait donc reçu des pouvoirs étendus de l'autorité centrale qui tenait parti contre Philippe II. Il est donc bien naturel d'admettre qu'il ait pu, en vertu de ces pouvoirs, faire relever, quand le besoin s'en fit sentir, la valeur des espèces qui formaient son trésor. Cette nécessité dut se produire rapidement. Les communications avec le dehors étaient devenues difficiles, Farnèse s'étant étendu partout dans le plat pays, tactique qui rendait la chute des villes inévitable.

(1) Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*. Gand, 1849, t. II, p. 363.

(2) La ville et le quartier d'Ypres formaient une seule et même superintendance.

L'isolement complet dans lequel se trouvait dès lors le quartier d'Ypres dut amener, à bref délai, une grande pénurie d'argent monnayé et le seigneur de Marquettes dut bientôt se voir obligé de relever la valeur des rares espèces qu'il avait à sa disposition. Ce fut alors, croyons-nous, que furent contremarquées les pièces qui nous occupent.

Plus tard, le siège se continuant, le numéraire devint de plus en plus rare et la détresse des assiégés alla en augmentant, surtout après que deux grandes sorties, tentées pour ravitailler la place, eurent été repoussées, l'une, près de Bergues Saint-Winocq, l'autre, aux portes mêmes d'Ypres.

C'est à la suite de ces désastres que furent sans doute émises les pièces obsidionales, en étain, de XX et de X sous, pièces portant la date 1583. La frappe de ces dernières monnaies n'a pas laissé de traces dans les archives. Cela résulte à l'évidence du mutisme du livre de M. Vandenpeereboom à cet égard.

Quoi d'étonnant dès lors que la mesure du relèvement de la valeur des espèces, mesure aussi mise en pratique au pays de Waas (1) et qui a dû précéder l'émission du numéraire en étain, ne se trouve non plus mentionnée dans aucun document?

Les recherches à ce sujet gracieusement faites, à notre demande, dans les archives d'Ypres, par M. Merghelynck, dans celles de Gand, par M. Die-

(1) *Revue belge de numismatique*, 1894, p. 367.

gerick, dans celles de Bruxelles, par M. Verkooren, sont restées sans résultat. Cela ne doit pas nous surprendre, disons-nous, car, en vertu de ses pouvoirs de guerre discrétionnaires, le seigneur de Marquettes a dû prendre les mesures financières en question sans consulter le magistrat, dont il n'avait pas à demander l'autorisation.

Le 14 avril 1584, le prince de Parme donne ses instructions aux commissaires envoyés à Ypres, après la reddition de cette ville (1).

Il leur prescrit, entre autres, d' « enquester les » moiens que ceulx de la dite ville et chastellenie » ont tenu et observé pour trouver argent au » paiement et entretènement de leurs garnisons ». Il est vraisemblable que la découverte de cette enquête, restée introuvable, fournirait des renseignements intéressants sur le sujet qui nous occupe.

Le silence des archives de l'époque nous paraît bien naturel après tout ce qui précède, et il nous semble avoir suffisamment établi que les monnaies contremarquées d'un Y couronné ont été estampillées à Ypres vers 1582, par les ordres du seigneur de Marquettes, superintendant de la ville d'Ypres et de son quartier.

Vte Baudouin de Jonghe.

(1) Archives du royaume à Bruxelles et *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire* ou *Recueil de ses bulletins*, 3e S., t. XIII. Bruxelles, Hayez, 1872, p. 84, ccccxxxiv.

RECHERCHES NUMISMATIQUES.

TROISIÈME ARTICLE.
PLANCHE IV.

I.

BRONZE GAULOIS A LA LÉGENDE CAI CA...

Tête de Janus. *Lég.* : CAI CA...

Rev. Lion passant à droite; un rameau au-dessus de lui. Pas de trace visible de légende.

Bronze. Poids : 2gr.40 — Collection de Witte.
Trouvé en Belgique. — Pl. IV, nº 1.

Cette pièce n'est pas inédite, c'est une simple variété de la monnaie déjà publiée ; elle n'en est pas moins intéressante, car les lettres que laisse voir notre exemplaire viennent contredire la lecture de la légende, admise jusqu'ici. Nous avons donc cru faire œuvre utile en reproduisant le petit bronze de notre collection d'après un dessin que nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Seeldrayers, artiste-peintre et numismatiste. Chacun pourra se faire ainsi une opinion en connaissance de cause.

Lorsqu'il s'agit de numismatique gauloise, chaque monnaie de quelque importance a pour ainsi dire son histoire. Celle de notre petit bronze n'est pas des moins intéressantes.

M. Duchalais, dans la *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale*, classe cette pièce sous la rubrique : *Autonomes de Cavaillon* et la décrit comme suit :

44. — CAI... (COL. CAI). Tête de Janus, barbue et laurée. Grènetis au pourtour.

Rev. ... AN... Lion marchant à droite.

Æ. Diamètre : 15 millimètres. Pl. I, nº 3.
(MIONNET, *Gaule narbonnaise*, nº 27, Æ 4.)

Puis il ajoute : « Pellerin et M. Mionnet ont lu » sur cette pièce CABE au droit, et M. ANT au » revers ; ils voyaient tous deux de ce côté une » tête de Marc-Antoine, au lieu d'un lion (!) mais » M. de la Saussaye, p. 145 de *la Gaule narbon-* » *naise,* a déjà détruit cette erreur ; c'est bien un » lion qu'il faut reconnaître dans ce type. Jamais » on n'a pu retrouver sur notre pièce CABE ou » M. ANT, comme le prétendent ces deux savants. » Il n'y a que CAI et AN, ou tout au plus ANT. » Cependant, en tournant l'exemplaire que pos- » sède le Cabinet d'une certaine façon et en l'ex- » posant à un certain jour, on arrive à grand'peine » à reconnaître quelques traits qui semblent se » rattacher au I et peuvent, si ce ne sont des aspé- » rités du flan, avoir formé un B lorsque la pièce » était entière. Aussi avons-nous hésité longtemps » avant d'adopter la classification reçue, et ne » l'avons-nous acceptée qu'après avoir trouvé » dans le *Catalogue des médailles de M. Desains* (de

» Saint-Quentin), rédigé, en 1843, par M. de Long-
» périer, la description d'une médaille semblable,
» où on lit COL. CAI. Toutes les pièces de Ca-
» vaillon décrites plus haut portent, on se le rap-
» pelle, COL. CABE. Le mot COL. se retrouvant
» ici est un grand argument en faveur de l'opinion
» admise, et il peut bien se faire, en outre, que le
» I final soit un signe indicatif d'une qualifi-
» cation, et qu'il faille lire COL*onia* CAB*ellio*
» I*ulia*. On sait combien, en Espagne, cette sorte
» d'épithète était alors fréquemment usitée, et que
» cet usage était passé en Gaule, puisque sur les
» grands bronzes de Vienne nous lisons C. I. V.,
» que l'on explique par *Colonia Iulia Vienna.* »

Cette note sent vraiment trop la gêne, l'hésitation. Il faut avouer que pour donner le bronze à la tête de Janus et au lion à Cavaillon, il fallait le tourner dans bien des sens, supposer bien des choses ; aussi, M. Muret, dans le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* paru en 1889, laisse-t-il prudemment ces monnaies aux *incertaines* de la Narbonnaise. Il n'en décrit pas moins de six exemplaires :

2614. CAI... Tête de Janus.
Rev. Lion à droite. Br. 2gr.04.
2615. Id. Br. 2gr.36.
2616. CAI... Tête de Janus.
Rev. Lion à droite ; à l'exergue AN. Br. 2gr.10.
2617. CAITIO. Tête de Janus.
Rev. Lion à droite. Br. 1gr.90.

2618. Id. Br. 2gr.55.

2619. CAI... Tête de Janus.

Rev. Lion à droite; à l'exergue AN. Br. 1gr.95.

« Ces pièces, fait remarquer M. Muret, sont » classées à Cabellio dans la *Numismatique de la* » *Gaule narbonnaise*, par M. de la Saussaye. *Voyez* » pl. XVII, 5, et page 143 du corps d'ouvrage. » A Apta Julia, *Dictionnaire archéologique de la* » *Gaule*, page 66. »

Du moment où la légende ne peut se lire CABE COL, il faut bien avouer qu'il est difficile de maintenir à Cabellio l'attribution des bronzes « Janus-lion », qui n'ont ni la fabrique ni le type des espèces émises dans la Gaule narbonnaise. L'emploi de la tête de Janus est assez rare sur le numéraire gaulois (1) ; il en est tout autrement du lion, qui se rencontre sur une infinité de monnaies; mais il est à noter qu'en dehors des pièces dont nous nous occupons, la tête de Janus ne se retrouve accolée à la figuration d'un lion que sur des bronzes anépigraphes, qu'on est généralement d'accord pour donner au pays des Rèmes (2).

Nous ne voyons donc pas trop pourquoi les pièces CAI CA... n'appartiendraient pas aussi à la région occupée par ce peuple, l'allié fidèle des

(1) Muret. *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, nos 2614-2619; 8106-8123; 8933-8944; 9464-9465; 9897-9899.

(2) Muret. *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, nos 8106-8123.

Romains, sur les espèces duquel apparaît parfois la signature A HIR*tius*, IMP*erator* (1). CAI*us* CA... — nous n'osons écrire Caius Carinas (2) — y serait donc fort bien à sa place. Dans tous les cas, ce qu'il y a de certain, que l'on admette la lecture de M. Muret, CAITIO, ou la nôtre, CAI CA, c'est que la leçon COL CABE est fautive et que, dès lors, tombe d'elle-même l'attribution à Cabellio-Cavaillon et à la Narbonnaise. Cette seule rectification a son importance.

II.

DUCAT DE MARGUERITE DE BRÉDERODE.

Écu écartelé de quatre lions : ✠ MARGA ⊙ D ⊙ BREDROD ⊙ AB ⊙ THORE'.

Rev. Vierge couronnée, assise, tenant dans ses bras l'enfant Jésus nimbé. A ses pieds, un croissant ; à l'exergue, coupant la légende, un petit écu au lion : MONETA ⊙ NOV — AVREA ⊙ THORN ⊙

Ducat d'or. Collection du Vicomte B. de Jonghe.
Poids : 3gr.37. Pl. IV, nº 2.

(1) M. Maxe-Werly ne croit pas pouvoir attribuer ces monnaies aux Rèmes proprement dits, mais bien « à la partie de la Gaule Belgique dont dépendait cette nation ». *Revue belge de numismatique*, t. XLIV, p. 433.

Nos faibles connaissances en numismatique gauloise ne nous permettent pas de prendre parti en l'occurence.

(2) Caius Albius Carinas succéda dès l'an 31 avant J.-C. à Aulus Hirtius, propréteur de la Gaule Belgique. On lui donne une monnaie à l'éléphant et aux insignes du Pontificat, avec la légende CARINA, en rétrograde, à l'exergue du droit. *Revue belge de numismatique*, t. XLIV, p. 440.

Van der Chijs, lorsqu'il publia ses *Munten der Leenen van Braband en Limburg,* ne connaissait pas cette rare monnaie en nature :

« Op Pl. XVI, geven wij onder n° 1, écrit-il, » een ducaat, die wij alleen uit het *Thresoor* ken- » nen » (1).

Il y a deux ou trois ans, nous avons rencontré cette pièce chez un antiquaire de Gand. L'exemplaire, mieux conservé, que nous reproduisons aujourd'hui, appartient à la collection de notre excellent confrère M. le Vte B. de Jonghe.

Marguerite de Bréderode était fille de Walraven van Bréderode et de sa seconde femme Anne van Nuenar ou Nieuwenaar. Thorn est un bourg qui fait actuellement partie du Limbourg hollandais. Il est situé à une lieue et demie au nord de Maeseyck, sur la grand'route qui conduit de cette ville à Venlo. Au xe siècle, un certain comte Ansfrid et sa femme Hilsonde y fondèrent un monastère, qui fut converti, plus tard, en chapitre de chanoinesses.

L'abbesse de Thorn était dame temporelle du pays de ce nom et des communes de Graethem, Ittervoort, Hunsel, Eelen, Baexem et Stamproy. Elle possédait aussi la seigneurie de Neeroeterein, dans le comté de Looz, et celle d'Ubach, au pays de Juliers (2).

(1) Page 196.

(2) Wolters, *Notice historique sur l'ancien Chapitre impérial de Chanoinesses à Thorn*, pp. 6 et 7.

Sa monnaie, depuis Marguerite de Bréderode (1531-1577), relevait du cercle de Westphalie.

La plus ancienne monnaie connue des abbesses de Thorn est un denier du commencement du XIe siècle, signé Gerberga (1).

Le 17 juillet 1548, Charles-Quint publia une ordonnance stipulant que, désormais, toute monnaie frappée en terre d'empire porterait, outre le nom du seigneur qui l'émettait, l'emblème impérial et le nom de l'empereur régnant (2).

L'abbesse de Thorn fut un des rares souverains des Pays-Bas qui se soumit à la volonté de Charles-Quint.

Le ducat que nous publions ne porte pas le nom de l'empereur d'Allemagne; il a donc, selon toute vraisemblance, été forgé antérieurement à l'année 1548.

III.

DENIER NOIR DE BORN.

✠ MONETA BORNI. Dans le champ, en deux lignes : RI — NI.

Rev. Croix brève et pattée. *Lég.* ✠ MONETA BORNI.

Denier noir, poids : 1gr.60 — Collection de Witte. Pl. IV, no 3.

(1) Chalon. *La plus ancienne monnaie des Abbesses de Thorn. Revue belge de numismatique*, t. XVIII, pp 466-469.

(2) de Borghrave. *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne*, p. 206.

Van der Chijs, pl. IV, nos 2 et 3 des *Munten der Leenen van voormalige hertogdommen Braband en Limburg*, donne à Renaud de Dalembroeck, sire de Born (1378-1396) deux billons noirs, légèrement variés, portant dans le champ du droit l'inscription bilinéaire REI/NER. C'est M. Perreau qui proposa le premier la lecture Reinerus et l'attribution à Renaud de Born, bien que ce seigneur soit toujours désigné dans les chartes sous le nom de Reinoldus (1). Cette attribution a été admise; nous n'avons nullement l'intention d'y contredire.

M. Piot a publié dans le tome XI de la *Revue belge de numismatique* (2) une généalogie des sires de Born à laquelle nous croyons pouvoir nous rapporter, en raison de l'autorité que lui donne le nom du savant archiviste général du royaume de Belgique. Cette généalogie nous apprend que Renaud de Dalembroeck mourut le 17 janvier 1396. Son neveu Simon, comte de Salm, hérita de ses biens. Simon mourut le 16 janvier 1398 et la seigneurie de Born devint, d'après M. Perreau, la propriété de son frère Jean et de sa sœur Odile. Jean et Odile auraient vendu à Guillaume de Juliers, le 8 décembre 1400, Born, Sittard et Susteren pour une somme de 70,000 florins d'or. M. Piot cite, comme auteurs de cette vente, Odile et son époux Jean, sire de la Lecke et de Bréda.

(1) *Revue belge de numismatique*, t. Ier, pp. 365-368. Avant M. Perreau on donnait ces pièces à la Gueldre.

(2) Pp. 49 et 50.

Les deniers noirs de Renaud de Dalembroeck, publiés par Van der Chijs d'après les planches de Lelewel, sont imités des pièces émises par la duchesse Jeanne de Brabant à la suite de la convention conclue entre elle et le comte de Flandre, Philippe-le-Hardi. Les deniers noirs de Jeanne, appelés « mites » dans les comptes, furent frappés à Louvain, du 16 septembre 1384 au 16 mars 1386, au nombre de 662,640. Ils avaient cours les douze pour un gros (1). Au centre, sur deux lignes séparées par un trait, se lisaient les noms des associés, la duchesse et le comte, IOH/PHS.

L'inscription du billon de Born de notre collection se rapproche davantage de la légende IOH/PHS que ne le fait l'inscription des pièces déjà connues du même type, frappées par Renaud de Dalembroeck. La similitude est même telle qu'il semble tout d'abord voir écrit, en rétrograde, IOH/IOH, ce qui classerait la pièce au Jean, successeur de Renaud. Mais, un examen plus attentif des caractères graphiques et la comparaison des lettres qui composent l'inscription centrale avec les lettres qui constituent les légendes circulaires, viennent complètement modifier cette première impression. Nous nous trouvons tout simplement en présence d'un trompe-l'œil des mieux réussis, et c'est RECI/RECI, ou RECI/NECI qu'il faut lire. Notre

(1) A. de Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, t. I, p. 166.

pièce constitue donc une troisième variété des deniers noirs émis, à Born, par Renaud de Dalembroeck. La seigneurie de Born était située au pays d'outre-Meuse, dans le duché de Juliers, à peu de distance de la petite ville de Sittard. Le village de Born appartient aujourd'hui au royaume de Prusse.

IV.

QUART DE GROS DE MARIE DE BOURGOGNE POUR LA HOLLANDE.

M en plein champ. *Lég.* : ✠ MARIA COMITISSA * H.

Rev. Croix courte et pattée ayant en cœur une petite rosace. Dans les cantons, deux rosaces et deux fleurs de lis. ✠ IN ✠ NOMINE * DOMINI *.

Quart de gros, poids : 0gr.78 — Collection de Witte. Pl. IV, nº 4.

Ce petit billon, élégamment gravé, n'est donné ni par Van der Chijs, *De munten der voormalige Graafschappen Holland en Zeeland*, ni par Jean Meyer, dans la suite d'articles qu'il a publiés dans la *Revue belge de numismatique*, concernant les monnaies rares ou médailles inédites du cabinet de La Haye, dont il était le conservateur.

Le quart de gros de Marie de Bourgogne de notre collection offre la particularité de présenter, au revers, une croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux petites roses. Or, la rose de Dor-

drecht ne se retrouve, ainsi employée, que sur des pièces de billon émises au temps de Philippe-le-Beau (1496-1506) (1). Elle est accompagnée alors de deux lions ou d'un lion et d'une fleur de lis. On sait que certains petits deniers à tête, forgés par les comtes de Hollande au XIIIe siècle, portaient déjà, dans les cantons de la croix qui marque leurs revers, des petites roses ou quintefeuilles.

Le quart de gros de Marie de Bourgogne est doté d'une légende fautive au droit : *Mariae comitissa h*, y lit-on pour *Maria comitissa h.* C'est une intéressante variété à joindre à la liste, déjà longue, des espèces hollandaises frappées au nom de l'épouse de Maximilien.

V.

MÉREAU DE JEAN BONT, CHANTRE DU CHAPITRE DE SAINTE-GUDULE, A BRUXELLES.

✠ SAHCTA * DEI : * : GVDELA : * : VIRGO : * : Sainte-Gudule, la tête nimbée, s'avance de face ; elle tient de la main droite une lanterne et de la main gauche un livre ouvert. Le tout séparé de la légende par un cercle perlé et par un entourage formé de neuf arcs de cercle, ornés à leurs intersections de tiercefeuilles. Dans la partie concave de chaque arc de cercle, une étoile.

(1) Van der Chijs. *De munten der voormalige Graafschappen Holland en Zeeland*, pl. XXI, nos 6 à 11, nos 13 et 14.

Rev. ✠ : * : IOHANNES : * : BONT : * : CANTOR : * : Dans le champ un V, placé dans un entourage de neuf arcs de cercle, ornés à chacune de leurs intersections d'une tiercefeuille. Une étoile est placée à leur centre. Le tout séparé de la légende par un cercle perlé.

Cuivre jaune. Coll. de M. Éd. Vanden Broeck. Pl. IV, n° 5.

M. R. Serrure a déjà fait connaître ce méreau (1). Si nous nous en occupons une fois encore, c'est que la publication, dans la *Revue,* d'une pièce au même type, avec la lettre M au centre, a donné lieu à une interprétation fautive qu'il importe de rectifier dans le recueil même où l'erreur a été commise.

Jean Bont, chanoine trésorier et chantre du chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, occupa diverses fonctions publiques. Il embrassa le parti du duc de Brabant, Jean IV, lors des démêlés de ce prince avec les États et fut nommé chancelier du Brabant, en 1427, par Philippe de Saint-Paul. Bont mourut en l'année 1453.

M. Goddons a fait graver, planche III, n° 10 du tome XIII de la *Revue belge de numismatique*, un autre méreau de ce personnage qui ne diffère du méreau de la collection de M. Vanden Broeck que par la lettre M, qui, au revers, remplace la

(1) *Bulletin de numismatique*, t. II, p. 79.

lettre V. M. Goddons considérait la lettre ᗰ comme l'initiale du mot merellus, méreau. M. Minard, qui, lui aussi, a reproduit le méreau à l'ᗰ du chantre de Sainte-Gudule, à la page 169 du tome III de la *Description des méreaux et jetons de présence des Gildes et corps de métiers des Pays-Bas,* lisait ᗰ*aria,* car « ces méreaux étaient desti-» nés », ajoutait-il, « à être distribués de préférence » aux membres de la réunion de la Vierge, fondée » par le chanoine Bont » !

Il faut évidemment voir dans les lettres ᗰ et V de nos méreaux les initiales des noms des offices religieux, au cours desquels ils étaient distribués, comme marques de présence, aux chanoines qui assistaient à ces offices.

Une ordonnance du chapitre de Sainte-Gudule, du 27 novembre 1497, enjoint aux chapelains de réclamer, chaque jour avant de dire la messe, un plomb, afin qu'il soit possible ainsi de déterminer le nombre de messes qu'ils ont célébrées pendant le mois (1).

Sans parler de la messe, les heures canoniales dites chaque jour par les chanoines sont laudes et matines, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies, auxquelles viennent s'ajouter, la veille des fêtes, les vigiles.

Les méreaux au nom de Jean Bont, chantre et *trésorier* du chapitre, marqués de la lettre ᗰ, ont

(1) *Revue belge de numismatique*, t. XLVI, p. 553.

donc pu convenir comme jetons de présence aussi bien pour la messe que pour les matines. Quant aux méreaux au V, il semble qu'en les faisant ouvrer, on ait eu surtout en vue les vêpres, offices quotidiens, plutôt que les vigiles, qui ne se disaient qu'exceptionnellement.

Il est à remarquer qu'il existe pour Termonde des méreaux signés Theodericus cantor ou Theodericus de Gorthem, portant au centre du revers l'une des lettres ᗰ, P ou V et qui semblent avoir avec les méreaux de Jean Bont, une commune origine, un objet identique (1).

VI.

PLOMB DES DRAPS DE BRUGES.

En plein champ les armes au lion de Bruges, en partie, tout au moins.

Rev. Un mouton couronné.

Plomb. Collection de Witte. Pl. IV, nº 6.

Les principaux métiers qui s'occupaient de la fabrication des draps, sans parler des teinturiers, étaient les tisserands, les foulons et les tondeurs. Les tisserands travaillaient les draps aux métiers, les foulons, appelés aussi foulonniers et mouliniers, préparaient les étoffes de laine en les faisant

(1) Minard. *Description des méreaux et jetons de présence des gildes et corps de métiers, etc.*, t. III, pp. 174-176.

fouler, presser au moulin, ce qui rendait le drap plus ferme et plus serré. Les tondeurs donnaient au tissu son dernier apprêt. A Bruges, les tondeurs étaient divisés en deux classes, les uns étaient nommés raemscheerers, tondeurs au châssis, parce que, pour exercer leur métier, ils étendaient le drap sur un espèce de châssis; les autres, scepscheerers, qui tondaient avec plus de perfection. Les tondeurs brugeois étaient fort renommés. Au xve siècle, c'était à Bruges que les draps de Gand, Bruxelles, Ypres, Malines, Saint-Omer, Dixmude, Tourcoing, Eecloo, Commines, Roulers, Warneton, Maubeuge, Valenciennes, Vilvorde, recevaient souvent leur dernier apprêt.

Les scepscheerers pouvaient, comme les tondeurs au châssis, fermer les pièces de draps pliées. Cette dernière opération se faisait avec des fils de soie ou de lin. On y mettait des nœuds et des franges (roosen en fringen) en forme d'ornements.

Le plomb était apposé par le doyen du métier et par ceux que les échevins désignaient pour cette opération qui servait de contrôle au point de vue fiscal et de garantie au point de vue de l'origine de la marchandise.

Dans les Flandres, les métiers étaient régis par des « Keuren » qui énonçaient les règles à suivre par le fabricant, le producteur. Les « Neeringhen » servaient de code au commerçant, au marchand. Les premiers s'adressaient à l'industrie, les seconds concernaient le commerce. Bien que les

corps des métiers de Flandre apparaissent dès le XIIIe siècle dans des documents authentiques, les « Keuren » des drapiers de Bruges parvenus jusqu'à nous ne remontent pas au-delà des premières années du XVe siècle. On peut consulter à leur égard le livre des *Ambachten en Neeringen van Brugge* de Gailliard et le livre des *Keures des drapiers et foulons de Bruges*, publié, en 1842, par la Société d'émulation de cette ville.

Le plomb des draps de Bruges de notre collection nous semble de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. Minard n'en fait pas mention dans sa description des « *Méreaux et jetons de présence, etc., des Gildes et corps de métiers, églises des Pays-Bas* » (1). Nous avions signalé, jadis, ce plomb à M. de Schodt, qui en a dit un mot dans son « *Résumé historique de la numismatique brugeoise* » (2). Cet auteur donne comme fabriquant à Bruges les coins des marques de marchandises aux XVe et XVIe siècles: Charles de Grute ou den Grutere, Antoine den Grutere, Chrétien den Grutere, Arnold Cabilliau, Hubert Poire, Guillaume Hebbrechts, Pierre Lamsins, Vincent Van Helzen, Josse Warnier, Pierre Lodewyck et Corneille de Cueninck.

(1) *Voir* t. III, pp. 117-123.

(2) Page 46.

VII.

DEMI-ONCE DE BINCHE.

Poids de forme rectangulaire, arrondi aux angles. Écu du Hainaut aux quatre lions.

Rev. Dans une sorte de carré, orné d'un annelet à chacun de ses angles, les armes de Binche, un lion de sable armé et lampassé de gueules.

Cuivre jaune, poids : 25gr.05 — Cabinet de l'État belge. Pl. IV, nº 7.

Nous avons fait connaître dans la *Revue belge de numismatique*, t. XLVI, pp. 517-521, une double-once de Binche remontant au XIVe siècle, du poids de 110 grammes. L'exemplaire, fort avarié, du cabinet de l'État belge correspond donc à la demi-once. C'est une unité de plus à joindre à la petite série de poids belges de marchandises déjà publiés. Espérons que peu-à-peu ces intéressants monuments sortiront ainsi de l'oubli où une coupable indifférence les a laissés plongés trop longtemps.

VIII.

MÉDAILLE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE LIÉGE.

Voici comment le baron de Chestret de Haneffe, dans son excellente *Notice sur P. J. Jacoby, graveur liégeois du* XVIIIe *siècle* (1), décrit cette médaille :

(1) *Revue belge de numismatique*, t. XLVII, pp. 88-102, pl. III, nº 3.

« Inscription en six lignes, remplissant le champ: REGNANTE — FRANCISCO CAROLO — ACADEMIA — PICTURÆ SCULPTURÆ — SCALPTURÆ — LEODII ERECTA.

» *Rev.* Les génies de la Sculpture, de la Peinture et de la Gravure, sous les figures de trois enfants, avec le perron au milieu d'eux. L'un taille un buste antique, l'autre peint un héros tenant une corne d'abondance, le troisième grave les armes du prince de Velbruck.

Légende: ARTES INSTAURATÆ. *A l'exergue*: MDCCLXXV; et plus bas: JACOBY F.

» Un document récemment découvert (1), ajoute le baron de Chestret, nous apprend, en effet, qu'un certain Jean Simons, au nom du prince de Velbruck, demanda et obtint, en 1776, la permission de frapper à la Monnaie de Bruxelles « plusieurs médailles pour l'Académie de peinture, de sculpture et de gravure à Liége», parce que le balancier de cette ville était brisé ».

Les papiers de la Jointe des monnaies aux Archives générales de Belgique renferment la requête de Jean Simon ou Simons, le jeune, maître sellier en la ville de Bruxelles, adressée, en décembre 1777, à S. A. Mgr le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire. Jean Simon remontre humblement « qu'étant chargé de la part de S. A. le Prince de Liége de faire frapper à la Monnaie de

(1) *Revue belge de numismatique*, t. XLII, p. 116.

Bruxelles *deux médailles d'or et vingt cinq en argent* destinées pour l'Académie de peinture et gravure érigée à Liége », il lui serait fort agréable d'obtenir l'autorisation de faire exécuter ce travail aux frais de l'évêque.

Le gouvernement, ne s'expliquant pas trop cette demande, ordonna tout d'abord une enquête. Simon exposa alors qu'il avait été chargé de faire frapper ces médailles à Bruxelles, parce qu'à Liège le balancier de la Monnaie était cassé.

Comme preuve de sa mission il montra, dit le rapport, les carrés, lesquels consistaient « l'une » pièce dans un obélisque (1) au pied duquel » travaillent quelques Génies, et l'autre pièce en » une inscription analogue au sujet. »

La demande de Simon lui fut accordée le 10 janvier 1778.

ALPHONSE DE WITTE.

(1) Le perron liégeois.

PIÈCES RARES OU INÉDITES

Encore un méreau du moulin communal d'Alost. — Méreau anépigraphe de Louvain. — Jeton à déterminer. — Jeton de Charles II, duc de Savoie. — Deneral d'une monnaie de Louis XIII, par N. Briot. — Jeton satirique de Louis XIV. — Plaque des douanes sous Marie-Thérèse. — Méreau du fermier des domaines ducaux, à Anvers, en 1771.

PLANCHE V.

I

Dans cette *Revue*, année 1895, p. 400, j'ai dit que mes recherches m'avaient permis de porter à sept le nombre des méreaux du moulin communal d'Alost connus jusqu'à maintenant. Voici que mon obligeant ami et collègue, M. P.-J. van Dijk van Matenesse, bourgmestre de Schiedam, me signale un huitième méreau de ce moulin et me permet de décrire ici cette pièce unique de sa riche collection, autorisation dont je le remercie bien vivement. Ainsi se complète, petit à petit, la série de ces méreaux si peu connus jusqu'aujourd'hui, qui s'augmentera, je l'espère, encore, si mes collègues veulent bien m'indiquer les pièces nouvelles du même ordre qu'ils possèderaient dans leurs cartons. Ceci dit, je me hâte de décrire cet intéressant méreau :

Droit. Monogramme du Christ surmonté d'une couronne à trois fleurs de lis.

Entre deux cercles dentelés : **mautſoen ⁂ maute ⁂ van ⁂ aelſt ⁂**

Rev. Quatre briquets posés en croix, les bases tournées vers le centre ; au milieu, un silex ou le joyau de la Toison d'Or. Entre deux cercles dentelés :

∴ mAutsOEn ∴ VAn ∴ AELst

Laiton. Collection de M. P. J. van Dijk van Matenesse.

Ce méreau porte, au droit, le monogramme du Christ, comme au revers du méreau décrit planche XI, n° 1 (*Revue*, 1894). Ce monogramme paraît sur de nombreux méreaux et jetons du xve siècle.

Le revers est presque identique à celui du méreau décrit planche VII, n° 4 (*Revue*, 1895), que M. Chalon considérait comme contemporain de Philippe-le-Bon, mais qui pourrait bien être plus récent. Cette grande analogie fera facilement admettre que ces deux méreaux ont été frappés à une époque assez rapprochée. A remarquer le mot *mautsoen* répété au droit et au revers et dont j'ai essayé de donner l'explication dans la *Revue*, 1895, p. 404, explication justifiée par la légende du droit, où, à l'instar du méreau n° 2, planche VII, *Revue*, 1895, on voit le mot *maute* à la suite du mot *mautsoen*, répété comme synonyme de ce dernier, signifiant l'un et l'autre *mouture* (1).

(1) Mon excellent confrère et ami M. J. Moens, de Lede, pense que

II

Il ne sera pas inutile de reproduire ici un méreau anépigraphe de Louvain, de la seconde moitié du xve siècle et très inexactement dessiné dans le *Messager des Sciences et des Arts*, 1837, t. V, p. 465.

Ce méreau porte au droit et au revers, comme celui que M. C.-P. Serrure a décrit, la même contremarque représentant sans doute deux feuilles trilobées ou des fleurs quelconques. Cette contremarque existe très souvent sur ces méreaux de Louvain.

Cuivre — Ma collection.

III

Droit. L'agneau divin allant vers la droite, la tête nimbée et tournée vers la gauche, accompagné de la bannière à la croix dite de la Résurrection ; la hampe est surmontée d'une croix.

Devant l'agneau la lettre I. Le champ est entouré de onze arcs de cercle juxtaposés et réunis par des fleurs de lis. Le tout dans un cercle circonscrit par un grènetis.

Rev. Cor accosté, à droite et à gauche, de la lettre gothique ∈, dans un entourage formé de cinq arcs de cercle et d'un angle saillant ; le tout dans un

le mot *mautsoen* signifie simplement *malt*. La présence sur le méreau ci-dessus décrit des mots *mautsoen* et *maute* écrits à la suite l'un de l'autre et comme synonymes semble corroborer l'opinion de M. Moens.

cercle circonscrit par un grènetis. Au-dessus du cor, une contremarque consistant en la lettre b.

Laiton. Ma collection.

Ce jeton paraît être de la fin du xve siècle. L'encadrement du revers ressemble étonnamment à celui du jeton bruxellois décrit par M. Chalon dans la *Revue,* 1869, p. 294, et figuré, planche IX, sous le n° 3.

Faut-il en conclure que mon jeton est bruxellois ou du moins brabançon? Une simple analogie peut être trompeuse, d'autant plus que l'agneau divin figure sur beaucoup de jetons ou de méreaux et que le cor est non moins ordinaire sur ces pièces.

Faut-il considérer les lettres ∈ accostant le cor comme les initiales de saint Eustache dont la légende, bien que beaucoup plus ancienne, est la même que celle de saint Hubert?

(*Voy.* dans J. de Fontenay, *Manuel de l'Amateur de jetons*, 1854, pp. 219-222, des jetons avec un cor semblable accosté de deux lettres ∈ que Fontenay dit être les initiales d'Eustache.)

Ne s'agit-il que d'un jeton banal sans autre usage que celui de compter?

Avec d'aussi faibles indices toutes les suppositions sont permises, et je serais très satisfait si quelque collègue, mieux informé ou documenté, pouvait me donner une explication plus précise.

Dans cet espoir, j'ai cru bon de publier ce jeton,

dont le type est, en tout cas, intéressant par ses analogies avec d'autres pièces connues.

IV

Écu penché, aux armes de Savoie, qui sont de gueules à la croix d'argent. Au-dessus de l'écu, un casque dont la partie supérieure représente une tête de lion ayant comme cimier cinq tiges terminées par des fleurs de chardon et orné de lambrequins finissant par des houppes. Dans le champ, et accostant le casque, à gauche une rose à cinq pétales, à droite la lettre K. — Bordure de quinze arcs de cercles festonnés.

Rev. Dans une même bordure de vingt-trois arcs de cercles festonnés, deux grands lacs d'amour terminés aux deux extrémités par des houppes, placés perpendiculairement, entre deux annelets à droite et à gauche; au centre et entre ces deux lacs d'amour, la devise des ducs de Savoie FƐ • RTI au dessus et en dessous un annelet.

Laiton. Ma collection.

On sait que l'ordre du Lacs d'amour a été institué en Savoie, en 1355, par Amédée V.

Si l'on compare ce jeton aux monnaies des ducs de Savoie (Promis, Mon. dei reali di Savoia), on voit qu'il se rapproche le plus des pièces de Charles II (1504-1553) et qu'il est permis de l'attribuer au règne de ce duc. En effet, le style du jeton

convient parfaitement à cette époque ; l'initiale K est celle de KAROLVS ; les lacs d'amour sont terminés par des floches et l'écu est échancré à sa partie supérieure, exactement comme sur les monnaies de Charles II.

Le revers de ce jeton, qui n'a pas été décrit par M. F. Rabut (voyez *Revue*, 1873, pp. 463-470 et pll. XII et XIII), rappelle beaucoup le revers du jeton que ce professeur a fait dessiner sous le n° 12 de sa planche XIII.

Dans leur *Histoire du Jeton au moyen âge*, 1858, MM. J. Rouyer et Hucher ont fait connaître un autre jeton de Savoie dont le type est assez différent de celui du mien (voyez pp. 176-177 et pl. XVII, n° 142) ; mais M. E. Cartier a signalé en 1848, dans la *Revue française de Numismatique* (p. 223, pl. XII, n° 5) un jeton qui a grande analogie avec celui que je viens de décrire. Il l'attribue, sans hésitation, à René de Savoie, surnommé le Grand Bâtard de Savoie.

Je ne sais si M. E. Cartier a raison, mais je me bornerai à objecter que la lettre ꝛ gothique peut facilement être confondue avec la lettre R (ce qui m'est du reste arrivé, à première vue, pour la détermination de mon jeton) et que l'interprétation des lettres S · R · / ꝛ · S ·, / P · II, peut-être peu distinctes ou mal lues, par la phrase *Sabaudiae Renatus Philippi II filius* me semble peu naturelle et très sujette à caution.

Cette réserve est d'autant plus nécessaire qu'en 1848 la précision dans la description et la reproduction des pièces était généralement négligée. La même observation paraît devoir être faite au sujet d'un jeton encore beaucoup plus semblable au mien (il diffère par le cimier, accosté de deux roses) publié par M. J. de Fontenay dans le *Manuel de l'Amateur de jetons,* 1854, p. 45, et attribué aussi à René de Savoie. Ce jeton a-t-il été exactement dessiné et interprété ? On en douterait, quand l'auteur voit entre les deux lacs d'amour les lettres RP IT qui, très probablement, auraient dû être lues FERT, comme sur le jeton que j'ai montré à mes collègues lors de la réunion générale de notre Société, le 7 juillet dernier (voyez *Revue*, 1895, p. 597 et *Revue*, 1896, pl. V, n° 4). Comme nous ne possédons pas à la Bibliothèque royale ni dans la collection de notre Société de Numismatique le livre de Vincent Promis : *Tessere dei principi della Casa di Savoia*, publié à Turin en 1879, je me suis adressé à notre savant collègue italien M. Francesco Gnecchi, qui a eu l'obligeance de me faire connaître que mon jeton n'a pas été publié par Promis. Les numéros 31 à 39 de la planche III de cet ouvrage ressemblent beaucoup à ma pièce, quant au droit, tandis que les numéros 31 et 32 ont un revers analogue, mais pas identique. Mon jeton est donc une variété nouvelle. Promis considère la lettre ꝓ du droit comme un R (initiale de

Renatus), de sorte que le jeton appartiendrait à René de Savoie. Mais il me semble que la lettre R du mot FERT, au revers de mon jeton, diffère sensiblement de l'initiale du droit qui me paraît, à cause de cette différence, devoir être considéré comme un K dont la branche supérieure contournée peut faire confondre cette lettre avec un R. Quelques monnaies de cette époque portent la lettre K tracée de cette manière (voir notamment les pièces de Charles-Quint). Je citerai comme preuve le nom de KAROLVS écrit avec la lettre K dont la branche supérieure forme presque boucle.

Il est bon de signaler cette difficulté de lecture, rien que pour remettre en discussion l'attribution de ces jetons.

V

Dans son très intéressant article sur *l'Œuvre du médailleur Nicolas Briot,* M. J. Rouyer dit : «Nous sommes persuadé qu'il existe beaucoup de deneraux français, de la fin, peut-être, du règne de Louis XIII dont les coins ont été gravés par Briot, encore bien que la signature B y fasse défaut. » (Voyez *Revue*, 1895, p. 532).

Il y a peu de temps, j'ai eu la chance de trouver un poids d'une monnaie de Louis XIII, portant la signature,c'est-à-dire l'initiale de Briot. Ce poids est du type de celui de Louis XIV jeune, figuré sous le n° 71 de la planche IX du travail de

M. Rouyer. Voici la description de ce deneral :

LVD · XIII · D: G · FRAN · ET · NA · REX ·

Tête de Louis XIII couronné de lauriers. Sous le cou, l'initiale ϖ renversé. Le tout dans un cercle de perles.

La figure du roi disparaît sous une contremarque composée d'une couronne surmontant une fleur de lis placée au-dessus de la lettre B aussi renversée. Ce poinçon aurait-il aussi été gravé par Briot? La lettre B le ferait croire.

Rev. Sous la couronne royale de France, l'indication de la pesanteur, V . DE . VI . GR . (5 *deniers* 6 *grains*). Plus bas, une fleur de lis entre deux points. Le tout dans un cercle de perles.

Poids : 6gr,65 (le poids normal est 6gr,68, mais le deneral a perdu 3 centigrammes par l'usure). — Ma collection.

D'après M. Rouyer c'est le deneral de l'écu blanc de 15 sols, ou quart de louis d'argent. (Voyez *Revue*, 1895, p. 530, où il s'agit d'une pièce de même poids mais de Louis XIV).

VI

Dans son ouvrage intitulé : *Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, M. le Dr J. F. Dugniolle décrit, sous le n° 3753 (t. III, p. 228), un jeton qu'il dit *inconnu* mais que le catalogue de Roye de Wichen avait naguère mentionné sous le n° 1190.

La description donnée par M. Dugniolle, sans doute d'après les indications de ce catalogue, est très incomplète et peu exacte. Il suffit de la comparer à celle que je suis à même de présenter aujourd'hui, avec la pièce sous les yeux.

Voici d'abord la description de M. Dugniolle :

LVDO XIIII D · G FR ET NA · REX CH · Le roi, assis à une table.

Rev. PROPAGO · IMPERI · 1618 ·

En réalité, ce jeton doit être ainsi décrit :

Le roi n'est pas assis à une table, mais debout devant une table drapée supportant un casque orné d'une plume. Le roi tient de la main droite un sceptre fleurdelisé et de la main gauche un bâton de commandement. Il porte à la ceinture une longue épée. Sa couronne est à pointes, son costume assez extraordinaire est plutôt du commencement du XVIIe siècle et tout-à-fait fantaisiste pour Louis XIV.

Le roi pose les pieds sur un pavement en carreaux. Il est probable que cette figure, comme les personnages du revers, a été copiée d'un jeton ou d'une médaille d'une époque plus ancienne ; ainsi s'expliquerait l'anachronisme du costume royal.

Lég. : LVDO · XIIII · D : G · FR · ETNAREXCH

On voit qu'à la fin de la légende, le graveur, n'ayant plus assez de place, n'a plus espacé les mots et ne les a plus séparés par des points (1).

(1) Le dessinateur de la planche n'a pas bien suivi la ponctuation.

Rev. C'est une mauvaise copie du revers d'une médaille de Georges Dupré, représentée sous le n° 4, planche III, du *Trésor de numismatique et de glyptique, médailles françaises,* Paris, 1834.

Ce revers est ainsi décrit : PROPAGO IMPERI (Perpétuité de l'empire) 1603 ; Henri IV, en costume de guerrier antique, donnant la main à Marie de Médicis, revêtue des attributs de Minerve.

Entre eux, leur jeune fils — depuis Louis XIII — pose le pied sur un dauphin, et s'efforce de placer sur sa tête le lourd casque de son père. Près de lui est un grand bouclier. Un aigle, descendant du ciel, apporte au-dessus de la tête du dauphin une couronne non fermée.

En 1605, Dupré a repris ce sujet pour le revers d'une médaille d'un module beaucoup plus grand. Voici sa description dans le même ouvrage planche XXbis : PROPAGO IMPERII (rejeton de la royauté) 1605. Henri IV et Marie de Médicis, vêtus, l'un en Mars, l'autre en Pallas, se donnant la main. Entre eux, leur jeune fils nu essaie de soulever le casque de son père, et pose le pied sur un dauphin. Au-dessus, un aigle descendant du ciel, apporte une couronne.

La légende du jeton est celle-ci : ✤ PROPAGO ✤ IMPERI ✤ 16 8.

C'est donc la légende de la médaille de 1603. La date du jeton n'est pas 1618, comme dit Dugniolle (Louis XIV n'était pas encore né), mais 1678, le chiffre 7 étant représenté par un petit dauphin qui

a pu facilement être confondu avec le chiffre 1.

Cuivre. Ma collection.

C'est en 1678 que fut conclue la paix de Nimègue (11 août). Louis XIV venait, en vrai barbare, de ravager les Pays-Bas, aussi était-il exécré et maudit dans nos provinces. On ne lui ménageait pas la satire sous toutes ses formes.

Le jeton que je viens de décrire serait donc une pièce satirique, frappée probablement en Hollande ou dans une ville frontière d'Allemagne pendant la guerre des Pays-Bas, pour tourner en ridicule le Grand Roi auquel précisément venait de naître le 6 juin 1678 un fils adultérin de la marquise de Montespan (1). C'était là en effet une belle *propago imperii !*

VII

A l'assemblée extraordinaire tenue à Anvers le 27 mai 1894 (Voyez *Revue,* 1894, p. 431), j'ai parlé d'une large pièce de plomb du temps de Marie-Thérèse, qui porte l'inscription : *Droits · d'entrée et · sortie.*

(1) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Damville, etc., bâtard de France (fils de Louis XIV et de Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemar, femme de Louis de Gondrin, marquis de Montespan), légitimé en 1681, amiral de France en 1683. Ce bâtard fut la tige des ducs de Penthièvre. *Voir* la liste des nombreux enfants naturels de Louis XIV dans le *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire.

Depuis lors, j'ai trouvé une plaque presque semblable, mais en bronze, d'un module plus petit. La plaque en plomb est frappée ; elle a 80 millimètres de diamètre et 69 millimètres seulement jusqu'au bord extérieur du cercle qui entoure l'armoirie. La plaque en bronze est *coulée* et son diamètre total est de 67 millimètres. D'après leurs inscriptions presque identiques (variantes dans les lettres), ces deux plaques paraissent se rapporter aux douanes.

Leurs armoiries sur une grande croix de Bourgogne surmontée d'une couronne impériale, comme sur les monnaies de Marie-Thérèse (voyez Ordonnance de Marie-Thérèse donnée à Bruxelles le 19 septembre 1749) indiquent que ces plaques furent en usage dans nos provinces sous le règne de cette impératrice.

Voici la description de la plaque en bronze que je reproduis sous le n° 7 de la planche V :

Armes mi-partie d'Autriche et de Bourgogne ancien sur une grande croix de Bourgogne, l'écu surmonté de la couronne impériale. A chaque extrémité des bras de cette croix, deux trous qui servaient sans doute à fixer cette plaque au moyen de ficelles.

Légende : DROITS · ——— D'ENTRÉE
ET ·
SORTIE

Bronze uniface. Ma collection.

La plaque en plomb diffère encore de la plaque en bronze par la dimension plus petite de la couronne qui surmonte les armoiries. La première est aussi plus épaisse que la seconde. Il s'agit donc de 2 plaques à l'usage des douanes, mais probablement d'un emploi distinct. (Voyez ci-dessus p. 140, plaques pour la régie des droits d'entrée et de sortie, gravées et frappées par J.-B. Marquart, essayeur général de la Monnaie de Bruxelles.)

VIII

C'est un méreau, en cuivre rouge, gravé au trait. Les inscriptions expliquent clairement sa destination, qui se rapportait à l'administration des domaines de la couronne.

Droit. Au centre, les armoiries d'Anvers. Autour, entre deux cercles, la légende : ✠ HENRICUS J : B : BOGHE (tel est le nom du fermier). Extérieurement une couronne de feuilles avançant l'une sur l'autre.

Rev. Au centre, une croix de Bourgogne ayant en cœur un briquet (comme sur les pièces de 5 sols et de dix liards de Marie-Thérèse, voyez Ordonnance du 19 septembre 1749), surmontée d'une couronne ducale (duché de Brabant) et accostée de la date 17 — 71. — Sous le briquet, quatre étincelles. — Autour, entre deux cercles, la légende : ERFLAET * VAN * SHERTHOGHEN * DOMYNEN * (Fermier des domaines ducaux). A

l'extérieur, une couronne de feuilles semblable à à celle du droit.

Ma collection.

Mon cher et aimable collègue M. Fernand Donnet, si versé dans tout ce qui concerne l'histoire de sa ville natale, a eu l'obligeance de faire quelques recherches dans les archives d'Anvers au sujet du mot flamand *erflaet*.

Ce terme signifie tout simplement celui qui prenait à ferme, le fermier. — Il y avait le fermier des domaines ; il y avait encore le fermier de la Chambre du tonlieu (erflaet van Syne Majesteit tholcamere).

On mettait, dit M. Donnet, en adjudication l'exploitation soit d'un certain impôt, soit de certains revenus ducaux pendant un temps déterminé et celui qui restait adjudicataire de la charge était *erflaet*. Il ne s'ajoutait à ces fonctions temporaires, que le premier venu pouvait remplir, aucune idée féodale ou héréditaire.

D'autres méreaux anversois du même genre existent probablement.

G. Cumont.

UNE MÉDAILLE LIÉGEOISE INÉDITE

Grande médaille avec bélière et anneau.

Droit. Buste de trois quarts à droite, en fort relief et finement retouché au burin, de François-Lambert de Sélys, grand doyen du Chapitre de Liége.

Revers. Dans le champ sont gravées les armes du prélat (d'azur à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable), placées dans un cartouche de style Louis XIV et surmontées d'une couronne à neuf perles; en dessous, sur une banderole, sa devise : VIRTUS IN CRUCE.

Cuivre doré.

Baron Ferdinand de Sélys-Fanson.

François-Lambert de Sélys naquit à Liége le 29 auguste 1668, de François de Sélys, échevin de la Souveraine Justice et membre du Conseil privé, et de Jeanne de Liverlo.

Il appartenait à une famille dont plus d'un membre s'était distingué au service du pays.

Destiné à l'Église dès son jeune âge, il alla faire ses études au Collège liégeois de Louvain, puis à Reims et enfin, après avoir suivi les cours de droit à l'université de Pont-à-Mousson, il y prit ses licences le 6 octobre 1698.

En 1689, le Chapitre de Liége l'avait désigné comme coadjuteur de son oncle Arnold-Philippe de Sélys et, le 12 décembre 1698, il fut admis dans cette illustre compagnie en qualité de chanoine gradué.

Dès lors, François-Lambert ne cessa de prendre une part active au gouvernement de la principauté, et nous verrons qu'il eut bientôt l'occasion de servir son pays dans des temps difficiles.

Au début de la guerre de la succession d'Espagne, l'alliance du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière avec Louis XIV avait amené les Français dans le pays de Liége. La capitale elle-même n'avait pas tardé à tomber entre les mains des envahisseurs (novembre 1700). Le séjour des troupes françaises dans notre pays ne fut pas long, car, dès le mois d'octobre de l'année suivante, une armée des alliés, sous les ordres du duc de Marlborough, du comte d'Athlone et de Coehorn, les

força de repasser nos frontières et obligea le prince Joseph-Clément de Bavière, mis au banc de l'Empire, d'aller chercher un refuge à Bonn.

Ces succès des alliés avaient délivré les Provinces-unies de la perspective d'une invasion française et les États-Généraux, pour parer au danger d'une invasion future de leur territoire par le pays de Liége et la vallée de la Meuse, faisaient tous leurs efforts auprès de l'empereur Léopold pour qu'il leur permît de mettre désormais des garnisons hollandaises dans les citadelles de Liége et de Huy. Ils avaient, dans ce but, ouvert des conférences à La Haye.

En l'absence du prince, le Chapitre et le magistrat de Liége, d'accord avec le gouverneur impérial, résolurent d'envoyer en Hollande une députation chargée de défendre la neutralité du pays.

Le Chapitre chargea le tréfoncier de Sélys du soin de le représenter à ces conférences et la régence lui adjoignit comme collègues les barons de Méan et de Horion.

Après d'assez longs pourparlers, ces députés obtinrent un arrangement stipulant que les Liégeois payeraient aux États-Généraux une contribution annuelle au moyen de laquelle ceux-ci s'engageaient à subventionner un corps d'armée destiné à faire cause commune avec les troupes impériales. « Par ce moyen, dit l'historien Bouille, » le pays de Liége fut délivré, non seulement des » demandes et contributions de la France, mais

» aussi des grosses tailles que les Etats-Généraux » lui demandaient chaque mois avant la prise » de cette ville (1) et qui auraient achevé de le » ruiner (2). » De retour à Liége, à l'issue de cette mission, François-Lambert de Sélys fut arrêté et incarcéré à la citadelle (13 avril 1703), sous l'inculpation d'avoir conspiré avec la France contre les alliés. Il ne recouvra sa liberté que le 10 octobre suivant, après que la femme qui l'accusait d'avoir ainsi trahi son pays, ayant été condamnée à mort pour de nombreux méfaits, eût avoué au moment suprême, que son accusation contre notre tréfoncier était calomnieuse et inventée par elle.

L'historien Foullon, en rapportant ce fait, ajoute que cette réhabilitation valut à François-Lambert de Sélys une lettre de félicitations des États-Généraux (3).

(1) Le 14 octobre 1702.

(2) *Voy.* Bouille, *Histoire de la Ville et Pays de Liége*, t. III, p. 522.

(3) *Voy.* Foullon, *Historia Leodiensis*, t, III, p. 471.

Le hasard nous a fait découvrir le texte de ce curieux document, et nous avons pensé qu'il ne méritait pas de rester dans l'oubli. Le voici :

« Monsieur,

» Ayant reçû vôtre lettre du 21 de ce mois, nous avons bien voulu vous asseurer, par la présente, que nous sommes entièrement persuadez et convaincus de la fausseté des accusations, par lesquelles on a tâché de rendre suspecte vôtre conduite et qui ont donné lieu à vôtre arrêt duquel et de la parole que vous aviez donnée nous vous déchargeons entièrement : mais aussi nous déclarons très volontiers que nous n'avons rien à vôtre charge étant fort indignez de ce qu'on a voulu vous imposer à votre désavantage.

» Nous espérons que cette affaire facheuse, dont l'issuë s'est tout à

Deux ans après ces événements, nous retrouvons Sélys à La Haye. Une nouvelle invasion du pays de Liége par les Français, en juin 1705, avait remis en question l'existence du traité de 1703 : les États-Généraux tenant plus que jamais, et pour cause, à leur barrière, faisaient de nouvelles instances pour pouvoir faire occuper par leurs troupes les citadelles de Liége et de Huy.

Dans cette occurrence, sur la proposition du Chapitre, on avait renvoyé en Hollande (octobre 1705) MM. de Méan, de Sélys et de Horion, avec mission d'obtenir le maintien de ce traité de 1703 qu'ils avaient autrefois aidé à conclure. Les députés rentrèrent à Liége l'année suivante, après avoir, une seconde fois, mené à bonne fin leurs négociations.

Le 31 mai 1709, François-Lambert de Sélys fut député par le Chapitre aux États du pays et cette mission lui fut confiée une seconde fois, le 15 novembre 1723. Dans l'intervalle, ses confrères l'avaient honoré de la dignité de grand doyen de la

fait tournée à vôtre honneur et vous doit donner une entière satisfaction, ne changera rien en vôtre conduite ni en vôtre zèle pour le bien public

» Nous vous prions de croire que nous sommes véritablement

» Monsieur, vos très affectionnez à vous rendre service

» Les États-Généraux des Provinces-unies des Païs-Bas.

» Par Ordonnance d'Iceux

» Du Tour, *ut.* Fagel.

» à la Haye, ce 24. septembre 1703. »

cathédrale — (12 d'auguste 1710). Il était, depuis 1717, prévôt de Maeseyck, d'Hansinne, de Heusden et d'Hilvarenbeeck et proviseur du séminaire (1).

A la mort du prince Joseph-Clément de Bavière (1723), le Chapitre, lassé de voir le trône occupé par des princes d'origine étrangère, toujours les alliés de l'un ou de l'autre souverain puissant et entraînant par là le pays dans les malheurs de la guerre, forcés de plus par leurs nombreuses dignités de résider la plupart du temps à l'étranger, au grand préjudice de la marche régulière des affaires et de la tranquillité intérieure, résolut cette fois de confier le pouvoir à un prélat qui résiderait dans la capitale et digne par son mérite d'occuper cette charge suprême.

En présence de ce courant de l'opinion publique, le grand doyen de Sélys posa sa candidature et la manière dont elle fut accueillie ne laissa pas de lui en faire espérer le succès.

Malheureusement, il rencontra bientôt un concurrent redoutable en la personne du grand prévôt de Liége, Maximilien-Henri comte de Pottier. Il y avait en outre sur les rangs quelques prélats étrangers, mais comme ils n'avaient d'autres titres aux suffrages que leurs dignités et l'appui de leurs souverains, leurs candidatures, dans l'état actuel des esprits, jouissaient d'un succès fort médiocre (2).

(1) *Voy.* DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 370.

(2) *Voy.* DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (1724-1852), tome Ier, p. 54.

Il en était bien autrement du grand prévôt : descendant d'une ancienne et importante famille du pays de Liége il avait, au cours d'une longue carrière, eu l'occasion de rendre maints services à la principauté ; aussi pouvait-il compter d'avance sur les suffrages de bon nombre de ses confrères.

Dans de pareilles conditions, il devenait certain qu'aucun candidat n'obtiendrait la majorité absolue des voix ; c'était pour le pays les graves inconvénients d'une élection contestée, la prolongation de l'interrègne et partant, celle des intrigues, suite nécessaire de toute vacance du siège.

Le grand prévôt et le grand doyen eurent alors l'abnégation bien rare de mettre le bien public au-dessus de leur propre gloire : l'un et l'autre retirèrent leur candidature et, d'accord en ceci avec le chapitre, ils convinrent de faire élire par leurs confrères celui de trois candidats désignés par le grand prévôt que choisirait le grand doyen. — Ainsi se fit l'élection de Georges-Louis de Berghes au trône épiscopal (7 février 1724).

Là se termine la carrière politique de François-Lambert de Sélys ; il mourut à Liége le 14 mars 1729.

Il nous reste, en terminant, à dire un mot de l'événement auquel la tradition rapporte l'origine de notre médaille : nous voulons parler de la reconstruction de l'Hôtel de ville de Liége.

L'ancienne « Maison de la Cité », communément appelée « la Violette », avait été ruinée de fond en

comble par les boulets rouges du maréchal de Boufflers, lors du bombardement de 1691. Les guerres continuelles de cette époque et la misère qui s'ensuivit n'avaient point permis aux magistrats de songer à reconstruire l'édifice. En 1714 seulement, le calme étant enfin rétabli, on put mettre la main à l'œuvre : la pose de la première pierre fut fixée au 14 auguste de cette année. Retenu à l'étranger et ne pouvant donc commencer par lui-même les travaux de maçonnerie, le prince Joseph-Clément de Bavière chargea du soin de le remplacer le grand doyen de Sélys, en lui recommandant d'entourer cette solennité de tout l'éclat possible.

La cérémonie se fit, et nos annalistes, en rapportant les détails de la fête, sont unanimes à constater que le grand doyen sut à merveille exécuter les ordres du prince, tant par le luxe qu'il déploya en qualité de représentant du souverain, que par les largesses qu'il fit au peuple et dont celui-ci conserva longtemps l'agréable souvenir.

Pour en perpétuer la mémoire, la régence fit encastrer dans une des murailles de la salle des Pas Perdus de la nouvelle « Violette » une plaque en marbre noir portant une incription commémorative surmontée des armes du grand doyen et elle offrit à celui-ci la médaille décrite au début de cet article.

Léon Naveau.

MÉREAU GRAVÉ

DE LA

VIELLE GILDE DES ARBALÉTRIERS

DE BOIS-LE-DUC

1680.

La collection de jetons et monnaies de feu le chevalier Albéric van den Bogaerde van Moergestel, conservée au château d'Heeswyk, renferme un méreau en argent, gravé au trait, pesant 48 grammes et ayant 66 millimètres de diamètre. (*Voyez* tableau de mensuration Stephanik.)

Au droit, ce méreau porte les armoiries couronnées de la ville de Bois-le-Duc.

Légende circulaire : ∗ ONDER · S^R^ (sieur) VAN · BOXMEER · SARGANT · VAN DEN · ED · (elen) OUDEN · VOETBOOGH.

Rev. Un écu (croix de Saint-Georges, de gueules sur un champ d'argent), au-dessus duquel un tronçon de branche auquel pend un ruban terminé par des houppes entourant l'écu des deux côtés.

Légende circulaire : ∗INT · IAER · ANNO · 1680 · WAS · CORPERAEL · ARNOLDVS · OOMS

Ce méreau provient de la collection 't Hooft van Benthuijzen vendue à Dordrecht, le 14 juin 1879 (p. 126, n° 3734 du catalogue). (*Voyez* Dirks, *Repertorium*, n° 1865 et mes *Bijdragen,* n° 195.)

L'année 1680 était une époque de troubles pour Bois-le-Duc à cause de la guerre avec la France. Les quatres corporations armées qui, en l'année 1672, avaient, sur la plaine d'exercice, prêté serment de fidélité à Leurs Hautes Puissances, jouaient un rôle sérieux dans la défense de la place.

Elles étaient sous la dépendance de l'administration communale, comme il résulte de diverses résolutions aussi bien de Leurs Hautes Puissances que du pouvoir communal lui-même. Elles furent, pour ce motif, toujours conservées sur pied de guerre, plus considérées et mieux traitées que d'autres troupes. Les anciennes corporations armées cessèrent d'exister en 1787.

En cette année, le gouverneur de la ville s'opposa tellement à ce que ces gildes continuassent à monter la garde et à se réunir pour s'exercer au maniement des armes, sans avoir préalablement obtenu sa permission, que cette défense souleva de très vives réclamations. Dans ces circonstances, parut un décret du 13 août de cette même année, qui faisait remarquer que depuis quelque temps, plusieurs communes de la Mairie de Bois-le-Duc avaient organisé des corporations armées, sans l'autorisation de Leurs Hautes Puissances et qui

ONDER·S.R VAN·BOC SMEER·SARGANT·VANDEN·E·D·OUDEN·VOETBOOGH

ARNOLDVS·OOMS·INT·IAER·ANNO·1680·WAS·CORPERAEL
G. Lavalette del.

faisait défense d'organiser ou de former désormais d'autres réunions du même genre.

Ce décret fut aussi proclamé à Bois-le-Duc, mais ne fut cependant pas appliqué à ses quatre corporations armées, de sorte qu'elles continuèrent à s'exercer au maniement des armes et que, le 24 septembre 1787, l'administration de la ville délégua quelques-uns de ses membres pour passer la Revue de ces corporations.

Par résolution des États en date du 3 octobre suivant, elles furent cependant désarmées et dissoutes,sous prétexte que Bois-le-Duc était une forteresse frontière et que sa garde incombait uniquement au gouverneur militaire. L'administration communale protesta contre cette décision et invoqua les anciens droits et privilèges des gildes; mais ce fut en vain, car leur suppression fut définitivement consommée par résolution de Leurs Hautes Puissances, le 9 novembre 1787. (1) Il semble que l'émission de ce méreau n'est pas due à la ville. Je croirais plutôt qu'elle a été faite par la gilde elle-même.

Les van Boxmeer (2) étaient d'estimables bour-

(1) Jonkheer Mr J. B. Verheijen, *Bijdrage tot de Geschiedenis der vóormalige schuttersgilden te 's Hertogenbosch*, p. 57.

(2) *Heraldieke Bibliotheek*, 1876, p. 288. « De familie van Boxmeer oudtijds zeer aanzienlijk in de stad en meijerij van 's Hertogenbosch, uit welke Jonker Henrik van Boxmeer omtrent het jaar 1615, getrouwd met juffrouw Anna, dochter van Jonker-Hugo van Berckel, schout van Peelland, die het slot ten Hout, te St-Oedenrode met haar bekwam » (La famille van Boxmeer autrefois très considérable dans la

geois ; les Ooms étaient aussi dans une bonne position.

Dans les archives de la ville il n'existe aucun document au sujet de l'émission ou de l'usage de ce méreau.

Jonkheer M. A. Snoeck.

ville et mairie de Bois-le-Duc, dont Jonker Henri van Boxmeer épousa vers l'an 1615, demoiselle Anne, fille de Jonkheer Hugo van Berckel, échevin de Peelland, qui obtint avec elle le château de ten Hout, à St-Oedenrode.) Armoiries : d'or semé de billettes d'azur, au lion du même brochant sur le tout.

NÉCROLOGIE.

M. Butor.

M. Butor, ancien magistrat, associé étranger de notre Compagnie depuis le 7 mars 1891, est mort à Saint-Omer, le 7 novembre 1895. Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, M. Butor était bien plus un archéologue qu'un numismatiste. Il avait formé, cependant, des suites assez importantes de monnaies françaises et romaines ; mais nous ne connaissons de lui aucun écrit se rattachant à nos études.

A. de W.

Edmond VANDERSTRAETEN.

La mort vient de conduire dans la tombe un des vétérans de la numismatique. M. Edmond Vanderstraeten est décédé à Audenarde, sa ville natale, le 25 novembre dernier, âgé de près de soixante-dix ans. Attaché pendant de longues années aux Archives générales du royaume et chargé ensuite par le Gouvernement de faire des recherches aux archives en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, Vanderstraeten y compléta les éléments de son histoire, en six volumes, sur « *La musique*

aux Pays-Bas avant le XIXe *siècle* » ; parurent ensuite son « *Histoire du Théâtre villageois en Flandre* » ainsi que quantité d'autres travaux du savant musicographe.

Ces publications spéciales ont fait connaître l'historien de la musique; il ne nous reste plus qu'à dire un mot du numismate.

Audenardais de naissance et plus encore de cœur, tous les travaux de Vanderstraeten furent consacrés à sa ville natale. En 1851, il publia dans notre *Revue,* ses recherches sur les méreaux d'Audenarde et d'Eyne. Ce premier travail fut suivi de plusieurs autres qui traitaient de jetons aux armes d'Audenarde, d'un jeton aux besicles et de méreaux religieux.

Enfin, en 1893, parut le dernier travail numismatique de notre regretté confrère. Il y complétait, avec sa compétence ordinaire, l'attribution d'une maille à Audenarde, faite par M. Caron dans les *Mémoires du Congrès international de numismatique de Bruxelles*. Il nous reste à mentionner parmi les ouvrages de Vanderstraeten un volume fort rare, paru à Audenarde en 1858 et 1860 et intitulé : « *Recherches sur les communautés religieuses et de bienfaisance établies à Audenarde depuis le* XIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe ». Cet ouvrage, qui n'a été tiré qu'à 40 exemplaires, contient des renseignements très intéressants sur les méreaux des récollets, des capucins, de la corporation de Saint-Michel et des pauvres d'Audenarde.

Pendant les dernières années de sa vie, Vanderstraeten vivait fort retiré, ne recevant que quelques rares amis, qui étaient heureux de profiter de ses avis, toujours empreints de la plus profonde logique. Sa mort est une perte pour la science et l'hommage que nous venons rendre à la mémoire de ce fécond et infatigable travailleur nous est dicté par le respect et la sympathie que nous ont toujours inspirés la franchise et la droiture de son caractère.

M. Vanderstraeten fit partie de 1861 à 1869 de la Société de numismatique en qualité de correspondant regnicole.

V. De Munter.

Audenarde, le 7 décembre 1895.

Ghalib Edhem Bey.

La Société royale de numismatique de Belgique vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués.

J. Ghalib Edhem Bey, fils de l'ancien Grand vizir Edhem Pacha, naquit à Constantinople, en 1847. Il suivit avec succès les cours des écoles supérieures ottomanes et, fort jeune encore, entra au Conseil d'État qui venait d'être créé.

Après avoir brillamment rempli pendant plusieurs années les fonctions de second et de premier adjoint à la section des Travaux publics,

il fut nommé, en 1881, conseiller d'Etat dans la section législative, poste qu'il quitta, en 1895, pour se rendre à La Canée, en qualité de conseiller du gouvernement de l'île de Crète. C'est dans ce pays qu'il contracta la maladie qui devait l'enlever à l'affection des siens et à l'estime de ses collègues, le 15 décembre dernier.

J. Ghalib Edhem Bey commença à s'occuper de collections et d'études numismatiques en 1870. Depuis, il se passionna de plus en plus pour la science des monnaies et c'est aux recherches et aux travaux de notre savant ami que la numismatique ottomane doit, en grande partie, d'être enfin sortie des limbes où, trop longtemps, elle avait sommeillé.

L'œuvre de Ghalib est colossale, non-seulement par le nombre des sujets qu'elle embrasse, mais encore par la somme des connaissances historiques et numismatiques mises en œuvre. Ses essais de numismatique seljoukide et ottomane, ses catalogues des monnaies turcomanes et des monnaies des califes sont des travaux de haut mérite, qui font époque et qui placent leur auteur au premier rang des numismatistes contemporains.

La Société royale de numismatique de Belgique avait l'honneur de le compter, depuis le 27 décembre 1894, au nombre de ses associés étrangers.

Il publia dans la *Revue* de l'an dernier une

intéressante notice sur : *Une monnaie d'Alaeddin-Qeirobad III, associé au nom du Grand Ilkhan.*

Heureusement pour la science numismatique ottomane que son fils, Mubarek Ghalib Bey, promet de suivre les traces de notre éminent et regretté confrère.

ALPHONSE DE WITTE.

MÉLANGES.

MONNAIE DE BRUXELLES, 1895.

FABRICATION.

Il a été frappé pour le Gouvernement belge en monnaie de nickel :

12,916,065 pièces d'une valeur nominale de fr. 859,073.75 se décomposant comme suit :

4,265,410	pièces de	10 centimes	=	426,541. »
et 8,650,655	»	5 »	=	432,532.75

DÉMONÉTISATION.

9,695,000 pièces de deux centimes retirées de la circulation en 1894 et représentant une valeur nominale de 193,900 francs ont été coupées en deux fragments au cours de l'année 1895.

Il a été fait face aux frais résultant de cette opération :

1° Par le bénéfice provenant de la fabrication des pièces de un centime faite en 1894 (art. 3, § 3 de la loi du budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour 1894) ; et

2° Par une partie du crédit de 250,000 francs inscrit à l'art. 38 du budget du ministère des Finances, exercice 1895, pour retrait et annulation de pièces de deux centimes.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 28 janvier 1895, l'emploi de Graveur

des monnaies, vacant depuis le décès de M. Léopold Wiener (24 janvier 1891) a été supprimé.

Le Graveur des monnaies est remplacé par un agent portant la qualification de chef de la fabrication des Coins monétaires.

M. Alphonse Michaux, artiste-graveur, attaché depuis 18 ans aux ateliers de la gravure de la Monnaie, a été nommé chef de la fabrication des Coins monétaires, par arrêté ministériel du 29 janvier 1895.

Réouverture du bureau de change aux matières d'or destinées au monnayage.

Le Ministre des Finances,

Revu l'arrêté ministériel du 21 août 1891 portant que le bureau de change de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles est provisoirement fermé aux matières destinées à être monnayées ou affinées,

Arrête :

L'arrêté du 21 août 1891 est rapporté en ce qui concerne les matières d'or propres à être monnayées et contenant au moins 9/10 de fin, pour autant que les quantités présentées correspondent à une frappe d'au moins deux millions de francs.

Bruxelles, le 29 janvier 1895.

P. de Smet de Naeyer.

Loi relative à l'interdiction des monnaies de billon étrangères et à la faculté d'échange des monnaies de billon nationales.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1er. — Il est défendu de donner en payement des monnaies étrangères de bronze, de nickel ou de cuivre.

Toutefois, dans les localités voisines de la frontière qui seront désignées par arrêté royal, ces monnaies pourront être données en payement jusqu'à concurrence, pour chaque transaction, d'une valeur nominale ne dépassant pas 2 francs.

Art. 2. — Il est défendu à tous comptables de l'État, des provinces et des communes d'accepter les dites monnaies en payement des sommes qu'ils ont à recevoir en vertu de leurs fonctions.

La même défense s'applique à toutes entreprises de transport de voyageurs en commun.

Art. 3. — Les contraventions aux articles 1er et 2 seront punies d'une amende de 5 à 200 francs.

Art. 4. — Le Gouvernement est autorisé à étendre aux monnaies de cuivre belge de 1 et de 2 centimes les dispositions de l'article 8 de la loi du 20 décembre 1860, relatives aux monnaies de nickel.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Ostende, le 19 juillet 1895.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

P. De Smet de Naeyer.

Circulation des monnaies de billon étrangères. Tolérance admise.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu les articles 1er, 2 et 3 de la loi du 19 juillet 1895, ainsi conçus :

Art. 1er. — Il est défendu de donner en payement des monnaies étrangères de bronze, de nickel ou de cuivre.

Toutefois, dans les localités voisines de la frontière qui seront désignées par arrêté royal, ces monnaies pourront être données en payement jusqu'à concurrence, pour chaque transaction, d'une valeur nominale ne dépassant pas deux francs.

Art. 2. — Il est défendu à tous comptables de l'État, des provinces

et des communes d'accepter les dites monnaies en payement des sommes qu'ils ont à recevoir en vertu de leurs fonctions.

La même défense s'applique à toutes entreprises de transport de voyageurs en commun.

Art. 3. — Les contraventions aux articles 1 et 2 seront punies d'une amende de 5 à 200 francs.

Revu l'article 1er de la loi du 16 août 1887 portant que les salaires des ouvriers doivent être payés en monnaie métallique ou fiduciaire ayant cours légal ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Sauf les cas où l'emploi de la monnaie de billon étrangère est interdit d'une manière absolue par l'article 1er de la loi du 16 août 1887 et par l'article 2 de la loi du 19 juillet 1895, ceux qui donneront en payement, dans les communes indiquées sous les litt. *A*, *B*, *C* et *D* de la liste ci-annexée, les monnaies de billon étrangères, respectivement désignées sous les mêmes lettres de cette liste, ne seront point passibles de l'amende édictée par l'article 3 de la loi précitée du 19 juillet 1895, à la condition que la valeur nominale des dites monnaies n'excède pas, pour une même transaction, le total de 2 francs.

Art. 2. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Aix-les-Bains, le 6 septembre 1895.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

P. de Smet de Naeyer.

ANNEXE.

Litt. A. — *Monnaies françaises de* 10, *de* 5 *et de* 2 *centimes.*

Toutes les communes dont le territoire est contigu au territoire français ou au territoire du grand-duché de Luxembourg, et, en outre, les communes suivantes :

Flandre occidentale. — Aelbeke, Belleghem, Bulscamp, Courtrai,

Coyghem, Dottignies, Espierres, Furnes, Gheluwe, Helchin, Lauwe, Marcke, Proven, Reninghelst, Rolleghem et Saint-Genois;

Province de Hainaut — Athis, Audregnies, Baileux, Baillœul, Beaumont, Bougnies, Bourlers, Croix lez-Rouveroy, Esquelmes, Estaimbourg, Forges, Froidmond, Harchies, Hollain, Jollain-Merlin, Lesdain, Marquain, Monceau Imbrechies, Montignies-sur-Roc, Montrœul-sur-Haine, Onnezies, Péronnes lez-Antoing, Pommerœul, Quévy-le-Petit, Rance, Robechies, Saint-Remy, Salles, Taintignies et Villers-la-Tour;

Province de Namur. — Baronville, Blaimont, Bourseigne-Vieille, Finnevaux, Gimnée, Gochenée, Hermeton-sur-Meuse, Houdremont, Javingue-Sevry, Louette Saint-Pierre, Membre, Niverlée, Rienne, Vencimont, Vierves, Vodelée et Vresse;

Province de Luxembourg. — Arlon, Dohan, Ethe, Habergy, Heinsch, Meix-devant-Virton, Mussy-la-Ville, Thiaumont, Villers-la-Loue et Virton.

LITT. B. — *Monnaies du grand-duché de Luxembourg de* 10, *de* 5 *et de* 2 *centimes.*

Toutes les communes dont le territoire est contigu au territoire du grand-duché de Luxembourg, et, en outre, les communes suivantes: Arlon, Bastogne, Habergy, Heinsch, Mussy-la-Ville et Thiaumont.

LITT. C. — *Monnaies allemandes de* 10, *de* 5 *et de* 2 *pfennigs.*

Toutes les communes dont le territoire est contigu au territoire allemand.

LITT. D. — *Monnaies néerlandaises de* 2 1/2 *cents et de* 1 *cent.*

Toutes les communes dont le territoire est contigu au territoire néerlandais.

Vu pour être annexé à Notre arrêté en date de ce jour.

Donné à Aix-les-Bains, le 6 septembre 1895.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

P DE SMET DE NAEYER.

Échange des monnaies de nickel.

La loi du 30 mai 1894 autorisait le Gouvernement à suspendre pendant un an, au plus, les stipulations de l'art. 8 de la loi du 20 décembre 1860 relatif à l'échange des monnaies de nickel.

Par arrêté royal du 1er juin 1894, l'échange des monnaies de nickel fut totalement suspendu.

L'échange fut rétabli aux bureaux du Caissier de l'État à Bruxelles par arrêté royal du 25 juillet 1894; aux bureaux du Caissier de l'État, à Anvers, à Gand et à Liége par arrêté du 2 février 1895; et à tous les bureaux du Caissier de l'État, sauf aux agences de Furnes, de Tournai et de Péruwelz par arrêté royal du 6 septembre 1895.

N. B. — L'échange ne peut avoir lieu que par somme de cent francs au minimum pour chaque espèce de monnaie.

CH. VAN DER BEKEN.

NUMISMATIQUE MALINOISE.

Dans le tome huitième de l'*Inventaire des archives de la ville de Malines* (Malines, 1895, in-8°, 417 pages), M. V. Hermans, archiviste-bibliothécaire de cette ville publie quelques renseignements intéressants (pp. 315-328) sur les médailles, jetons, méreaux et monnaies de Malines. Parmi ces pièces, signalons les moins connues :

Un méreau en plomb pour les ouvriers sans travail prescrit par l'administration française, à la fin du XVIIIe siècle. Lég. : *Attelier* (sic) *public de Malines*. — Un méreau de 1656 pour les pauvres de l'Église Saint-Pierre et Saint-

Paul. Un méreau pour les chantres de Saint-Rombaut, portant le chiffre 180. — Soixante plombs des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles ayant servi à marquer les draps fabriqués à Malines. Sept d'entre eux sont encore attachés à des échantillons de drap. Cette précieuse collection a été formée par M. A. A. E. De Bruyne.

En outre, trois anciens grands plombs des fabricants de drap, mais d'un type tout différent.

Un plomb des boulangers, mais autre que celui de Minard-Van Hoorebeke. — Dix-neuf petits plombs encore indéterminés. — Deux méreaux de la Gilde des Archers. — Dix jetons différents de la fondation Jean Van Hemelryck, dont huit en argent et deux en bronze. Ces jetons furent fournis à la ville, par Jacob de Keyser, en 1753; par P. Alewaters, en 1773; par C. Gillis, en 1780 et par J. Boschmans, de 1785 à 1792. Voici quelques extraits des comptes communaux relatifs à cette fondation :

1551-1552, p. 287 vo : Payé pour les jetons au Saint-Esprit qui sont distribués chaque année, au mois d'août, aux magistrats, à l'époque du renouvellement de la régence, conformément à la fondation Jean Hemelrycx.

1568-1569, p. 216 vo : Payé (quinze florins) à Jérôme van Antwerpen pour enfoncer et graver les coins des jetons au Saint-Esprit qui sont annuellement distribués aux magistrats. Payé (vingt florins) au maître de la monnaie van Antwerpen pour frapper les dits jetons.

1599-1600, p. 205 : Payé à Nicolas vanden Bossche, orfèvre, trente-cinq florins quinze sous, pour soixante-deux jetons au Saint-Esprit livrés à la ville et distribués aux magistrats et à d'autres dignitaires, à la messe du 15 août.

1644-1645, p. 165 vo : Payé à Thierry van Eyck, orfèvre, la somme de trente florins dix-huit sous, pour quarante-

sept jetons au Saint-Esprit distribués aux magistrats à la messe du Saint-Esprit, etc.

1743-1744, p. 153 v° : Payé à Jean Verschueren, quarante-neuf florins, deux sous, un liard, pour ces mêmes jetons distribués à la messe du Saint-Esprit, en l'année 1744.

1791-1792, p. 124 : Payé à J. Boschmans, quarante-neuf florins, deux sous, trois deniers pour ces mêmes jetons de l'année 1792.

Dans ses chroniques, Rombaut Gootens décrit ainsi (p. 162) ces jetons :

D'un côté, un Saint-Esprit autour duquel les mots suivants : *Sante* (sic) *Spiritus adsit nobis gratia tua;* de l'autre côté, une sorte de maison du ciel avec deux portes que garde un ange qui y laisse entrer les âmes des élus en disant : *Pax huic domui et omnibus habitantibus in ea.* (A consulter encore sur ces jetons : « Wekelycks bericht voor de provincie van Mechelen », 1778, pp. 414 et suiv.)

Méreau en laiton de la fondation faite, en 1590, dans l'église Saint-Rombaut par Anna Bernaerts, veuve d'Aard van den Wiele. — Méreau obituaire en laiton du célèbre prédicateur et écrivain Rombaut Backx (né à Malines le 24 août 1648 et décédé à Anvers le 3 juin 1703). Un chapitre (p. 325) est spécialement consacré aux monnaies des seigneurs de Malines frappées dans cette ville. Toutes ces monnaies sont bien connues. L'auteur transcrit deux documents, publiés dans cette *Revue* (1845, pp. 83 et suiv.) par M. Ch. Piot et qui se rapportent à la Monnaie de Malines où le monnayage commença le 8 août 1357, dans une maison achetée à Jean Sconejan. M. Hermans ajoute les renseignements suivants : « Par suite d'une lacune dans nos actes échevinaux, allant de 1354 à 1371, il nous est impossible de fixer l'emplacement du premier atelier monétaire de

Malines. Dans un acte échevinal du 4 février 1407 (carton n° 103), il est question d'une maison sise à la chaussée (den steenweg) du côté de la rue des Béguines, nommée à cette époque La Monnaie (de Munte) et, depuis le 3 janvier 1701, Le Pélican (den Pellicaen), comme il est dit dans les registres des divers quartiers de la ville (Wijkboeken, reg. 10, fol. 201 et 211). L'auteur se demande si ce n'était pas là qu'était située la Monnaie primitive.

Par lettre du 5 août 1423, Philippe le Bon vend à Adrien Adeleyn le local de la deuxième Monnaie : « Par ces pntes vendons, cedons, transportons et delaissons au dessus nomé Adrien Adeleyn, une aut maison appellée *la Monnoye*, seant en nre avant dite ville de Malines en la rue appellée le oude Brueil, tenant dun costé à lostel te heritoige de Mess^r^. Henry de Collem, dune part et daut costé à une petite ruelle appelée Tstoofstraetken, et sestent jusques à la rivière appellée le Melane, semblemt avec tout ce qui y apptient devant et derrie... » Du 12 avril 1485 au 24 décembre 1489, on frappa à Malines une énorme quantité de monnaies dont relativement peu d'exemplaires sont arrivés jusqu'à nous. Ces pièces furent forgées dans une maison de Jean Schoof, située rue d'Adeghem, entre *den Kemps* (le chanvre) et *den Lepeleir* (la Cuiller), comme il résulte du suivant acte échevinal du 15 avril 1491 (reg. 1488-1492, fol. 69 v°) : « Claes Schoof, wylen Jan Schoofs sone, heeft terve gegheven Janne Schoof sinen brueder, syne huysinghen ende erven metten hoven, plaetsen, stallen, gronde ende allen anderen haeren toebehoerten, *dair men geplogen heeft de munte te houden* (où avait été la Monnaie), geleghen inde Aedegeemstrate, tusschen een erve geheeten den Kempe, toehoerende Gommaren de Poirter, aen deen zyde, ende een erve geheeten den Lepeleir,

toehoerende Merten de Reghere, aen dander zyde..... »

Verachter dit que cette maison fut louée, en 1485, par Jean Schoof aux archiducs, moyennant un loyer annuel de quatre-vingt-dix florins du Rhin.

G. CUMONT.

CHRONIQUE. — QUELQUES PUBLICATIONS FRANÇAISES RÉCENTES.

Monnaies gauloises trouvées à Vermand (Aisne). — J'ai, dans une précédente livraison de la *Revue*, signalé une publication de M. Derôme, sur la *Numismatique du Vermandois* ; je dois aujourd'hui indiquer une note assez courte de M. Pilloy, sur les monnaies gauloises recueillies à Vermand. Beaucoup de ces pièces, trouvées depuis de longues années, ont été dispersées et sont conservées par des amateurs qui en ignorent la provenance ; aussi l'examen de M. Pilloy n'a-t-il porté que sur trente-neuf pièces, mais elles ont semblé assez intéressantes à M. Anatole de Barthélemy pour qu'il en ait proposé la publication dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1). — A l'exception d'une pièce appartenant à la Bretagne insulaire, toutes les monnaies trouvées à Vermand émanent de peuples du Nord de la Gaule. Six, en bronze coulé, portent au droit une tête à gauche garnie de grosses boucles de cheveux et la légende SOLLOS, et au revers un lion en marche avec la même légende qu'au droit (2). Ces pièces paraissent devoir être attribuées aux Veromandui.

(1) Paris, Imprimerie nationale, 1894, pp. 479-484.

(2) Cf. Bibliothèque nationale, nos 8570-8572.

La trouvaille d'Autrèches (1). — Peu de temps avant sa mort, M. Albert de Roucy, président honoraire du tribunal de Compiègne (2) avait communiqué à la Société historique de cette ville une note sur la trouvaille faite à Autrèches d'un vase de terre gris noirâtre, retourné, renfermant une suite de monnaies romaines du troisième siècle, huit cents environ, et deux bagues en argent, dont une ornée d'une pâte de verre entaillée d'une figure représentant un guerrier. Ces monnaies appartiennent toutes à la seconde moitié du IIIe siècle, la plupart sont de Gallien, de Victorin, des deux Tétricus et de Claude. Une pièce de Probus permet de fixer la date extrême de l'enfouissement de ce petit trésor à 276 ou 277. C'est du reste la date habituelle, 262-278, de ces cachettes dans la Picardie et l'Ile-de-France.

La numismatique dans le département de la Seine-Inférieure en 1894. — J'ai eu plus d'une fois l'occasion de signaler dans mes *cueilloirs numismatiques* des découvertes ou des travaux dont l'indication m'était fournie par les *Bulletins de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. Si, dans chaque département les sociétés savantes prenaient le même soin que cette Commission, il est peu de découvertes qui resteraient ignorées du public.

Le fascicule consacré aux procès-verbaux de l'année 1894 qui vient de paraître (3) n'est pas aussi bien fourni que

(1) Canton d'Autrèches (Oise). — *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 1895, pp. 128-133 et 2 planches.

(2) M. de Roucy est mort à Compiègne le 6 janvier 1894. Le recueil des *Procès-verbaux, rapports et communications diverses de la Société historique*, t. III, 1894, pp. 7-14 renferme à la suite d'un discours de M. Sorel, une liste de ses publications.

(3) T. X, 1re livraison. Rouen, imprimerie Cagnard, 1895, in-8o.

plusieurs de ceux qui l'ont précédé ; j'y relève cependant quelques renseignements qui ne me semblent pas sans intérêt. Je les résume par ordre chronologique.

Découverte à Longroy, d'une monnaie en or de Marc-Aurèle, avec la légende ANTONINVS, AVG. ARMENIACUS. *Rev.* Victoire debout, etc. Je ne signale cette pièce que parce que M. Drouet a fait remarquer à cette occasion que les monnaies d'or se rencontraient fort rarement dans cette partie de la Normandie (p. 20).

Cachette monétaire, au petit-séminaire du Mont-aux-Malades à Rouen. Découverte d'un vase en terre vernissée verte, du XVIe siècle, renfermant environ 200 monnaies du XVIe siècle, dont la plus récente est un huitième d'écu, pièce posthume du cardinal de Bourbon frappée à Rouen, avec la date de 1591, ce qui indique que ce petit trésor à été caché au commencement des guerres de la Ligue. On y distingue onze pièces en or de François Ier, d'Henri II, de François II et de Charles IX ; de Charles-Quint, de Philippe II et de Don Sébastien de Portugal et deux cents pièces d'argent, dont 197 françaises, d'Henri II, de Charles IX, d'Henri III et de Charles X ; plusieurs de ces pièces sont frappées à Rouen et M. l'Abbé Tougard a donné au sujet de ces dernières d'assez curieuses indications (p. 181).

Monnaies du cardinal de Bourbon. M. l'abbé Tougard, à l'occasion d'autres monnaies de celui que l'on a appelé le Roi de la Ligue, a signalé la saisie de coins de ces pièces opérée chez les jésuites de Paris en 1763 et leur dépôt aux archives du Parlement, en faisant remarquer la singularité de cette saisie « rétroactive » (p. 115).

Jeton de la famille de Piperay. — M. P. le Verdier a donné la description d'un jeton portant au droit un écusson

d'argent à trois têtes de grue de sable, au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon du champ (les émaux ne sont pas indiqués), supporté par deux licornes, timbré d'un casque de face, fermé, orné de lambrequins et surmonté d'une tête de licorne en cimier. On lit en exergue la devise : *Vir probus præest*. Le revers porte un chardon entouré de la devise : *Nemo me impune lacessit* et la date 1647.

Ces armoiries sont celles de noble homme maître Robert Piperai, écuyer, sieur de Marolles et Monthérault, etc., conseiller du roi, général des monnaies de Normandie.

M. Le Verdier a donné des renseignements sur cette famille dont trois membres ont occupé successivement les fonctions de général des monnaies. Il a rapproché pour l'exécution, ce jeton d'une série de jetons frappés, de 1616 à 1645, par une autre famille normande, les Morant du Mesnil-Garnier, pour célébrer leurs mariages (p. 31).

Jeton et méreau. — M. Lormier a communiqué aussi un jeton de la ville de Rouen (1608), dont le type est bien connu (1), avec la signature de Nicolas Briot (p. 34), et une petite pièce de cuivre portant la légende : *Rouen, visite générale*, surmontant le mouton des armes de Rouen. M. Charles de Beaurepaire croit que cette pièce se rattache au contrôle de la draperie qui était confié par le roi à des inspecteurs (p. 12).

Je supprime quelques autres communications de pièces sans intérêt.

Les jetons des maires de Nantes. — Pendant de longues années, M. Alexandre Perthuis-Laurent s'est attaché à réunir une collection probablement unique des jetons des maires de Nantes et, il y a quelque temps, il les publia dans

(1) Cf. *Revue belge de Numismatique*, 1894, pp. 38 et 39.

une nouvelle édition du *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes* (1). M. Perthuis est mort le 14 novembre 1894, mais il n'a pas voulu que cette collection fût dispersée et il en a fait don au musée archéologique de la ville de Nantes(2).

Médaille toulousaine inédite. — M. Delorme a lu à la Société archéologique du Midi de la France une note sur la pose de la première pierre de l'écluse de l'Embouchure à Toulouse, en 1667, sur le canal des Deux-Mers, ou canal de Riquet. Il a fait connaître une médaille de bronze frappée à cette occasion et qu'il croit inédite. En voici la description : Droit. Buste cuirassé et drapé de Louis XIV lauré. Légende : VNDARVM TERRÆ Q. POTENS ATQVE ARBITER ORBIS. (Cette légende, ainsi que celle du revers, est gravée au burin, sur un fond pointillé. Exergue, sur deux lignes : LVD. XIIII. FRA. ET NA. REX.

Rev. Vue de Toulouse à vol d'oiseau. Légende : EXPECTATA DIV POPVLIS COMMERCIA PANDIT. Sur une banderole au-dessus de la ville : TOLOSA VTRIVSQVE MARIS EMPORIVM. Exergue 1667.

Diamètre, 42 mill.

M. Delorme signale une médaille à peu près semblable en argent, avec les mêmes légendes, plus petite et mieux gravée. Un procès-verbal contemporain rappelle le dépôt de ces médailles de bronze dans les fondations avec une inscription gravée sur une lame de bronze (3).

20 décembre 1895.

COMTE DE MARSY.

(1) Avec les armoiries et les jetons des maires, en collaboration avec M.S. de la Nicollière-Teijéro, Nantes, 1873, 2 vol. grand in-8°, planches.

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXXIII, 1894.

(3) *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Toulouse, Privat, 1895, in-8°, pp. 198-201 et reproduction du revers de la médaille.

LA MÉDAILLE DONNÉE A COLUMBANUS.

Dans une note imprimée ci-dessus, p. 139, M. de Witte, répondant à une question que j'ai faite dans cette *Revue*, l'an dernier, prétend que la médaille dont j'ai parlé n'est qu'une monnaie de poids fort.

L'usage était d'en offrir aux conseillers et commis des finances. Cet usage, je le connaissais; mais, est-ce bien certain qu'il ne soit pas question d'une vraie médaille dans le testament (1) que j'ai cité? Celle-ci avait été conférée au défunt mari de la testatrice, François Columbanus, seigneur de Berenhove, depuis 1706, conseiller et commis des domaines et finances du Brabant.

L'électeur Jean-Guillaume, comte palatin du Rhin, l'avait nommé son conseiller et son résident à la Cour de Bruxelles dès 1690, et, cinq ans plus tard, son intendant de la seigneurie de Winendale.

Il rendit de grands services à ce prince, ainsi qu'il résulte, parmi d'autres documents contemporains très nombreux, de l'acte du 26 juillet 1852, par lequel le roi Maximilien II de Bavière confère le titre de chevalier au fils de la dernière descendante de François-Joseph Stroobant, lequel fils avait invoqué, dans sa requête tendant à obtenir cette faveur, les mérites de son aïeul maternel Columbanus. Ce dernier était donc un important personnage et sa haute situation à la Cour de Bruxelles explique très bien qu'il ait reçu une véritable médaille d'or de l'empereur et roi Charles VI.

(1) Testament du 26 février 1722, par lequel Dame Marie-Catherine Munos lègue la grande médaille d'or de Jean-Guillaume, comte palatin à son petit-fils, François-Joseph Stroobant seigneur de Ter-Bruggen et la médaille d'or de Charles VI à sa petite-fille, Marie-Henriette Stroobant, dame de Berenhove.

Quoi d'étonnant et d'extraordinaire dans une pareille distinction, puisque Columbanus avait déjà été gratifié d'une *grande médaille en or*, que lui avait donnée le comte palatin Jean-Guillaume pour reconnaître les services rendus en qualité de son résident à la Cour de Bruxelles.

S'agissant de médailles d'or, pièces évidemment plus rares et plus précieuses que des monnaies de poids fort, distribuées à chaque émission d'un type nouveau et par conséquent assez banales, on comprend la clause du testament qui stipulait que ces deux médailles devaient être *éternellement* conservées, *comme souvenir*, dans la famille de la testatrice.

Cette recommandation expresse eût été vraiment risible pour de vulgaires monnaies de poids fort que tout conseiller et commis des finances possédait dans ses tiroirs.

G. CUMONT.

NOUVEAU JETON AU TYPE DE L'ORANGER DE LA FAMILLE DE LANGHEAC.

En décrivant, il y a quelques mois, un jeton anépigraphe au type de l'oranger, de la maison de Langheac, je laissais quelque peu indécis le nom du personnage auquel la pièce devait se rapporter. Grâce à un nouveau et fort joli jeton complètement inédit, entré depuis peu dans ma collection, également au type de l'oranger et de la même famille, je suis en mesure de pouvoir préciser mon assertion.

Cette pièce porte d'un côté deux écus ovales et accolés, l'un aux armes de LANGHEAC, *d'or à trois pals de vair*,

l'autre à celles de MONTPEYROUX (1), *fascé d'or et d'azur à la bordure de gueules*, posés sur un cartouche orné de volutes et surmontés d'une couronne de marquis; en cimier, une queue de Dauphin contournée vers le haut à gauche; en exergue, au dessous d'un trait, la date 17-25 séparée en deux par le bas des ornements de l'écu. Le revers est au type ordinaire de l'oranger dans sa caisse au milieu de la campagne.

La terre de Montpeyroux était une ancienne baronnie située en Bourgogne et dépendant de celle de Bourbon-Lancy. Elle fut donnée en dot, au XVe siècle, à Catherine de Bourbon par son mariage avec Guyot Palatin de Dyo, tige des seigneurs de Montpeyroux. Cette terre, érigée en baronnie, vers 1590, en faveur de Jacques Palatin de Dyo de Montpeyroux, devint marquisat sous son fils François-Éléonore, comte de Montpeyroux, et fut réunie à la maison de Langheac par le mariage, en 1725, de Jeanne-Marie-Palatin de Dyo de Montpeyroux avec Marie-Roger de Langheac, capitaine au régiment du Roi (2). Ce personnage, fils de Gilbert-Allire VI de Langheac, comte de Dalet, marquis de Coligny, mort au siége de Condé en 1676 (3),

(1) Voir *Armorial général*, de RIETSTAP, t. II.

(2) BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. III, pp. 338 et 339.

(3) Quoiqu'en dise Mme de Sévigné, qui écrit à sa fille (lettre du

rendit hommage au roi, en 1722, à cause de Dalet et de Malintrat et décéda à Avignon en 1746, n'ayant eu de son épouse, Marie de Montpayroux, que six filles. Quatre furent religieuses; les deux autres prirent alliance dans les maisons de la Guiche et de Cugnac de Dampierre.

Après les détails qui précèdent, nous pouvons être fixés sur les jetons aux armes de Langheac dont nous avons parlé antérieurement et sur celui que nous décrivons aujourd'hui. Ceux-ci furent incontestablement frappés par Marie-Roger, soit à l'occasion de son mariage, soit en sa qualité d'élu de la noblesse aux États de Bourgogne. Le jeton qui nous occupe actuellement porte une date irréfutable. La pièce à l'oranger du précédent article n'est pas moins sûre d'attribution.

Quant aux deux autres jetons aux armes de Langheac, très incomplètement indiqués par FONTENAY (1), sans description du revers, et rappelant l'élection, en 1724, de Marie-Roger aux États de Bourgogne, comme représentant de la noblesse, ils portent l'un et l'autre la date de 1725, sans coupure, au dessous de l'écusson de la famille dont un trait la sépare. Cet écu est surmonté d'une couronne de marquis avec une queue de dauphin pour cimier et offre comme support, de chaque côté, un hercule appuyé sur sa massue. Sur la face opposée, l'une des pièces porte les armes de la province sur un riche manteau semé d'hermines et timbré d'une couronne ducale (collection RICHARD, à Paris). Sur la seconde pièce, suivant les traditions de l'époque, le roi devenu majeur est représenté par un soleil dardant ses rayons sur un cadran solaire avec

29 avril 1676) : « Cette victoire ne nous coûte que quelques soldats et *pas un homme qui ait un nom.* »

(1) *Manuel de l'amateur de jetons*, pp. 267, 303 et 322.

la devise : REGIT ME ET DIRIGIT ORBEM, avec la date 1725 reproduite. (Collection SARRIAU, à Paris.)

Il était d'usage, en effet, qu'à chaque triennalité des États, les Élus fissent frapper un jeton, offrant d'un côté leurs armes personnelles et reproduisant, de l'autre, le revers du jeton des États. Pour la famille de Langheac, cette reproduction affecte exceptionnellement un double caractère, puisque les deux faces du jeton des États sont alternativement reproduits sur celui aux armes de Langheac, ce qui perpétue ainsi, par deux pièces distinctes, le souvenir de l'événement qui en a provoqué l'émission.

Nous pouvons juger de la diffusion des jetons au type de l'oranger à la fin du 17e et au commencement du 18e siècle par le tableau que nous donnons ici (1).

A. — *Jetons à la tête de Louis XIV.*

1° Tête nue du roi signée HRF (Jérôme Roussel Fecit).
2° id. même signature en caractères plus petits.
3° id. signée R (Roettiers).
4° id. signée C (Chéron).
5° Tête laurée du Roi avec les lettres I. B. (Jean Leblanc).
6° id. avec les lettres IGL (Lazare Gottlieb Lauffer).
7° Tête nue du Roi avec la signature précédente.

B. — *Jetons de famille.*

8° Mre Philippe Habert, sieur Dumesnil.

(1) Se reporter à la description complète qui en a été donnée, *Revue belge de numismatique*, 1891, avec addition en 1895.

9° Radegonde de Hodon.
10° Marie de Rubentel.
11° Mr le Marquis de Pontcallec.
12° Guillaume Heurtaut, sr de Merolles.
13° Perdrix, Paumier du Roi.
14° Filley de la Barre.
15° J. B. Girard de Villetaneuse.
16° Marie-Roger de Langheac.
17° Le même aux armes de Montpeyroux.

C. — *Jetons banaux anonymes.*

18° Coin associé au revers des trois pensées.
19° id. au type de l'amour ailé.

D. — *Jetons de petit module de fabrique allemande.*

20° Louis XVI couronné avec la signature ICR. (Jean Chrétien-Reich).
21° Léopold empereur d'Autriche. — E. L. S. (Lauer).

J. CHAUTARD.

Münzgeschichte der Schweiz, von LEODEGAR CORAGGIONI, Verlag von Paul Strœhlin & Cie, comptoir de numismatique et d'héraldique, Genève, rue des Granges, 5, 1896, in-4° de XI-184 pages et L planches. Prix de l'ouvrage cartonné : 30 francs.

Ce beau volume, édité par la maison P. Strœhlin et Cie, est l'œuvre d'un membre de la Société suisse de Numismatique, M. Coraggioni. C'est un excellent corpus de l'histoire monétaire suisse, où l'on trouve résumé avec science et méthode tout ce qui a été écrit, jusqu'ici, sur le mon-

nayage helvétique, depuis les « Regenbogenschüsselchen » des Boïens, jusqu'aux pièces de 20 et de 5 francs, frappées en 1890, par la Confédération suisse. Cinquante magnifiques planches reproduisent les types principaux des monnaies émises par les anciens habitants du pays, par les cantons, les villes, les prélats, les seigneurs, la République et la Confédération helvétiques.

Si l'auteur n'a reculé devant aucun labeur pour parfaire son travail — et à ce point de vue la liste des ouvrages consultés par lui est démonstrative — les éditeurs, eux, n'ont reculé devant aucune dépense pour faire de la *Münzgeschichte der Schweiz*, non seulement un des plus luxueux livres de numismatique qui soit, mais encore un monument vraiment national. Tout, en effet, a été exécuté en Suisse : le texte sort des presses de l'imprimeur H. Keller, de Lucerne, les planches, de superbe venue, sont signées Brunner et Hauser, de Zurich. Toutes les monnaies reproduites font partie des musées suisses ou de la collection personnelle de M. Paul Strœhlin. C'est donc bien une œuvre nationale dans la plus large acception du mot ; elle fait honneur à tous ceux qui y ont contribué. Nos félicitations à l'auteur et aux éditeurs.

A. DE W.

Quelques médailles. — Les méreaux des pompiers de Weesp.

Il y a trois mois, M. Kuneman, secrétaire de la ville de Weesp, Hollande septentrionale, me montra une petite série de médailles, qu'il me pria de vouloir bien déterminer ou expliquer. Je crois utile d'en donner dans cette *Revue*

un bref aperçu, car cette collection renferme des pièces restées inconnues jusqu'ici. Ce sont les méreaux des pompiers de la ville de Weesp. Dirks ne décrit pas de méreaux de cette localité, et nulle part, dans aucune collection, je n'en ai rencontré, sauf dans le catalogue de Bom, 19 juin 1876, nº 1624, où ils sont décrits en ces termes : « Alsvoren van Weesp, K, » sans indication de figures. Ce méreau a 40 mill. de diamètre et nous montre à l'avers les armoiries de Weesp (d'azur au pal d'argent) sommées de la couronne impériale et soutenues par deux lions ; au-dessous, dans un cartouche : W · S · B, qu'on peut expliquer : *Weesper Slang Brandspuit.*

Le revers offre une pompe à feu d'ancienne construction, entourée d'un serpent. Un autre exemplaire de ce méreau, appartenant au bourgmestre, a les mêmes armoiries que le précédent, mais les lettres Nº 3 · B au lieu de W · S · B. Au revers on voit une pompe de la nouvelle construction, entourée d'un serpent et le numéro 60.

Cet exemplaire est *indubitablement coulé.*

Quand on examine plus exactement ces deux méreaux, on peut s'étonner de la *couronne impériale* au-dessus de l'écu, car la ville de Weesp n'a jamais eu le droit de porter une pareille couronne, comme Amsterdam, Nimègue, Medemblik et d'autres villes. Mais cet étonnement disparaît quand on remarque sur le pal *les restes de trois sautoirs,* que la lime a négligé de faire disparaître entièrement. Les lettres doivent s'expliquer ainsi : W(ijk) S(chouw) B(urg) = *Quartier du théâtre*, et : Nº 3 B(uitenwijk) = Nº 3 *faubourg.*

Ce sont tous les deux *des méreaux d'Amsterdam*, généralement connus.

Voici l'explication la plus vraisemblable :

Le magistrat de Weesp aura acheté une quantité de méreaux de la ville d'Amsterdam pour les distribuer à son corps de pompiers, après les avoir rendus propres à ce but en écartant à la lime les trois sautoirs d'Amsterdam ; il était cependant impossible de faire disparaître la couronne impériale et de la remplacer par une couronne à cinq fleurons. Lorsque la quantité fut épuisée, le gouvernement municipal a fait mouler en cuivre jaune une nouvelle provision et a anéanti les traces de la fonte au bord par la lime. Les preuves de la fonte et du limage sont incontestables.

Les comptes des trésoriers, dans les archives de Weesp, ne m'ont donné aucun éclaircissement sur cette affaire ; au surplus les pièces elles-mêmes racontent leur histoire.

La petite collection qui nous occupe, comprend encore une médaille en fer de 59 mill. de diamètre, au millésime de 1687, rappelant les victoires de Siklos, Peterwardein, Valpo, Bulsyen et Essek, remportées par les Autrichiens sur les Turcs (1), une médaille d'argent commémorative du traité de commerce conclu entre la ville d'Amsterdam et la République américaine (1782), suite à van Loon, nº 575, deux médailles d'argent offertes, suivant un usage assez répandu en Hollande, à MM. Hendrick Ogelwight (5 oct. 1783) et Iohs Kuneman (5 feb. 1821) à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur naissance, une petite médaille d'argent aux armes d'Amsterdam, souvenir du dévouement déployé par les médecins lors de l'épidémie cholérique de 1852, enfin une médaille d'argent gravée par C.-F. Kons à l'occasion du centenaire de la fondation de l'orphelinat luthérien d'Amsterdam.

* * *

(1) Cette pièce se trouve aux Archives de la ville de Weesp.

Voilà donc une toute petite collection composée d'éléments assez hétérogènes. De pareils cabinets en miniature se cachent encore partout chez des particuliers et dans des institutions publiques et contiennent parfois des objets qui piquent la curiosité des amateurs, qui leur sont même inconnus, comme les méreaux des pompiers de Weesp.

J.-E. TER GOUW.

Histoire de la monnaie, 1252-1894, par W.-A. SHAW, traduit de l'anglais par Arthur Raffalovich. Paris, 1896, in-8°, 384 pages.

Sérieux travail qui vient pour ainsi dire compléter l'*Histoire économique de la propriété, des denrées*, etc., du vicomte d'Avenel. C'est dire que le volume de M. Shaw, qui a déjà eu deux éditions anglaises, s'adresse à la fois aux numismatistes et aux économistes. Trois chapitres sont consacrés à l'histoire de la monnaie proprement dite : 1° Depuis le commencement des frappes d'or jusqu'à la découverte de l'Amérique (1252-1492); 2° depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à la fin du premier cycle de l'influence des métaux du Nouveau-Monde sur les monnaies de l'Europe (1493-1660); 3° de la fin du premier cycle de l'influence américaine jusqu'à nos jours (1660-1894). Puis viennent, en appendice, des aperçus des systèmes monétaires de Florence, de Venise, de l'Espagne, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la France, des États-Unis et de la Russie.

« Le but de ce livre est double, écrit l'auteur dans sa » préface : d'abord, d'éclairer avant tout une question de » principe par l'assistance et l'application de la preuve his-

» torique; en second lieu, de fournir à ceux qui étudient
» l'histoire un manuel élémentaire des monnaies des prin-
» cipaux États de l'Europe du XIIIe siècle à la fin du
» XIXe siècle. »

Ce double but, M. Shaw semble l'avoir très convenablement atteint, et son ouvrage a tout au moins le mérite d'être établi à l'aide de données sérieuses puisées le plus souvent à des sources numismatiques. L'*Histoire de la monnaie* n'a malheureusement pas gagné en clarté à la traduction.

A. DE WITTE.

A propos de l'ange d'or de Jeanne de Brabant.

J'ai dit, ci-dessus, p. 127, que l'ange d'or de Jeanne de Brabant avait été vendu 1,540 francs. Depuis lors, on a répandu le bruit qu'un expert avait attribué à cette monnaie une valeur de 300 francs.

Cela paraît un conte inventé à plaisir: en effet, qui aurait l'idée d'estimer à un si faible prix une monnaie *unique*, du plus haut intérêt, puisque tout le monde sait combien, des amateurs, se disputant une pièce, peuvent faire monter son prix. Donc, serait vraiment téméraire celui qui oserait fixer, dans ces conditions, une valeur précise. C'est ce que j'ai pensé lorsque M. le receveur du bureau de bienfaisance de Malines m'a fait l'honneur de me consulter au sujet de la trouvaille de Niel. Je lui ai répondu qu'il était impossible d'assigner à cette pièce unique une valeur exacte. Tout au plus pouvait-on affirmer qu'elle valait *plusieurs centaines de francs* et qu'elle se vendrait peut-être, en vente publique, à un prix même supérieur à *mille* francs. Cette prévision a été complète-

ment réalisée, et si le prétendu amateur-expert dont on parle avait agi avec la même prudence, nul aristarque, même le plus sévère, n'eût trouvé à lui faire des reproches.

G. CUMONT.

Sous ce titre : *The war medal record, a monthly chronicle for collectors of naval and military medals and orders of chivalry*, la maison Spink and son, 17 et 18 Piccadilly, Londres, vient de créer un périodique nouveau qui ne sera pas sans intérêt pour les numismatistes. L'abonnement est de 12 sh. 6.

A. DE W.

Deux jetons pour les noces d'or de Simon Van den Bergh et d'Élisabeth Van der Wielen, célébrées en novembre 1894.

A. Jeton en cuivre doré, avec bélière et anneau ; diamètre 33 millim. ; — Ma collection.

Droit. Les bustes affrontés des deux époux jubilaires vus de trois quarts, chacun dans un médaillon ovale entouré d'un grènetis. Au-dessus, dans un assemblage de branches de laurier : à droite, sur une banderole : S.(imon) V.(an) D.(en) B.(ergh); à gauche, sur une autre : É.(lisabeth) V.(an) D.(er) W.(ielen). Ces deux banderoles sont réunies par une troisième sur laquelle on lit : 4. NOV.(ember). Sous les médaillons, également un assemblage de branches de laurier et une banderole avec les dates : 1844-1894. Le tout entouré d'un cercle de perles.

Rev. Dans un cercle de perles et en cinq lignes, se trouve

l'inscription suivante : TER | HERINNERING | AAN HET | GOUDEN | HUWELYHSFEEST (1). Dessous, un ornement.

B. Jeton en argent, de forme rhomboïdale. Un ruban aux couleurs nationales (rouge, blanc et bleu) est attaché à l'anneau de la bélière. Diamètre : 27 millim. — Ma collection.

Droit. Au milieu d'un cercle de perles, les armes de la ville de Clèves (2); tout autour, l'inscription : Z(ur) ER(innerun) G A.(n) D.(er) FEIER D.(er) GOLD(enen) | HOCHZEIT | D.(es) BEGRÜNDERS D.(er) FIRMA | SIMON VANDENBERGH | NOVEMBER 1894 ℧

Rev. Le rhomboïde est divisé en trois; au-dessus, l'inscription : FABRIK CLEVE; au milieu, vue de la fabrique de Clèves; au-dessous, case vide; le tout dans un cercle de perles.

Exécuté dans l'établissement de gravure et de frappe de C. Schnürle, à Düsseldorf.

Simon van den Bergh (3), né à Geffen le 26 octobre 1819,

(1) On aurait dû graver correctement : HUWELIJKSFEEST.

(2) V. Volker, professeur au Gymnasium royal de Clèves. « Cleve und dessen Umgegend », p.17. « Dieses Wappen ist ein herzförmiges rothes Schild, worauf sich drei vergoldete Kleeblätter in einem versilberten Herzschilde befinden zum Schildhalter hat es eine männliche Figur in Panzerrüstung mit vergoldeten Bügeln ; den Helm ziert eine gräfliche Krone, auf der Krone sitzt ein weisser Schwan, an dessen Halse das soeben bezeichnete Schild im Kleinen hängt. An beiden Seiten hat der Helm Arabesken zu Verzierung, die aussen roth und inwendig vergoldet sind. Der Schildhalter hält in stehender Stellung das Wappen mit nach beiden Seiten hin ausgestreckten Armen an zwei blauen Bändern; in der rechten Hand hat er zugleich einen Speer, und an der Seiten einen Degen mit vergoldetem Gefäss. »

(3) Fils de Zadok, qui mourut à Geffen, le 11 octobre 1857, âgé de

épousa, à Oss, en octobre 1844, Élisabeth van der Wielen (1), née à Oss le 17 juin 1821. Simon van den Bergh, un des plus considérables fabricants de margarine, commença par fonder une fabrique à Oss, qu'il transféra ensuite à Rotterdam (2), et depuis il éleva encore des fabriques à Bruxelles, à Londres et à Clèves. C'est à l'occasion de ses noces d'or que furent frappés les jetons que je viens de décrire. Les jetons aux légendes allemandes mentionnés sous litt. B furent spécialement faits pour être distribués au personnel de la fabrique de Clèves.

Jonkheer M.-A. SNOECK.

M. Alph. de Witte a réuni des documents d'archives en quantité suffisante pour qu'il lui soit possible de commencer l'an prochain, dans la *Revue*, l'étude des jetons et médailles d'inauguration aux Pays-Bas. Il prie ceux de ses confrères qui posséderaient sur ce sujet des renseignements intéressants de bien vouloir les lui faire parvenir. Il lui serait surtout utile de savoir où se trouvent les exemplaires d'or de ces diverses pièces.

CHRONIQUE DES VENTES EN BELGIQUE. — Les 14 et 16 décembre 1895, a eu lieu à Bruxelles, sous la direction

89 ans et d'Élisabeth van der Wielen qui mourut à Geffen, le 15 février 1830, à l'âge de 56 ans.

(1) Fille d'Abraham, qui mourut à Oss, le 8 mars 1857, âgé de 76 ans et d'Aldegonde van Osten qui décéda à Oss, le 16 décembre 1861, à l'âge de 68 ans

(2) *Voy.* l'article « Over Kunstboter » dans l'*Amsterdammer Weekblad voor Nederland*, n° 924, 1895, avec deux représentations de la fabrique de Rotterdam, vue de la Meuse et vue à l'intérieur.

de MM. Van Duyse et Fiévez, la vente de la collection que M. Boddaert, de Deynze, avait mis cinquante ans à former. - La perle de cette collection, surtout riche en monnaies flamandes, était un petit denier signé du monétaire Simon, portant un R dans le champ du droit. Cette pièce, publiée jadis par M. Piot dans la *Revue belge de numismatique*, t. XIV, p. 280, est restée unique ; elle a été adjugée au prix relativement modeste de 50 francs (1).

La vente de la collection Boddaert marque une reprise pour les monnaies flamandes, que des trouvailles importantes étaient venues déprécier outre-mesure depuis une dizaine d'années. Voici d'ailleurs quelques prix de monnaies d'or :

Florin de Louis de Crécy	51 francs
Mouton d'or de Louis de Mâle . . .	26 —
Cavalier du même	30 —
Lion heaumé	41 —
Noble de Philippe-le-Bon	150 —

à M. Coster. C'est le prix le plus élevé atteint jusqu'ici, en vente publique, par cette monnaie.

Quart de Noble de Gand révolté . . 57 francs

Quelques jetons complétaient les séries de M. Boddaert. Ils ont été vendus par lots de 15 à 40 pièces à des prix fort convenables. Les 434 numéros du catalogue ont produit environ 2,000 francs.

A. DE W.

(1) Cette maille est entrée depuis dans la collection de M. le vicomte B. de Jonghe.

M. Cumont, page 235, s'occupe à nouveau de la médaille Columbanus. Il nous semble que notre confrère oublie le passage du testament cité par lui dans son compte-rendu (*Revue*, 1895, p. 580); qu'il nous soit permis de le rappeler : « la médaille d'or de Sa Majesté impériale et royale Charles VI que feu le mari de cette femme (Columbanus) avait reçue, *en sa qualité de commis des finances de Sa Majesté* ».

C'est donc simplement comme commis des finances que Columbanus reçut une médaille et je ne vois pas, dès lors, en quoi mon hypothèse puisse tant surprendre M. Cumont. Je ne l'ai d'ailleurs émise, cette hypothèse, que pour répondre à son appel.

A. DE W.

AJUSTEURS JURÉS DES POIDS ET BALANCES AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS.

De Corduanier. — Dans une supplique adressée le 17 février 1753 à la Jointe des monnaies, concernant ses fonctions d'ajusteur juré des poids et balances, à Bruxelles, Corduanier fait remarquer : « Que le suppliant depuis un » an passé, étant à la ville de Bruges sur la foire, y a débité » ses poids comme aussy cette année, mais cette dernière » fois, il s'est informé aux achepteurs d'iceux, même jus- » qu'au greffier du magistrat, s'ils en étoient comptants, » ont unanigmement répondu qu'ouy, que plus est ont dit » qu'il seroit très nécessaire d'avoir un adjusteur en leur » ville tel que le suppliant. » Corduanier conclut en priant la Jointe de daigner lui accorder cette place. Cette demande lui fut accordée, car en marge du document on lit : « Le 19 juin 1753, tous présens, résolu de faire dépêcher

» gratis commission au supliant pour faire la fonction
» d'ajusteur des poids de Troyes et balances dans la ville
» de Bruges jusqu'à ce qu'il y aura un ajusteur des poids
» et balances domicilié dans la d^te ville. »

Everard Op de Beek. — Le 24 octobre 1753, la Jointe prévient l'auditeur Van den Boom de bien vouloir informer l'horloger Everard Op de Beek, à Anvers, qu'en suite de l'avis dudit auditeur il a été résolu « de faire dépêcher en
» sa faveur une commission d'ajusteur des poids de Troye
» et de balances avec la charge que vous avez proposé qu'il
» ne pourra faire aucune balance ou poids d'essay pour
» personne sans la permission de la jointe. »

Mousset. — Le 15 janvier 1757, l'ajusteur des poids et balances Mousset présente requête pour obtenir la place de directeur de la Monnaie de Bruxelles, qu'il croit être libre. — On sait que Mousset ne fut pas nommé à ce poste.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Revue numismatique, 1895, 4me trim. — REINACH. Sur la valeur relative des métaux monétaires dans la Sicile grecque. — SOUTZO. Nouvelles recherches sur les origines et les rapports de quelques poids antiques. — DE CASTELLANE (Cte). Demi-gros de Henri V d'Angleterre, frappé à Caen. — DE LA TOUR. Médailles modernes récemment acquises par le Cabinet des médailles.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1895, 6me liv. — BORDEAUX. L'atelier monétaire de Laon pendant la Ligue. — TRACHSEL. Laurea Noves Petrarc amata, médaille originale du XIVe siècle. — VALLENTIN.

Calculs sur le marc de Paris et ses subdivisions. — DE PONTON D'AMÉCOURT. Description générale des monnaies au type chinonais.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningskunde. T. IV, liv. I. — J.-A. VAN DER CHIJS. Particulier papierengeld in Nederlandsch Indië. — A. DE WITTE. Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVIIe et XVIIIe siècles. D. C. Twee penningen van Koningin Wilhelmina. — Gedenkpenning uitgereikt aan Mr G. N. de Stoppelaar. — J. E. TER GOUW. Onuitgegeven munt van Batenburg. — DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. Les trouvailles de monnaies en 1894.

Revue suisse de numismatique, 1895, liv. IV et V. — HAAS. Die Münzen des Standes Luzern. — VALLENTIN. Du compte par livre, sol et denier, synonymes respectifs des nombres 240, 12 et 1. — GROSSMAN. Médaille religieuse inédite de Fribourg. — STÜCKELBERG. Barbarenmünzen des III Jahrhunderts n. Chr. aus der Schweiz. — MAYOR. Médailles suisses nouvelles.

Bulletin de numismatique, t. III, liv. 6. — R. SERRURE. Note sur un denier de Henri Ier, duc de Brabant. — VAN GENNEP. Jeton de Yolande de France, duchesse de Savoie. — VAN BEMMEL. Les projets de monnaies de nickel de M. T. Michelin. — Varia.

N° 7. — CH. DE PAS. Denier inédit de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. — FORTH. Le nouveau dollar colonial anglais.

Mittheilungen des Clubs der Münz-und Medaillenfreunde in Wien, n° 66. — CUBASCH. Die Münzen unter der Regierung des Kaisers Franz-Joseph I. — NENT-

WICH. Wiener Stiftungspfennige. — SCHALK. Nachtrag zum Verzeichniss der im historischen Museum der Stadt Wien ausgestellen Münzen.

N° 67.— An unsere Leser.— VOETTER. Kryptogramme auf römischen Münz-Serien. — VAN HÖFKEN. Weihmünzen.

N° 68. — UNGER. Zur Geschichte der Wiener Raths- und Salvator-Pfennige.

Monthly numismatic Circular, n° 38. — HANDS. Chats on Roman Coins with young Collectors. — Mlle MARIE DE MAN. Inedited or little known Anglo-Saxon Sceattas. — HAZLITT. « Coins of Europa ». —The mints of Spanish Coins. — Un médailleur suisse. — Vauxhall Gardens admission Pass. — An unpublished two and six Penny Token of Birmingham.

N° 39. — HANDS. Chats on Roman Coins with Young Collectors. — HAZLITT. « Coins of Europa ». — The Coinage of Switzerland.

Rivista italiana di nnmismatica, 1895, 4me liv. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica Romana XXXVI. Sull' autenticita degli aurei di Uranio Antonino. — DI PALMA. La Zecca di Campobassa. — PAPADOPOLI (Cte). La Zécca di Nasso. — MARIANI. Desana-Mirandola. — VAN GENNEP. Les viennois noirs d'Amédée VIII, duc de Savoie, de 1416 à 1439. — MORSOLIN. Medaglia in onore di Mursiglio da Carrara; medaglia in onore di Nicolo Quinto.

Wiadomosci numizmatyczno-archeoloziczne, n° 26. — POCHWALSKI. Sur le triple gros à la couronne de Sigismond III.— BOLSUNOWSKY. Les marques en plomb trouvées près de Drohiczyn, et divers articles archéologiques.

Zeitschrift für Numismatik, Band XX, Heft I. — DANNENBERG. Unedirte Mittelaltermünzen meiner Sammlung. — WUNDERLICH. Mecklenburgische Münzfunde. — HEINEMANN. Ein Beitrag zur Kenntniss der Brakteaten Bischof Hartberts von Hildesheim. — FRIEDENSBURG. Ein verkannter Schlesischer Denar. — VON FRITZE. Beitrag zur Münzkunde von Delphi. — KULL. Studien zur Geschichte der Münzen der Herzöge von Bayern-Landshut.

Heft II. — FRIEDENSBURG. Ein Dukat des Bischofs Johannes V, Turzo von Breslau. — SELTMANN. Eine unbekannte Münze der Antonia und Julia, die Tochter des Augustus. — DANNENBERG. Münzfunde aus Pommern und Meklenburg. — VON FRITZE. Die Münztypen von Athen im 6. Jahrhundert v. Chr. — J. CAHN. Ein Beitrag zur Frage des Münzrechts deutscher Könige in Städten mit autonomer Münze. — GAEBLER. Zur Münzkunde Makedoniens.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 9 janvier 1896.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Mubarek Ghalib Bey, attaché à la dette publique ottomane, à Constantinople.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 25 février 1896.

... Sur la proposition de MM. Pety de Thozée et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. D. E. Tacchella, conservateur du musée national de Sophia.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1896.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, n° 207. — *Zeitschrift des Historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1895. — *Berliner Münzblätter*, n° 180. — *Neues Lausikisches Magazin*, t. LXXI. — *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, liv. 1 et 2. — *Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin*, 1895. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 89 et 90. — *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger*, 1895, nos 11 et 12.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, vol. XXX, n° 2.

Angleterre. — *Numismatic Chronicle*, 1895, part III. — *The Monthly numismatic circular*, nos 37 à 39

Autriche-Hongrie. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 66 à 68. — *Wiadomosci numismatyczno-archeologiczne*, n° 26. — *Monatsblatt*, nos 148 à 150. — Magyar Tudomanyos Akademia : 1° *Archœolog. Értento*, t. XIII, nos 3-5, XIV, nos 1-5, XV, nos 1-3 ; 2° *Archœologiai kozleményeh*, t. XVII ; 3° *Ungarische Revue*, 1893, 6-10 ; 1894, 1-10 ; 1895, 1-4 ; 4° *Rapports*, 1893 et 1894 ; 5° Hampel : *A Régibb kozepkor emlekei*, t. I ; 6° Meyer, *Szt.-Simon czüst koporsója Zárában*.

Belgique. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IX, 4e livraison ; t. X, 1re livraison. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. IV, 4e livraison. — *Annales du Cercle histo-*

rique et archéologique de Gand, t. II, 2e livraison ; *Bulletin*, t. III, liv. 6 et 7. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1895, liv. 9-12 ; *Annuaire*, 1896. — *Messager des Sciences historiques*, 1895, 3e livraison. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIV, 3e livraison. — *Revue bibliographique belge*, année I, II, III et IV (*don du bibliothécaire*), VIe année, liv. no 10. — *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, nos 24 et 25.

France. — *Bulletin de la Société de Borda*, t. XX, 3e et 4e trimestre. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXIV, liv. 5 et 6, t. LXXVI, liv. 1 ; partie technique, t. LXXV, liv. 11 et 12, t. LXXVIII, liv. 1. — *Revue numismatique*, 1895, 4e trimestre. — *Annuaire de la Société de numismatique*, 1895, 6e livraison. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8o, no 15. — Société archéologique de l'Orléanais : *Bulletin*, nos 154 et 155. — Antiquaires de Picardie : *Bulletin*, 1894, no 4 ; 1895, no 1. — Académie d'Hippone : *Bulletin*, no 27, et *Comptes rendus des séances*, 1894, pp. XLIX-LXI ; 1895, pp. I-XXIV.

Luxembourg (Grand-Duché). — *Publications de la section historique de l'Institut*, t. XLII, XLIII et XLIV.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. IV, liv. 1.

Portugal. — *O archeologo Português*, vol. I, liv. 1-10.

Suède. — *Antiquarisk Tidskrift*, t. XVI, liv. 2 et 3.

Suisse. — *Revue numismatique*, 1895, liv. IV-V.

Ouvrages non périodiques.

BORDEAUX. — *Monnaies royales françaises inédites ou peu connues*. Paris, 1895, in-8o, 51 pages, 1 planche. — *État des connaissances numismatiques concernant les ateliers monétaires de Compiègne et de Melun pendant la Ligue*. Paris, 1895 grand in-8o, 15 pages, vignettes. — *Les ateliers monétaires de Clermont-Ferrand et de Riom pendant la Ligue*. Paris, 1895, grand in-8o, 25 pages, vignettes. — *Le sceau de la corporation des monnayeurs de Figeac, etc.* Paris, 1895, grand in-8o, 56 pages, vignettes. — *L'atelier monétaire de Laon pendant la Ligue*. Paris, 1895, grand in-8o, 14 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

CARNOY. — *Le comte Arthur de Marsy*. Paris, 1895, petit in-4°, 7 pages, portrait. (*Don du comte de Marsy*.)

CAUCICH. — *Notizie storiche intorno alla instituzione delle officine monetarie italiane*. Firenze, 1895, fascicule I. (*Hommage de l'auteur*.)

CHAUTARD. — *De la préparation et de la conservation des empreintes de monnaies et jetons. Essai de classification à suivre dans l'étude du jeton français*. Genève, in-8°, 12 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

CORAGGIONI. — *Münzgeschichte der Schweiz*. Genève, 1896, in-4°, XI-184 pages et L planches. (*Don des éditeurs, MM. Stroehlin et Cie*.)

DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fascicule 21. (*Hommage des auteurs*.)

DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. — *Koninklijk kabinet van Munten Penningen en gesneden Steenen*. La Haye, 1895. (*Hommage de l'auteur*.)

DE JONGHE (Vte B.). — *Quatre monnaies de Guillaume de Bronckhorst, seigneur de Batenbourg et de Steyn*. Amsterdam, 1895, in-8°, 5 pages, 1 planche. — *Trois monnaies liégeoises inédites*. Bruxelles, 1896, in-8°, 3 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)

DE MARSY (Cte A.). — *L'exposition rétrospective de Reims*. Paris, 1895, in-8°, 20 pages. — *Notes bibliographiques*. Anvers, 1895, in-8°, 8 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

DE WITTE (A.). — *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc*. T. II, 1re livraison. (*Envoi de l'Académie d'archéologie*.) — *Notes sur les Roëttiers*, 3e article, Paris, 1895, in-8°, 10 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

DONNET (F.) — *Rapport sur le congrès de Tournai*. Anvers, 1896, in-8°, 23 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

GNECCHI (F.). — *Monete romane*. Milano, 1896, in-12, XV-182 pages, 15 planches et vignettes. — *Appunti di numismatica Romana*, XXXVI, Milano, 1895, grand in-8°, 30 pages 1 planche. (*Hommage de l'auteur*.)

LEITE DE VASCONCELLOS. — *Elencho das Liçoẽs di numismatica*. Lisboa, 1894, in-8°, 87 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

MAXE-WERLY (L.). — *Histoire numismatique du Barrois*. Bruxelles, 1895, in-8°, 265 pages, nombreuses vignettes. (*Hommage de l'auteur*.)

MAZEROLLE. — *Les Blaru, orfèvres et graveurs parisiens*. Paris, 1895, in-8°, 35 pages. (*Hommage de l'auteur*.)

QUINTARD. — *Les fouilles du Vieil-Aître, cimetière mérovingien.* Nancy, 1895, in-8o, 38 pages, 5 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

ROEST. — *Le florin dit « Strampraidsche Gulden ».* Bruxelles, 1896, in-8o, 8 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

ROUYER. — *L'œuvre du médailleur Nicolas Briot en ce qui concerne les jetons.* Nancy, 1895, in-8o, 238 pages, XIV planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

STORER. — *The medals and tokens of Rhode Island.* Boston, 1895, petit in-4o, 14 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

TRACHSEL. — *Laurea Noves, Petrac amata, médaille originale du* XIVe *siècle.* Paris, 1895, grand in-8o, 10 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

VALLENTIN (R.). — *La monnaie d'Embrun.* Paris, 1895, grand in 8o, 57 pages. — *Du prétendu monnayage mixte de Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul, et de Charles VI.* Valence, 1895, in-8o, 10 pages — *De la moneta Blaffardorum.* Genève, 1895, in-8o, 18 pages. — *Les liards créés par Henri III en* 1577. Paris, 1895, in-8o, 10 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Circulaire numismatique universelle, nos 11-13. — ZSCHIESCHE et KÖDER, *Catalogues* nos 14 et 15. — *Numismatischen Offerten-Blatt,* nos 30-32. — *Auktions Katalog,* nos 140-141. — *Catalogue Merzbacher.* — *Bulletino numismatico,* de SANGIORGI, à Rome. — *Catalogo de monete antiche,* no 7, de MORÇHIO et MAYER. — *Collection du marquis Luigi Paulucci de' Calboli Piazza,* Rome, 1896, avec 1 planche. (*Envoi de M. le chevalier Vitalini.*) — *Catalogue de vente,* de M HESS; *Catalogue de la collection Schultze,* avec 2 pl.; *Catalogue de collection von der Heyden,* avec 4 planches. (*Envoi de M. Hess.*) — *Vente de monnaies françaises,* Paris, 1895, avec 1 planche. *Collection Timothée Brent ; Collection Rodrigo J. Alvez Soutzo,* avec 1 planche. *Monnaies romaines et grecques recueillies en Orient,* avec 2 pl. *Collection Butor,* avec 2 pl. (*Envoi de M. R. Serrure.*) — *Numismatischer Verkehr,* 1896, nos 1-2. — *Catalogue no 19 à prix marqués,* de M. A. SATTLER. — *Catalogue à prix marqués,* de M. DE NOBELE. — *Catalogue no 20 à prix mar-*

qués, de M. C. Dupriez — *De drie stempelsnijders of medailleurs Theodoricus van Berckel.* (*Don du bibliothécaire.*) — *Feuille ordonnance monétaire de l'évêque de Liége*, 1772. (*Don du bibliothécaire.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de la ville de Bruxelles.

Médaille en bronze à l'effigie de Joseph Godefroid, par Jul. Dillens.

Don de M. Vanden Broeck

Médaille en bronze à l'effigie d'Ignace van Brée, par Hart.

Don de M. le lieutenant Docq.

Jeton de cuivre frappé à Bruxelles, en 1576.

Don de M. A. de Witte.

Gauloise, en potin, attribuée aux Nerviens. — Saïga mérovingienne. — France : Florette de Charles VII et pièce d'argent de Louis XIV. — Quatre jetons français. — Deux monnaies, argent et billon, de Charles-Quint pour la Franche-Comté. — Cuivre de Napoléon III. — Deux poids monétaires d'Anvers.

Soit en tout : 7 monnaies, 5 jetons, 2 médailles et 2 poids monétaires.

Bruxelles, le 18 février 1896.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Alphonse de Witte.

UN DENIER INÉDIT

DE

PÉPIN LE BREF

(752-768).

L'or fut, dans les premiers temps de la période mérovingienne, le métal à peu près exclusivement employé à la frappe des monnaies.

Les raisons, généralement admises, de semblable organisation monétaire assez peu fréquente, sont les suivantes :

1° Le produit des impôts, lesquels se percevaient vraisemblablement, en majeure partie, en nature, était transformé en or par les officiers receveurs, monnayé par eux et mis en circulation avec la garantie de leur signature et le nom de la localité qui avait fourni les taxes ;

2° L'immense quantité de deniers d'argent et de grands bronzes romains encore en circulation à cette époque, suffisait amplement aux besoins de la population chez laquelle les transactions par échanges étaient d'ailleurs encore fort nombreuses.

Cet état de choses fut probablement modifié à la fin de la période mérovingienne, tant à

cause des nombreux abus qui s'étaient glissés dans la fabrication des monnaies d'or que de la disparition progressive des espèces monnayées romaines en argent et en bronze. De plus, les besoins monétaires avaient sensiblement augmenté aux VIIe et VIIIe siècles, et le développement des mines d'argent avait naturellement fait songer à l'utilisation de ces nouvelles richesses métalliques.

Ces temps virent sans doute la cessation de la frappe des monnaies en or et l'émission de ces nombreux deniers mérovingiens en argent, si rares avant les découvertes de Plassac, de Vence et de Cimiez et dont la circulation devait être abondante au moment de l'avènement de Pépin le Bref.

Ce prince puissant ne dut pas changer les usages monétaires existant au début de son règne, ce qui explique parfaitement que l'on n'ait pas retrouvé de pièces en or à son nom, sans que l'on connaisse pourtant de document où il parle de la suppression de ces espèces. Ses premières monnaies furent certainement des deniers petits et épais ressemblant beaucoup aux pièces mérovingiennes en argent et aux sceattas ou saïgas, ces monnaies de transition dont l'émission suivit celle des deniers mérovingiens.

Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur une de ces rares premières monnaies de petit module de Pépin le Bref. En voici le dessin et la description :

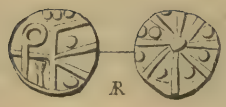

Droit. Monogramme dont les éléments principaux sont les lettres : P, I, R et F (PIpinus Rex Francorum). Plusieurs globules se voient dans le champ.

Revers. Croix très pattée, à bras très larges, avec un globule au centre, et que l'on rencontre pour la première fois sur une monnaie de Pépin. Chose très curieuse, une croix analogue se retrouve sur les deniers dits bastiniens, du Brabant. Des globules se voient également dans les branches et dans les cantons de la croix.

Argent. Poids : 1gr.296. Notre collection.

Notre denier est frappé sur flan très épais et rappelle beaucoup les saïgas et comme aspect et comme style. Il a un air de famille incontestable avec le numéraire des dernières années de la période mérovingienne et a dû être forgé tout à fait au début du règne de Pépin, peut-être même avant qu'il n'ait pris le titre de roi des Francs (752). Cette dernière hypothèse expliquerait la petitesse des caractères P et I par rapport aux lettres R et F, qui seules désigneraient la personnalité du roi des Francs. Notre denier serait alors un des premiers essais d'usurpation des droits monétaires par Pépin, encore maire du palais (1).

(1) On pourrait être tenté, vu le caractère encore si mérovingien de notre pièce, d'y voir peut-être le résultat d'un monnayage plus ancien

Quant au lieu d'origine du denier qui nous occupe, il faut vraisemblablement le chercher dans le nord de la monarchie, où les monnaies pipiniennes portent fréquemment le nom du prince sous la forme PIPI, forme qui se rencontre rarement dans le centre et dans le midi du royaume. Le caractère particulier de la croix du revers vient fortifier cette manière de voir.

Le denier que nous venons de décrire diffère sensiblement des monnaies de Pépin retrouvées jusqu'à ce jour. L'importance de cette pièce, qui fait connaître un rare échantillon du tout premier monnayage de petit module de Pépin le Bref dans le nord de la monarchie, n'échappera pas aux nombreux amateurs de monnaies de la deuxième race. Ils peuvent, à partir de maintenant, espérer découvrir encore de nouveaux deniers de cette période historique si intéressante et trop peu connue. Ces pièces viendraient peut-être jeter un peu de jour sur l'histoire monétaire si obscure de ces temps reculés.

Vte BAUDOUIN DE JONGHE.

encore, dû à Pépin de Herstal, *major domus* d'Austrasie, soit même à Pépin de Landen, qui a occupé les mêmes fonctions. Une semblable tentative d'émancipation nous semble cependant complètement inadmissible, à une époque aussi reculée.

MONNAIES

DES

COMTES DE LIMBURG-SUR-LA-LENNE

Pl. VI et VII.

Le comté de Limburg-sur-la-Lenne était un démembrement de l'ancien comté d'Isenburg ou Isenberg, qui avait été confisqué sur le comte Frédéric d'Isenburg, condamné, en 1226, à la diète tenue à Francfort, pour le meurtre de saint Engelbert, archevêque de Cologne, qu'on lui imputait; d'après la sentence, les fiefs devaient faire retour aux seigneurs dont ils relevaient et les alleux partagés entre les plus proches parents du comte, à l'exclusion absolue de sa femme et de ses enfants. Cette sentence était à peine connue, que les seigneurs voisins, et parmi eux le plus ardent était le comte Adolphe de la Marck, cousin du comte Frédéric, envahirent le comté pour se le partager.

Le duc Henri IV, de Limbourg, beau-frère du comte d'Isenburg, qui désapprouvait la sévérité de la sentence qui frappait le comte et ses enfants, et la rigueur avec laquelle elle avait été mise à exécution, prit la défense de ses neveux et, pour empêcher qu'on ne les dépouillât entièrement du patrimoine de leur père, fit sommer le comte de la

Marck, qui s'était déjà emparé d'une grande partie du comté, de se dessaisir de ses conquêtes. Sur son refus, le duc se vit contraint de recourir à la force des armes pour l'y obliger (1227) et d'attaquer le comte, qui était soutenu par le nouvel archevêque de Cologne.

La guerre se prolongea quelques années; elle ne se termina qu'en 1243, par suite d'un accord conclu avec Adolphe, comte de la Marck, par le duc Henri et Englebert, évêque d'Osnabruck, oncles de Thierry d'Isenburg, fils de Frédéric. Grâce à cet accommodement, Thierry recouvra une partie de la succession de son père et consentit à ce que l'autre partie, dont l'archevêque de Cologne avait déjà investi le comte de la Marck, restât à celui-ci. Cet accord fut confirmé par Frédéric, frère de Thierry et leurs trois sœurs. Ce sont les biens attribués à Thierry qui formèrent le comté de Limburg (1), pas bien étendu et presqu'enclavé dans le comté de la Marck.

On était convenu dans cet arrangement que Thierry serait libre de faire fortifier le château de Neuen-Limburg, qui était sa résidence, mais qu'il ne pourrait fortifier la ville bâtie au pied de la forteresse.

Le château de Limburg, appelé également Hohen-Limburg ou Neuen-Limburg (Novi Castri Limburg super Lennam) (2), bâti sur une montagne

(1) *Voy.* Kremer, *Academische Beiträge*, II, p. 124.

(2) Accord de 1243.

que baigne la rivière la Lenne, avait été construit par le duc de Limbourg pour son neveu, au commencement de la guerre qu'il avait entreprise pour le réintégrer dans les possessions de sa famille (1). Afin de s'assurer plus promptement de ce poste, le duc en fit d'abord faire les constructions en bois et le munit de fortifications ; on disait dans le temps que le duc y avait amené autant de soldats qu'on avait employé d'ais pour le fortifier (2).

Le 17 juillet 1242, Thierry, qui s'intitule seigneur d'Isenberg, reprit en fief de son oncle Henri, duc de Limbourg, comte de Berg, l'alleu du château de Limburg sur la Lenne avec les *curtes* de Hufele et de Wamemell, du consentement de ses oncles paternels ; c'était un moyen de s'assurer un appui contre ses puissants voisins.

Le Roi des Romains, Guillaume de Hollande, accorda, en 1252, à Thierry, comte d'Isenburg, le droit d'établir des foires hebdomadaires dans tels endroits de ses domaines qu'il le jugerait convenable ; c'est à cette concession que Grote croit pouvoir faire remonter l'origine du droit de battre monnaie que les comtes ont exercé à Limburg, car ce droit était ordinairement la conséquence de la concession d'un marché (3).

Il ne faut pas confondre le château de Limburg

(1) Ce fut vers 1227, mais les opinions varient sur cette date.

(2) Levold von Northof, *Chronik der Grafen von der Marck*, p. 76, édit. de Tross.

(3) Grote, *Blätter für Münzkunde*, III, p. 116. — *Voy.* Leitzmann.

avec les autres endroits portant le même nom, où a été exercé le droit de monnayage. Sans compter le duché de Limbourg, en Belgique, on en trouve plusieurs en Allemagne : il y a d'abord la seigneurie de Limburg-sur-la Lahn, au duché de Nassau; en outre, le comté de Limpurg, situé sur les confins de la Souabe et de la Franconie, et l'abbaye de Bénédictins de ce nom, dans le comté de Linange (Bavière rhénane) que le Roi des Romains, Henri IV, donna à Einhard, évêque de Spire, *abbatiam Lintburch in pago Spirgowe*, en y attachant le droit de battre monnaie, droit que les comtes de Linange ont exercé en qualité d'avoués de l'abbaye. Il existe un denier d'un de ces seigneurs qui porte la légende EMECHO COMES DE LI, et au revers LI. M. B. V. R. G. E. N. SIS (1). On donne aussi parfois le nom de Limborch à la seigneurie de Limbricht, située dans le Limbourg, et les abréviations usitées dans les légendes des monnaies ont amené une confusion entre les monnaies de Limburg et celles frappées à Limbricht (2).

Les comtes de Limburg-sur-la-Lenne ont frappé des monnaies non seulement à Limburg, mais également à Broich et à Rellinghausen, en qualité

(1) *Voy.* Leitzmann, *Wegweiser auf dem Gebiete der deutschen Münzkunde*, p. 456. — J.-G. Lehmann, *Geschichte des Klosters Limburg bei Durckheim an der Haardt.*

(2) Van der Chijs, *De Munten der leenen van de voormalige hertogdommen Braband en Limburg*, p. 308.

d'avoués du Chapitre des Dames qui y existait.

La *Revue belge de Numismatique* a publié un travail sur les monnaies de Limburg : plusieurs des pièces ici publiées y ont été décrites. Aussi l'étude que la *Revue* a bien voulu accueillir n'est-elle pas entièrement nouvelle, mais nous avons pu compléter la série des monnaies et, grâce aux indications qu'un numismate a bien voulu nous fournir, nous avons cru pouvoir imprimer cette nouvelle édition. L'attribution de certaines pièces peut soulever des objections, mais il est souvent difficile de déterminer des monnaies quand celles-ci ne nous fournissent pas, par elles-mêmes, des éléments de solution.

L'histoire des comtes de Limburg-sur-la-Lenne a été faite par Kremer, qui l'a publiée dans le second volume de ses : *Beiträge zur Jülischen Geschichte;* il l'a établie sur des documents de l'époque et il a pu rectifier les erreurs que contenaient les anciennes généalogies.

Thierry I.

Thierry, premier comte de Limburg, porta jusqu'en 1263 le titre de comte d'Isenburg, mais en 1269 on le trouve qualifié de comte de Limburg, bien que ce ne fût qu'en 1275 qu'il céda à l'archevêque de Cologne le château d'Isenburg, avec l'avouerie et d'autres biens, moyennant le paiement d'une pension. Sur son sceau, il conserva la rose d'Altena ou d'Isenburg, qui était l'écusson

primitif de sa famille; ses descendants modifièrent leurs armoiries pour adopter le lion de Limbourg, mais ils conservèrent la rose sur leurs monnaies comme souvenir de leur origine. Ces changements d'armoiries étaient fréquents à cette époque; on en trouve un exemple dans la famille d'Altena dont descendait le comte Thierry: les trois branches qu'elle forma avant le XIIIe siècle portaient toutes les trois des écus différents.

On ne connait pas de monnaies de Thierry I, mais si on peut accepter l'opinion de Grote que la concession d'un marché entraînait celle du droit de monnayage, il n'est pas improbable que ce seigneur ait usé de ce droit après l'octroi qui lui fut fait, en 1252, par le Roi des Romains.

Thierry I vécut jusqu'à un âge très avancé, car il vivait encore en 1297, et, d'après les historiens, il n'avait guère plus de quinze ans lors de la condamnation de son père, en 1225. On lui connait deux fils, Jean et Everard; celui-ci fut l'auteur de la branche cadette de la famille connue sous le nom de Limburg-Stirum.

Jean continua la lignée des comtes de Hohen-Limburg ou Limburg; il fut associé par son père au gouvernement, mais il mourut avant lui; il est encore cité en 1275, mais en 1280 il n'existait plus, comme le prouve l'accord conclu cette année avec l'abbaye de Werden. Jean laissa deux fils, l'aîné nommé Thierry comme son grand-père, le second, Frédéric. C'est avec Thierry II que l'on

peut commencer la série des monnaies des comtes de Limburg.

Thierry II.

Thierry II et son frère Frédéric, fils de feu Jean de Limburg, figurent dans un accord conclu en 1280, par leur grand-père, le comte Thierry, avec l'abbaye de Werden pour l'avouerie à Eicholt (1). En 1297, il donna à l'abbaye de Frondenberg, du consentement de son grand-père Thierry et de son oncle Éverard, un bien à Bertinclo, nommé Wiegut (2).

Aucun historien ne nous apprend si les comtes Thierry de Limburg prirent part à la guerre qui éclata, en 1288, entre le duc Jean de Brabant et Renaud, comte de Gueldre, pour la succession au duché de Limbourg; il est probable qu'ils se rangèrent du parti du comte de Gueldre, comme le fit le comte Éverard (3), car le comte de la Marck, allié du duc de Brabant, s'empara du château de Limburg, où l'archevêque de Cologne avait mis garnison (1288 ou 1289).

Bien que la bataille de Woeringen eût décidé du sort du duché de Limbourg en faveur du duc,

(1) Kremer, (*cité*), p. 42.

(2) von Steinen, *Westfälische Geschichte*, II, p. 828.

(3) Une chronique citée par Willems dans son édition de Van Heelu, nomme parmi les alliés du comte de Gueldre un Jean, seigneur de Limburg. S'il n'y a pas une erreur dans le nom, ce Jean ne peut être que le fils aîné de Thierry II (Van Heelu, p. 379). Voy. J.-T. Brosius. *Ann. Cliviæ*, II, p. 25.

la guerre continua en Westphalie entre le comte de la Marck et Sigefroid, archevêque de Cologne, successeur de l'archevêque Wighbold de Holte. En 1299, le chevalier Sobbe qui était venu au secours de l'archevêque, ravagea avec ses troupes le comté de la Marck et reprit le château de Limburg au profit du jeune comte. L'année suivante, le comte de la Marck détruisit le château de Sobbe, à Warden sur la Ruhr et fit bâtir sur le mont Eicke, en face de Limburg, un château, auquel il donna le nom de Eickel (1), pour servir de poste d'observation. La paix conclue peu de jours avant la Noël de cette année, remit de nouveau le comte de la Marck en possession du château de Limburg.

Les hostilités ne tardèrent pas à reprendre et de nouvelles vicissitudes vinrent fondre sur le château. En 1303, Ludolf de Dycke, chanoine de Cologne et official de l'archevêque, reprit le château sur le comte de la Marck, mais le nouvel archevêque de Cologne, Henri de Virnenburg, qui devait en partie son élection au comte de la Marck, le lui rendit. Quelques années plus tard, grâce, sans doute, à l'influence d'amis, il le remit à son légitime propriétaire, qui, entretemps, avait atteint un âge plus viril (2). Cette dernière circonstance indique qu'il s'agit de Thierry III et

(1) Levold von Northof, VI, 130.

(2) von Steinen, *l. c.*, II, 61317.

non de Thierry II, qui n'est plus cité dans les chartes après 1297.

On peut attribuer à Thierry II, un denier sur lequel le comte est représenté de face à mi-corps, la tête ceinte d'un chapel de roses; il tient de la main droite une branche et de la gauche une fleur; sur la poitrine, il porte un écu au lion de Limbourg, la queue fourchée. La légende manque.

Rev. Dans un triangle, le buste du comte posé de face, la tête ceinte également d'un chapel de roses, dans les coins des angles trois globules posés un et deux; on ne lit plus qu'un fragment de la légende : MOꝑ-ꞒTꞇ.

Pl. VI, n° 1.
Notre collection.

Ce denier rappelle ceux de Guillaume Ier, comte de Berg (1296-1308) (1) qui, eux-mêmes, s'inspirent des deniers impériaux de Dortmund, d'abord émis par Rodolphe de Habsbourg (2).

Le comte Thierry II avait épousé Berthe de Gotterswyck, dont il eut un fils nommé Jean; la pénurie de documents de l'époque relatifs à la famille, comme le constate Kremer, ne permet pas d'établir d'une manière certaine le degré de parenté existant entre Thierry II et son successeur Thierry III : celui-ci était son fils ou son petit-fils,

(1) Grote, *Münzstudien. Band* 7, pl. VII.

(2) Cappe, *Die Münzen der Deutschen Kaiser*. Dresden, 1848, pl. XI, nos 752 à 757.

fils de Jean. Kremer pense que Thierry III était frère cadet de Jean.

Thierry III.

Thierry III, comte de Limburg, fut, comme on l'a vu plus haut, réintégré dans la possession du château de Limburg, vers 1309, par la cession que lui en fit le comte de la Marck. Une charte de l'année 1318 nous apprend que l'archevêque de Cologne l'excommunia à cause de ses empiètements sur les droits de l'abbaye d'Essen, dont il s'était injustement approprié les biens. L'archevêque interdit aussi à sa femme l'entrée des églises de son diocèse ; celle-ci nommée Lise ou Élisabeth, est renseignée dans l'acte de renonciation qu'elle et son mari firent à Thierry, comte de Clèves, de leurs prétentions sur la seigneurie de Strunckede.

Thierry III vivait encore en 1342. Kremer pense qu'il mourut peu après et qu'en 1348, Thierry IV lui avait déjà succédé. Il y a, à mon avis, une confusion entre les deux membres de cette famille : il est d'autant plus important de la relever, que la filiation que cet auteur a établie a été généralement admise, sauf par l'éditeur des *Westfälische Siegel des Mittelalters*, qui fait vivre ce comte jusqu'en 1354.

Le comte Thierry de Limburg, son fils Cracht et son petit-fils (eenclin) Thierry, ainsi que ses parents Jean de Limburg, chevalier, dit von

Styerheim, et Thierry, frère de celui-ci, appartenant à la branche cadette de cette famille, et Burchard de Broich conclurent, en 1348, un traité d'alliance avec Gérard de Juliers, comte de Berg, en vertu duquel les seigneurs de Limburg s'engagaient à perpétuité à venir en aide au comte de Berg, s'il avait une guerre à soutenir (1).

Cet acte doit concerner Thierry III et non son successeur, comme le dit Kremer, qui n'a pas pris garde que la chronologie s'oppose à ce que ce dernier eût déjà un fils, et à plus forte raison un petit-fils, majeur en 1348; en calculant le nombre de générations existant entre Thierry Ier et Thierry IV, celui-ci était né au plus tôt en 1320; cette date correspondrait à peu près à celle de la naissance du petit-fils (eenclin) (2) de Thierry III, qui était fort jeune en 1348, puisqu'il n'avait pas encore de sceau propre.

En outre, le chevalier Cracht, qui, d'après Kremer, était un fils de Thierry IV, était, d'après un document de l'année 1340, frère d'Everard, fils aîné du comte Thierry III, mais qui mourut jeune. Cracht est encore cité en 1350 comme fils du comte Thierry dans l'acte par lequel celui-ci reconnaît que son château de Limburg sera ouvert au comte de Berg et qu'il y aura libre accès. Ce

(1) Kremer, *cité*, p. 146 Le traité de 1348 a été publié également par Lacomblet, mais d'après une expédition moins complète.

(2) Les glossaires allemands varient sur la signification du mot *Eenclin*, qui correspondrait à *Enkel*.

droit avait été reconnu dans un accord conclu en 1271, et le comte de Berg en avait usé en y plaçant Gérard Schinkert après que le comte Thierry avait été dépossédé dans la lutte qu'il avait soutenue contre le comte de la Marck. Le comte le confia, en 1350, au comte de Limburg, à condition de donner une nouvelle reconnaissance de cette obligation. Il semble indiqué qu'il s'agit ici de Thierry III.

On peut attribuer au comte Thierry III un gros tournois ne portant que le prénom du seigneur qui l'a fait frapper avec la mention de son titre de comte, sans indication du lieu de provenance.

✠ TVRONVS CIVIS. Type ordinaire des gros tournois, châtel entouré d'une bordure de fleurs de lis.

Rev. ✠ DIDERICVS COMS en légende intérieure; la légende extérieure porte BNDICTV ⁘ SIT NOMEN DNI ⁘ NRIHVXII; un lion précède la légende; au centre une croix.

Pl. VI, n° 2.
Notre collection.

Van der Chijs (1) l'attribue à Thierry de Heinsberg, comte de Looz. Cette attribution concordait pour la date, ce comte étant un des rares seigneurs ayant droit de frapper monnaie qui portaient à cette époque le prénom de Thierry; mais il faut faire observer que les autres gros tournois de ce

(1) Van der Chijs, *Munten van Braband*, pl XXXII, n° 2.

seigneur portent le nom de la localité pour laquelle ils ont été frappés, et il serait difficile d'expliquer sur celui-ci le petit lion qui précède la légende, car il ne fait pas partie des armes de Looz, ni de Heinsberg, et il ne se retrouve pas sur les autres gros tournois de ces seigneurs, tandis qu'il est tout naturel de l'attribuer à Limburg, où il a sa raison d'être.

On ne peut guère séparer cette pièce d'une autre qui porte un type semblable :

✠ ꝟVRONVS · ꝟIVIS.

Rev. DIDERICOS ꝟOMS en légende intérieure ; la légende extérieure porte : BHDIꝟTV · SITHOꝏꝟHDHI · HRH·····; au centre une croix.

Pl. VI, nº 3.

Revue belge de numismatique, 1862

Ce gros doit être de provenance allemande. Le seul exemplaire connu porte au revers une contremarque à la roue, emblème de Mayence ou d'Osnabruck, preuve qu'il a circulé en Westphalie ou dans les provinces rhénanes. Le fait qui rend l'attribution à Limburg plus probable, c'est que l'on connaît des monnaies de cette nature frappées par les abbés de Werden, les abbesses d'Essen et les comtes de Nassau, qui étaient voisins de ce comté.

La forme *os* donnée au nom n'est pas sans exemple dans la numismatique allemande du XIVe siècle : sur les deniers de l'empereur Charles IV

frappés à Dortmund, on lit *Carolos imp.* au lieu de *Carolus.*

Je n'oserais attribuer à Limburg le mouton d'or avec la légende DOD — CO — L, cette monnaie doit plutôt revenir à Thierry de Heinsberg, comte de Looz ; elle est identique de gravure au mouton frappé par Arnould d'Oreye, seigneur de Rummen, proche voisin de Looz, la légende elle-même est conçue dans une forme analogue : TR' — DO · R.

Mais on peut lui donner avec plus de raison un florin d'or avec la légende : S IOHA — HHES B. Dans le champ de la pièce un Saint-Jean-Baptiste debout tenant une croix longue ; à côté de la tête, une aigle.

Rev. DECORI — C : COMES. Une fleur de lis.

Pl. VI, nº 7
Notre collection.

On l'a attribué à Thierry de Heinsberg, comte de Looz, mais le florin d'or de ce seigneur est d'une gravure toute différente et porte la légende TERICS — LOS COM ·. Le nom du comté de Looz est également indiqué dans la légende du florin d'or de Godefroid de Dalenbroeck, qui prétendit à la succession de Looz après la mort de Thierry de Heinsberg et il est calqué sur celui de son prédécesseur.

Celui que nous décrivons a un aspect plutôt rhénan que belge. Il est exactement imité de celui de Guillaume V, duc de Juliers (1357-1361) qui porte

l'inscription ✠ WILHELMVS DVX, sans indication non plus du pays où il a été frappé. Les autres princes qui ont frappé de ces florins, ont tous monnayé de 1350 à 1360.

Quelques autres différences entre les florins de Looz et de Limburg méritent d'être signalées. La croisette qui précède le nom ne se retrouve pas sur les florins frappés en Belgique; le comte de Looz semble s'être attaché à imiter exactement le type de ceux-ci, car l'aigle placée à côté de la tête de Saint-Jean est plus petite sur le florin de Looz que sur celui de Limburg, et on peut remarquer que les têtes de lion qui se trouvent sur les florins de Brabant et de Flandre sont de dimension moindre que les aigles ou les lions des florins allemands.

La différence dans la manière d'écrire le nom DEORIC au lieu de THERICS rend aussi très probable la supposition que ces deux pièces n'ont pas été frappées par le même seigneur.

Il existe pour cette époque une série de billons imités de ceux que Louis de Crécy, comte de Flandre (1322-1346), frappa d'abord avec indication des ateliers monétaires d'Alost et de Gand, puis sans indication d'officine monétaire (1). Le classement de ces petites pièces présente certaines difficultés; on peut cependant attribuer à Thier-

(1) *Recherches sur les monnaies des Comtes de Flandre*, par Victor Gaillard. Gand, 1852.

ry III, trois d'entr'elles portant une légende allemande.

✠ GREVE ⁘ DIDDERIC ⁘ ꝗ. Dans le champ un grand L, accompagné de deux tréfeuilles et de deux quatrefeuilles; les mots de l'inscription sont séparés par des rosettes ainsi que les deux dernières lettres.

Rev. CIVI-TAS-LVM-COM. (Civitas lymburgensis comitis ou comitatus.) Croix longue coupant la légende.

Cette pièce, par son aloi et son style, rappelle plutôt les billons flamands de la première catégorie, il n'en est plus de même des suivantes qui sont de plus bas titre.

Pl. VI, nº 4.
Notre collection.

GREVE DIDDERICꝗ···· Même type que le numéro précédent.

Rev. MON — ETA — DEL — IMB'.

Pl. VI, nº 5.
Notre collection.
Revue belge de numismatique, 1862.

✠ GREVE DIDDERICꝗ· ··

Rev. MON — ETA — DEL — IMB. Une croix coupe la légende comme sur les autres pièces.

Pl. VI, nº 6.
Notre collection.

La lettre L placée au milieu du champ de l'avers est peut-être destinée à faire suite à la

légende et à la compléter. Ce même type à l'L a été employé par différents seigneurs : par Jean, seigneur de Cunre, par Arnould, seigneur de Stein, etc.

Thierry IV.

Thierry IV, comte de Limburg, était petit-fils de Thierry III ; son père Éverard est cité dans une charte de 1342, comme fils aîné du comte, mais il mourut peu de temps après, et avant son père, car il n'est plus cité dans le traité conclu en 1348 entre le comte de Berg et tous les membres de la famille de Limburg. Thierry, petit-fils de Thierry III, y figure aussi, mais il devait être fort jeune à cette époque, car il n'avait acquis alors aucun des degrés de la chevalerie, et il ne scella pas ce traité parce qu'il n'avait pas encore de sceau.

Il put terminer d'une manière avantageuse, en 1366, le conflit qui existait déjà entre son grand-père Thierry et Bourchard de Broich, relativement au patronage de l'église de Mulheim-sur-la-Ruhr que celui-ci lui contestait ; les arbitres, Engelbert de la Marck et Guillaume de Berg, comte de Ravensberg, se prononcèrent en sa faveur. Bourchard de Broich mourut peu après ; son fils Thierry, désirant mettre fin à cette contestation, abandonna toutes ses prétentions au patronage de l'église ; l'acte en fut dressé à l'abbaye d'Essen le 2 juillet 1368.

Thierry IV a également fait frapper des monnaies de billon.

✠ MONETA · L'BORENAS. Grand L entouré de tréfeuilles ou quatrefeuilles.

Rev. ✠ TDO — COS — L'BO — REN. Croix coupant la légende.

Pl. VI, nº 8.
Notre collection.

✠ MONETA ... BORN. Le grand L du champ est surmonté de 3 roses posées en triangle et il est accompagné de deux quatrefeuilles et d'un trèfle.

Rev. TDO — COM... S. Croix coupant la légende.

Pl. VI, nº 9.
Notre collection.

✠ MONETA LIMBORENS. Grand L accompagné de deux roses en chef et d'une en pointe, et de deux quatrefeuilles sur les côtés.

Rev. Le nom du comte est remplacé par une devise pieuse AVE — MAR — IAG — RAT.

Pl. VI, nº 10.
Notre collection.

On ne pourrait voir dans les roses qui se trouvent sur ces petites pièces une réminiscence des anciennes armoiries de la famille que Thierry et Guillaume Ier ont fait reproduire sur leurs deniers en y plaçant la rose; elles me semblent devoir servir ici de simple ornement.

Thierry IV ne posséda pas longtemps le comté de Limburg, car, d'après Kremer, son fils lui avait déjà succédé en 1377; le seul document le concernant d'une manière certaine est l'arbitrage

de 1366, je ne crois pas pouvoir m'écarter de la filiation établie par cet auteur : elle a été admise par les auteurs modernes, notamment par Grote et par l'éditeur des sceaux de la Westphalie (*Die Westfälische Siegel des Mittelalters*. Munster); elle peut se concilier avec la chronologie; mais rien ne s'opposerait à ce qu'on eût prolongé l'existence de Thierry IV jusqu'en 1397 pour lui attribuer les actes rapportés à Thierry V; son mariage avec Lutgarde de Broich aurait été le gage de la réconciliation des deux familles en 1368, d'autant plus que notre comte était du même âge que Thierry, frère de Lutgarde, car, dans l'accord de 1368, il est dit que ni l'un ni l'autre n'ont pu sceller cet acte, ne possédant pas encore de sceau. La comparaison des sceaux des comtes de Limburg pourrait seule élucider ce point, mais ceux qui sont connus ne donnent pas de renseignements assez précis.

Thierry V.

Thierry V, comte de Limburg, fils et successeur de Thierry IV, acquit la seigneurie de Broich (1) par son mariage avec Lutgarde de Broich, qui en hérita, en 1372, au décès de son frère Thierry. Elle était fille de Burchard, seigneur de Broich, qui eut des démêlés avec nos comtes au sujet du patronat de l'église de Mulheim et qui prit part au

(1) von Kamp, *Das Schloss und die Herrschaft Broich*. Mülheim, 1851.

traité d'alliance conclu par eux avec le comte de Berg en 1348. Le 20 septembre 1394, Lutgarde renonça aux droits de douaire que son mari le comte Thierry lui avait constitués sur le bien de Kothen à Keverlo, vendu par lui à l'abbaye de Relinghuysen (1).

En 1377, le comte s'engagea envers Guillaume de Juliers, comte de Berg, à lui remettre dès qu'il en serait requis, les châteaux de Limburg et de Broich et à venir à son secours en cas de guerre; en 1397, il prit avec son fils Guillaume un engagement de même nature et il stipula que, pendant que durerait la guerre contre le comte de La Marck, il lui donnerait tous les mois une aide de 200 florins du Rhin.

Thierry mourut peu de temps après, car en 1401, ses fils Guillaume et Thierry reçurent l'investiture des châteaux de Limburg et de Broich.

Ses prédécesseurs avaient adopté pour leurs monnaies le type belge, mais Thierry V reprit, tout en modifiant le revers, un type allemand qui avait pour point de départ primitif les deniers impériaux de Dortmund; il faut peut-être chercher les raisons de ce changement dans les conséquences de la bataille de Bastweiler (1373).

On connait de Thierry V un denier avec la légende :

✠ TEODERI — COMES. Une rose précède la

(1) Lacomblet, *cité*, II, p. 881.

première lettre. Le comte à mi-corps, la tête couronnée, est assis sur un siège; il porte l'épée de la main droite et de la gauche trois tiges de plante.

Rev. ✠ MONETA ⊗ IN ⊗ LIMBOR. Rose dans le champ.

Pl. VII, nº 11.
Revue belge de numismatique, 1862.

Grote décrit, d'après Mader, un denier qui est une variété de celui-ci; la légende du revers seule diffère : MONETA IN LIMBORCH, elle est plus complète. Il cite également, d'après le même auteur, un denier en tout semblable ; dans la légende du droit on ne lit plus que le mot : COMES et au revers : MONETA IN EMDEN (?), et il en mentionne deux autres où le nom de l'atelier monétaire est illisible. Il existe aux limites du comté de Limburg une localité nommée Enden, située dans le comté de la Marck, près de la petite ville de Herdicke (1), mais il faut plutôt croire que ce denier appartient à une autre famille, peut-être aux comtes d'Oostfrise, qui avaient un atelier monétaire à Emden. D'autres seigneurs ont fait frapper des deniers au même type. M. Roest, dans son étude sur les monnaies d'Anholt, en reproduit un de Gisbert de Batenbourg, et il ajoute que Jean III, de Megen et Guillaume de 'S Heerenberg en ont frappé de semblables (2).

(1) Grote, *Blätter, etc.*, III, p. 116.

(2) Roest, *Die Münzen der Herrschaft Anholt*, p. 22. Dans la : *Tijdschrift van het Ned. Gen. voor Munt en Penningkunde.*

Guillaume Ier.

Après la mort de leur père, le comte Thierry V, Guillaume et Thierry, son frère firent, en 1401, le relief des châteaux de Limburg et de Broich. Guillaume prend dès lors le titre de comte de Limburg et de seigneur de Broich; mais en 1407 Thierry prit le dernier titre, en vertu sans doute d'un arrangement conclu entre les deux frères (1); car, en 1412, ils firent un nouvel accord au sujet de la succession de leur père : Guillaume obtint le château et le comté de Limburg, Thierry, le château de Vitinghofe et l'avouerie de Rellinghausen. Quant à la seigneurie de Broich, il fut stipulé que la maison d'en haut (oberste Haus), qui contenait la tour, serait attribuée à Guillaume et à ses héritiers et le château d'en bas (niederste Schloss) dans lequel se trouvait la maison de pierre (Steinhaus) reviendrait à Thierry. Celui-ci conserva cependant certains droits sur le château de Limburg, tels que la libre entrée quand il conviendrait à son frère, des droits au bailliage et à la juridiction; les officiers du château devaient prêter serment de fidélité à tous deux, et il fut stipulé que si l'un des deux voulait vendre sa part dans Broich, il devait en donner connaissance à son frère (2). En 1437, Guillaume aban-

(1) Guillaume est encore qualifié de seigneur de Broich en 1425. Lacomblet, IV, nº 115.

(2) von Steinen, IV, p. 1332.

donna complètement sa part dans Broich à son frère, en échange de la cour et des dîmes de Wulfrad.

Guillaume I épousa, en 1403, Mathilde ou Metta, fille de Jean de Reifferscheid, seigneur de Bedbur et de Dick, et de Richarde de Bollanden ; il fut stipulé dans le contrat que Mathilde, à la mort de son père, aurait les seigneuries de Bedbur et de Hakenbruch. Mais, à la mort de Jean de Reifferscheidt, la possession de ces terres lui fut contestée par Jutte de Calembourg, sa veuve, au nom de son fils Jean ; le différend fut soumis au comte Renaud de Juliers et de Gueldre, qui, en qualité d'arbitre, se prononça en faveur de Guillaume I et déclara que Jean aurait les terres de Reifferscheid et de Dick.

Guillaume n'eut qu'une seule fille, Marguerite, qui épousa, en 1425, Gumbrecht, seigneur de Nuenar et avoué héréditaire de Cologne ; la seigneurie de Bedbur fut assurée à Marguerite, par contrat de mariage, le père ayant réservé Limburg, en cas de naissance d'un fils ; mais, en 1442, il en fit don à sa fille et à son gendre ; cette donation donna lieu, à la mort de Guillaume, à de longues difficultés.

Vassal du duc de Berg, Guillaume prit part aux guerres entreprises par le duc, soit contre le comte de la Marck, soit contre l'archevêque de Cologne ; en 1425, il signa la trêve conclue entre celui-ci et Arnould, duc de Gueldre et Juliers ; il

est mentionné également dans la lettre que le légat du Saint-Siège adressa en 1442, à l'archevêque et à Jean, duc de Clèves, pour amener la fin de la guerre qu'ils se faisaient (1).

On connaît du comte Guillaume Ier un grand nombre de monnaies; Grote en cite quelques-unes qu'il croit pouvoir lui attribuer d'une manière certaine. Les deniers qu'il fit frapper sont du même type que celui de son père Thierry V.

✿ WILHEL — M. ✿ COM ✿. Le comte, à mi-corps, assis sur un siége, porte sur la tête le chapel de roses, de la main droite il tient l'épée, de la main gauche, un objet que l'on ne peut déterminer.

Rev. MONETA ✿ NOVA ✿ LIMB... Dans le champ une rose.

Pl. VII, nº 12.
Revue belge de numismatique, 1862.

...COME... Ce denier offre le même type que le précédent, mais il est d'un faire tout différent; on distingue la branche de roses que le comte tient de la main gauche.

Rev. MONE ... LIMB. Une rose.

Pl. VII, nº 13.
Notre collection.

... COME... L'extrémité de la chaise est surmontée d'une rose ou quatrefeuille.

(1) Lacomblet, IV, p. 346.

Rev. . . . LIMBER . . . Une rose.

Pl. VII, nº 14.
Notre collection.

WILLELMVS ❀ C . . . La légende commence par en bas, à la droite du comte. Le comte tient une rose dans la main gauche.

Rev. MONETA ❀ NOVA ❀ IN . . . Une rose.

Pl. VII, nº 15.
Notre collection.

✠ VILMVS ❀ COM ❀ DE ❀ LIBAS :

Rev. ✠ MONETA ❀ NOVA ❀ LIBERAVS·

Pl. VII, nº 16.
Notre collection.

❀ WILM' C ❀ DE ❀ LIMB'. Ce denier, comme ceux décrits plus loin, diffère des précédents par la position que l'on donne au comte ; la tête est placée contre le rebord de la pièce et la légende continue sans interruption.

Rev. ❀ MONETA ❀ NO' ❀ LIMBVR'.

Pl. VII, nº 17.
Revue belge de numismatique, 1862.

⁂ WILM' CO' DELI' B' Trois roses dans la légende avant le nom du comte.

Rev. ❀ MONETA ❀ NO ❀ LIMBVR'.

Pl. VII, nº 18.
Notre collection.

Obole n'offrant pas de légendes.

Le comte de face à mi-corps porte l'écu de

Limburg sur la poitrine et de la main droite tient l'épée.

Rev. Heaume de profil avec deux branches feuillues comme cimier.

Cette obole pourrait être de Thierry VI.

Pl. VII, nº 19.
Notre collection.

WILM' COM' — DE ◦ LIMBO°.
Rev. ✠ MONETA ❀ NOVA ❀ LIMBURG'.

Pl. VII, nº 20.
Notre collection.

WILM' COM' — DE + LIMB'.
Rev. ❀ MONETA ❀ NOVA ❀ LIMBURG.

Pl. VII, nº 21.
Notre collection.

WILM' CO' — DE LIMB'.
Rev. ❀ MONETA ❀ NO' ❀ LIMBOR'.

Pl. VII, nº 22.
Notre collection.

Cte Th. de Limburg-Stirum.

(*A continuer.*)

QUELQUES MONNAIES
RARES OU INÉDITES
DE LA
PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

PLANCHE VIII.

GUILLAUME LE TACITURNE, 1544-1584.

M · N · G · III · P · AVR · C · N · 1560 · (Moneta nova Guillelmi III, principis Aurasicæ, comitis Nassaviæ.)

Croix à fuseaux dans un cercle à huit lobes fleuronnés.

Rev. ✠ MANV · TENEBO · NASSAV · Dans le champ, deux cornets et un lion.

Poids : 1gr.45.
Pl. VIII, n° 1.

Les monnaies de Guillaume le Taciturne sont très peu nombreuses. Poey d'Avant, dans son ouvrage sur les monnaies féodales de France, n'en cite que deux, l'écu d'argent du Cabinet de la Haye et la petite pièce de cuivre de la collection Nogent Saint-Laurent, qu'il indique comme étant une obole, mais qui est plutôt un liard, et dont il

donne une description inexacte à cause de son mauvais état de conservation (1).

On ne connaissait jusqu'à présent aucune monnaie d'or de ce prince; l'exemplaire que je décris peut faire supposer qu'il n'est que la fraction d'une monnaie plus forte. En me basant sur le poids des pièces d'or de Philippe-Guillaume, son successeur, celle-ci serait, à quelques centigrammes près, le quart de la pistole, ce qui fait supposer l'existence de la pistole et de la demie, car la fabrication de la monnaie d'or n'a pas dû ne se borner qu'à cette petite pièce.

La légende MANV TENEBO NASSAV n'a pas été continuée telle quelle sur les monnaies des successeurs de Guillaume le Taciturne. On n'en retrouve qu'une variante sur un douzain de Philippe-Guillaume, où le mot NASSAV est remplacé par PIET · ET · IVSTITIA ·

PHILIPPE-GUILLAUME, 1584-1618.

✠ PHIL · G · I · D · G · PRINC · AVR · COM · NA · Buste du prince à droite, dessous : F.

Rev. · SOLI · DEO · HONOR · ET · GLOR · 1617 · Écusson portant dans ses partitions les armes de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden,

(1) L'exemplaire du Musée de Marseille un peu plus complet laisse voir parfaitement le nom du prince G · III après les lettres M · N (*Moneta nova*).

Dietz, Chalon, Orange et Genève, dans le champ, l'indice II-II.

Poids : 7gr.6.
Pl. VIII, n° 2.

Poey d'Avant cite deux pièces du Cabinet de France qu'il désigne sous les noms de *pistole* et *demi-pistole* (nos 4580 et 4581), mais comme il n'en donne pas le dessin et qu'il renvoie comme légendes et types à la pièce précédente (n° 4579), qui est un teston, sa description insuffisante ne donne aucune idée de ce que peuvent être ces deux monnaies d'or. Si celle qu'il indique comme pistole est de la dimension du teston, elle est incontestablement une quadruple. Celle du Cabinet de Marseille que j'ai publiée dans la *Revue* en 1873, et que j'avais improprement appelée pistole, pèse 12 grammes 8 décigrammes. C'est le poids ordinaire des quadruples de Frédéric-Henri et du pape Urbain VIII, lesquelles varient d'environ un gramme, soit en plus soit en moins, car il y a beaucoup d'irrégularité dans le poids de ces monnaies.

La pièce que je donne aujourd'hui est absolument au même type que la quadruple que j'avais publiée ; elle diffère donc des monnaies d'or indiquées par Poey d'Avant. L'indice IIII placé dans le champ semblerait indiquer qu'elle n'est que le quart de la quadruple ; cependant, son poids étant de 7 grammes 6 décigrammes, me la fait désigner commeen étant la demie. Dans ce cas, les pièces

de Frédéric-Henri, dont le poids varie entre 3 grammes 4 décigrammes et 5 grammes 3 décigrammes, seraient réellement des pistoles.

FRÉDÉRIC-MAURICE DE LA TOUR D'AUVERGNE, PRINCE INTÉRIMAIRE, 1673-1679.

FRE · MAV · D · L · TO · PR · AV · Buste du prince à droite.

Rev ❀ DENIER ❀ TOVRNOIS ❀ 1677. Trois grandes fleurs de lys et une plus petite au-dessus d'une petite tour.

Pl. VIII, nº 3.

Ce revers porte une partie des armes de Frédéric-Maurice qui étaient : *Écartelé au* 1er *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent, qui est* La Tour ; *au* 2e *d'or, à trois tourteaux de gueules, qui est* Boulogne ; *au* 3me *cotticé d'or et de gueules, qui est* Turenne ; *au* 4me *de gueules, à la fasce d'argent, qui est* Bouillon, *et sur le tout* Auvergne.

Ce denier tournois est bien différent de celui que Poey d'Avant décrit sous le nº 4657 des monnaies de Frédéric-Maurice, auquel il donne le nom de Godefroy, commettant ainsi une erreur de personne attendu que Godefroy-Maurice n'a jamais été prince d'Orange. C'est son frère puîné, Frédéric-Maurice, qui devint le souverain de la principauté, par le don que lui en fit Louis XIV pour l'indemniser des propriétés qu'il possédait dans

les Pays-Bas et que le prince Guillaume-Henri lui avait confisquées.

Cette souveraineté, qui ne fut qu'intérimaire, dura six ans; elle prit fin en 1679 lors du traité de Nimègue, par lequel il fut stipulé que la principauté serait restituée à son prince légitime; mais, les troupes du roi ayant été maintenues dans le pays, Louis XIV resta en quelque sorte maître de la principauté, puisqu'il y établit un gouverneur et un commandant militaire. Toutefois, il laissa une ombre d'autorité à ceux qui commandaient dans l'État pour le prince d'Orange, mais cette autorité était à peu près illusoire.

Poey d'Avant ne donne pas le dessin de ce denier, dont la description est fautive par suite de la lettre G qui commence la légende et à laquelle il faut substituer le véritable nom du prince FREderic.

Les premiers deniers fabriqués au nom de Frédéric-Maurice offrent une particularité singulière, c'est le buste jeune vêtu à la romaine qu'on y a figuré et qui n'est nullement son portrait. Le graveur a utilisé un poinçon qui avait déjà servi pour Guillaume-Henri enfant; ce type connu était un espèce de trompe-l'œil des monnaies de ce prince. Ce n'a été que sur les émissions postérieures qu'on a mis le buste de Frédéric-Maurice coiffé d'une grande perruque, absolument comme l'époque le comportait.

Les deniers à ce dernier type n'ont encore été

cités nulle part, du moins je n'en ai jamais vu la description ni le dessin. En le publiant, je crois devoir en faire connaître un autre très curieux et tout à fait original.

TANDIS " " V ❀ PVT. Buste de Frédéric-Maurice semblable au denier précédent. (Deux lettres illisibles.)

Rev. DENIER A PLAISIR · 1680 · Trois trèfles simulant les fleurs de lis.

Pl. VIII, nº 4.

On rencontre parfois dans les suites monétaires des pièces bizarres qui constituent de véritables énigmes : tel est le cas de ce denier dont je n'ai pu trouver le sens de la légende qui entoure la tête et qui est bien celle de Frédéric-Maurice. Le revers est doublement curieux. Au lieu de représenter les armes de ce prince, qui se composent de la tour et du semé de fleurs de lis, on y voit les trois trèfles qui se trouvent sur les deniers de Guillaume-Henri et de ses prédécesseurs, de plus, il porte la date 1680. Or, à cette époque, Frédéric-Maurice n'exerçait plus aucune autorité dans la principauté et ne pouvait plus y émettre des monnaies à son effigie.

La légende DENIER A PLAISIR indique bien que ce denier n'était pas destiné à la circulation, mais il est bien singulier d'y voir les trèfles de Guillaume-Henri au revers du buste de Frédéric-Maurice et une date qui n'a plus de raison d'être

pour ce dernier prince. Ces particularités font de cette pièce une curiosité numismatique qu'il est bon de signaler, quoiqu'elle ne tire pas beaucoup à conséquence.

LAUGIER.

LA NUMISMATIQUE

DU

JUBILÉ DE SAINT ROMBAUT A MALINES

EN 1775

Après des siècles d'agitations et de luttes incessantes, nos provinces avaient vu renaître enfin, sous le gouvernement bienveillant des princes de la maison d'Autriche, une ère de paix et de tranquillité. Le règne bienfaisant de Marie-Thérèse, l'administration sage et éclairée de Charles de Lorraine vinrent mettre un baume sur nos blessures, faire revivre notre commerce, favoriser l'essor des arts, et rendre à notre vie intérieure son ancien cachet de richesse et de luxe. Certes, le temps n'était plus où l'opulence inouïe de notre bourgeoisie forçait l'étonnement et l'admiration des cours étrangères; mais les populations de nos villes, entourées des splendeurs du passé, vivant au milieu des monuments somptueux qu'avaient édifiés nos pères, étaient restées, comme eux, éprises de luxe. Le peuple aimait à voir se dérouler dans les rues, à l'ombre des édifices superbes, des fiers palais communaux et des grandioses

cathédrales, les cavalcades brillantes qui faisaient revivre à ses yeux les gloires des temps passés. Il aimait à revoir les riches costumes aux couleurs chatoyantes, les cavaliers élégants caracolant autour des chars somptueux, les nobles dames aux riches atours, les gens de guerre à l'allure martiale, rappelant les communiers d'autrefois. Le clergé, si puissant à cette époque, ne dédaignait pas de s'associer à ces fêtes du peuple, et, souvent, on le voyait organiser des cortèges religieux, où le luxe de la bourgeoisie se confondait avec la pompe majestueuse de l'Église romaine.

Malines, siège d'un archevêché, dut être — naturellement — l'une des villes de Belgique où les cortèges religieux furent organisés le plus fréquemment, et avec le plus de succès. Cette ville avait de tout temps consacré un culte spécial à saint Rombaut, son patron et son fondateur, mort, dit-on, en 775. Dix siècles plus tard, on songea à célébrer le millénaire de cet événement par une cavalcade dont l'éclat est attesté par les historiens du temps (1). Les dimensions de notre modeste travail ne nous permettent pas de rapporter ici les détails, assurément fort intéressants, qui nous ont été obligeamment communiqués au

(1) *Voir* le récit détaillé de la cavalcade et des fêtes qui eurent lieu à Malines dans : *Gedenk-schriften dienende tot ophelderinge van het leven, lyden, wonderheden ende duysent-jaerige eer-bewysinge van den heyligen Rumoldus*, door I. I. Demunck. Mechelen, by Joannes-Franciscus Vander Elst, 1777.

sujet des fêtes mémorables de 1775. Nous devons nous borner aux seuls faits qui présentent un intérêt spécial, au point de vue de la numismatique.

Les gildes malinoises, dans le but de rehausser autant qu'il était en leur pouvoir l'éclat du jubilé, avaient conçu le projet d'organiser des concours de tir, et leur premier soin, naturellement, fut de s'adresser au magistrat dans le but d'obtenir un large subside. Celui-ci ne se laissa pas trop tirer l'oreille ; il se montra disposé à octroyer le subside sollicité et il chargea son secrétaire, le sieur Vanderlinden, de présenter une requête au Conseil des finances pour obtenir l'autorisation de faire frapper, à la Monnaie de Bruxelles, un certain nombre de médailles en argent doré, qui devaient porter, au droit, le buste du gouverneur général et, au revers, un trophée aux armes de Malines, entourées des attributs des gildes.

Quelques jours plus tard, Vanderlinden fit connaître qu'après avoir obtenu du Conseil des finances l'autorisation de faire frapper le nombre de jetons d'argent qu'on jugerait nécessaire, il s'était rendu à Bruxelles auprès du sieur Marquart, waradin de la Monnaie, et, aidé de ce fonctionnaire, il avait examiné les différents coins ayant servi antérieurement à reproduire le buste du gouverneur général : l'un d'eux fut trouvé d'un module convenable pour l'exécution de la médaille projetée (1).

(1) Le coin sur lequel Vanderlinden et Marquart fixèrent leur choix

Le waradin, qui s'était chargé de faire graver le coin du revers portant l'écu aux armes de Malines et la date du jubilé, s'engageait à prendre sur lui tous les soins que demandait cette affaire; mais il désirait connaître le nombre exact de médailles dont on avait besoin. Le conseil délibéra et décida de faire frapper provisoirement trente-six jetons d'argent qui, d'après l'estimation du waradin, devaient revenir, tous frais compris, à environ 2 ou 3 florins la pièce. Mais cette décision étant prise, la pensée vint apparemment au magistrat de Malines qu'un simple jeton en argent doré était peut-être une amorce un peu maigre, insuffisante pour déterminer les gildes étrangères à accourir à Malines. Or, on voulait les avoir en grand nombre, on voulait attirer aux fêtes une grande affluence de monde, et les gildes désiraient rendre aussi alléchantes et attractives que possible les invitations et circulaires, qu'elles comptaient distribuer à profusion. Le magistrat, ayant pesé toutes ces considérations, chargea son secrétaire de s'informer si la médaille projetée ne pouvait être exécutée en or, pour le prix de trois ou quatre doubles souverains.

Vanderlinden s'en retourna donc auprès du waradin, l'instruire du nouveau desideratum de l'édilité malinoise. Celui-ci ayant répondu qu'il

est celui qui a servi de droit au jeton gravé, en 1771, par Roëttiers, pour le phare d'Ostende. — Médailles de Marie-Thérèse, n° 242, p. 339. — Piot, *Catalogue des coins de l'État*, n° 889, p. 99.

lui était défendu d'employer de l'or sans une autorisation expresse, le zélé secrétaire courut immédiatement chez le Trésorier général, qui accorda gracieusement la dite autorisation, et fit envoyer des ordres en conséquence à la Monnaie.

L'après-midi du même jour, nouvelle visite de Vanderlinden auprès du waradin Marquart, qui, cette fois, accepta de faire ce qu'on lui demandait. Il lui était cependant arrivé un mécompte : un premier coin du revers s'était fendu lors de la trempe, et il avait été obligé d'en faire graver un autre. Il promit, aussitôt que ce second coin serait en sa possession, d'envoyer à Malines une empreinte de la médaille, avec le prix de revient de chaque exemplaire en or.

Le magistrat de Malines eut lieu d'être satisfait de la célérité avec laquelle le sieur Marquart s'acquitta de la mission qui lui avait été confiée : car, tandis que la commande avait été faite le 29 mai, déjà le conseil, en sa séance du 12 juin, soit quinze jours après, avait sous les yeux le coin de la médaille destinée à être offerte aux gildes. Le waradin, en envoyant le coin, avait fait savoir que la médaille aurait une valeur de trois doubles souverains d'or, non compris les frais résultant de la gravure et de la frappe. Ce prix étant conforme à celui fixé par la délibération du 8 juin, le magistrat fit la commande de six exemplaires en or.

Notre obligeant ami M. Alphonse de Witte, au

cours des patientes recherches qu'il fait constamment aux archives, a retrouvé l'autorisation donnée, le 19 mai, au commissaire de la Monnaie Vanderveld, de faire procéder à cette fabrication. Il a, en outre, découvert que, le magistrat de Malines ayant réclamé presque immédiatement un plus grand nombre de médailles, il fut frappé en réalité, le 19 juin, huit exemplaires d'or et trente-sept d'argent, comme l'établit le compte du maître de la Monnaie de Bruxelles, Thomas van der Motten. Cependant, M. Henry Cordemans, qui a bien voulu faire pour nous des recherches dans les comptes de la ville de Malines, n'a trouvé mention que d'une somme de 370 florins 13 sous, pour le paiement des six premières médailles d'or et n'a rien pu découvrir quant au paiement des deux autres, ni quant aux trente-sept médailles d'argent.

Comme on pourra le voir plus loin, la ville n'a, en effet, distribué que six médailles d'or aux différentes gildes, et puisque, ni dans les comptes communaux, ni dans les résolutions du magistrat, on ne trouve de traces soit du paiement, soit de l'emploi des médailles faisant l'objet de la fabrication supplémentaire, je crois qu'il faut en conclure que les deux médailles d'or et les trente-sept médailles d'argent ont été payées et employées par un tiers.

Dès que la ville fut en possession des médailles d'or, elle les confia à l'orfèvre Van Campenhout,

pour y ajouter des bélières du même métal et un ruban de soie jaune et rouge, aux couleurs de Malines. Le conseil décida en même temps de donner, à titre de gratification, au directeur de la Monnaie, un double souverain d'or et un jeton d'argent, comme témoignage de reconnaissance pour l'avance faite par ce fonctionnaire du métal nécessaire à la fabrication des pièces (1).

Les jeux furent inaugurés le 28 juin par la gilde de la Vieille Arbalète : aux frères de Tirlemont échut la médaille en or attribuée à la gilde venue de la ville la plus éloignée, tandis que ceux de Lierre obtinrent la médaille réservée à la gilde qui avait déployé le plus de luxe par le nombre de ses membres et par la richesse de ses costumes. Le lendemain, les deux gildes malinoises de la Vieille et de la Jeune Arbalète, vinrent également recevoir sur le perron de l'hôtel de ville, chacune, un exemplaire en or de la même médaille.

Les couleuvriniers, auxquels étaient destinés deux exemplaires, se rendirent le 5 juillet à l'hôtel de ville, précédés de leurs insignes et d'un corps de musique. Pour les couleuvriniers comme pour les arbalétriers, ce furent les frères de Lierre qui reçurent la médaille d'or attribuée à la gilde la plus luxueusement costumée, tandis que les Termondois, qui étaient venus de la ville la plus éloignée, emportèrent la dernière des six médailles

or.

(1) *Résolutions du magistrat de Malines*, folio 113.

Il nous a naturellement été impossible de connaître le sort réservé à la plupart de ces médailles. De Munck (1), cependant, nous apprend que la gilde des arbalétriers de Lierre offrit sur l'autel de saint Gommaire, patron de la ville, la médaille d'or qu'elle avait obtenue à Malines. Cette médaille fut portée par une jeune pucelle, sur un plateau d'argent, et remise au sieur Van Brand, marguillier, pour être pendue au reliquaire de saint Gommaire. Le lendemain, la gilde des couleuvriniers revint également de Malines avec un autre exemplaire de la même médaille, qu'elle pendit au reliquaire du même saint. Quelque temps après, les frères des deux gildes firent orner les médailles ; les arbalétriers y ajoutèrent une chaîne en or, qui venait se rattacher à la médaille par une couronne traversée de deux flèches.

Nous ignorons combien de temps ces deux souvenirs du jubilé restèrent la propriété de l'église de Lierre ; toujours est-il qu'actuellement ils ont disparu, ayant eu probablement le sort de tant d'autres objets d'art, détruits, perdus, dispersés dans la tourmente révolutionnaire de la fin du siècle passé. S'il ne nous a pas été donné de trouver trace d'aucun exemplaire en or, nous avons été plus heureux en ce qui concerne les exemplaires d'argent ; car nous avons pu en acquérir un pour notre collection, et il nous est arrivé d'en

(1) De Munck, *Gedenk-Schriften*, etc. Supplément, pp. 35 et 36.

rencontrer d'autres exemplaires. Les comptes de la Monnaie, qui ne renseignent que la frappe de trente-sept médailles en argent, viennent d'ailleurs prouver la rareté relative de la pièce.

Les comptes de la ville de Malines ne nous apprennent pas le nom de l'artiste qui a gravé le revers de la médaille qui nous occupe. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas dû au burin de Van Berckel : il suffit de l'examiner pour se convaincre, sans aucun doute possible, que cet artiste y est resté étranger. S'il m'est permis d'émettre une opinion, qui, à la vérité, ne repose sur aucun document, je dirai que cette pièce, à mon sens, a été gravée par Marquart lui-même. Marquart était graveur, à ce qu'il paraît. C'est à lui que le magistrat de Malines s'est adressé directement pour faire frapper cette pièce. Il y a par conséquent lieu de croire qu'il en est l'auteur. Ce qui est certain à nos yeux, c'est que la médaille gravée, en 1775, aux armoiries de Christophe, baron de Bartenstein, est due à l'artiste qui a produit notre médaille jubilaire. On retrouve, dans l'une comme dans l'autre, la même sécheresse dans le dessin, avec le même écu se détachant sur des ornements qui, groupés tout autour de façon maladroite, ne parviennent pas à s'allier entre eux pour donner de l'unité au travail.

Voici, maintenant, la description de la médaille dont le droit est, comme nous l'avons dit, le même que pour le jeton gravé, en 1771, par Roëttiers

pour le phare d'Ostende, à l'exception de la date, qui a été enlevée après la frappe.

Au droit, le buste du gouverneur général Charles de Lorraine, cuirassé et drapé du manteau de l'ordre teutonique; sur la coupure du bras, la lettre R, initiale de Roëttiers. Légende : CAR · ALEX · LOTH · DUX · BELG · PRÆF.

Rev. Armes de Malines : d'or à trois pals de gueules, ayant sur le tout, en cœur, un petit écu à l'aigle de l'empire. L'écu est surmonté d'une couronne comtale et entouré de branches de laurier, de drapeaux, d'arbalètes et d'autres attributs des gildes. Légende : ANNO JUBILÆI M · DCC · LXXV · S · P · Q · MECHLIN ·

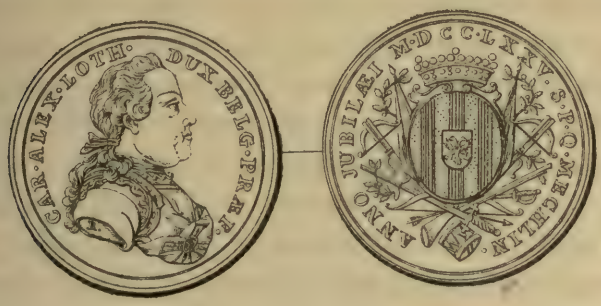

Cette pièce est gravée, mais imparfaitement, dans De Munck, *loco citato,* page 284. Le coin du revers fait partie de la collection des coins de l'État et est catalogué dans la 2e édition sous les nos 940 et 941.

***

La médaille que nous venons de décrire n'est

pas le seul monument qui ait vu le jour à l'occasion du millénaire de la mort de saint Rombaut. De Munck nous apprend que, pendant la période des fêtes, on vendait des exemplaires, en or et en argent, d'un jeton frappé en Hollande, portant, au droit, le buste du saint et, au revers, la pucelle de Malines appuyée sur un écu aux armes de la ville. L'administration communale fit également usage de ce second jeton dans les circonstances suivantes. En séance du 12 juillet 1775, le trésorier avait fait connaître au conseil qu'il avait trouvé dans les comptes de la ville des documents d'où résultait que précédemment les enfants qui avaient participé à la cavalcade avaient reçu de la part de la ville un paquet de sucre de la valeur d'un florin. Le trésorier trouvait bon de continuer à donner un petit présent aux enfants, mais il estimait que, ceux-ci étant très souvent incommodés par le sucre, il semblait préférable de donner à chacun d'eux un jeton en argent. Ce don, un peu plus coûteux, avait cet avantage, suivant l'observation profonde du sage trésorier, d'être de beaucoup plus agréable aux parents, qui avaient à supporter la dépense considérable des costumes d'apparat de leurs enfants.

Le conseil, après avoir entendu le rapport du trésorier, décida de le prier de s'informer par lettre du prix que devait coûter chaque exemplaire du jeton proposé, et, pour le cas où ce prix ne dépasserait que d'un ou deux sous la valeur d'un

paquet de sucre, il décida que l'on distribuerait des jetons commémoratifs.

Il est assez intéressant, par parenthèse, d'observer que cette coutume de distribuer en de semblables occasions du sucre aux enfants existe encore de nos jours dans certaines villes. C'est ainsi notamment qu'à Louvain, à chaque sortie annuelle des processions paroissiales, il est distribué aux enfants qui ont figuré dans le cortège quelques menues dragées.

Le 17 juillet, le trésorier Poullet fit connaître que chaque jeton ne reviendrait pas à moins de vingt-six et demi sous la pièce, ce qui dépassait de six sous et demi le prix de chaque paquet de sucre : or trois cent quarante enfants avaient droit au jeton, ce qui faisait pour la ville une augmentation de dépense de cent dix à cent douze florins. Le conseil résolut néanmoins d'autoriser le sieur Poullet à commander le nombre voulu de jetons, attendu que le jubilé ne se célébrait que tous les cent ans et que la mémoire de cet événement ne pouvait être mieux conservée que par un jeton ; de plus la ville avait fait de beaux bénéfices, grâce au grand nombre d'étrangers que les splendeurs de la cavalcade avaient attirés à Malines.

Le magistrat s'étant montré si large et si généreux vis-à-vis des enfants, d'autres demandes ne tardèrent pas à se produire. C'est ainsi que nous voyons, le 24 juillet, le préfet du collège des Oratoriens réclamer trois ou quatre jetons en récom-

pense des services qu'il avait rendus pour l'organisation et la direction du cortège. Le conseil, en veine de générosité, fit droit à cette demande.

Après avoir obtenu pour son propre compte quelques jetons d'argent, et encouragé par ce premier succès, le préfet du collège des Oratoriens fit une nouvelle demande à la ville, dans le but d'obtenir quelques jetons pour être distribués aux lauréats des concours. Le préfet prétendait que ses élèves avaient consacré tout leur temps aux préparatifs de la cavalcade et que, par suite, il avait dû renoncer à l'idée de leur faire représenter une petite pièce théâtrale le jour de la distribution des prix; dans ces conditions, il craignait de ne pouvoir trouver un Mécène qui voulût offrir des prix, et il lui semblait convenable, de la part du magistrat, d'exciter l'émulation parmi les élèves en distribuant quelques jetons. Il suffisait de vingt-trois ou vingt-quatre médailles pour satisfaire à la demande du préfet, et le conseil, après avoir entendu les explications du bourgmestre, autorisa le trésorier à se les procurer en Hollande aux frais de la ville.

Le jeton dont nous parlons se trouve gravé dans De Munck, page 284, n° 2. Nous avons jugé nécessaire de le reproduire ici, attendu que la gravure en laisse énormément à désirer et que, d'ailleurs, peu de bibliothèques privées possèdent cet ouvrage.

Au droit, l'on trouve le buste de saint Rombaut,

à droite, entouré de la légende : S · RUMOLDUS MART · MECHLIN · PATRON ·

Au revers, la Ville de Malines, une couronne murale sur la tête, appuyant le bras droit sur un écu ovale à ses armes. Dans la main gauche elle tient un encensoir, dans la droite, une croix et la palme des martyrs. A l'exergue MeChLInIa. Légende du tour : PraesULI sUo DeVota JUbILat.

Les coins du droit et du revers font actuellement partie de la collection de l'État Belge et sont catalogués sous les nos 942 et 943.

Il est hors de doute que le jeton qui nous occupe en ce moment n'ait été gravé par Théodore Van Berckel : le plus simple examen de la pièce démontre que ce grand artiste en est l'auteur; mais comme en numismatique, de même qu'en toute autre science, abondance de preuves ne nuit pas, je ferai remarquer, d'une part, que dans les *Résolutions du magistrat de Malines,* folio 119, il est dit que les jetons ont été fabriqués en Hollande et, d'autre part, que les coins ont été acquis par l'État des descendants de Van Berckel, lors de l'achat d'une grande partie de coins gravés

par cet artiste. Le compte communal de Malines de 1775, registre 1452, folio 157, nous apprend qu'il a été payé au sieur Poullet une somme de 511 florins 13 sous 6 deniers pour le remboursement du paiement fait par lui de quatre cent quatre jetons d'argent à 22 sous pièce, argent courant de Hollande.

Le jeton qui vient d'être décrit se rencontre fréquemment en argent. Nous ne l'avons jamais vu en or, quoique De Munck nous dise que pendant les fêtes on vendait de ces jetons en or et en argent. Nous ne connaissons d'autre exemplaire en cuivre que celui que nous avons pu acquérir il y a peu de temps à une vente publique à Malines.

Avant de terminer, il nous reste à adresser nos plus sincères remerciements à M. Henry Cordemans, de Malines, pour la rare complaisance avec laquelle il a bien voulu nous laisser mettre à profit ses patientes et fructueuses recherches dans les archives de la ville de Malines.

VICTOR DE MUNTER.

Audenarde, le 7 mars 1896

LE NOM DE JÉSUS

EMPLOYÉ COMME TYPE

SUR LES MONUMENTS NUMISMATIQUES DU XVe SIÈCLE

PRINCIPALEMENT EN FRANCE ET DANS LES PAYS VOISINS.

PLANCHE IX.

Au milieu des calamités de toutes sortes, sans nombre et sans mesure, qui s'appesantirent sur l'humanité au cours du xve siècle, la dévotion envers le nom de Jésus se montra et se propagea comme un remède souverain. Quiconque avait foi en elle et la professait par les manifestations d'un culte extérieur, comme, par exemple, le port d'une image ou d'une *enseigne* représentant ce nom sous un type convenu, devait avoir l'espoir d'être moins éprouvé, quand il n'avait pas celui de se trouver à l'abri de tous les fléaux.

Le rôle de saint Bernardin de Sienne, dans ce qui se fit pour l'établissement de cette dévotion, est aujourd'hui bien connu. Ce que, généralement, on n'ignore pas non plus, c'est que saint Bernardin de Sienne, l'une des gloires de l'Église au temps même où il vécut, était un religieux de saint François, de ceux dits de l'Observance, ou Observantins.

Nous ne saurions nous dispenser de lui consacrer

tout d'abord quelques pages, à propos de la question que nous avons l'intention de traiter. Le sujet en vaut d'ailleurs la peine, ayant été jugé assez intéressant pour trouver place, au moyen de quelques précautions littéraires, jusque parmi les matières soumises aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* (1).

Notre saint avait vu le jour à Massa, ville de l'État Siennois, le 8 septembre 1380, fête de la Nativité Notre-Dame, comme si ce dût être un gage du culte de marque pour la Vierge Marie, qu'il professerait toute sa vie. Il commençait, en 1403, son année de probation, qu'il passa dans un couvent d'Italie, et il célébrait sa première messe en 1405 (2).

Dégagé de ces premiers soins, le nouveau moine songea à rendre sa vie utile à tous par le développement de son inclination pour la prédication publique.

Longtemps, et dans la mesure de ce que lui per-

(1) *Jeanne d'Arc et les Ordres mendiants*, par M. Siméon Luce; mémoire inséré dans la *Revue des Deux Mondes*, fascicule du 1er mai 1881. — Mentionnons, en outre, l'étude, d'un attrait si vif et si soutenu, que M. Thureau-Dangin, de l'Académie française, vient de faire paraître (en un beau volume in 18° de XIII-328 pages) au sujet de S. Bernardin de Sienne, de ses travaux et de ses dévotions, le tout sous le titre suivant : *Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance*. Paris, Plon, 1896.

(2) *Les Vies des Saints* (par Adrien Baillet), édition de Paris, 1724, in-f°, t. II; rubrique du 20 mai, col. 334. — Ayant ici à citer un hagiographe, sans vouloir entrer dans des détails fastidieux pour celui qui nous lirait, et plus que superflus pour notre but, nous avons choisi Baillet, de préférence à tous autres, cet auteur étant particulièrement connu pour sa concision et pour l'autorité de sa critique.

mettait l'accomplissement de ses obligations quotidiennes, il travailla à se perfectionner dans la pratique de cet art tout de dévouement. « Il se préparoit au ministère de la prédication, écrit Baillet (1), dans le silence, la retraite et la méditation continuelle de la parole de Dieu.... Quatorze ans se passèrent dans ces premiers essais, jusqu'à ce qu'étant venu prêcher à Milan [1418], les applaudissements extraordinaires qu'il y reçut commencèrent cette haute réputation à laquelle on le vit arriver depuis... »

Il avait reçu du ciel, « avec les talents extérieurs du geste et de la voix, toutes les qualités qui pouvoient rendre un prédicateur accompli : une intelligence profonde des Saintes-Écritures,... une imagination vive et brillante, une facilité de concevoir promptement, de s'exprimer avec autant d'élégance que de force. On ne parloit par toute l'Italie que des fruits surprenans de sa prédication, de conversions miraculeuses, de renoncemens au monde procurés par son moyen... »

On cite, comme ayant été principalement le théâtre de ses prédications et de ses succès merveilleux, Plaisance, Bergame, Vérone, Venise, Milan, Bologne, Modène, Florence, Lucques, Pérouse, et bien d'autres endroits encore dont nous omettons les noms pour abréger. Mais s'il est une ville que nous ne devons pas oublier, dans nos mentions, c'est Rome, à cause de faits qui

(1) *Ibid.*, col. 335.

sont ici du plus sérieux intérêt, comme se rapportant aux pratiques de vénération du saint, à l'égard du nom divin dont il a introduit le culte. Nous copions encore :

« Ce fut en cette ville (de Rome) que l'envie des médisans, qui le poursuivoit partout, fit de nouveaux efforts pour ruiner sa réputation [1427]. Des personnes mal intentionnées l'accusèrent devant le pape Martin V d'avancer beaucoup de choses téméraires et de nouveautés dangereuses dans ses sermons. N'ayant pu réussir à décrier sa morale, qui n'étoit autre que celle de l'Évangile, ni à le convaincre d'aucune erreur dans ses dogmes sur les mystères, comme ils se l'étoient promis, ils se trouvèrent réduits à lui objecter pour tout crime qu'il portoit ses auditeurs à adorer le nom de Jésus, sous prétexte qu'en prêchant il tenoit souvent à la main un petit tableau où ce saint nom étoit écrit en lettres d'or environnées de rayons. Le pape voulut l'entendre dans ses défenses, et il fut si satisfait de ses raisons et de toute sa conduite, qu'il l'exhorta à continuer l'ouvrage du Seigneur, où il travailloit avec tant de succès... » (1).

Le nom divin, que nous venons de voir inscrit en lettres d'or au centre d'un cercle de rayons éblouissants, ce que l'on appelle une *gloire* dans le langage emblématique de l'art religieux, tel fut le symbole originaire et constant sous le cou-

(1) Baillet, *ibid.*, col. 336.

vert duquel la dévotion envers ce même nom fit, dès le début, de si rapides et gigantesques progrès. Il serait d'ailleurs assez difficile, pensons-nous, de préciser à quelle époque, entre 1405 et 1427, l'ardent et pieux cordelier a commencé à utiliser dans ses sermons, ou à exposer à la suite de ses sermons, le tableau dont il vient d'être parlé.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à suivre avec détail l'hagiographe dans les circonstances qu'il relate de la vie et, pourrait-on dire, de l'apostolat de ce même religieux. Il nous suffira d'ajouter encore, d'après Baillet, que Bernardin de Sienne, après s'être vu porté, non sans la plus vive opposition de sa part, aux fonctions les plus élevées de son ordre (1), et aussi après avoir, à maintes reprises, décliné l'honneur de l'épiscopat, que lui offrait avec insistance le Saint-Siège, mourut à Aquila le 20 mai 1444, en tournée de prédication, et dans l'état le plus complet de pauvreté monacale; qu'il fut canonisé en 1450, et que le pape Nicolas V célébrait solennellement sa canonisation le 25 mai de cette année.

En raison de l'intérêt des faits, sous le rapport

(1) En 1438, il avait, à son grand désespoir, été nommé et reconnu « vicaire général de l'ordre pour toutes les maisons ou couvents de Saint-François, dans l'Italie, que l'on appeloit de l'Observance ». Aussi longtemps qu'il conserva la charge de cette fonction, il y rendit les plus grands services à la cause de la religion ainsi qu'aux institutions de saint François, dont il procura la réforme et le développement. (Baillet, *loc. cit.*, col. 337 et 338.)

de la dévotion au nom sacré de Jésus, nous devons revenir pour quelques instants sur les circonstances de la cause dénoncée au Saint-Siège en 1427, en vue de ruiner le crédit dont jouissait à Rome le fidèle disciple, le fils spirituel dévoué de saint François d'Assise. L'étude très remarquable de M. Siméon Luce, à laquelle nous avons déjà eu l'occasion de nous référer dans une note, nous fournira, cette fois, l'élément de nos observations. Nous ne pouvons assurément mieux faire que de laisser au savant académicien lui-même le soin de s'exprimer (1) :

« Au commencement de 1427, Bernardin prêchait le carême à Viterbe, lorsqu'il fut invité par le Saint-Père à se rendre immédiatement à Rome pour y répondre à une accusation d'hérésie. On avait dénoncé au pape Martin V, comme entachée d'idolâtrie, cette dévotion aux images ou représentations matérielles du nom de Jésus que le pieux cordelier s'efforçait d'introduire. Les principaux auteurs de ces dénonciations étaient des frères prêcheurs et des ermites de Saint-Augustin (2), qui avaient compulsé avec le plus grand soin tous

(1) Voir dans la *Revue des Deux Mondes*, fascicule du 1er mai 1881, p. 73, au mémoire mentionné plus haut.

(2) Aux époques dont il s'agit, il n'arrivait que trop souvent que des religieux de différents ordres fussent en guerre les uns contre les autres, pour des questions de doctrine ou de rivalité, ce qui s'est particulièrement produit entre les frères prêcheurs, ou dominicains, et les cordeliers, ou franciscains.

les écrits de Bernardin de Sienne afin d'y trouver des chefs d'accusation contre lui. Les cordeliers, comprenant qu'on les voulait frapper dans la personne du plus illustre d'entr'eux, se levèrent tous comme un seul homme pour détourner le coup qui les menaçait. Jean Capistran et Mathieu Cimarra (1) accoururent à Rome, où ils avaient à cœur de concourir à la défense de leur maître...

» Capistran se trouvait alors à Aquila, sa patrie. Aussitôt qu'il apprend l'accusation qui pèse sur Bernardin de Sienne, il arbore une bannière où resplendit le nom de Jésus, et décide sans peine un certain nombre d'habitants de sa ville natale à le suivre. En chemin, son escorte se grossit peu à peu de tous les fidèles zélés qu'il rencontre et qu'il entraîne sur ses pas. Lorsqu'il fait son entrée dans Rome, cette escorte est devenue une armée. Capistran, qui porte la sainte bannière, s'avance le premier, et ses prosélytes le suivent en chantant un cantique composé en l'honneur du nom de Jésus... Électrisés par ce spectacle, les Romains eux-mêmes s'empressent de se joindre à la manifestation et la rendent ainsi plus impo-

(1) Le Napolitain Jean de Capistran et le Sicilien Mathieu Cimarra, étaient tous les deux « des principaux disciples de saint Bernardin de Sienne ». L'un comme l'autre, ils « contribuèrent surtout à propager, chacun dans le pays d'où il tirait son origine, la doctrine du maître. » (Siméon Luce, dans la *Revue des Deux Mondes*, loc. cit., p., 72.) Il va de soi que, dans ce que l'on entend ici par la *doctrine du maître*, la dévotion envers le nom de Jésus n'est pas oubliée.

sante... Du reste, l'issue du procès de 1427 fut entièrement favorable à Bernardin de Sienne. A la suite d'un débat contradictoire, la cour de Rome reconnut solennellement l'orthodoxie des pratiques recommandées par le prédicateur de Viterbe, et le culte extérieur rendu au nom de Jésus, soit seul, soit associé au nom de Marie, fit dès lors partie intégrante de la liturgie catholique (1). La victoire remportée par Bernardin de Sienne sur ses adversaires fut considérée par les frères mineurs comme un triomphe de l'ordre tout entier... Les vicaires provinciaux, les prieurs de couvents, les simples religieux, qui assistèrent au chapitre de Verceil [8 juin 1427], furent invités à user de toute leur influence afin de propager dans les diverses parties de la chrétienté la dévotion au nom de Jésus. Entraînés par l'exemple de leurs frères d'Italie, les observants cismontains se

(1) Le récit émouvant qu'on vient de lire ne doit pas empêcher de prendre en sérieux intérêt ce que Baillet dit de saint Jean de Capistran, dans la vie de ce dernier : « Il se tenoit dans un commerce continuel avec Dieu, auquel il tâchoit de s'unir encore plus étroitement par le repos de l'oraison mentale et de la contemplation ; il n'en sortoit que pour secourir les malades dans les hôpitaux, et pour aller prêcher la parole de Dieu : et il se rendit le disciple de saint Bernardin de Sienne par le désir de se perfectionner dans ce saint ministère. Il suivit de fort près les vestiges d'un tel maître ; et, non content d'être devenu le sectateur de sa vertu et de sa doctrine, il se fit encore son apologiste, et alla exprès à Rome pour le défendre devant le Pape et les Cardinaux, contre les calomnies de ceux qui l'accusoient d'enseigner des erreurs en prêchant la dévotion au saint nom de Jésus...» (*Les Vies des Saints*, t. III de l'édition citée, col. 371 de la partie d'octobre.)

mirent aussitôt à l'œuvre pour répandre autour d'eux cette dévotion nouvelle... Un des missionnaires qui se dévouèrent en France à la propagande franciscaine, le seul dont l'histoire ait conservé le souvenir, fut le célèbre Frère Richard...»

Rappelons que ce Frère Richard, dont le nom se mêle dès la fin de 1428 aux événements historiques de l'époque de Charles VII (1), est une connaissance de date ancienne déjà dans les études numismatiques, envisagées notamment au point de vue des méreaux, ainsi que des enseignes et médailles religieuses. Voilà près de soixante ans que Leber, dans son *Coup d'œil sur les médailles de plomb,* etc. (2), appelait l'attention sur la personnalité de ce prédicateur populaire et particulièrement actif, qui, sous le règne encore mal établi de Charles VII, voulut, par sa présence et l'influence de sa parole parmi les troupes du roi,

(1) Ce fut d'abord, suivant des appréciations qui paraissent être fort justes, vers l'Avent de Noël 1428, « pendant la seconde quinzaine de décembre », au cours d'une mission prêchée par ce cordelier, dans les Diocèses de Troyes et de Châlons en Champagne, mission dont l'objet, dans un langage à mots plus ou moins couverts, n'aurait pas été, suppose-t-on, moins patriotique que religieux. (Siméon Luce, *loc. cit.*, pp. 75 et 76.)

(2) Ce travail a paru à Paris en 1837, et comme *Introduction*, en tête du curieux ouvrage du Docteur Rigollot sur les *Monnaies inconnues des Évêques, des Innocents, des Fous et de quelques autres associations singulières du même temps*. Le volume, bien qu'ayant vieilli à certains égards, n'en a pas moins conservé un grand intérêt tant pour le texte du principal auteur que pour l'*Introduction* de Leber, dont nous aurons à reparler.

contribuer au relèvement de celui-ci, aux temps mêmes où Jeanne d'Arc, secondée d'un prestige bien autrement manifeste, travaillait à replacer le royaume sous l'autorité de son légitime souverain.

En ces temps-là mêmes, en 1429, que vint faire notre franciscain à Paris, dont les habitants se trouvaient encore sous l'autorité et l'ascendant moral des Anglais? N'y fut-il chargé d'aucun rôle secret? Ce n'est pas à nous, assurément, qu'il appartient d'en décider. Quoi qu'il en soit, le but avoué de l'armagnac Frère Richard, durant le séjour qu'il fit à Paris dans la seconde quinzaine du mois d'avril, fut la prédication publique.

Laissant forcément dans l'ombre ce qui concernait la politique et les partis, il obtint dans ses sermons, entremêlés de pratiques de dévotion envers le nom de Jésus, — adjonction qu'atteste clairement certain *mériau d'estaing* empreint de ce nom sacré, qu'il recommandait à ses auditeurs de porter (1), — un succès qui tint presque du prodige.

Ce à propos de quoi nous avons rappelé le travail de Leber, en lui laissant avec toute justice l'initiative de la mise en lumière des faits, est tiré du *Journal d'un bourgeois de Paris,* sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Aussi est-ce à cette source, d'ailleurs très connue, qu'il convient de recourir quand on veut être plus complètement renseigné (2). Sous la plume de l'auteur de cette

(1) Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

(2) Nous avons suivi, pour les extraits que nous reproduisons de ce

chronique, et malgré son respect constant de la chose religieuse, si l'on peut dire, l'ironie perce bien un peu, parfois, dans les endroits où il parle du missionnaire cordelier; mais cela ne surprend pas si l'on se rend compte des situations : l'auteur du *Journal* tenait alors pour le parti des Anglais, et ce n'était pas sans raison qu'il entrevoyait un ennemi dans le nouveau venu.

Après avoir signalé un fait remontant au 4 avril 1429, sans rapport avec ce qui nous occupe, l'auteur du *Journal* mentionne l'arrivée dans la capitale, à huit jours de là, *environ,* de ce « cordelier nommé Frère Richart, homme de très grant prudence, sçavant à oraison, semeur de bonne doctrine pour édifier son proxisme ». Chacun le voulait voir : « enviz le crevoit qui ne l'auroit veu ». Il fit entendre à Paris la parole de son divin ministère du 16 au 26 avril, inclusivement, prêchant par les rues et sur les places publiques, au-devant des églises, monté sur un échafaud dont la hauteur ne mesurait guère moins d'une toise et demie (1). Durant son séjour dans la capitale, « il ne fut qu'une jornée sans faire prédication ». Ce n'est pas qu'il ménageât ses forces, car il « commençoit son sermon environ cinq heures au matin, et duroit jusques entre dix et onze; et y

Journal, l'édition estimée qui s'en trouve dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, volume publié à Paris, 1729, par De la Barre.

(1) Un peu moins de trois mètres.

avoit toujours quelque cinq ou six mille personnes à son sermon... »

Le sujet même du présent mémoire nous oblige, ainsi qu'on le verra par la suite, à constater les résultats de ces prédications. Voici ce qui se produisit : c'est que, vers la fin de la mission du cordelier, « furent les gens de Paris tellement tournez en dévocion, et esmeus, qu'en moins de trois heures ou de quatre, eussiez veu plus de cent feux en quoi les hommes ardoient tables et tabliers, dés, cartes... et toutes choses à quoy on se pouvoit courcer et maugréer à jeux convoîteux ». — Les femmes de commune condition brûlèrent, à la vue de tous, « les atours de leurs testes », et les damoiselles « laissèrent leurs cornes et leurs queues », sans compter maints autres ornements de toilette frivole. Et vraiment, conclut le chroniqueur, dix sermons que le cordelier fit à Paris, et un à Boulogne-la-Petite, « tournèrent plus le peuple à dévocion que tous les sermoneurs qui puis cent ans avoient presché à Paris » (1).

Il semblerait bien, après de semblables témoignages, que le Frère Richard eût répandu la bonne parole dans le lieu le mieux préparé pour la recevoir; malheureusement, il en fut comme des semences que le laboureur de l'Évangile avait laissé tomber sur une terre inféconde, et, dans l'espèce, la politique étant venue se mêler aux affaires de la

(1) *Journal*, p. 120.

religion, il en résulta pour celle-ci un véritable échec. Quand on sut à Paris, quelques mois après le départ du cordelier, que celui-ci était un armagnac résolu, vivant au milieu des soldats de Charles VII, les sentiments de vive sympathie et d'enthousiasme que les bourgeois avaient témoignés jusque-là pour sa personne et les œuvres de piété recommandées dans ses prédications, se changèrent tout à coup en un bruyant mépris. On lit dans la chronique citée qu' « ils le maudissoient de Dieu et de ses saints, et, qui pis est, les jeux de tables, de boules, dez, brief tous autres jeux qu'il avoit deffendus, recommencèrent en despit de luy; et mesmes ung *mériau d'estaing où estoit empraint le Nom de Jésus,* qu'il leur avoit fait prendre, laissèrent-ils; et prindrent, tretous la Croix S. Andry (1). »

Pour ne pas interrompre outre mesure le cours de nos remarques d'ensemble, nous devons différer de quelques pages encore, nonobstant l'intérêt tout spécial qu'il présente, la description de l'exemplaire, dont une chance heureuse nous a rendu possesseur, du *méreau d'étain au nom de Jésus* mentionné ci-dessus. On peut bien penser que ce sera l'un des pivots de notre mémoire.

Ce que devenait le Frère Richard à la distance de deux années de là, on ne le sait. On suit bien

(1) *Journal*, p. 125, à l'année 1429, vers la fin de juillet. — *La Croix Saint-Andry*, ou Croix de Saint-André, était le signe de ralliement des Bourguignons, qui étaient alors les alliés des Anglais.

sa présence dans la milice royale plusieurs mois encore après la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc (8 mai 1429). Plusieurs fois il fut en conférence avec l'héroïne inspirée. On sait également qu'en mars 1431, suivant le style actuel, il prêchait le carême à Orléans; mais on peut conjecturer qu'il rentra vers le même temps « dans l'obscurité d'où ses relations avec la Pucelle l'avaient un moment fait sortir. »

Cette opinion, très vraisemblable, est de M. Siméon Luce (1), aux travaux duquel nous ferons encore un emprunt avant de nous séparer du Frère Richard. Il s'agit, cette fois, de la propagation du culte extérieur voué au nom de Jésus, à laquelle, dit l'auteur, on sait que le religieux franciscain « se livra avec ardeur dans tous les pays qui furent le théâtre de ses prédications. » Nous transcrivons :

« Ce n'est pas seulement à Paris qu'il persuada à ses auditeurs, ainsi qu'on l'a vu, de porter, en guise d'amulettes, des médailles frappées à l'empreinte du nom de Jésus. A Orléans, où il se trouvait avec le titre de « prêcheur de la ville », pendant le carême de 1431, nous lisons dans les comptes municipaux qu'un graveur, nommé Philippe ou Philippot d'Orléans, exécuta, moyennant six saluts, un « Jésus en cuivre », qui lui avait été commandé par Frère Richard. » (2)

(1) *Revue des Deux Mondes*, loc. cit., p. 83.

(2) *Ibid.* p. 77.

Nous croyons avec M. Luce que le *Jésus en cuivre* fait en ou vers 1431, à Orléans, est un *Nom de Jésus en cuivre,* et non pas une image du Christ. Sculpture, ciselure ou estampage, ce ne devait pas, d'ailleurs, être peu de chose que l'objet religieux exécuté sur la commande du Frère Richard, à en juger par la dépense que le travail a coûté (1). C'était, peut-on croire, quelque plaque, digne d'être mise en parallèle avec le tableau à ce même nom sacré, dont saint Bernardin de Sienne usait si heureusement en Italie à la même époque.

Deux des femmes qui, au xve siècle, ont fait le plus d'honneur à leur sexe, Jeanne d'Arc et sainte Colette de Corbie, n'ont pas peu contribué non plus, chacune de son côté, à l'exaltation du nom sacré de Jésus, que, dans leurs invocations, elles accompagnaient ordinairement du nom de la mère du Sauveur. Notons, à ce propos, que, de même qu'il en avait été pour le nom de Jésus vénéré isolément, et auquel la suprématie fut toujours conservée, la dévotion envers les deux noms réunis de Jésus et de Marie avait, elle aussi, pris naissance en Italie et chez les franciscains. On

(1) Six saluts, a-t-on vu. La frappe du *salut*, monnaie déclarée d'or fin, avait commencé sous le règne de Charles VI, mais elle s'était tout particulièrement multipliée sous la domination des Anglais en France, au temps de Henri V et de Henri VI. Elle avait le plus communément lieu à la taille de 63 au marc, ce qui donnait 73 grains pour le poids moyen, soit 3 grammes 87. Hoffmann signale les poids de 3 grammes 85, 3 grammes 80, 3 grammes 40, et 3 grammes 42. (*Monnaies royales de France*, 1878, pp. 49, 55 et 56.)

cite particulièrement, pour leur zèle à propager le culte en double objet, les deux plus distingués disciples de saint Bernardin de Sienne, dont les noms se sont déjà trouvés sous notre plume : saint Jean de Capistran et Mathieu Cimarra (1).

On se rappelle qu'en 1429, étant encore de séjour à Tours, Jeanne d'Arc, un mois à peine avant son départ pour la levée du siège d'Orléans, avait fait faire, ainsi que le dit Vallet de Viriville, « deux bannières ou enseignes de guerre pour son usage » (2). Il nous suffira ici de décrire, d'après le même auteur, la bannière principale, et encore ne le ferons-nous qu'en raison des sujets que Jeanne elle-même y avait fait représenter. Cette bannière était blanche, et peinte des deux côtés. Sur la face principale, semée de fleurs de lis, on voyait le Père éternel *en majesté,* ayant pour siège l'arc-en-ciel, et portant dans sa main le globe du monde. Au-dessus se lisait l'inscription *Jhesus Maria* (3). Deux anges agenouillés offraient à Dieu une fleur de lis, emblème du royaume de France.

(1) Cf. *Revue des Deux Mondes*, loc cit., p. 72.

(2) *Hist. de Charles VII, Roi de France et de son époque*, Paris, 1863, t. II, p. 65.

(3) Dans le texte donné par Vallet de Viriville, au lieu de *Jhesus Maria*, on lit *Jhesu Maria*, leçon qui est d'ailleurs particulière à cet auteur, si toutefois ce n'est pas quelque faute d'impression.

Quant à l'intrusion de la lettre *h* dans le mot *Jhesus*, ce dont il se présente ici un double exemple, on sait assez combien cette forme anormale du nom du Sauveur a été employée fréquemment aux xive et xve siècles. Nous laisserons, dans chacune de nos citations, ce nom

Il y avait au revers un écu de France, tenu par deux anges.

Il est constant que, dans l'esprit de Jeanne d'Arc, la formule *Jhesus Maria*, qu'elle y eût été initiée par quelque religieux franciscain ou par ailleurs, avait une signification de haute portée. On la retrouve sur les différentes lettres d'un caractère politique, ou respirant l'amour national, écrites au nom de Jeanne, que l'on possède encore en original, ou dont on conserve des copies authentiques. « Les sommations aux Anglais, datées des 22 mars et 5 mai 1429, le billet envoyé de Gien le 25 juin suivant aux habitants de Tournai, le message transmis de Reims le 17 juillet à Philippe, duc de Bourgogne, la réponse au comte d'Armagnac, dictée à Compiègne, le 22 août de la même année, la lettre comminatoire adressée aux Hussites, le 3 mars 1430, tous ces documents sont précédés de la suscription ou suivis de la souscription *Jhesus Maria* (1) ». Les mêmes mots étaient gravés sur une bague de minime valeur que portait la Pucelle, et qui lui fut enlevée lorsque, devant Compiègne, le 24 mai 1430, elle tomba au pouvoir des Bourguignons, qui combattaient avec les Anglais (2).

écrit avec ou sans *h*, suivant la forme sous laquelle nous l'avons trouvé à la source même d'où la citation aura été tirée.

(1) Siméon Luce, *loc. cit*, p. 83.

(2) Dans le cours de son procès, interrogée à propos de cet anneau « où il estoit escript *Jesus Maria* », Jeanne répond qu'elle le

Sainte Colette de Corbie usait, elle aussi, avons-nous dit, de la formule *Jhesus Maria*. La célèbre et pieuse réformatrice des religieuses de sainte Claire (1) faisait en France et dans les Pays-Bas bourguignons, pour la dévotion envers le nom divin, de même qu'envers le nom de Marie, ce que Bernardin de Sienne, Jean de Capistran et d'autres encore de leurs frères et sœurs en saint François d'Assise, faisaient, dans le même but et dans le même temps, de l'autre côté des Alpes. Franciscaine de cœur et d'âme, ainsi que de fait, elle pratiquait le culte recommandé dans les différents ordres institués par saint François, et elle

tient de ses père et mère ; qu'elle ne sait à proprement parler de quelle matière il est ; qu'en tous cas, s'il est d'or, il n'est pas de fin or ; qu'elle ne sait même « se c'est or ou laton ». C'était donc, simplement, quelque bijou de pacotille, comme on en fabriquait tant pour les personnes d'une condition peu aisée et notamment pour les habitants des campagnes. Et vraiment, ici, l'objet ne nous paraît en avoir que plus d'intérêt, par son caractère populaire.

Les interrogatoires que l'on fit subir à Jeanne d'Arc, et dont le contenu a été conservé, fourniraient aisément d'autres témoignages plus manifestes de sa dévotion pour les noms de Jésus et de Marie. A cet égard, d'ailleurs, les faits relatés au procès ne font guère que rappeler ce que l'on connaît de reste. Nous fermons, pour ne plus les rouvrir, les pages de cet *instrumentum* maudit.

Nous ne saurions terminer cette note sans rappeler que, sur le bûcher qui devait consumer la sublime martyre, le dernier cri qu'elle fit entendre fut le nom de Jésus, itérativement invoqué.

(1) Sans compter, nous dit Baillet, différents « monastères d'hommes qui voulurent bien se réformer aussi sur le plan qu'elle leur donna ». (*Les Vies des Saints*, t. I de l'édition citée, col. 69 de la partie de mars.)

le pratiquait en prêchant d'exemple. « Cette sainte entretenait une correspondance très active, soit avec les religieux et les religieuses des couvents qu'elle avait fondés ou réformés, soit avec des personnes séculières, affiliées au tiers-ordre de saint François, qui avaient embrassé sa réforme. Quelques rares monuments de cette correspondance sont parvenus jusqu'à nous... En tête de chacune de ces lettres figure la suscription *Jhesus* ou *Jhesus Maria,* parfois avec l'addition *Franciscus et Clara*. L'adresse, même, est le plus souvent précédée du mot *Jhesus...* » (1)

Quand l'abbesse Colette Boylet, dite de Corbie, mourut à Gand, le 6 mars 1447 (n. s.), âgée de soixante-six ans, elle en avait plus de quarante de profession. Jean de Capistran décédait en 1455, et Bernardin de Sienne était sorti de ce monde en 1444. A l'époque où l'on voit disparaître ces figures de premier ordre pour notre sujet, c'est-à-dire vers le milieu du xve siècle, la dévotion pour le nom du divin Maître avait fait déjà de si grands progrès qu'elle s'étendait à tous les degrés de l'échelle sociale par tous les pays chrétiens.

Tels avaient été les résultats du zèle et de la persévérance qu'avait déployés la grande famille séraphique, répandue en si grand nombre dans toutes les régions où la foi avait pénétré; mais on peut bien dire que la dévotion envers le saint nom

(1) Siméon Luce, *loc. cit.*, p. 84

avait fini par gagner tous les ordres religieux, et non seulement ces ordres, mais aussi les fidèles de tous les rangs et de toutes les classes, laïcs aussi bien que personnes d'église. Le courant qu'elle formait avait pris un si grand développement qu'aucun effort humain, si tant est qu'il eût pu s'en produire, ne serait parvenu à enrayer les effets irrésistibles d'une puissance de cette force.

Une situation aussi prospère devait entraîner la création d'une fête annuelle, de nature à en assurer la perpétuité. Nous ne saurions dire si l'on est aujourd'hui très bien fixé sur les circonstances et l'époque de ses commencements; mais voici ce qu'on en écrivait au XVIIIe siècle:

Cette fête de dévotion libre (1)... « a un office particulier qui est autorisé par le Saint-Siège. L'attention singulière qu'on doit faire sur la vertu de ce saint nom que nous ne saurions même prononcer comme il faut, selon l'apôtre (2), que par le mouvement du Saint-Esprit, est cause qu'on en a détaché la solennité d'avec celle de la Circoncision, afin de pouvoir la célébrer à part... Plusieurs églises d'Allemagne et des Pays-Bas la célèbrent le 15 de janvier, quelques-unes le 8 du mois, comme pour honorer l'octave de la Circoncision; d'autres le dimanche suivant... Quelques auteurs

(1) La « fête du *Saint Nom de Jésus.* »

(2) *Cor.*, XII, 3.

estiment que nous avons l'obligation de cette fête aux religieux de saint François, qui semblent avoir procuré l'établissement public et fixe de cette dévotion aux fidèles dès les commencements du XVIe siècle. L'on croit effectivement que ce fut sur leurs remontrances que le pape Clément VII en permit la fête avec l'office, l'an 1530. Mais on ne peut disconvenir que quelques bréviaires et quelques martyrologes n'en fissent déjà mention avant ce temps... » (1).

Le fait auquel nous devons maintenant une mention a bien son importance à un point de vue général, mais il ne peut manquer surtout d'appeler l'attention de ceux qu'intéresse particulièrement l'étude de l'histoire religieuse dans les provinces méridionales de la Belgique. Un prêtre flamand, Jacques Meyer, historien et chroniqueur estimé, qui, à ses heures, a cultivé la poésie latine, livrait à l'impression dès 1531, tant à Bruges qu'à Anvers (2), certain hymne en vers trochaïques, ayant pour objet l'exaltation du saint nom de Jésus, et dans laquelle il posait en principe l'établissement, à cette fin, d'une fête univer-

(1) Baillet, *Vies des Saints*, t. I de l'édition citée, Paris, 1724. Voir aux col. 7 et 8, sous la rubrique du 1er janvier.

(2) Jacobi Meyeri Baliolani, *Flandricarum rerum tomi X..., cum Hymno de Sanctissimo Nomine* IESV. L'édition que nous avons sous les yeux, de ce rare opuscule, réimprimé à Bruges en 1843, est celle d'Anvers (*Antwerpiæ, apud Guilielmum Vorstermannum*), 1531, pet. in-8°. *Voir* au folio 67, *verso*.

selle. On jugera de son enthousiasme par ce début :

> Surge qui soles fidelem convocare Ecclesiam ;
> Surge, cantus ædit ales, appetit diluculum.
> Scande sacri celsa templi sedulo fastigia.
> Tange funes, æra pelle, fac modos laudabiles.
> Omnis hoc die per orbem ferietur civitas,
> Dulce JESV nomen odis et canat celebribus...

Nous craindrions de dépasser notre but, en prolongeant cette citation, qui suffit bien, au surplus, dans les conditions où nous l'avons donnée.

Le nom de Jésus tel que nous le voyons au xve siècle, en iconographie, consiste le plus ordinairement dans le chiffre ou monogramme ihs, avec le montant de la lettre h traversé horizontalement d'un trait d'abréviation qui lui donne l'aspect d'une croix. Parfois, la lettre i est remplacée par un y ce qui modifie ainsi le monogramme : yhs (1). Cette formule ihs, ou yhs, *crucifère*, présentée à tous chrétiens comme un symbole de vénération essentiellement efficace, avait pénétré, durant le même siècle, dans toutes les classes de la société, comme nous l'avons dit, et, ajouterons-nous, dans tous les usages de la vie. On en constatait la présence sur les hosties,

(1) La forme yhs est plus fréquente que nous n'avions pu le penser, quand nous avons écrit cette partie de notre mémoire On le verra plus loin. Autant que nous en pouvons juger, c'est en Italie qu'elle paraîtrait avoir pris naissance.

ou pains d'autel (1); elle ornait, non seulement les édifices religieux, les vêtements sacerdotaux, les vases sacrés, les cloches de quantité d'églises (2) et maints autres objets affectés au culte, mais aussi les habitations des particuliers (3), tant à l'extérieur des maisons (4) qu'à l'intérieur des appartements; elle se trouvait reproduite sur les mobilier des ménages, sur les ustensiles de toutes sortes. Des couvents en ornaient leurs sceaux (5); on en historiait des tombes (6), des reliures de livres (7). On imprimait au même type des images en papier ou en parchemin, et l'on tapissait de

(1) E. Hucher, *Notice sur quelques monuments historiques du dépt de la Sarthe*. Paris, 1850, p. 51.

(2) G. Vallier, *Inscriptions campanaires du département de l'Isère*. Montbéliard, 1886, *passim*. – Léon Germain, *Les anciennes cloches de Saugues*. Nancy, 1890, p. 12. — Barbier de Montault, *Traité d'Iconographie chrétienne*, t. II, p. 105, et pl. XXIV, fig. 268. — Etc.

(3) Siméon Luce, *loc. cit.*, p. 72.

(4) C'est ce qu'à Sienne, particulièrement, on voit encore fréquemment aujourd'hui en divers quartiers de la ville, ce que constate en partie un article du *Correspondant*, fascicule du 10 mai 1896. p. 562.

(5) G. Demay, *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 353. L'auteur donne pour exemple le sceau de la Grande-Chartreuse, usité en 1441.

(6) Bernard Prost, *Notice sur sept dalles funéraires*. Lons-le-Saulnier, s. d., passim. (Communication de M. Léon Germain.)

(7) Un livre de notre bibliothèque, incunable en latin, traitant de matières religieuses, imprimé à Venise en 1483, et demeuré dans sa reliure primitive, a les ais recouverts de veau brun, avec gaufrures figurant un fretté. Les compartiments en claire-voie de ce fretté sont occupés chacun par un petit médaillon, soit au monogramme ihs crucifère, soit au monogramme m̄a, donnant en abrégé le mot *Maria*. Ces médaillons ont été appliqués de manière à alterner entre eux.

ces estampes l'intérieur des coffres-forts, à l'effet de protéger le contenu contre tous mauvais desseins (1). Les fidèles la portaient sur eux ou à leur chaperon, en guise *d'enseigne*, nom sous lequel étaient encore désignées les images en tous métaux, en toutes matières, et de toutes formes qui ont précédé nos médailles de piété actuelles. Au résumé, peut-on dire, elle était placée partout.

La numismatique, dont les investigations embrassent tant de faits, pour y jeter la lumière ou un redoublement de preuves, ne pouvait pas demeurer étrangère à l'étude de ceux dont il est question dans ce mémoire. C'est de la numismatique, principalement, qu'il s'agira désormais ici, pour la description et l'interprétation des monuments de son ressort dont il nous est loisible de soumettre la connaissance à l'intérêt du lecteur.

Nous ne saurions trop répéter, en terminant nos remarques générales, que nous ne nous occuperons pas, dans l'étude que nous portons aujourd'hui à la connaissance de nos confrères, des témoignages de vénération ou d'adoration rendus au nom du Sauveur avant le xve siècle. Il faudrait, pour aller à la source, remonter aux années que le Christ a passées sur la terre, où son nom fut dès lors si souvent invoqué, et parfois même, comme nous l'apprend l'Évangile, employé, pour

(1) Nous avons vu dans la collection d'un ami, un de ces coffres-forts, du xve siècle, *armé* intérieurement de l'image au ihs crucifère. Cette image était placardée à l'intérieur du couvercle.

opérer des miracles, par des individus demeurés en dehors du cercle de ses disciples (1). Quant à la forme ihs donnée au nom de Jésus, on sait assez qu'elle était un emprunt fait à l'épigraphie grecque, où le mot est écrit ΙΗΣΟΥΣ, et l'on ne connaît pas moins les métamorphoses par lesquelles elle est passée pour s'introduire dans l'épigraphie latine en la façon IHESVS, puis dans les écritures du moyen âge dites gothiques. Ainsi, encore, le ΧΡΙΣΤΟΣ des Grecs fut transformé en XPISTVS, ou XPS, pour tenir la place, dans les textes ou les inscriptions en latin, des formes régulières CHRISTVS, CHRS.

L'institution des *Jésuates,* ordre religieux italien qui n'eut jamais une très grande importance, remonte, paraît-il, à 1355 environ (2). On dit que « les Jésuates ont été ainsi appelés parce qu'ils avaient souvent le nom de Jésus en la bouche (3) ». D'autres ajoutent que ces religieux ont porté, entre autres insignes, et se dessinant sur un fond d'azur, un nom de Jésus avec des rayons d'or. Que le fait soit exact ou non, nous n'avons pas, en raison de l'époque où il se serait produit, à faire plus que de le signaler. Notre travail a ses bornes

(1) Luc, cap. IX, v. 49 : « Respondens autem Joannes dixit : *Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, et prohibuimur eum, quia non sequitur nobiscum...* »

(2) Hermant, *Hist. des Ordres religieux et des Congrégations régulières et séculières de l'Église.* Rouen, 1710, t. II, p. 342.

(3) Hermant, *Ibid.*

naturelles marquées par la dévotion dont Bernardin de Sienne se fit avec amour l'initiateur et le divulgateur, dévotion dont il a été conservé, grâce surtout à la numismatique, tant de vestiges contemporains, et qui, debout depuis près de cinq siècles, se manifeste encore aujourd'hui, si constante et si inaltérable.

Nous arrivons aux descriptions de nos monuments métalliques. La première description sera celle de certaine enseigne dans laquelle il nous paraîtrait difficile de ne pas reconnaître un exemplaire du *mériau d'estaing* que le Frère Richard, en 1429, recommandait aux Parisiens de porter, et que beaucoup de ceux-ci rejetèrent bientôt après, à la suite des circonstances que nous avons relatées plus haut. Notre exemplaire, que nous possédons depuis plus de quarante ans, a été retiré de la Seine, à Paris, dans des travaux de dragage exécutés entre la Cité et les dépendances du Quartier Latin.

1. Le nom de Jésus, figuré par la formule ihs, dont la lettre h, en signe d'abréviation, a la hampe traversée d'un trait horizontal, qui donne au sommet l'apparence d'une croix, d'autant mieux caractérisée que ses bras improvisés sont chargés de deux clous de la Passion. Cette formule est dans un encadrement circulaire de douze rayons flamboyants, enjolivés de petits jets de lumière, placés,

trois par trois, dans chacun des intervalles qui séparent les rayons l'un de l'autre.

Rev. Répétition du type précédent, sauf pour ce qui concerne la première lettre de la formule crucifère du nom divin, commençant cette fois par un y, au lieu d'un i, ce qui produit la leçon yhs. Deux clous de la Passion adhèrent aux bras de la croix. Un troisième clou a la pointe enfoncée dans le montant de cette croix, vers le bas. Les rayons dans le cercle desquels le monogramme est encadré offrent la même disposition que sur le côté opposé.

Enseigne ronde avec bélière. Nous avons dit qu'elle est en étain. Son diamètre, non compris la bélière, est de 25 à 26 millimètres.

Pl. IX, fig. I.

Tout, dans cette pièce capitale, est à considérer et à examiner avec un soin scrupuleux.

On ne saurait douter qu'elle soit aux types qu'offraient aux hommages de tous saint Bernardin de Sienne et les autres religieux attachés à propager la dévotion nouvelle. Mais, d'autre part, on est naturellement porté à se demander pour quelle raison, sur l'enseigne en cause, la formule crucifère du nom divin se trouve orthographiée de deux manières si distinctes, ihs et yhs. Il est, certes, très intéressant de trouver ainsi réunies les deux leçons sous lesquelles apparaît au xve siècle le *dulce Nomen;* mais le fait, à première vue, n'en semble pas plus normal.

Disons sans plus tarder que l'on se trouve ici en présence d'une difficulté plus apparente que réelle. Evidemment, celui qui a présidé à la composition de l'enseigne s'est laissé guider, en y introduisant le nom de Jésus sous une double expression, par la pensée qu'il la mettrait par ce moyen d'autant plus à la portée de tous, bon nombre de fidèles pouvant ne connaître la signification du monogramme divin que sous l'une des deux formes, et ne se trouver disposés à placer leur confiance et leur dévotion que dans le symbole qui leur était familier.

Dans les régions françaises, dans les Pays-Bas, et ailleurs encore, la forme ihs était, incontestablement, de beaucoup la plus commune ; mais on peut douter qu'il en fût de même partout, notamment dans certaines contrées de l'Italie et de l'Allemagne (1). Il ne serait même pas surprenant, ainsi qu'on le verra dans la suite de cette étude, que saint Bernardin de Sienne eût tenu pour la forme yhs.

(1) Dans une *Notice sur quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art*, tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts*, mai-novembre 1866, M. Vallet de Viriville, Professeur à l'École des Chartes, a consigné quelques observations. dont nous donnons un extrait : « Au moyen âge, a-t-il dit, l'*i* et le *j* étaient alternativement voyelles et consonnes. Ils s'employaient absolument l'un pour l'autre... Dans quelques noms, l'Y a pu se substituer, non seulement à l'I voyelle, dont il était l'équivalent, mais même au J consonne. Ainsi Jésus, Jérusalem, Jérôme, ont pu s'écrire Ihésus, Ihérusalem, Ihérôme, et même, par conséquent, Yésus, Yérusalem, Yérôme.. » Vallet de Viri-

Ce qui complète particulièrement le rapport

ville n'a agité à ce propos aucune question de lieux, bien que cela eût pu avoir son intérêt.

En Italie, d'autres, mieux placés que nous pour y effectuer des vérifications bien nécessaires, examineront, à Rome et à Modène, sur les tableaux circulaires au nom de Jésus que l'on sait avoir appartenu à saint Bernardin de Sienne, comment, en réalité, y est composé le monogramme divin. Ce que nous pouvons, quant à nous, constater dès à présent, c'est que sur certains médaillons d'art italien, dont quelques-uns reproduisent les traits de Bernardin de Sienne, et qui sont de bien peu postérieurs à sa mort, le monogramme divin qui y figure est formé des lettres ℣|ꝭ. Il existe à Paris, au Musée de l'Hôtel de Cluny, dans les collections de faïences d'art italien, fabrique de Cafagioli, n° 2807, une plaque votive de forme circulaire, et du diamètre de 44 centimètres, qui paraît être une imitation, mais trop capricieusement exécutée, des tableaux circulaires à l'usage de saint Bernardin de Sienne. Au centre de cette plaque votive, la première des trois lettres composant le monogramme divin crucifère est un ℣. Une inscription, bordant l'objet, est ainsi conçue : ✠ NICOLAVS : DE · RAGNOLIS · AD · HONOREM · DEI · ET · SANTI · MICHAELIS · FECIT · FIERI · ANNO · 1475.

En l'église Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome, les étiquettes de différentes reliques y conservées sont ainsi conçues : « De lapide quo tegitur sepulchrum Yhesu ; de sepulchro Xpisti Yhesu », etc. (Mgr Bareier de Montault, l'*Année liturgique à Rome*, édition de 1870, p. 139.)

Une estampe, datée de 1454, image populaire de dévotion exécutée dans le genre dit *criblé*, dont les produits sont assez généralement, pour la plupart, attribués à des Allemands plus artisans qu'artistes, montre saint Bernardin entièrement à l'action d'une prédication publique sur son théâtre en plein vent. Debout et les bras étendus en croix, il expose, de la main droite, le tableau, en forme de cercle radié, chargé du monogramme divin crucifère, dont la première des trois lettres qui le composent est un ℣ ; de la main gauche, il porte une sorte d'écriteau sur lequel est formulée cette exhortation : vide, lege dulce no(*men*). — *Voir* dans la *Bibliothèque de l'Ensei-*

entre notre enseigne et le tableau (1) à l'usage de saint Bernardin, ce sont les rayons qui entourent le monogramme crucifère. On sait que, pour être en harmonie avec les principes du saint, les rayons devaient être au nombre de douze, comme ils sont en effet sur l'enseigne. On trouve, dansun des sermons que l'on a conservés de lui, l'énumération des « *douze rayons mystiques ou attributs du nom de Jésus* » (2). Mais, sans se livrer, sur un semblable sujet, à des considérations par trop spéculatives, chacun, du moins, peut se souvenir

gnement des Beaux-Arts, le volume intitulé : *La Gravure*, par le Vte Henri Delaborde, pp. 44 et 48.

On retrouvera encore, dans la continuation de ce mémoire, et en dehors des médaillons italiens dont il vient d'être succinctement parlé, quelques exemples du monogramme ꝑꝗꝏ crucifère, quand nous serons à la description des jetons de fabrique nurembergeoise que leurs types font entrer dans notre cadre.

(1) Au lieu de *le tableau*, on pourrait dire *les tableaux*, car Bernardin de Sienne en a eu plusieurs. *Voir* à la note suivante.

(2) Voir ce qu'Adrien de Longpérier a écrit au sujet du nom de Jésus, dans la *Revue numismatique française*, année 1860, p. 394, en se fondant principalement sur les deux opuscules suivants, dus à l'érudition de Cavedoni :

Dell' origine e valore della scritura compendiosa IHS del sacrosanto nome di Gesu. Modena, 1846.

Dell' orig. e val. della scritt. comp. IHS del sacr. nome del Salvatore, e del suo culto. Modena, 1855.

Longpérier aurait pu citer un travail plus ancien, de nature à prouver l'intérêt que les Italiens attachent depuis longtemps à l'étude de ces questions; c'est le livre de Vettori, *De vetustate et formâ monogrammatis Nominis Jesu* Roma, 1747.

Rappelons, d'après Longpérier, que Bernardin de Sienne « avait donné, en 1423, à l'église Sainte-Marie *delle Asse*, à Modène, un

que le nombre *douze* était celui des apôtres du Sauveur, et remarquer que ce nombre fut également celui des premiers compagnons de saint François d'Assise, accourus successivement à sa parole, pour travailler avec lui, dans leur évangélique pauvreté, à la fondation de l'institut séraphique. Pour tout bon cordelier, comme Bernardin de Sienne ou le Frère Richard, il ne pouvait y avoir à méconnaître le haut caractère de ce « dernier trait de ressemblance entre le nouvel institut et le collège apostolique » (1).

Le mérite de l'auteur ne nous permet pas de passer absolument sous silence, nonobstant les bizarreries dont elle est semée, l'attribution tentée

tableau représentant en or sur fond d'azur le monogramme sacré entouré de rayons et de fleurons ».

Nous trouvons, d'autre part, dans l'*Année liturgique à Rome*, par Mgr Barbier de Montault, 1870, les deux mentions que nous allons reproduire. Elles sont extraites du *Propre des Saints :*

P. 44. 20 mai : S. Bernardin de Sienne... « Sa vie a été peinte à fresque au xve siècle... sur les murs de sa chapelle, à Sainte-Marie *in Ara Cæli*, où l'on expose le monogramme du Christ, qu'il portait dans les missions. »

P. 89. 23 octobre : S. Jean de Capistran... « A Sainte-Marie *in Ara Cæli*, on conserve le monogramme du nom de Jésus, dont il prit la défense, à la basilique vaticane, en présence de Martin V et des cardinaux. »

On a vu ci-dessus dans quelles circonstances Jean de Capistran avait jugé bon d'intervenir, moins pour la défense du monogramme de Jésus que pour la défense de Bernardin de Sienne, attaqué à propos de ce monogramme.

(1) *Saint François d'Assise*, par le R. P. Léopold de Chérancé, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins. Édition de Paris, 1886, p. 80.

autrefois par Leber, au sujet d'une pièce de plomb ou d'étain, et de conservation moins que médiocre, qu'il aurait volontiers présentée comme étant quelque exemplaire du *mériau* de 1429. Il lisait *en fragment de légende* sur cette pièce, autour d'une sorte de rébus dont il a donné une interprétation assez singulière pour ne pouvoir être prise fort au sérieux, les mots: AVCTORE. IESV. PETRVS. C'est en se fondant sur le mot *Jesu* placé, sans aucune marque spéciale de nature à éveiller l'attention, dans le contexte de cette inscription incomplète, qu'il conclut surtout à l'attribution qu'il propose. Son argumentation est d'ailleurs des plus faible (1), et elle ne peut empêcher de reconnaître aujourd'hui, dans la pièce en question, une de ces monnaies des Innocents et des Fous publiées en si grand nombre dans le travail du docteur Rigollot, auquel celui de Leber sert d'introduction.

Il est peu de mots qui aient eu au xve siècle et encore longtemps après, autant d'acceptions diverses que le mot *méreau* sous ses différentes formes : *mériau*, *mérel*, etc.; et il n'y a certainement pas de quoi être surpris de le voir employé par l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* pour désigner une enseigne ronde, une sorte de médaille de dévotion, comme l'est notre enseigne n° 1, où le

(1) Nous reprendrons dans une note additionnelle l'examen des explications de Leber.

nom de Jésus, exprimé dans les deux formes les plus usitées à l'époque, se trouve exposé en pleine évidence, et non pas comme abrité obscurément parmi les autres mots d'une légende où rien ne le distingue à la vue, où rien ne provoque à l'y aller chercher.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'attribution que nous nous sommes attaché à mettre en relief, et dans laquelle nous avons, quant à nous, une confiance entière. Les uns l'accepteront ; d'autres, peut-être, la contesteront; et le temps, comme il est arrivé tant de fois dans les élucubrations numismatiques, finira bien par donner raison à la vérité. Mais, à propos même de notre attribution, on pourrait nous reprocher, et ce ne serait pas sans raison, de n'avoir pas fait usage d'une des considérations le plus particulièrement de nature à la fortifier, si nous n'en disions pas, tout au moins, quelques mots ici. Il s'agit d'un rapprochement qu'il convient d'établir, ce à quoi nous regrettons de n'avoir été que tardivement en mesure de songer, entre notre enseigne n° 1 et les médaillons italiens du xve siècle sur lesquels figure le monogramme ꝑhs crucifère, avec les détails significatifs que saint Bernardin de Sienne paraîtrait surtout avoir adoptés. Nous ne pouvons pour le moment que prendre simplement acte des faits, sauf à y revenir lorsque nous serons à l'examen des médaillons italiens.

Une dernière question est, pensons-nous, à

poser plutôt qu'à résoudre, parce qu'elle ne nous paraît pas avoir pu encore être l'objet d'une étude suffisamment mûrie.

Les enseignes au nom de Jésus mises en faveur à Paris, en 1429, par les prédications du Frère Richard, ont-elles été exécutées dans la capitale, ou bien y avaient-elles été apportées par ce religieux, qui en aurait eu ainsi à sa disposition le débit, dès les premiers temps de sa mission ?

Notre enseigne n° 1 ne présente, en tout cas, aucun caractère spécial à une localité plutôt qu'à une autre ; et c'est ce qui convenait tout particulièrement, ainsi qu'on a pu le voir ci-dessus, au but que tout religieux de saint François devait se proposer pour la propagation cosmopolite de la dévotion envers le nom sacré. Nous avons rappelé plus haut, également, et d'après les observations de M. Siméon Luce, que le Frère Richard n'a pas poursuivi ce but seulement à Paris, mais qu'il s'y montrait attentif partout où l'appelait son ministère. D'après ces considérations, il n'y aurait rien de surprenant à ce que des exemplaires de notre enseigne n° 1 pussent être retrouvés à des distances des plus éloignées les unes des autres. Il est évident que la question est encore de celles auxquelles le temps, aidé de l'observation des archéologues, pourra surtout se charger de répondre avec utilité.

(*A suivre.*) J. Rouyer.

NÉCROLOGIE.

Adrien-Juste Enschedé.

Enschedé, qui était membre associé de notre société depuis le 2 août 1880, vient de mourir à Harlem vers le milieu de mars dernier.

C'était un des plus anciens associés de l'imprimerie Joh. Enschedé et fils, éditeurs du journal *Haarlemsche courant*.

Il remplit pendant longtemps, avec le plus grand zèle, les fonctions d'archiviste-bibliothécaire de la ville de Harlem, à laquelle il rendit d'éminents services comme président de la commission directrice du Musée local et comme président de la Société pour le développement des collections artistiques de ce musée, dont plusieurs objets remarquables sont dus à sa générosité. Enschedé allait même jusqu'à abandonner son traitement de bibliothécaire pour acheter de nombreux livres qui manquaient aux collections de la ville.

La Société pour l'embellissement de Harlem et de ses environs eut à se réjouir maintes fois de compter Enschedé parmi ses directeurs : grâce à à lui, plus d'un précieux monument historique fut conservé et restauré.

L'Église wallonne dont il faisait partie n'eut pas moins à se louer de ses services, surtout pour le classement des archives qu'elle possède et aussi comme membre de la Commission de l'histoire des églises wallonnes.

En outre, Enschedé dépensait sa grande activité à diriger la Société hollandaise des sciences, à soutenir, comme membre, la Société Teyler, la Société Néerlandaise de l'Industrie dont il était du Comité et à remplir les fonctions de commissaire de l'École des pupilles de la marine.

Le défunt n'a rien écrit dans notre *Revue de numismatique*.

Il était officier d'académie, chevalier du Lion Néerlandais et chevalier de 4e classe du Lion d'Or de Nassau.

G. C.

MÉLANGES.

Documents relatifs à F. Harrewyn et à J.-B. Marquart.

Gravé pour Son Excellence le comte de Cobenzl, deux passeports par ordre de M. Crumpipen, secrétaire d'État et de Guerre.

Gravé par moi, F. Harrewyn, graveur général de S. M. l'Impératrice-Reine.

Pour la gravure du grand passeport, 4 guinées = ...	fl.	53-5
Pour le petit passeport, 2 guinées = . . .		26-12 1/2
Quittance du 15 novembre 1753	fl.	79-17 1/2
Renouvelé le petit passeport de S. A. R. par ordre de M. Crumpipen (regravé et renouvelé)	fl.	13-6 1/4

(Secrét. d'État et de Guerre: Gastos Secretos. Reg. 678. Archives générales du royaume.)

* * *

Nous chargeons l'essayeur général des monnaies de Sa Majesté, Marquart, de faire une stampille pour le nom de Nobili et il s'en servira pour l'usage que le conseiller d'État de Nobili lui prescrira de notre part; à l'effet de quoi le dit Marquart est autorisé par le présent acte, fait à Bruxelles le 11 octobre 1758. » (Quoique cet acte porte la date du 11 octobre, il n'a cependant été signé et remis à Marquart que le 6 novembre 1758.)

* * *

La veuve Nettine paiera au graveur des monnaies de Sa Majesté, Harrewyn, la somme de quarante-deux florins argent courant de Brabant, pour avoir gravé selon l'état ci-joint notre petit titre et corrigé le grand titre de la planche des passeports pour rapport aux changemens survenus dans les titres de Sa Majesté par le mot *Apostolique*.

Fait à Bruxelles, le 22 décembre 1758.

Pour le petit titre, pour les dépenses courantes.	fl.	31-10
Pour la correction du passeport.		10-10
	fl.	42-0

(*V*. Gastos Secretos. Reg. 680, Archives générales du royaume.)

* * *

La veuve Nettine paiera au graveur de Sa Majesté, Harrewyn, la somme de 91 fl. 10 sols argent courant de Brabant, à quoi monte l'état ci-joint du chef de deux platines de cuivre qu'il a fournies ainsi que le prix de la gravure qu'il y a faite de nos titres comme ministre plénipotentiaire (comte de Starhemberg), pour l'expédition des lettres closes et des passeports, laquelle somme sera portée aux gastos secretos.

Deux platines de cuivre rouge	fl.	7-10 s.
Pour la gravure de la petite platine.		21-0
Pour la gravure de la grande et les passeports .		63-0
	fl.	91-10 s.

Ordonnance du 16 juillet 1760.

(Gastos Secretos. Reg. 681, Archives générales du royaume.)

* * *

Nous avons trouvé la mention que Harrewyn fils s'occupa de gravure, à Vienne.

* * *

La veuve Nettine paiera à l'essaieur général des monnoies Marquart pour avoir gravé le passeport à nos titres, les planches de nos petits titres ainsi que le cachet à nos armes, la somme de 159 florins argent courant de Brabant. le tout ayant eu lieu à l'occasion des changements qu'exige notre qualité de Grand Maître de l'Ordre Teutonique (Charles de Lorraine). Bruxelles, le 9 juin 1761.

(Gastos Secretos. Reg. 682. Archives générales du royaume.)

* * *

Gravé par le soussigné essayeur général des monnoies de Sa Majesté aux Pays-Bas.

Gravé sur cuivre le passeport au grand titre de S. A. R. à 8 pistoles	fl.	84-0
Gravé deux fois, aussi sur cuivre, le petit titre de S. A. R. à 2 pistoles chaque		42-0
Déboursé pour les platines de cuivre polies		9-0
Gravé le cachet de S. A. R. sur argent avec les attributs de la Grande Maîtrise de l'Ordre Teutonique, à 2 pistoles		21-0
Pour l'argent et le manche du cachet.		3-0
	fl.	159-0

Bruxelles, le 6 juin 1761.

J.-B. C. MARQUART.

(Même registre.)

* * *

« La veuve Nettine paiera à l'essaieur général des mon-

noies de Sa Majesté, Marquart, la somme de 42 florins 15 3/4 sols argent courant de Brabant, à quoi selon le billet ci-joint montent les frais d'impression des passeports et des feuilles de nos titres servant aux dépêches pour les affaires du gouvernement y compris le renouvellement de la gravure de la planche des dits titres. Bruxelles, le 23 février 1764.

Imprimé pour la secrétairerie d'État et Guerre par ordre de M. de Crumpipen, depuis le 22 juin 1761 jusqu'au 17 février 1764 :

1,500 petits passeports à 3 escalins le cent. .	fl.	15-15-0
675 grands passeports à 7 escalins le cent . . .		16-10-9
Avoir raccommodé et regravé la planche		10-10-0
	fl.	42-15-9

(Gastos Secretos. Reg. 683, Archives générales du royaume.)

* * *

Le waradin de la Monnoie de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, Marquart, aiant gravé par nos ordres : 1° une planche pour l'impression des passeports que le ministre plénipotentiaire, prince de Starhemberg, sera dans le cas de faire expédier et 2° une planche pour l'impression du titre du même ministre, sur du papier destiné à servir pour l'expédition de lettres et actes du gouvernement, la veuve Nettine paiera 84 florins argent courant de Brabant.

Bruxelles, le 7 mai 1770.

Gravure des passeports à	fl.	63
— du petit titre pour lettres, actes, etc.		21
	fl.	84

(Gastos Secretos. Reg. 686, Archives générales du royaume.)

*
* *

Nous pensons qu'il est inutile d'ajouter à ces actes un commentaire quelconque; ils sont assez explicites par eux-mêmes. Nous les avons donc publiés tels que nous les avons trouvés dans les *Gastos Secretos* afin de compléter les renseignements biographiques sur F. Harrewyn et J.-B. Marquart.

G. CUMONT.

DENIER DE BORN. — En faisant connaître dans la *Revue* de cette année, p. 175, un denier noir de Born, nous avions cru pouvoir reproduire, *de confiance*, quelques renseignements concernant cette seigneurie, puisés dans des articles publiés, jadis, par MM. Perreau et Piot (1). On va voir, par l'extrait suivant d'une lettre que notre excellent confrère M. le baron de Chestret de Haneffe, dans son amitié pour nous, a pris la peine de nous adresser, combien nous avons eu tort de ne pas vérifier les dires de nos devanciers :

« Je tiens avec vous pour absolument certain que le » billon noir publié dans la dernière livraison de la *Revue* » (p. 175), doit être attribué à Renaud, seigneur de Born » (1378-1396), que l'on trouve indifféremment désigné » dans les chartes et les reliefs sous les prénoms de Rei- » noldus, Renerus, Reynart, etc. Seulement, au lieu de » l'appeler Renaud de Dalembroeck, il importe de lui » restituer son véritable nom : Renaud de Fauquemont, » seigneur de Born et de Sittard. C'est ainsi notamment » qu'il s'intitule dans l'acte du 9 janvier 1393, par lequel

(1) *Revue belge de Numismatique*, t. I, p. 365 et t. XI, p. 49 — *Voir* aussi VANDER CHIJS, *Leenen van Braband*, etc., p. 71.

» il constitue en douaire à sa femme Élisabeth de Clèves,
» de la maison de la Marck, le château de Ravenstein,
» avec les terres de Herpen et d'Uden (LACOMBLET, t. III,
» n° 977). Ce qui a donné lieu à M. Piot d'en faire un
» sire de Dalembroeck, c'est qu'il éleva des prétentions sur
» cette terre, qu'il voulait enlever à la maison de Heins-
» berg-Looz (KREMER, *Akad. Beiträge*, t. I, p. 37).

» J'ajouterai que la Seigneurie de Born n'était pas située
» dans le duché de Juliers, mais qu'elle relevait du comté
» de Looz, comme fief du Maesland. Aussi fait-elle partie
» aujourd'hui du Limbourg hollandais et non du royaume
» de Prusse. »

Grâce aux profondes connaissances historiques de M. le baron de Chestret et à son obligeance toute confraternelle, voilà donc rectifiées une série d'erreurs que nous avions commis la légèreté de rééditer.

A. DE WITTE.

DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

Nous avons parlé, ci-dessus, p. 199, d'une plaque relative aux droits d'entrée et de sortie, sous Marie-Thérèse. Les bureaux *principaux* des droits d'entrée et de sortie étaient en 1745 : Mons, Charleroi, Namur, Anvers, Turnhout, Tirlemont, Navagne (1), Ruremonde, Luxembourg, St-Vith et Marche.

Il y avait encore : Bruges, Ypres, Nieuport. Tournai,

(1) Navagne, dépendance de Mouland, province de Liége, canton de Dalhem.

Beaumont, Bruxelles, Gand, Ostende, St-Philippe, Courtrai, Anvers, Manage et Ath.

(Secrét. d'État et de Guerre : Gastos Secretos. Reg. 677, Archives générales du royaume.)

G. C.

Le monnayeur franc sur la monnaie mérovingienne, par LOUIS BLANCARD. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille.*)

Le curieux et rare revers d'un tiers de sou d'or représentant un monnayeur franc occupé à frapper monnaie, a fourni à notre savant confrère l'occasion de définir les fonctions de ces officiers monétaires. Il s'étend ensuite longuement sur le sens qu'il faut donner au mot *metallum* et termine son intéressante notice en démontrant que le *triens* devait être la véritable unité monétaire à l'époque mérovingienne.

Un fidèle agrandissement du revers qui fait l'objet de la notice que nous résumons, agrandissement dû à des procédés photographiques, accompagne le travail de M. Blancard.

Vte B. DE J.

Die Münzen unter der Regierung seiner Kais. u. Kön. Apostolischen Majestät des Kaisers Franz Joseph I. Bis zur Einführung der Kronenwährung. Beschrieben von HEINRICH CUBASCH, Jun. Wien, 1896, in-4°, 81 p., 2 pl.

Les travaux de numismatique contemporaine sont rares de nos jours; peut-être est-ce un mal, et les numismatistes

de l'avenir regretteront-ils l'oubli dans lequel nous laissons de parti pris les monnaies du XIXe siècle, qui sont loin, cependant, de manquer d'intérêt. Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture du beau volume que M. Henri Cubasch, junior, vient de faire paraître sur le numéraire, si varié, créé en Autriche au cours du règne de l'empereur François-Joseph Ier.

On se fera une idée du soin apporté par l'auteur dans ses recherches en constatant qu'il ne décrit pas moins de 244 monnaies diverses.

M. Cubasch complète son œuvre par de nombreux tableaux fort instructifs, la liste des ateliers monétaires et leurs différends, la suite des maîtres des Monnaies et, enfin, la nomenclature complète des graveurs de coins.

Deux planches viennent donner un intérêt de plus à cet excellent mémoire.

A. DE W.

Médaille pour les représentants de Malines pendant l'occupation française de 1792 *à* 1793.

Dans cette *Revue*, année 1886, pp. 296 et 467, nous avons déjà parlé de cette médaille et nous avons dit que Th. van Berckel semblait avoir terminé la gravure des coins (droit et revers) lorsque survint, le 27 avril 1793, la défense de graver et de distribuer ces médailles. Le revers de cette médaille étant conservé dans la collection de la Monnaie de Bruxelles, mais le droit n'ayant pas été retrouvé, on pouvait douter si van Berckel avait eu le temps d'achever les deux coins. Aujourd'hui, nous avons la certitude que ces coins étaient achevés lors de l'interdiction ci-dessus mentionnée,et si le coin du droit n'existe pas dans

la collection, c'est qu'il a été détruit ou égaré. La requête du Pensionnaire Goubau au Conseil des finances (v. *Revue* 1886, p. 302) nous avait du reste déjà fait présumer que van Berckel avait achevé la gravure des deux coins.

M. V. Hermans, archiviste-bibliothécaire de la ville de Malines, qui avait eu l'obligeance, en 1886, de nous communiquer plusieurs documents relatifs à cette médaille, vient de trouver dans le dernier registre des comptes communaux de 1719 à 1793, le renseignement inédit que voici :

« Au sieur van Berckel, pour avoir fait, à la requête du Magistrat, *une paire de coins pour les médailles* destinées à être offertes aux ex-représentants du peuple à l'époque de l'occupation de l'armée française, 131-5. » (Traduction du texte flamand.)

La dite somme lui fut payée en vertu de la résolution suivante du Magistrat, prise le 7 octobre 1793 :

« Le 7 octobre 1793, est lue la lettre du sieur van Berckel avec compte détaillé des frais et honoraires pour la gravure *des coins* des médailles commandées pour être distribuées aux membres ayant composé la représentation du peuple de Malines à l'époque de la dernière occupation française, le dit compte se montant à fl. 131-5-0 que les sieurs trésoriers ont été autorisés à payer et le sieur Pensionnaire du Conseil Goubau a été chargé de prier van Berckel de vouloir nous envoyer ces coins. » (Traduction du texte flamand. Voy. Résolutions du Magistrat de Malines, reg. 27, fol. 29.)

Nous savons que les efforts faits par Goubau pour mettre le Magistrat en possession des coins de la médaille n'aboutirent pas.

Ces deux notes des comptes communaux, publiées par

M. V. Hermans dans son intéressant *Inventaire des archives de la ville de Malines*, tome huitième, p. 424, viennent compléter très heureusement les pièces justificatives que nous avons insérées dans la *Revue*, 1886, p. 302, à la suite de notre première étude sur la médaille en question.

G. CUMONT.

SCEAUX ARMORIÉS DES PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS *(Belgique, Royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France)*, par J.-TH. DE RAADT.

Voici un livre qui sera certainement bien accueilli par tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'occupent d'histoire, de généalogie ou de blason.

Admis par l'auteur à en feuilleter le manuscrit, nous croyons être utile à nos confrères de la Société royale belge de Numismatique en attirant d'avance (ce qui est du reste un peu dans les traditions de la Société) leur attention sur ce vaste recueil, fruit de longues et patientes recherches dans les archives du pays et de l'étranger.

Disons tout de suite que le travail de M. de Raadt repose sur des documents d'une authenticité absolue, c'est-à-dire les chartes et diplômes, et surtout les sceaux qui y sont appendus. L'auteur donne de ceux-ci une description généralement très fidèle, souvent accompagnée de fac-simile ou de dessins, ainsi qu'une analyse succincte des pièces, quand elles présentent des renseignements intéressants au point de vue de l'histoire. Le tout est accompagné de l'indication des sources, ce qui permet de vérifier les données fournies, et aussi, si on le désire, de se procurer, soit la copie des documents cités, soit les moulages des sceaux décrits.

L'auteur, que l'aridité d'un pareil travail n'a point rebuté, passe en revue des milliers d'actes concernant la noblesse, tels que reliefs de fief, actes d'inféodation ou de réconciliation, nominations, partages, etc., etc.

Aux précieux détails, presque tous inédits, que fournissent ces documents, viennent se joindre des renseignements analogues sur la grande et la petite bourgeoisie. Enfin, un nombre considérable de quittances relatives aux indemnités payées par nos princes aux chevaliers, écuyers et simples hommes d'armes qui ont pris part à leurs guerres et à leurs chevauchées complètent l'ouvrage.

Si l'historien, l'archéologue et l'amateur de généalogie peuvent être assurés de trouver dans ce vaste répertoire une somme inespérée d'indications, *a fortiori* les numismates, qui ont toujours eu à regretter l'absence d'un livre-outil pouvant les guider sûrement dans leurs difficiles recherches, pourront-ils y puiser largement. Depuis longtemps déjà, les représentants les plus autorisés de la science numismatique ont reconnu les défauts et les lacunes de l'armorial de RIETSTAP, le plus considérable dont ils aient pu disposer jusqu'à présent. Heureusement, cet armorial est aujourd'hui rendu d'une consultation plus facile, grâce à l'ouvrage, en cours de publication, du comte Th. de Renesse, ce qui n'atténue en rien cependant les critiques que nous venons de rappeler.

Dans son *Introduction*, qui constitue une sorte de traité héraldique, spécialement basé sur les éléments sigillographiques mis en œuvre, et qui contient une foule d'observations nouvelles, M. de Raadt donne un aperçu méthodique qui est appelé à rendre aux chercheurs en général, et particulièrement à ceux qui étudient les jetons et les monnaies, de très réels services. Nous voulons parler du relevé des

familles portant dans leurs armoiries des meubles identiques. En effet, l'auteur y groupe les noms de façon à permettre à chacun de retrouver immédiatement dans son livre toutes les familles ayant scellé des mêmes figures héraldiques.

Qu'il nous soit permis de nous borner à deux exemples : les cinq losanges en croix, appartenant à une des plus célèbres familles bruxelloises, les *de Mol*, se rencontrent également dans les blasons des *Ghindertalen*, des *Kessel*, des *Conincxloo*, des *Ophem*, des *Rode*, des *Schoor*, des *Slaterbec*, des *Spiegel*, des *Wellen*, des échevins d'*Eegenhoven*, etc. ; en second lieu, les cinq coquilles en croix forment, entre autres, les armoiries des familles *Eschweiler*, *Esselen*, *Hertoghe*, *Camborne*, *Coninc*, *Mons*, *Noot*, *Platea*, *Spiegel*, *Steenweg*, *Storm*.

L'auteur, tout en embrassant dans ses recherches les Pays-Bas, dans la plus vaste acception du terme, et la partie des pays les plus proches de nos anciennes provinces, a fait une place très large à l'héraldique bruxelloise, en décrivant tous les sceaux des anciens échevins, receveurs, conseillers, qu'il a pu rencontrer dans les dépôts publics et dans les collections particulières, d'un accès parfois si difficile aux chercheurs, ou ignorés d'eux.

Les armoiries étant dépourvues de l'indication des émaux sur les sceaux du moyen âge, il a été suppléé à cette lacune par l'emprunt fait à d'anciens manuscrits, à des chroniques, et même à des romans de chevalerie, des couleurs dont ils offrent quelquefois la description ou l'image enluminée.

Les documents publiés par M. de Raadt serviront au surplus de contrôle aux assertions contenues dans ces différentes catégories d'ouvrages et aideront puissamment à une meilleure compréhension de certains anciens travaux très

étendus et constamment consultés, tels que le *Miroir des nobles de Hasbaye*, de JACQUES DE HEMRICOURT, le *Wapenboek* du hérault d'armes GELRE, les *Chroniques* de FROISSART, etc., etc.

Tout en n'excluant, en principe, aucune époque, c'est le XIVe siècle qui se trouve le plus largement représenté dans l'ouvrage dont nous avons tenu à signaler à nos confrères la prochaine apparition.

J. VAN MALDERGHEM.

NUMISMATIQUE MALINOISE.

Ateliers monétaires.

Nous avons publié, ci-dessus, p. 226, quelques renseignements concernant la numismatique malinoise, extraits du tome huitième de l'*Inventaire des archives de la ville de Malines*, par M. V. Hermans, le savant et zélé archiviste-bibliothécaire de cette ville. Aujourd'hui, M. Hermans vient d'augmenter ce tome huitième de quelques pages de rectifications et de documents nouveaux. Parmi eux nous devons mentionner ici les textes relatifs aux *Ateliers monétaires*. Le premier atelier monétaire, remontant à l'année 1357, était établi, dit M. Hermans, au Vieux Bruel, comme il résulte de trois passages du compte communal de 1369-1370, fol. 70. (Les citations sont en flamand et sont transcrites dans le supplément du tome VIII, p. 438-439.)

Le nom *de munte* donné, en 1407, à une maison, rue de la Chaussée (v. ci-dessus, p. 229), n'était, dit l'auteur, qu'un nom d'emprunt et rien de plus. Ainsi donc vient à tomber, ajoute-t-il, sa conjecture relative à l'endroit de la ville occupé par le premier atelier monétaire de Malines.

« Par acte du 5 août 1423, comme il est dit à la page 327,

» Adrien Adeleyn acquit l'ancien hôtel de la Monnaie, » situé rue du Vieux Bruel. Le 18 octobre 1425, celui-ci » échut à Jacques de Heffene et, le 19 août de l'année sui- » vante, à Gauthier de Duffle, dit Berthout. En 1448, il » appartenait en partie aux frères Jean et Florent Bock. » L'année suivante, ceux-ci vendirent à Jean de Muysene » leur part dans la moitié du dit hôtel. De 1476 à 1507, il » fut habité successivement par le chancelier de Bour- » gogne Guillaume Hugonet et son fils Guillaume de » Saillant, qui le vendit alors à Philippe Wielant, conseil- » ler et maître des requêtes près le Grand Conseil. De » 1507 à 1558, cette propriété fut possédée, d'abord par » Messire Ferry Laureyns, seigneur de Tardeghem, puis » par Albert Bouwenssen, procureur près le Grand Con- » seil, et enfin par Messire Jacques Quarré. En 1635, elle » passa sous la désignation vulgaire de *'t Huys van Quarré* » en mains de Pierre de Dryver, qui la convertit en bras- » serie. Dès lors disparaît cette dernière dénomination » pour faire place à celle de *den Eenhoren* (la Licorne), » nom qu'elle porta jusqu'à sa démolition, en 1870. »

Telles sont les vicissitudes de cet hôtel monétaire.

Le savant archiviste de Malines a pu réunir, pour les établir, une série de documents écrits en latin et en flamand et mentionnés sous le titre de *pièces justificatives* dans le supplément ci-dessus indiqué, pp. 439 à 446. Nous félicitons vivement M. Hermans d'avoir réussi à former un aussi important faisceau de preuves.

G. CUMONT.

Dans le même supplément (pp. 432-438 et p. 456), M. Hermans indique, d'après les comptes de Malines de 1445-46 à 1706-07, une liste des sceaux scabinaux et les

noms de leurs *graveurs* (1). Cette liste vient compléter celle que feu notre regretté collègue Pinchart nous a fait si bien connaître dans ses *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas.*

G. C.

Sur le rapport de M. Muntz, le prix Duchalais, d'une valeur de 800 francs, a été décerné à M. de la Tour, bibliothécaire au Cabinet des médailles à Paris, pour les quatre mémoires qu'il a présentés sur des médailles italiennes de la Renaissance.

La commission accorde en outre une mention toute spéciale à l'ouvrage de M. de Belfort : *Description générale des monnaies mérovingiennes*, qui avait été présenté au même concours.

Nos félicitations les plus chaleureuses aux deux lauréats dont les travaux sur la numismatique sont si avantageusement connus du monde savant.

Vte B. DE J.

Il y a un an à peine, on s'en souvient, M. le comte de Nahuys réclamait, dans la *Revue*, de l'obligeance de tous ses confrères, la communication des renseignements inédits qu'ils pourraient posséder sur le monnayage du roi Jérôme de Westphalie. Depuis, la mort est venue frapper notre excellent collègue, au moment même où il terminait son travail.

M. Goemaere, éditeur, 21 rue de la Limite, à Bruxelles,

(1) *Voir* encore quelques graveurs d'autres sceaux, pp. 448-449.

s'inspirant du seul intérêt scientifique et avec un désintéressement auquel nous nous plaisons à rendre hommage, est tout disposé à entreprendre la publication de L'HISTOIRE NUMISMATIQUE DU ROYAUME DE WESTPHALIE, SOUS LE RÈGNE DU ROI JÉROME-NAPOLÉON (1), à la seule condition d'obtenir, tout d'abord, l'appui de quelques souscripteurs qui le mettraient à couvert d'une partie de ses frais. Nous espérons que son appel sera entendu et que l'œuvre du comte de Nahuys ne sera par perdue pour les numismatistes.

A. DE W.

La monnaie de Jovinzieu ou Saint-Donat (894-1025?) par M. ROGER VALLENTIN. Valence, imp. Jules Céas et fils, 1895, in-8°, 24 pages. Extrait du *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.*

Les auteurs les plus récents ont négligé de signaler l'existence de l'atelier épiscopal de Saint-Donat (Drôme). Cependant il est bien établi que les évêques de Grenoble ont battu monnaie dans cette localité. Notre savant collègue pense que cette officine a été installée après le 11 août 894, à une date inconnue, et qu'elle a été mise en activité de temps à autre jusqu'en 1025 environ au plus tard. Il démontre qu'il est tout naturel que les évêques de Grenoble aient exercé dans ce village l'un de leurs droits régaliens,

(1) Édition de luxe, grand in-4°, enrichie de nombreuses planches en couleur et de documents inédits, sur le plan de l'*Histoire numismatique du royaume de Hollande sous le règne de Louis-Napoléon* et *l'Histoire numismatique de la Hollande pendant sa réunion à l'Empire français.* — Prix : 20 francs.

Jovinzieu se trouvant dans le *comitatus* ou *pagus* de Vienne. Le nom de Jovinzieu fut changé en celui de Saint-Donat vers 910. L'auteur ajoute que les espèces ouvrées à Saint-Donat devaient mentionner d'une manière plus ou moins explicite ce même Saint-Donat, patron de cette ville, mais que la rareté extrême de ces espèces, *inconnues aujourd'hui*, permet de prétendre que l'atelier de Saint-Donat n'a eu qu'une existence éphémère et n'a fonctionné que d'une manière très intermittente durant le laps de temps indiqué ci-dessus.

Espérons que ce desideratum de la numismatique du Dauphiné finira par être comblé, car M. R. Vallentin a très bien déblayé la route pour y parvenir.

G. C.

Bibliographie des travaux de Frédéric Soret, relatifs à la numismatique.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a publié à l'occasion du Congrès des Orientalistes qui eut lieu en cette ville en 1894, une fort élégante plaquette (1) rédigée par M. Édouard Favre, actuellement président de la savante compagnie. Cette plaquette contient un inventaire des nombreux travaux d'orientalisme lus aux séances de la Société depuis sa fondation, en 1838, jusqu'à l'année du Congrès; on y trouve deux excellents portraits d'orientalistes célèbres, membres-fondateurs de la Société, Adolphe Pictet, l'auteur des *Origines indo-européennes*, et Frédéric Soret, l'illustre numismate, l'un de nos zélés collaborateurs de jadis. Et M. Favre a pensé fort judicieusement

(1) *Les études orientales à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1838-1894. Genève, imp. Kündig, 50 pp., in-8°.

que c'était le cas de donner la bibliographie des nombreux travaux numismatiques de Soret; on ne pouvait mieux faire. Malheureusement, l'opuscule en question a été réservé aux seuls membres du Congrès et de la Société d'histoire; les numismates, nos confrères, ne pourront pas facilement profiter de cette précieuse bibliographie qui ne comprend pas moins de 17 pages in-8°, consacrées à la nomenclature des écrits publiés par Soret lui-même, et des lettres à lui adressées, concernant ses collections et annotées par le savant numismatiste.

J. M.

Denier royal et épiscopal frappé à Melle sous Charlemagne, par LOUIS BLANCARD. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 3 pages in-8° et figure.

On sait que l'église de Poitiers jouissait du droit de monnayage à l'époque mérovingienne.

L'auteur démontre qu'elle avait encore ce droit sous Charlemagne, mais en participation avec le roi. Cela résulte de la double légende du curieux denier publié par notre savant collègue. Au droit, le nom de Charlemagne, CAROLVS. Au revers, un monogramme signifiant *Metullum* (Melle), les autres lettres pouvant être interprétées EP(iscopus) (Crosse) P(ictaviensis). En effet, la ville de Melle est dans le diocèse de Poitiers et l'évêque de Poitiers était le seul évêque qui pût avoir droit de seigneuriage sur la monnaie de Melle.

M. Blancard constate donc qu'au monnayage de Melle participaient, au commencement du règne de Charlemagne, l'Évêque et le Roi.

G. C.

De drie merkwaardige Schellingen : het Schild, het Lam en de Gulden van gewicht of de munten van 3, 2 1/2 *en* 2 *Tremissen met daarmede in verband staande Pondenstelsels.* Uitvoerige beschrijving van het middeleeuwsche Pond- of Geldwezen met tal van berekeningen, zoo voor het bepalen van het gewicht, als voor de waarde van oude munten, door A. HOLLESTELLE, te Tholen. Tholen, J. M. C. Pot, 1896, 1e partie. Un volume in-8o de 98 pages.

Le remarquable travail de M. Hollestelle est le complément d'un ouvrage du même auteur intitulé *Het Schild en de daarmede in verband staande Pondenstelsels.* Notre regretté collègue, M. le comte de Nahuys, en a donné un excellent compte-rendu dans nos annales de 1893, 1e livraison, p. 108.

Dans l'ouvrage qui nous occupe maintenant, l'auteur a élargi son terrain : il ne se contente plus d'étudier l'écu, il englobe l'agnel et le florin.

Successivement, les marks de Cologne, de Louvain, les denarii aurei sont étudiés. Puis, il s'attaque aux onces, aux sterlings de Londres et aux deniers de 1257, aux monnaies du monnayeur Rednathes ; plus loin. il parle du 1/4 de mark (Fertho), de l'aureolus. des drachmes d'or et des livres de Groningue.

L'agnel d'or et l'emploi de la livre de 63 fl. ; deux intéressants esterlings de fl. 0.14 7/12 et de fl. 0.11 2/3 ; la monnaie de Culm ; le double agnel d'or ; l'écusson et l'angelot sont tour à tour étudiés, discutés.

M. Hollestelle nous livre un travail fortement échafaudé; il fourmille de données exactes, puisées aux sources les plus certaines, les plus sûres; maints points obscurs

sont élucidés et les numismates y trouveront des éléments utiles pour la numismatique du moyen âge.

C'est un monument précieux, pour lequel nous exprimons toute notre gratitude au consciencieux auteur.

M. le comte de Nahuys regrettait de ne pas trouver une table analytique à la première étude de M. Hollestelle. Je m'associe au regret de notre ancien collègue et l'exprime encore au sujet de l'ouvrage qui nous occupe aujourd'hui.

SEELDRAYERS.

PLOMBS DES TOILES DE COURTRAI ET DE MENIN.

Le tome VI du *Recueil des anciennes ordonnances des Pays-Bas autrichiens* renferme une ordonnance de l'intendant, pour le roi de France, Moreau de Séchelle, donnée le 22 juin 1744, dont nous extrayons le passage suivant :

« Que les baillis et échevins des villages de la châtel-
« lenie de Courtray et de la verge de Menin seront tenus
« de se pourvoir, dans la huitaine, à compter de ce jour,
« d'une marque chacun pour apposer sur les toiles qui se
« trouveront actuellement dans les dites paroisses, prove-
« nant de la fabrique des habitants, sur celles qui s'y fabri-
« quent actuellement et qu'ils fabriqueront à l'avenir, des-
« quelles marques ils remettront une des empreintes dans
« les bureaux de Menin et de Courtray, avec leur certifi-
« cat, pour y avoir recours au besoin ».

Cette ordonnance est rendue à la requête de Me Jacques Forceville, adjudicataire général des fermes du Roi, qui démontre la nécessité d'établir une police concernant la marque des toiles fabriquées dans la châtellenie de Courtrai et la verge de Menin, afin de pouvoir les distinguer

de celles que l'on fabriquait dans les pays voisins. Les plombs qui, désormais, devaient être apposés aux toiles de Courtrai et de Menin, portaient, d'un côté, « les armes de la châtellenie de Courtray et verge de Menin », et, de l'autre, « le nom du lieu où les dites toiles étoient fabriquées. »

A. DE W.

Voyage de J. B. Marquart, à Paris, pour l'étalonnement des poids des monnaies de Sa Majesté aux Pays-Bas.

Voici quelques documents intéressants, relatifs à ce voyage, tirés des Gastos Secretos (Secrét. d'État et de Guerre, Reg. 679, Archives gén. du royaume) :

« Indépendamment des 20 pistoles à 10 florins 10 sols pièce, que, par notre ordonnance du 26 octobre 1755, nous avons assigné sur les Gastos Secretos à N. Marquart pour fraix d'un voiage qu'il devoit faire à Paris pour le R. service, relativement à l'étallonnement des poids pour les monnoies de Sa Majesté aux Païs-Bas, le même Marquart a dû faire des dépenses ultérieures pendant son séjour à Paris, du su et de la connoissance du Ministre Impérial le comte de Starhemberg, dont l'import va à douze cens livres de France, lesqueles lui ont été avancés par ledit Ministre (hors des deniers que le comte de Cobenzl avoit à Paris), nous chargeons la veuve Nettine d'en faire rembourser ce dernier et de porter les douze cens livres dans ses comptes des Gastos Secretos où la même somme lui sera passée parmi la présente ordonnance et respectives les quittances y afférentes. Fait à Bruxelles, le 11 mars 1756. »

*
* *

« Le soussigné reconnois avoir reçu de S. E. le comte de Starhemberg tant pour mon voiage que pour les fraix de l'étallonnement des poids que pour ma subsistance, la somme de cinquante louis faisant douze cent livres de France.

» A Paris, ce trois de mars de l'année mil sept cent cinquante-six.

» J. B. MARQUART, 1756. »

*
* *

« Fraix faits au sujet de l'étallonnement dit vérification des poids de soixante-quatre marcs en la Cour des monnoyes de Paris :

Primo, pour avoir fait graver les armes de Sa Majesté l'Impératrice Reine sur la pille et les lettres sur le poids.	18 livres.
Pour avoir fait faire un étuy garni de ferure et crochet de fer	18 —
Payé aux balanciers Le Canu et Fremin pour une pille que je leur ai fait faire, 8 louis d'or =	192 —
De plus payé aux susdits balanciers pour leurs vacations, chacun douze livres, pour avoir étallonné laditte pile à la Cour des monnoyes.	24 —
Payé au procureur le Sr Harmand pour devoir et ses droits	30 —
Donné aux quatre huissiers pour gratification	18 —
Aux serviteurs tant de la buvette qu'à d'autres domestiques de la Cour	24 —
Au laquais du procureur général	6 —

Aux laquais du premier président	12 livres.
Aux commis et écrivains du greffe. . . .	18 —
Donné tant aux laquais des commissaires, greffier en chef et substitut du procureur général la somme de 18 livres, les dits commissaires et greffier en chef et substitut n'ayant pas voulu recevoir de vacations	18 —
Approuvé, le comte de Starhemberg . . .	378 livres.

La veuve Nettine paiera hors de la caisse des Gastos Secretos à N. Marquart la somme de 150 florins argent courant qui lui est encore due pour reste de la dépense qu'il a faite pendant son séjour à Paris.

Bruxelles, le 29 juillet 1756.

La veuve Mathias Nettine tenait une banque à Bruxelles et était chargée, à cette époque, du service des Gastos Secretos ou dépenses secrètes.

Quant à J. B. Marquart, il était, en 1756, essayeur général des monnaies de S. M. l'Impératrice Marie-Thérèse.

G. CUMONT.

Les casques francs sur les monnaies mérovingiennes, par LOUIS BLANCARD. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille*.)

L'érudit archéologue fait défiler sous nos yeux les nombreux et différents types de casques représentés sur le numéraire mérovingien. Monnaies et textes ont été consciencieusement consultés par l'auteur. Il prouve victorieusement, pour finir son travail si curieux, que le type prétendu diadémé est simplement une tête casquée. La notice si instructive

dont nous venons de donner un aperçu très sommaire, sera lue avec un vif intérêt par tous ceux qui s'occupent de l'étude si attrayante des costumes et des armures à l'époque franque.

Vte B. DE J.

Notes sur l'origine de la monnaie tournois, par M. A. DE BARTHÉLEMY. Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1896, in-4°, 14 pages.

Travail du plus haut intérêt. Nous ne pouvons mieux faire, vu l'importance du sujet, que de transcrire *in extenso* les conclusions auxquelles arrive l'éminent académicien :

1° Que, depuis 805, la monnaie de Tours fut frappée pour le roi, par les comtes, jusqu'en 909 ; qu'alors le duc-abbé Robert obtint de Charles-le-Simple le droit de frapper monnaie en faveur de la communauté dont il était abbé laïque ;

2° Que, depuis 919, la monnaie fut ouvrée à Tours pour le duc-abbé et pour ses successeurs, jusqu'au couronnement de Hugues Capet ;

3° Que les ducs-abbés avaient donné une grande extension à leur privilège, en faisant monnayer dans plusieurs villes de leurs dépendance, comme Chinon, Blois et Orléans ;

4° Qu'à l'avénement des Capétiens, les lieutenants des anciens ducs des Francs frappèrent pour eux-mêmes dans leurs fiefs, en conservant traditionnellement un type qui rappelait le chef de saint Martin ;

5° Que la monnaie de Tours, après la disparition du dernier duc, continua d'appartenir aux comtes, représentés successivement par les comtes de Blois, puis ceux d'Anjou ;

6° Que Philippe-Auguste prit possession de la monnaie de Tours à titre de successeur des comtes ;

7° Que, lors de la promulgation de l'ordonnance monétaire de 1314, la collégiale tenta, sans succès, de faire revivre son privilège, devenu caduc depuis plusieurs siècles.

A. DE W.

CHRONIQUE DES VENTES EN BELGIQUE.

I. *Vente Cocheteux.* — Les 12 et 13 mars 1896 ont été dispersées, à Bruxelles, par les soins de MM. Dupriez et Cordemans, experts, les collections numismatiques d'un des plus anciens membres de notre société, le général Cocheteux.

Tournaisien de naissance, notre confrère s'était surtout appliqué à réunir une suite, aussi complète que possible, des monnaies frappées dans sa ville natale ; 224 numéros du catalogue sont consacrés à Tournai.

Parmi les pièces de cette série, dont malheureusement peu d'amateurs s'occupent, nous citerons, comme ayant atteint des prix assez élevés, une couronne d'or de Philippe II, 65 francs ; un rare ducaton d'Albert et Isabelle, 70 francs ; enfin, un double florin d'argent des mêmes princes, 50 fr.

M. Cocheteux possédait aussi une assez jolie suite de monnaies romaines et quelques jetons et méreaux :

N° 519. — Denier d'argent de Constantin Ier, offrant, au revers, au dire du catalogue, la Porta-Nigra de Trèves . . . . . fr. 42

N° 1058. — Jeton de Tournai : Vive Carle empereur de Romme . . . . . fr. 11

N° 1069. — Jeton des maîtres de la Monnaie de Bruges, 1468 . . . . . fr. 10

etc., etc.

Parmi les pièces de provenance diverse, il nous faut encore citer :

N° 1533. — Un statère d'or de Panticapée, adjugé 1000 francs à M. Coster.

N° 1543. — Demi-statère d'Agathocle de Syracuse. fr. 200

N° 1633. — Médaille d'argent, de grand module, commémorative de la paix de Westminster entre les Pays-Bas et l'Angleterre . . . . . fr. 120

Les 1,655 numéros du catalogue ont produit en tout fr. 7,264.30.

C'est là un résultat dont les experts peuvent se féliciter.

II. *Collection de feu M. V. de L...*, capitaine d'artillerie en retraite, à Landrecies. Vente à Bruxelles, les 18 et 19 mai 1896. Expert M. R. Serrure.

Des monnaies grecques et romaines, une assez jolie suite du Hainaut, quelques pièces de Brabant, de Tournai. de Flandre, de Liége, etc., etc., des monnaies étrangères, des médailles et des jetons, en tout 544 lots.

Voici quelques prix.

Panorme sous la domination carthaginoise. Tétradrachme à la tête d'Hercule jeune. . . . . fr. 59

Cyme. Tétradrachme 54

Démétrius II, Nicator, roi de Syrie. Tétradrachme 50

Ptolémée I, Soter, roi d'Égypte. Tétradrachme . 80

Antonin le Pieux. Aureus au revers de la Félicité . 61

Pupienus. Grand bronze à la Victoire 30

Jovien. Sou d'or. 60

Les monnaies belges ont atteint des prix élevés.

Hainaut, Guillaume II. Tiers de gros au lion, en argent; connu jusqu'ici seulement en cuivre saucé 76

Guillaume III. Grand mouton d'or. 165

Flandre. Noble de Philippe le Hardi 102

Minorité de Philippe le Beau. Demi-florin d'or . fr. 95

Brabant, Jeanne et Wenceslas. Florin d'or au Saint-Servais à M. Meyer, de Paris . . . . . fr. 327

Cette monnaie avait été adjugée 200 francs, en 1885, à la vente Dugniolle et 176 francs tout récemment à la vente Dumoulin, tenue à Amsterdam en avril dernier.

Gros de l'évêque-élu de Liége, Henri de Bavière, frappé à Saint-Trond . . . . . fr. 55

Piedfort, en bas argent, du mouton d'or de l'évêque d'Utrecht, Florent de Wevelinckhove. . . . . fr. 155

La vente a produit environ 5,900 francs.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Numismatic chronicle. 1895, Part. IV. — IMHOOF-BLUMER. Grieschische Münzen. — MONTAGU. Further notes concerning Bishoph de Bury and the Durham coinage. — PARKES WEBER. Medals of Centenarians.

Revue numismatique. 1896, 1er trim. — BABELON. L'éléphant d'Annibal. — BLANCHET. Les fonctions des triumvirs monétaires romains. — VAN GENNEP. Notes sur le monnayage d'Amédée IX, de Savoie. — ROBERT. Les jetons des États de Bretagne. — DE LA TOUR. Médailles modernes récemment acquises par le Cabinet de France.

Rivista italiana di numismatica. T. IX, fascicule I. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — CANOBIANCHI. Il denaro pavese ed il suo corso in Italia nel XII secolo. — RUGGERO. Annotazioni numismatische genovesi. — CIANI. Frinco e Messerano : monete inedite. — MORSOLIN. Una medaglia satirica di Camillo Mariani.

— MOTTA. Documenti Visconteo-Sforzeschi per la storia della zecca di Milano. — AMBROSOLI. Bibliografia numismatisca di Giangiacomo de' Medici.

Annuaire de la Société française de numismatique. 1896, 1re livraison. — VALLENTIN. Deux nouveaux ateliers monétaires delphinaux. — DE VIENNE. La prétendue livre de Charlemagne. — JOUY. Lettre à M. le Directeur de l'Annuaire au sujet de la médaille de Laure de Noves. — SAMBON. Monnaies de Charles VIII frappées en Italie. — TRACHSEL. Trouvaille de Chevroux, en 1886.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, nº 27. — PIEKOSINSKI. Deux monnaies polonaises inconnues du moyen âge. — BOLSUNOWSKI. Les marques en plomb trouvées près de Drohiczyn. — Triple gros à la couronne de Sigismond III et divers articles archéologiques.

American Journal of numismatics. Vol. XXX, nº 3. — J. A. BLANCHET. A curious eretrian coin-type. — P. SIX. Some undescribed Greek coins. — PARKER WEBER. Gems used as money. — STORER. The medals, jetons, und Tokens illustrative of the science of medicine. — A curious rosicruciam medal. —The Louisburg medal of the Society of colonial wars. — E. CLEVELAND. Jeton of the Prince of Orange and princess Anna. — MARVIN. Masonic medals.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien. Nº 69. — T. UNGER. Zur Geschichte der Wiener Raths- und Salvator Pfennige.

Nº 70. — T. RHODE. Das Münzzeichen O auf österreichischen Kupfermünzen von Kaiser Franz I, aus den Jahren 1812 und 1816. — Beilagen aus den Oberkamme-

rants-Raittungen und Wirthschafs-Protokollen der Stadt Wien von 1575-1777.

N° 71. — Scharff-Medaillen. — Beilagen aus den Oberkammerants-Raittungen und Wirthschafs-Protokollen der Stadt Wien von 1575-1777.

Monthly numismatic circular. N° 40. — FARCINET. Un spécimen de médaillier. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — HAZLITT. The coins of Europe.

N° 41. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — HAZLITT. The coins of Europe. — NORMAN. Money.

N° 42. — W. C. HAZLITT. Coins of Europe. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — NORMAN. Money.

Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft. T. XIV. — FIKENTSCHER. Versuch zu einer Münzgeschichte der Herzoge von Meranien, Markgrafen von Istrien, Grafen von Andechs und Plassenburg weltichen und geistlichen Standes. — RAIMANN. Der Münzfund bei Pfuffenmünster. — RIGGAUER. Eine unedirte Medaille auf Ludiger von Raesfeldt. — TAUBER. Eine Denkmünze des Grafen Sebastian I, von Ortenburg.

Bulletin de numismatique. T. III, liv. 8. — DE MARCHÉVILLE. Les florettes de Charles VII. — ZAY. Madagascar. La primitive monnaie coloniale. — Chronique.

Revue suisse de numismatique. T.V, liv. 6. — IMHOOF-BLUMER. Zur Münzkunde Kleinasiens. — CAHORN. Les monnaies de Glaris. — VAN GENNEP. Les monnaies d'Amédée VIII, de Savoie. — LIEBENAU. Ein luzerner Pathenpfennig. — MAYOR. Médailles suisses nouvelles.

Tijdschrift van het nederlandsch Genootschap voor Munt-en Penningkunde, t. IV, 2me liv. — TER GOUW. Het muntwezen op Lombok. — SNOECK. Gedenkpenningen ter herinnering aan het bezoek van HH. MM. de Koninginnen aan de zuidelijke Provinciën. — Mlle DE MAN. Gildepenning van Abraham Hildernisse, deken van het timmersmansgilde te Middelburg. — Z. Aanvulling van Dirk's Repertorium. — DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. Les trouvailles de monnaies de l'année 1894.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 18 avril 1896.

... A la demande de M. le chevalier Snoeck et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le chevalier G.-J.-Th. Beelaerts van Blokland, docteur en droit, membre de la chambre des États généraux des Pays-Bas, envoyé extraordinaire et ministre phénipotentiaire de la République Sud-Africaine à Berlin, Paris et Lisbonne.

Résidence à La Haye, Koninginne gracht, 62.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président*, Vte B. de Jonghe.

Assemblée générale tenue à Namur, le 19 avril 1896, au Musée de la Société archéologique de cette ville.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : Monseigneur le chanoine baron Félix Bethune, *président d'honneur ;* MM. le vicomte B. de Jonghe, *président ;* le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président ;* Cumont, *secrétaire ;* Vanden Broeck, *trésorier ;* de Roissart, *contrôleur ;*

MM. le baron Liedts, Bequet, Peny, l'abbé Daniëls, de Schodt, Wallaert, Lemaire, Willems et le capitaine-commandant Tinne, *membres effectifs;* MM. Gautier de Rasse, Simonis et Vermeylen, *membres correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : M. Coliez, *associé étranger* et M. Adrien Oger, conservateur du musée de la Société archéologique de Namur.

Se sont excusés : MM. de Witte, *bibliothécaire;* le baron de Chestret de Haneffe, le baron J.-B. Bethune, van Schoor, Bamps, de Munter, le baron Surmont de Volsberghe, le major chevalier van Eersel, Naveau, Moens, le chevalier Mayer van den Bergh, Seeldrayers, Visart de Bocarmé et le comte de Ghellinck d'Elseghem, *membres effectifs;* MM. Van der Beken, Ballion, van der Stappen, Liégeois, Donnet, Van Malderghem, Moyaux et Bernays, *membres correspondants regnicoles ;* M. Roest, *membre honoraire ;* Melle de Man, MM. le comte de Marsy, le chevalier Snoeck, le chevalier de Grez, De Meunynck, Blanchet, Bordeaux et de Dompierre de Chaufepié, *associés étrangers.*

Le Président remercie vivement M. Bequet, vice-président de la Société archéologique de Namur, de l'accueil si aimable qu'il a bien voulu réserver à la Compagnie. M. le vicomte de Jonghe dit que les membres de la Société de numismatique ont été émerveillés des nombreuses richesses que renferme le musée de Namur et rappelle, avec

satisfaction, que ces magnifiques collections ont été réunies et classées, pour la plus grande partie, par notre zélé et savant confrère, M. Bequet. Celui-ci exprime, en son nom et au nom de la Société d'archéologie, tout le plaisir que leur fait la visite des membres de la Société royale de numismatique.

M. le Président remercie ensuite, au nom du bureau, M. Coliez et les membres belges d'être venus à la réunion.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet 1895 est approuvé sans observations.

M. de Jonghe rend hommage à la mémoire de M. le comte M. de Nahuys, membre honoraire, et de MM. Butor, Enschedé et Ghalib Edhem Bey, associés étrangers, décédés depuis la dernière séance.

L'assemblée passe ensuite à l'examen des candidatures aux places vacantes.

M. Vermeylen est délégué pour représenter la Société au Congrès historique et archéologique de Gand, au mois d'août prochain.

Le Président annonce que la Société française d'archéologie, dirigée si brillamment par M. le comte de Marsy, tiendra son congrès, cette année, du 3 au 11 juin, en Bretagne, à Morlaix et à Brest. M. le comte de Marsy sera très heureux d'accueillir ses collègues de la Société de numismatique qui voudront bien répondre à son invitation.

M. le docteur Simonis fait circuler un magnifique denier à tête inédit de Louis-le-Débonnaire, frappé à Trévise. Cette pièce sera publiée dans la *Revue*.

Le même membre présente ensuite l'une des deux médailles en or frappées à l'occasion de la fondation de l'Académie des Beaux-Arts de Liège.

Il exhibe, enfin, une médaille de bronze de Jean IV, évêque de Strasbourg. On en connaît un seul exemplaire en plomb, au musée de Strasbourg. (*Remercîments*.)

M. Frantz Vermeylen montre divers médaillons et médailles, représentant les personnages suivants :

1° Isabelle de Capoue, femme de Ferdinand de Gonzague, par Jaccopo de Trezzo. (V. Loon, t. I, p. 16.)

2° Hippolyte de Gonzague, fille de Ferdinand de Gonzague, par Léon Aretino. (V. Loon, t. I, p. 266, n° 1.)

3° Anna-Maurella Oldofredi. (Idem.)

4° Le duc d'Albe, 1571. (V. Loon, t. I, p. 134, n° 1.)

5° J.-B. Christyn, par Denis Waterloos, 1674. (V. Loon, t. III, p. 206.)

6° Georges d'Egmont, par Stéph. H.

7° Nicolas Todin.

Il soumet encore à ses confrères :

Un médaillon genre *Renaissance italienne*, signé Laura Pezan, une médaille de travail français, du XVIIe siècle, trois intéressantes médailles padouanes et un médaillon de femme inconnue par Denis Waterloos. (*Remercîments.*)

M. Gautier de Rasse fait circuler une médaille en argent d'Alexis Michaelowitch, 1662. (*Remercîments.*)

M. Peny exhibe trois pièces relatives à la numismatique des mines :

1° Un bronze romain (D = 18 m/m) pour les mines d'Ulpiana, en Dardanie (actuellement Lipljan, en Serbie).

A l'avers : IMP CAES TRAIAN AVG GER DAC, buste lauré de Trajan, à droite. Au revers : METALLI VLPIANI, l'équité debout, à gauche, tenant une corne d'abondance et une balance. Un autre exemplaire de cette pièce minière est au Cabinet de Copenhague;

2° Un méreau en *cuir*, uniface, pour les mines de Suède, usines de Wattholma : « I LAST. — WATTOLMA. BRUKS. KOLMARKE. » ;

3° Une médaille, en argent, très rare, à l'effigie du roi Charles et de la reine Amélie, 1754, pour les mines de la Calabre, dont la vue extérieure a été reproduite à l'avers avec un maître mineur en costume et un Mercure lui apportant sa lampe de mine.

Au nom de M. de Witte, absent, M. le Président parle d'une médaille inédite, en argent au buste

de profil droit du baron Charles de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, gravée probablement à l'occasion de sa nomination de gouverneur du comté de Namur. Sous le bras, la date 1564.

Cette œuvre, du plus haut mérite artistique et dont M. de Jonghe fait circuler une reproduction photographique, est malheureusement anonyme, comme tant de chefs-d'œuvre de la médaillistique belge du XVIe siècle.

La médaille de Charles de Berlaymont a été exposée lors de l'Exposition rétrospective d'art industriel à Bruxelles, en 1888. Elle appartenait alors au comte de Berlaymont de Bormenville, à Hamois (1).

Cette médaille est vraisemblablement de Jacques Jonghelinck, né à Anvers, le 25 octobre 1530, y décédé le 31 mai 1606. (*Remercîments.*)

M. de Jonghe lit enfin une notice sur un esterlin inédit au type édwardin, frappé par Renaud de Schönau, comme engagiste des comtés de Durbuy et de la Roche. (*Applaudissements.*)

Il montre encore :

1° L'écu et le quart d'écu d'Herman de Lynden (1590-1603), seigneur de Reckheim. Ces monnaies sont imitées des pièces de la ville impériale de Zwolle. Wolters a décrit l'écu et fait dessiner le quart dans sa *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*;

(1) *Voir* l'article de feu M. le comte M. de Nahuys, *Revue belge de numismatique*, 1889, page 395.

2° Un esterlin à tête de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg (1309-1346). La pièce, qui est frappée à Poilvache, est le seul esterlin à ce type portant le titre de comte de Luxembourg;

3° Un florin d'or au saint Jean Baptiste d'Arnould d'Orey et de Quaetbeke, seigneur de Rummen (1331-1364);

4° Une pièce qui semble être l'obole du denier de Gui de Dampierre, comte de Namur (1263-1297), décrit par Chalon sous le n° 55 de son ouvrage : *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur;*

5° L'exemplaire unique de l'esterlin au lion, frappé, à Bouvignes, par Guillaume Ier, comte de Namur (Chalon, n° 157);

6° Le florin d'or Philippus de la minorité de Charles-Quint pour Namur. Inconnu à Chalon. (*Remercîments.*)

La séance est levée vers deux heures.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

Réunion du bureau du 21 avril 1896.

... Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Adolphe Hess, successeur, 7, Westendstrasse, Francfort s/M.

Le Secrétaire, G. Cumont. — *Le Président,* Vte B. de Jonghe.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1896.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft*, t. XIV. — *Berliner Münzblätter*, n° 181.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXX, n° 3. — *Thirteenth annual Report of the public Museum of the city of Milwankie.*

Angleterre. — *The numismatic Chronicle*, 1895, part. IV. — *The Monthly numismatic Circular*, nos 40 à 42

Autriche-Hongrie. — *Monatsblatt*, nos 151 à 153. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 69 à 71. — *Wiadomosci numismatyczno-archeologiczne*, n° 27.

Belgique. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1896, liv. 1 à 3. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1894, nos 7 à 12; 1895, nos 1 à 4. — *Messager des Sciences historiques*, 1895, 4e livraison. — Cercle historique et archéologique de Gand : *Bulletin*, 3e année, nos 8 à 9; 4e année, n° 1. *Annales*, t. II, 3e fascicule. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXII, 2e livraison. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e série, t. X, 1re livraison; IIe section, série des cartulaires, fasc. 2. — *Revue bibliographique belge*, 1896, nos 2 et 3. — Société d'archéologie de Bruxelles : *Annales*, t. X, 2e livraison; *Annuaire*, 1896. — Académie d'archéologie de Belgique : *Annales*, t. XLVIII, 4e livraison; t. XLIX, 1re livraison; *Bulletin*, n° 26.

France. — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXVI, liv. 2 à 4; partie technique, t. LXXVIII, liv. 2 à 4. — *Revue numismatique*, 1896, 1er trimestre. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1896, 1re livraison.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, t. VIII, fasc. 2 à 4; t. IX, fasc. 1.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. IV, liv. 2.
Portugal. — *O archeologo Português*, t. I, nos 11 et 12; t. II, no 1.
Suisse. — *Revue suisse de numismatique*, 1895, liv. 6.

Ouvrages non périodiques.

CAHORN. — *Les monnaies de Glaris.* Genève, 1896, in-8o, 27 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

CUBASCH (H. JUN.). — *Die Münzen unter der Regierung seiner kais. u. kon. apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Joseph I.* Wien, 1896, in-4o, 80 pages, 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

DE JONGHE (Vte B.). — *Monnaies contremarquées à Ypres, par le seigneur de Marquettes* (1582-1583). Bruxelles, 1896, in-8o, 7 pages et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

DELOCHE. — *Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge.* Paris, 1896, in-4o, 112 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

DE MAN (Mlle M.). — *Gildepenning van Abraham Hildernisse.* Amsterdam, 1896, in-8o, 9 pages.

DE RENESSE (Cte T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. III, fasc. 1 et 2. (*Don de l'éditeur.*)

DE WITTE (A.). — *Ghalib Edhem Bey*, nécrologie. Bruxelles, 1896, in-8o, 2 pages. — *Recherches numismatiques.* Bruxelles, 1896, in-8o, 19 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica Romana*, no XXXVII. Milano, 1896, grand in-8o, 11 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

HOLLESTELLE. — *De drie merkwaardige schellingen : Het Schild, het Lam en de Gulden van gewicht, etc.* Eerste gedeelte. Tholen, 1896, in-8o, 96 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

NAVEAU. — *Une médaille liégeoise inédite.* Bruxelles, 1896, in-8o, 8 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

PAPADAPOLI (Cte N.). — *La Zecca di Nasso.* Milano, 1895, grand in-8o, 10 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

ROLLIN et FEUARDENT. — *Collection de feu M. H. Montagu.* Paris, 1896, grand in-8o, 180 pages, XLI planches. (*Envoi des experts.*)

SNOECK (Jonkheer). — *Méreau gravé de la vieille gilde des arbalétriers de Bois-le-Duc.* Bruxelles, 1896, in-8o, 5 pages, 1 vignette. — *Gedenkpenningen ter herinnering aan het bezoek van HH. MM. de koninginnen aan de Zuidelijke Provinciën.* Amsterdam, 1896, in-8o, 3 pages, 1 planche. — *Varia.* Amsterdam, 1896, in-8o, 3 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

TER GOUW. — *Het muntwesen op Lombok.* Amsterdam, 1896, in-8o, 11 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

VALLENTIN (R.). — *La monnaie de Iovinzieu ou Saint-Donat.* Valence,

1895, in-8°, 24 pages. — *Du prétendu atelier carolingien de Venasque.* Paris, 1895, in-8°, 8 pages. — *De la circulation des florins d'Utrecht en Dauphiné, à Avignon et dans le Comtat.* Amsterdam, 1895, in-8°, 8 pages. — *De la détermination des monnaies du dauphin Louis Ier.* Paris, 1895, gr. in-8°, 38 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Numismatisches Offerten-Blatt, nos 33 à 35. — *Vente de monnaies à Munich*, mars 1896. (*Envoi de M. Helbing.*) — *Collection du général Cocheteux.* (*Envoi de M. C. Dupriez.*) — *Collection de la Roche.* (*Envoi de M. Floranges.*) — *Catalogues Floranges, à prix marqués*, nos 14 à 16. — *Numismatische Correspondenz*, nos 149 et 150. — *La Circulaire numismatique universelle*, no 14. — *Collection Kube*, 1 planche. (*Envoi de M. Weyl.*) — *Catalogue à prix marqués*, de E. Fischer, à Vienne. — *Catalogue Cubasch, de Vienne, à prix marqués.* — *Catalogue à prix marqués*, de Fejer, de Budapesth. — *Catalogue no* 66, de Zschiesche et Köder, de Leipzig. — *Numismatischer Verkehr*, 1896, nos 3 et 4. — *Catalogue à prix marqués*, no 8, de Marchio et Mayer, à Venise. — *Bollettino numismatico*, no 66. — *Collezione del fu marchese Durazzo.* Gênes, 1896, 5 planches. (*Envoi de M. Rutto.*) — *Collection de M. L. Courtin.* Paris, 1896, IX planches; *Collection du comte de Castellane.* Paris, 1896, 3 planches; *Monnaies antiques et françaises.* Paris, 1896. (*Envoi de M. R. Serrure.*) — *Gedenkpenning uitgereikt aan Mr. G. N. de Stoppelaer.* Amsterdam, 1896, in-8°, 3 pages, 1 planche.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. A. de Witte.

Monnaies russes : deux dengas d'argent, trois pièces de billon et quinze pièces de cuivre.
Soit en tout : vingt monnaies.

Bruxelles, le 11 mai 1896.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

Alphonse de Witte.

POIDS ANTIQUES AUTONOMES DE TOMIS.

PLANCHE X.

Nous reproduisons sur notre planche trois poids antiques en plomb que l'on peut, avec certitude, attribuer à l'antique Tomis.

Les deux premiers appartiennent au musée de Bucarest et ont déjà été publiés : l'un (fig. 1), par nous, dans notre première étude sur les poids grecs (1), l'autre (fig. 3), par M. E. Bormann, dans son travail sur les poids antiques en plomb trouvés dans la Dobrogea (2).

Le troisième (fig. 4) est encore inédit et nous l'avons acquis récemment. Tous trois ont été trouvés, sur place, à Constantza, l'ancienne Tomis. Ce fait ne constitue pour eux qu'une présomption d'origine, car l'on a trouvé à Tomis d'autres poids antiques qui sont manifestement étrangers à cette cité (3).

(1) *Étalons pondéraux primitifs et lingots monétaires*, pl. III, fig. 1. (Extrait de la *Revue roumaine d'archéologie*, 1884.)

(2) *Archaelogische-Epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, Jahr XIV, 1891.

(3) *Étalons pondéraux primitifs*, nº 303, pl. III, fig. 2 (poids de Mangalia) et nº 299, fig. 3 (poids d'Héraclée).

Nous laisserons un instant de côté le dernier de ces poids pour nous occuper des deux autres. Ils nous représentent un type commun, le buste de Mercure à gauche ; le dieu est coiffé du pétase et l'on a figuré devant lui un caducée placé obliquement.

Le n° 1 porte la légende TE HPo, dont la première partie est indicative de la valeur (le quart) et dont la seconde nous donne l'abréviation du nom d'un magistrat de Tomis préposé à la surveillance des étalons pondéraux.

Notre poids pèse 161 grammes et la mine unitaire à laquelle il se rapporte est d'environ 644 grammes.

Le poids n° 3 porte la légende TPITH et pèse 212gr.20 ; il représente le *tiers* d'une mine d'environ 636gr.60 qui s'identifie sûrement avec la précédente. Nos deux poids sont des fractions évidentes d'une unité commune.

On retrouve sur quelques petites monnaies de bronze autonomes de Tomis la tête de *Mercure* coiffée du pétase, mais cette tête n'est nullement caractéristique des monnaies de Tomis ; d'autres têtes divines : de Jupiter, des Dioscures, etc., figurent beaucoup plus souvent que celle de Mercure sur les pièces autonomes de notre ville. L'attribution de nos deux poids à Tomis resterait donc incertaine, si une monnaie autonome de cette cité ne venait heureusement la confirmer.

La figure 2 de notre planche représente cette

monnaie dont les types sont connus depuis longtemps : la tête de Jupiter (1), au droit et, au revers, l'aigle dans une couronne de chêne avec la légende TOMI. Le nom de magistrat HPO inscrit sur notre exemplaire est au contraire tout à fait inédit. Ce nom est le même que celui qui figure sur le poids n° 1, et la manière identique dont il est écrit avec un o minuscule équivaut à une signature et témoigne avec certitude que le magistrat dont le nom commençait par ces lettres, était préposé à la fois à la frappe des monnaies de Tomis et à la fabrication de ses étalons pondéraux.

Notre poids n° 1 et par suite le n° 3 sont donc bien des poids autonomes. Ils sont contemporains de notre monnaie et antérieurs à la domination romaine.

Il est assez naturel de croire que le poids de Tomis et la monnaie de cette ville, qui portent le nom du même magistrat, ne sont pas étrangers l'un à l'autre. Le bronze était le seul métal monétaire employé à Tomis; et la drachme de cuivre, centième de la mine, l'unité monétaire probable de cette ville. Notre monnaie de bronze pèse 11^{gr}.20 et il lui manque deux petits fragments ; de plus, nous savons que les cuivres anciens pèsent effectivement beaucoup moins que leurs poids légaux. Il nous semble donc présumable que notre

(1) M. Percy Gardner (*Catalogue of Greek Coins*) croit reconnaître un Neptune dans ce dieu.

monnaie devait peser normalement un double centième de la mine de Tomis reconnue plus haut, c'est-à-dire 12gr.88 environ, et qu'elle nous représente un *statère de bronze* de Tomis.

Dans notre dernière étude sur les poids grecs (1), nous avons déjà identifié la mine de Tomis de 644 grammes avec la mine bilibrale des Romains et la mine commerciale attique de 150 drachmes, dont le poids légal est de 657 grammes. Le talent de cette mine est mentionné par l'Anonyme d'Alexandrie, sous le nom de « talent de l'île », parmi les plus célèbres unités de pesée de l'antiquité.

Les rapports existants entre la mine bilibrale, les statères d'argent d'Égine et les tétradrachmes cistophores ont déjà été signalés par nous dans la même étude.

Le statère de cuivre de Tomis aurait donc un poids égal à celui de ces deux monnaies, c'est-à-dire 13gr.08.

Le statère de cuivre de Tomis vaudrait ainsi 1 1/2 chalque macédonien et la drachme d'argent d'Alexandre de poids attique, qui vaut 60 chalques macédoniens, valait en même temps 40 statères de cuivre de Tomis. Les tétradrachmes d'argent macédoniens et ceux de Thasos, contemporains de notre monnaie, valaient 160 statères de cuivre de Tomis et les cistophores d'argent 120 statères

(1) *Nouvelles recherches sur les origines et les rapports de quelques poids antiques* (*Revue numismatique française*, 1895).

de cuivre. Cette monnaie était en même temps identique à l'as semi-oncial des Romains.

Il nous reste, pour finir, à parler du troisième poids autonome de Tomis que nous possédons. Il porte la légende TO HM et son origine est certaine. Son poids étant de 291^{gr}.25, il nous représente la moitié d'une mine d'environ 582^{gr}.50, sensiblement plus légère que celle étudiée plus haut.

La figure virile, coiffée du pileus (?), représentée sur ce monument, nous paraît être Mercure, mais cette attribution est assez incertaine; l'absence du caducée et la forme de la coiffure établissent une différence bien tranchée entre la tête figurant sur ce poids et les bustes de Mercure représentés sur les deux premiers monuments que nous avons décrits. Il n'est pas très aisé non plus de fixer le poids normal de la mine à laquelle se rapporte ce poids et l'on pourrait hésiter entre plusieurs unités pondérales antiques.

En présence d'un seul monument et sans autre élément d'information, tout essai d'identification nous paraît prématuré et nous devons attendre que des monuments nouveaux, poids ou monnaies, viennent nous aider à résoudre le problème.

MICHEL C. SOUTZO.

Bucarest, 5 août 1896

UN DENIER

A TÊTE DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

FRAPPÉ A TRÉVISE.

Nous avons, tout récemment, acquis à Liége, d'un inconnu qui en ignorait lui-même la provenance, un denier à tête de Louis le Débonnaire pour la ville de Trévise.

Il porte, au droit, le buste de Louis le Débonnaire, avec la tête couronnée, tournée à droite, et la légende suivante : HLVDOVVICVS IMPAVG.

Au revers, se voient une porte de ville ayant une croix sous elle et la légende circulaire : TARVISIVM.

Cette pièce, qui pèse 1 gr. 60, est très bien conservée.

Les monnaies carolingiennes connues pour cette

ville italienne appartiennent, d'après Gariel, à Charlemagne, à Louis et à Lothaire empereurs.

Les pièces de Charlemagne (T. II, pl. XII, nos 180, 181, 182) sont de deux types différents :

Les nos 180, 181 offrent au droit, en deux lignes, le nom de Charles ; au revers, une croix et, en légende circulaire, le nom de l'atelier, TARVISIVS.

Le n° 182 nous donne, autour d'une croix, l'inscription : CARLVS REXFR. et, au revers, autour du monogramme carolingien, le nom de l'atelier, TARVIS.

Voici maintenant comment Gariel décrit les deux deniers de Louis le Débonnaire (T. II, pl. XIX, nos 138 et 139) :

N° 138. ✠ HLVDOVVICUS IMP entre deux grènetis, croix au centre.

Au revers : TARVI-SIVM en deux lignes, cercle de grènetis.

N° 139. HLVDOVVICVS IMP entre deux grènetis ; croix au centre.

Au revers : TARVI-SIUM en deux lignes, au centre quatre points disposés en losange, cercle de grènetis.

La pièce de Lothaire (T. II, pl. LX, n° 27) porte ✠ HLOTARIVS IMP AV entre deux grènetis.

Rev. ARBISIO (TA liés), dans un grènetis, en une ligne.

Les deniers à tête de Louis le Débonnaire connus jusqu'à ce jour appartiennent, selon Engel et

Serrure, aux sept villes suivantes : Arles, Orléans, Pavie, Sens, Strasbourg, Toulouse et Tours.

Le denier à tête de Trévise était donc inconnu jusqu'ici et, bien qu'il n'appartienne pas à nos provinces, il n'en présente pas moins beaucoup d'intérêt pour nous, le bassin de la Meuse étant pour ainsi dire le berceau de la race carolingienne. Cette pièce, qui date des premières années du règne de Louis, est encore une preuve vivante de la renaissance momentanée de l'art monétaire, tombé si bas sous les rois de la première race.

Dr J. Simonis.

SIX MONNAIES LIÉGEOISES INÉDITES.

PLANCHE XI.

« Décidément, la numismatique liégeoise est inépuisable », disait le baron de Chestret de Haneffe, en se voyant forcé de donner à son grand travail sur les monnaies de notre principauté un supplément, comprenant cinq pièces découvertes pendant la publication même de sa monographie.

Les paroles de notre savant confrère se sont encore justifiées davantage depuis lors.

En effet, dès le mois de juin 1890, M. Georges Cumont publiait dans la *Revue belge de numismatique* (1) une magnifique couronne d'or de Jean de Bavière découverte au Huis ter Lune en Frise.

Trois ans plus tard, à la réunion de la Société royale de numismatique du 2 juillet 1893, M. Camille Picqué faisait passer sous les yeux de ses confrères un *vierlander* inédit frappé en 1485 par Jean de Hornes.

Enfin, cette année même, notre sympathique président décrit dans la *Revue* « Trois monnaies liégeoises inédites » de sa collection (2).

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1890. p. 330.

(2) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1896, p. 5.

Nous allons augmenter quelque peu cette série, déjà longue pourtant, en décrivant six monnaies inédites de notre médaillier. Celles-ci non plus, sans doute, ne seront pas les dernières et nous espérons bien que d'autres trouvailles pourront bientôt permettre à M. de Chestret d'ajouter un nouveau supplément à son excellent ouvrage.

* * *

I. *Droit.* Tête à cheveux hérissés, de profil à gauche.

Légende : S ——— ꝺOMITIAN.

✠

Rev. HOII dans un cercle perlé.

✠

Légende : (ꝺIET) VINVꝏ.

Argent. Poids : 1gr,100. Pl. XI, nº 1.
Collection de l'auteur.

Le revers de ce denier est presque identique à celui du denier qui figure sous le nº 31 dans la *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances.* Une légère différence, pourtant : les quatre petites boules qui sont aux côtés des deux petites croix du champ sur la pièce décrite par le baron de Chestret ne figurent point sur la nôtre. Ajoutons que celle-ci est d'une fabrication tellement barbare que, vue seule, elle donnerait une très pauvre idée du talent des monnayeurs de l'évêque Théoduin.

II. *Droit.* Buste à mi-corps, de face, tenant de la main droite une crosse tournée à gauche. Tête à chevelure étagée.

Rev. Dans un grènetis, un mur percé d'une porte et renfermant un dôme de style roman accosté de deux tourelles.

Argent. Poids : 0gr,438. Pl. XI, nº 2.
Collection de l'auteur.

C'est au règne d'Otbert, déjà si riche tant par le nombre que par la variété des types et la finesse de leur exécution, qu'il convient de restituer cette jolie obole. Elle ne déparera pas, d'ailleurs, cette belle série. A notre avis, elle est un produit de l'atelier de Liége et le bâtiment flanqué de deux tours du revers est, à n'en point douter, l'église romane de Saint-Lambert. Cet édifice, identique à celui que nous montre le denier d'Otbert, décrit par M. de Chestret (1) sous le nº 44, est bien aussi le même que celui que donne, accompagné de la légende LEGIA, le denier de l'évêque Théoduin décrit sous le nº 29 et dont l'origine est, sans doute, incontestable.

III. *Droit.* Tête de face, à longs cheveux, coiffée d'un chapel de roses.

Légende : ✠ MONETA × HOYENSE.

Rev. Croix anglée de douze globules et traversant la légende.

(1) Voy. DE CHESTRET, ouvrage cité, p. 82.

Légende. HVG — ONI — SEP — ISC.

Argent. Poids : 1gr,285. Pl. XI, nº 3.
Collection de l'auteur.

La phrase de M. de Chestret citée en tête de cet article, a-t-elle donc été tout spécialement écrite pour la numismatique du règne de Hugues de Châlon ? Depuis 1890, voilà la troisième pièce à ajouter à la série de cet évêque. En outre, ces pièces nouvelles sont toutes trois à ce type anglais si rare autrefois dans la série liégeoise. Ajoutons que notre esterlin est en métal de bon aloi, autre rareté pour une monnaie de Hugues de Châlon.

IV. *Droit.* Croix gothique avec un quatre-feuilles au centre, ajourée et ornée, séparant quatre écussons placés en sautoir, la pointe vers le centre, deux aux armes de La Marck alternant avec deux aux armes d'Arenberg.

Légende : ✠ EVERA' D : MARC' PROT' LEOD'.

Rev. Saint Hubert mitré, debout et traversant la légende. Il tient la crosse de la main gauche et de la droite un missel (?) sur lequel est le dix-cors avec la croix entre la ramure.

Légende : ⁘ — SANCTVS — HVPERTV' EP'.

Or pâle. Poids : 2gr,700. Pl. XI, nº 4.
Collection de l'auteur.

Pour établir la date de l'émission de ce superbe florin d'or et, autant que possible, l'atelier moné-

taire où il fut frappé, il nous faudra passer brièvement en revue les principaux événements du début du règne de Jean de Hornes.

Sans parler des contestations qui surgirent à propos de son élection au trône épiscopal, contestations qui le mirent, dès lors, aux prises avec les seigneurs de la maison de La Marck et auxquelles la paix de Tongres mit fin (21 mai 1484), nous rappellerons seulement que, en l'année qui suivit cette paix, un complot entre Maximilien d'Autriche, l'évêque Jean de Hornes et Frédéric, sire de Montigny, son frère, débarrassa le pays de la tyrannie de Guillaume de La Marck et fit mourir sur l'échafaud, à Maestricht, le redoutable Sanglier des Ardennes (15 juin 1485).

Cet assassinat eut pour conséquence immédiate la reprise de la guerre de désolation à peine terminée.

En effet, Éverard et Robert de La Marck jurèrent de venger la mort de leur frère et ne tardèrent pas à tenir trop fidèlement leur serment. Maîtres de la plupart des châteaux-forts du pays, ils en firent bientôt des repaires de routiers et de pillards vivant de rapines et ne sortant de ces retraites que pour rançonner et piller le plat pays, pendant qu'eux-mêmes faisaient au prince une guerre à outrance.

Stockheim, Hasselt et Saint-Trond étaient tombés en leur pouvoir en quelques mois. Deux entreprises contre Liége (1486 et janvier 1487)

étaient restées sans résultat, quand, le 13 mars 1488, Éverard de La Marck parvint à s'en rendre maître. Il se décerna aussitôt le titre de « Protecteur des église, cité et pays de Liége ».

Sa domination dans la capitale dura deux ans environ : en avril 1490, la paix d'Aix-la-Chapelle, en rétablissant le pouvoir de Jean de Hornes, confia le gouvernement du pays, avec la qualité de mambour, à Englebert de Nassau, jusqu'à l'exécution complète des clauses du traité.

A peine signée, cette paix fut violée : le 28 octobre de cette même année 1490, Robert de La Marck se présenta devant Liége, pénétra dans la ville le 2 novembre suivant et prit immédiatement le titre de mambour. L'anarchie recommença de plus belle et il fallut la paix de Donchéry (avril 1492) pour y mettre définitivement un terme et permettre à Jean de Hornes de prendre enfin paisible possession de son trône épiscopal.

Toutes les monnaies liégeoises d'Éverard de La Marck connues jusqu'à ce jour, portent le titre de « *Protector Leodiensis* » et furent, par conséquent, frappées de 1488 à 1490, années pendant lesquelles il exerça sa protection (?) sur la principauté. Sauf notre florin, toutes d'ailleurs portent au revers l'une des deux dates 1489, 1490.

Quant à l'atelier où fut forgé notre florin, il est bien difficile à déterminer. Ce n'est pas, toutefois, celui de la capitale, car le perron, signe distinctif de l'officine liégeoise, n'y figure pas comme diffé-

rent monétaire, tandis qu'on le remarque sur quatre autres monnaies du protecteur.

Il faudrait donc ranger notre pièce, en compagnie des trois autres pièces d'Éverard (1) portant comme elle la croix comme différent, parmi les espèces « forgées dans les forteresses », suivant la qualification donnée à certaines monnaies de Guillaume de La Marck par l'édit de Jean de Hornes de 1487. Or, la question de savoir dans quelles forteresses le protecteur monnaya n'est guère facile à résoudre.

La présence de saint Hubert au revers du florin nous a fait croire (2) qu'il pourrait bien avoir été frappé au château de Mirwart : ce domaine voisin de Saint-Hubert, et dont dépendait l'avouerie de cette ville, comptait au nombre des seigneuries féodales de Liége et était possédé à l'époque qui nous occupe, ainsi que l'avouerie de Saint-Hubert, par Éverard de La Marck (3).

D'autre part, en mettant sur son florin d'or l'effigie du second patron de Liége, Éverard n'a peut-être fait que copier servilement le *postulat de Messire Guillaume*, émis jadis par son frère le *Sanglier*, ou celui de Jean de La Marck, dit le Postulé,

(1) Voy. DE CHESTRET, ouvrage cité, pp. 217 et 218 et nos 379, 382 et 384.

(2) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1893, p. 563.

(3) Éverard fit le relief de la seigneurie de Mirwart le 23 janvier 1480 et, le 2 janvier 1498, son fils Éverard releva la même terre par décès d'Éverard son père. Voy. BORMANS, *Seigneuries féodales de Liége*, p. 277, Mirwart.

pièces qui ne nous sont, hélas! connues l'une et l'autre que par la mention qu'en fait le « Cri de 1486 ». La découverte de l'une d'elles viendrait à propos pour dissiper nos doutes à cet égard.

V. *Droit.* Écu de Hornes; au-dessus, des nuages.

Légende. ✠ IOhS · E (PS · L) EOD (DVX) BVL CO · LOS'.

Rev. Croix légèrement ornée, coupant la légende et renfermant au centre un fleuron. Dans les angles, deux lions alternant avec deux cors.

Légende : (SI DEV) / NOB'(C) / OSCON / NO(S - 9) ✠.

Cuivre jaune. Pl. XI, nº 5.
Collection de l'auteur.

Ce brûlé, frappé à Liége, en 1494, est, sauf quelques légères différences, la copie exacte du *nouveau blanc de Liége* émis la même année.

VI. *Droit.* Buste à droite de Maximilien-Henri de Bavière coiffé de la longue perruque Louis XIV et vêtu du costume électoral.

Légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PR · EL.

Rev. Dans un écu ovale terminé en pointe, posé sur un cartouche et sommé du bonnet ducal, les armes écartelées de Bavière et du Palatinat avec l'écu de Bouillon sur le tout. Aux côtés du bonnet ducal : 16—64.

Légende : EP · ET · PRIN · LEOD · DVX · BVL · MA · FR · CO · LO · HO

Or. Poids : 3gr,436. Pl. XI, nº 6.
Collection de l'auteur.

Ducat d'un autre type que celui reproduit sous le nº 634 dans l'ouvrage de M. de Chestret, et d'une gravure beaucoup plus fine. Inconnu en nature jusqu'à présent, la date de sa frappe seule nous était renseignée par les registres de la Chambre des finances.

* * *

Nous est-il permis de terminer ce travail par la description d'une modeste pièce d'essai en cuivre d'un ducat liégeois du milieu du XVIIIe siècle ? Nous craignons fort qu'elle fasse pauvre figure à la suite des pièces d'importance décrites plus haut. Toutefois, nous est avis qu'en numismatique, de même qu'en histoire, les détails ont souvent leur importance et qu'en ces matières le superflu même peut devenir chose très nécessaire ; comme, d'ailleurs, notre pseudo-ducat est seul aujourd'hui à tenir la place de la monnaie d'or dont il fut jadis l'épreuve, nous ne ferons peut-être pas chose complètement inutile en le signalant aux numismates, à défaut du ducat lui-même.

Droit. Buste à gauche de saint Lambert mitré ; au-dessous, 1744.

Légende : S · LAMBERTUS—PATRO · LEOD.

Rev. Armes écartelées de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Hornes, avec Liége sur le tout) dans un écusson ovale sommé du bonnet ducal et placé sur un manteau fourré d'hermine.

Légende : ❀ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Pl. XI, nº 7.
Collection de l'auteur.

Le revers de cette pièce n'a aucune ressemblance avec celui du ducat « sede vacante » de 1744 que l'on connaît. Par contre, le type de ce revers est très exactement celui que donne le ducat de la vacance du siège de 1763. Sur cette dernière pièce, toutefois, outre une légère variété dans la légende, les armoiries sont représentées avec leurs émaux, chose qui n'existe pas sur notre essai.

Léon Naveau.

UN ESTERLIN

AU TYPE ANGLAIS

FRAPPÉ PAR RENARD DE SCHÖNAU

COMME ENGAGISTE DES « COMTÉS » DE DURBUY ET DE LA ROCHE.

Droit. Tête de face couronnée.

Légende : ✠ MONETA ⁜ COMITIS ⁜ .

Rev. Croix coupant la légende et cantonnée de douze globules.

Légende : ✠ RE — NAR — D' CO — MES.

Argent. Poids : 1gr.102. Notre collection.

Notre première pensée avait été de donner l'esterlin qui nous occupe à un des Renaud qui ont régné sur la Gueldre. M. Roest, pour qui la numismatique gueldroise n'a pas de secrets, veut bien nous écrire que les raisons suivantes s'opposent à cette attribution :

1° La forme *Renard* pour Renaud ne se rencontre

sur aucune monnaie et dans aucun document gueldrois.

2° Les monnaies de la Gueldre, contrée importante, portent toujours soit le nom du pays, soit le nom de la ville où elles ont été frappées. Le mutisme de notre esterlin à cet égard est la preuve presque certaine qu'il est l'œuvre d'un petit seigneur dont les droits monétaires étaient plus ou moins bien établis.

Il nous a donc fallu chercher ailleurs le lieu d'origine de notre esterlin.

Les comtés de Hanau, en Hesse, et de Westerbourg, en Nassau, ont été gouvernés, au moyen âge, par des comtes du nom de *Reinhard*. Nous ne croyons pas cependant que notre esterlin puisse être donné à aucun de ces seigneurs, le type de l'esterlin édwardin primitif n'ayant pas été copié dans ces régions. De plus, le style de notre pièce doit faire rechercher sa patrie beaucoup plus vers l'ouest, dans les environs de nos provinces de l'est.

La forme *Renard* du nom du dynaste qui a fait frapper notre esterlin, nous a fait songer à Renard de Schönau, sire de Schoonvorst, dont le nom figure, ainsi orthographié, sur les sceaux dont se servait ce seigneur.

Mais que faire du titre de comte que notre Renard ne semble jamais avoir eu le droit de porter ?

La lecture d'un travail remarquable sur Renard

de Schönau, de notre confrère et ami, le baron J. de Chestret de Haneffe (1), nous a permis de résoudre cette difficulté qui, au début, semblait insurmontable. L'auteur, dans cet écrit, cite les nombreuses sources auxquelles il a puisé ses renseignements si instructifs. Nous nous dispenserons d'en faire autant et nous bornerons à renvoyer le lecteur au travail en question.

Nous lisons dans cette intéressante étude que Renard de Schönau, dynaste aussi avide au gain que rusé, était le plus jeune fils de Raes II, dit d'*Oulpixhe* ou Ulpich et de la sœur de Gérard du Jardin, laquelle paraît avoir été de la maison de Bongaert ou de *Pomerio*.

Élevé au milieu des Bénédictins de Saint-Trond, Renard obtint un canonicat à Saint-Servais à Maestricht et vécut alors dans l'intimité de Guillaume V, margrave de Juliers.

Il commença dès cette époque les nombreuses opérations financières qui devaient en faire un des seigneurs les plus riches de son temps. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière agitée et passerons immédiatement aux faits qui amenèrent Renard de Schönau à devenir *engagiste* des comtés de Durbuy et de La Roche.

Walram de Juliers, frère du margrave, occupait alors le trône archiépiscopal de Cologne. Ce

(1) *Renard de Schonau, sire de Schoonvorst. — Un financier gentilhomme du* XIVe *siècle.* Extrait du tome XLVII des *Mémoires couronnés et autres Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique.

prélat, très obéré à la suite de guerres nombreuses, se vit obligé d'engager à Renard ses domaines, châteaux et revenus particuliers. Le roi Jean de Bohême, comte de Luxembourg, qui voulait faire parvenir son fils Charles à l'Empire, acheta la voix de Walram en promettant à Renard de Schönau les 64,000 royaux et les 15,500 écus, le tout de bon or et de poids, que lui devait l'électeur. Renard, aussi prudent que rapace, obtint, par convention passée le 15 juin 1346, que 20,000 royaux et 3,300 écus de sa créance fussent garantis par l'engagement du château, de la ville et du pays de Durbuy, avec leurs appartenances. Jean l'Aveugle fut tué, le 26 août 1346, à la bataille de Crécy, avant d'avoir pu rembourser entièrement sa dette à Renard de Schönau. La transaction du 17 avril 1348 nous apprend que Renard avait en outre reçu en gage le comté de La Roche. Par cette transaction, les héritiers d'Arnould d'Arlon promettent à Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, stipulant pour son petit-neveu Charles, roi des Romains et comte de Luxembourg, de payer à « Renier de Schonowe » 20,000 royaux d'or, pour dégager les *comtés de La Roche et de Durbuy*. Baudouin racheta lui-même, peu après, le comté de La Roche à Renard et cela sans attendre le remboursement stipulé ci-dessus. Charles IV reconnut, le 6 mai 1348, devoir à « Reinhard de Schonawe » une première somme de 9,500 royaux et une autre de 500 florins, en garantie desquelles il lui donna le château de

Rulland, la ville et le château de Durbuy, ainsi que l'avouerie de Stavelot et de Malmédy. Tous ces biens, patrimoine de sa famille, furent finalement rachetés par l'archevêque, qui s'en fit délivrer une reconnaissance par le roi Charles, le 4 février 1349.

Il résulte des faits qui précèdent que, suivant les coutumes en usage au moyen âge, Renaud s'est trouvé, pendant le temps qu'il tenait les comtés de Durbuy et de La Roche en gage, en possession légale des droits et des prérogatives des propriétaires légitimes de ces comtés. Les avantages pécuniaires à retirer de semblable situation n'ont pas dû échapper à un financier de la valeur de Renard. Quelle belle occasion d'augmenter ses capitaux lui offrait l'exercice du droit de monnayage dans ces nouvelles acquisitions temporaires situées dans ce même Luxembourg où circulaient les nombreuses espèces de Jean de Bohême et spécialement les innombrables esterlins à tête au type anglais si connus sous le nom de *lucebournes* (1)! Il n'y avait qu'une difficulté à l'exécution des projets que devait sans doute nourrir l'insatiable Renard, c'est que les droits monétaires des comtes de La Roche étaient peu solidement établis

(1) Les temps, de plus, étaient assez favorables pour tenter pareille usurpation si profitable, Charles IV ne s'occupant guère du gouvernement du Luxembourg. Il en avait laissé le soin à son grand-oncle Baudouin, archevêque de Trèves, qui, lui aussi, ne songeait à ce malheureux pays que pour en tirer de l'argent.

et avaient même déjà été contestés par les comtes de Luxembourg. C'est à cause de ces difficultés, sans doute, et surtout pour s'épargner des désagréments éventuels, que l'habile Renard se sera contenté de faire forger des esterlins portant son nom avec son titre temporaire de comte et ne mentionnant, à dessein, ni les indications de seigneuries ni celles d'atelier monétaire. Ces prudentes omissions lui permettaient, le cas échéant, de nier toute participation dans cette affaire scabreuse et lui assuraient tous les bénéfices de cette opération plus ou moins licite.

Telles sont, croyons-nous, les circonstances qui donnèrent lieu à la frappe de notre curieuse monnaie au nom de Renard. Cette monnaie a un air de famille évident avec les nombreux esterlins à tête de Jean l'Aveugle, air de famille qui a frappé M. Van Werveke, à qui nous avons écrit de l'attribution de la pièce qui nous occupe. Cet obligeant savant, qui connaît l'histoire du Luxembourg dans ses moindres détails et qui a bien voulu faire des recherches au sujet de l'esterlin de Renard, nous écrit qu'il n'a trouvé aucun document permettant d'affirmer positivement que Renard a frappé monnaie pendant qu'il tenait les comtés de Durbuy et de La Roche en engagère, mais qu'il est néanmoins très porté à croire à la possibilité de l'existence de semblable numéraire. Quarante ans plus tard, dit M. Van Werveke, nous voyons Jean de Luxembourg, alias de Goerlitz, porter,

dans les actes, le titre de duc de Luxembourg en même temps que Wenceslas II, dont il avait reçu le duché en engagère. Josse de Moravie et Élisabeth de Gœrlitz, qui tinrent postérieurement le même duché en gage, agirent de même. Nous pourrions encore citer de nombreux exemples de faits semblables, qui prouvent à l'évidence que les seigneurs engagistes se substituaient légalement aux seigneurs dont ils tenaient les possessions en gage et cela dans tous leurs droits et prérogatives, celle de frapper monnaie entre autres.

Nous nous contenterons, pour terminer cette notice, de mentionner à l'appui de cette dernière assertion, parmi les nombreuses monnaies forgées dans les mêmes conditions :

1° Le *tuin* frappé par Jean de Looz, de Heinsberg et de Lewenberg, à Schoonvorst qu'il tenait en engagère (1);

2° Le gros à l'effigie debout de Jean de Meurs, seigneur de Bare, gros forgé à Gangelt que ce prince tenait en gage (2).

Vte Baudouin de Jonghe.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1864, p. 213 et pl. XIII, n° 5.
(2) *Revue de la numismatique belge*, 1864, p. 445 et pl. XXIV, n° 2.

MONNAIES

DES

COMTES DE LIMBURG-SUR-LA-LENNE.

(*Suite*) (1).

PLANCHE XII.

GUILLAUME I, COMTE DE LIMBURG (*suite*).

Outre les deniers frappés par ce comte, on peut lui attribuer les pièces suivantes, forgées à Limburg :

· · · ꝯEL — ◦ M · COMES — ◦ DE · LIM · Écu au lion de Limbourg posé dans un entourage triangulaire, formé de trois ogives reliées par des demi-cercles ; dans les ogives, une rose séparée de l'écu par un chevron.

Rev. ✠ MONETA ⁘ · · · · ⁘ MBVRTH ⁘ Dans le champ, une croix fleuronnée portant en cœur un écu au lion à queue fourchée.

Pl. XII, nº 23.
Notre collection.

Ce gros est imité de ceux des ducs de Juliers Guillaume (1393-1402) et Renaud (1402-1423). Thierry, frère de Guillaume, a fait frapper pour Broich un gros à peu près semblable.

✿ WILHELM ❋ COMES ❋ DE ❋ LIMBERCH.

(1) Voir *Revue*, 1896, p. 265.

Écu parti : au premier, un lion à queue fourchée, au second, une figure qui semble être un lambel ; ce sont peut-être les armes de la femme de Guillaume, Mathilde de Reifferscheidt.

Rev. ✻ SITNO ✻ — ✻ MENO ✻ — ✻ BENED ✻ — ✻ IATV' ✻, en légende extérieure ; la légende intérieure se lit : MON — NOV — LIM — BRG'. Dans le champ, une croix coupant la légende.

Pl. XII, nº 24.

Revue de la numismatique belge, 1862.

✠ WILHELMVS ⁝ CO ⁝ LIMBVRGEN. Un lion en plein champ ; il porte sur l'épaule un écusson avec une aigle.

Rev. ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝ FCA ⁝ LIMBVRG'. Une croix pattée accompagnée de quatre étoiles chargées d'une rose.

Gros au lion imité de ceux des ducs de Luxembourg, Wenceslas II et Josse de Moravie.

Pl. XII, nº 25.

Notre collection.

✠ WILHELM ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ COM ⁝ LIMBER'. Lion couronné portant sur la poitrine un écu écartelé de deux lions et de deux fleurs de lis.

Rev. ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝ FCA ⁝ LIMBERCHENS. Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis.

Ce gros au lion, dit Cromstert, est imité de ceux frappés par Antoine de Bourgogne, comme duc de Luxembourg (1409-1415).

Pl. XII, nº 26.

Revue de la numismatique belge, 1862.

✠ WILHELMVS ◦ COMES. Façade d'enceinte à trois tours, avec porte d'entrée.

Rev. ✠ MONETA ◦ LIMBVRG. Même façade que sur l'avers.

Pl. XII, n° 27.

Cette monnaie a été publiée, d'après le seul exemplaire connu de la collection Wippo, à Munster, dans les *Blätter für Münzfreunde,* en 1879, n° 78, p. 689, pl. 58, n° 5. Grote, en publiant cette monnaie, dit qu'elle est une reproduction exacte de celles frappées à Hambourg de 1403 à 1413, avec les armes de la ville sur chaque côté; les cercles ou boules de la légende se retrouvent sur la plupart des sceaux de Hambourg à cette époque.

Le comte Guillaume mourut en 1459; c'est l'opinion généralement admise. Kremer, toutefois, dit que ce fut en 1449 (1); mais cet auteur a dû se tromper, car, en 1450, le comte Guillaume de Limburg, seigneur de Bedbur, assista à la réunion des seigneurs qui apposèrent leur signature à la convention conclue entre l'archevêque de Cologne et le duc Gérard de Juliers et de Berg, pour régler la succession de ces duchés au cas où le duc viendrait à mourir sans enfants; le comte Guillaume figure en tête des signataires (2).

Il est à croire que le comte avait de son vivant associé son gendre au gouvernement; car celui-ci,

(1) *Akad. Beiträge,* II, p. 64.

(2) Brosius, *Annal. Juliac.*, p 59.

en 1456, avait nommé les frères Engelbert et Daen von den Westhove, officiers du haut-château de Limburg (1).

On a vu plus haut que Guillaume n'avait eu de son mariage avec Metza de Reifferscheidt qu'une seule fille, Marguerite, mariée à Gumbrecht, comte de Nuwenaer, et qu'il avait donné à celui-ci, en 1442, son château et comté de Limburg. Cette donation comprenait toutes ses possessions en terres, bois, fiefs, droits seigneuriaux et même son titre et ses armes, son heaume et sa monnaie (2), ce qui indique sans doute le droit de battre monnaie. Le roi des Romains avait ratifié la même année cet acte de transfert et investi en même temps le comte de Nuwenaer de tous les fiefs de la couronne; en 1499, l'empereur Maximilien le confirma également.

Cette donation avait vivement mécontenté les neveux du comte Guillaume, fils de son frère Thierry, seigneur de Broich, qui étaient ses plus proches agnats, Guillaume III, Henri et Thierry VII. A peine leur oncle eut-il fermé les yeux, qu'ils obtinrent de Gérard, duc de Juliers et de Berg, dont Henri était conseiller, l'inféodation du château et du comté de Limburg (25 juin 1459). Ils mirent ensuite le siège devant le château, dont ils

(1) *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, t. V, pp. 228 et suiv.

(2) *Die Graf- und Herrschaft zu Limburg, mit Helm, Schilte, Wapen und Wahremtitel, Schlossern und Münzen*, etc. — VON STEINEN, *l. c.*, IV, p. 1337.

s'emparèrent avec l'aide du drossart de Berg, Jean de Nesselrode, seigneur de Stein, et de Bertrand de Nesselrode, seigneur d'Ehrenstein, maréchal héréditaire du duché de Berg; Guillaume II prit dès lors le titre de comte de Limburg.

Grâce à l'intervention de Thierry, archevêque de Cologne, et de Vincent, comte de Moers et de Sarwerden, la paix ne tarda pas à se faire, et les parties belligérantes firent un arrangement qui fut signé le vendredi après la fête de la Nativité de la Vierge, 1460.

Il fut stipulé que le château avec le comté de Limburg et tout ce qui en dépendait appartiendrait en commun par moitié à chacune des parties contractantes, que le château serait divisé en deux habitations.

Cet accord qui était une vraie *burgfrede,* contenait les conditions stipulées ordinairement dans les paix de cette nature, relativement aux attentats consommés sur les personnes et sur les biens. Cette paix devait s'étendre sur le pays qui comprenait le château et le Nieuwenhuys et qui était délimité par une ligne partant de la montagne droit au Namer, et du Namer, en descendant la montagne, jusqu'à la Lenne, et le long de cette rivière jusqu'au pont où se trouve l'image de Notre-Dame, où la Weschelbeek se jette dans la Lenne, et de là jusqu'au Kuythassel, pour remonter ensuite en ligne droite jusque sur le mont vers

le Nieuwenhuys. Dans ce territoire, la paix devait exister et demeurer ferme.

Il était stipulé que tous les hommes de fief de Limburg recevraient des deux partis l'investiture de leurs fiefs et devraient les aider tous les deux. Le patronat de Milheim et les autres bénéfices ecclésiastiques devaient être exercés alternativement, les dettes partagées par moitié, et le comte de Nuwenaer devait conserver la maison et les autres biens de Wulfrad ainsi que la rente de 20 florins que l'abbesse d'Essen devait payer annuellement sur la maison de Greusel.

L'année suivante, les frères de Limburg accordèrent à Jean de Nesselrode, seigneur d'Ehrenstein, maréchal héréditaire du duché de Berg, qui les avait aidés dans la reprise de Limburg, un logement dans le haut-burg de Limburg, une écurie pour ses chevaux dans la seigneurie, l'exercice du bailliage sous Limburg pour la revendication de ses droits, mais en réservant les droits des baillis. En outre, ceux de Nesselrode et ceux de Limburg devront réciproquement jurer de tenir la *burgfrede,* leurs héritiers devront s'y engager également aussi souvent qu'il sera nécessaire. En 1478, le duc Guillaume de Juliers donna son approbation à cet arrangement, sous la réserve que ses droits et ceux de ses héritiers, au point de vue de la vassalité, fussent sauvegardés (1).

(1) von Steinen, *l. c.*, IV, pp. 1339 et suiv.

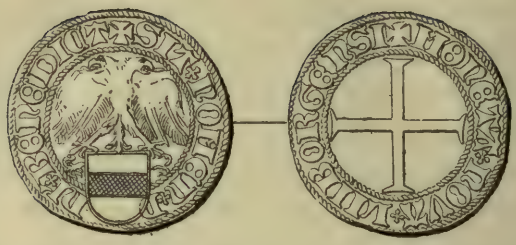

Pendant l'époque que le comté de Limburg était possédé en commun par le comte de Nuwenaer et les neveux de Guillaume I, on continua à frapper monnaie à Limburg; la seule pièce de cette émission que l'on connaisse ne porte pas le nom du seigneur, mais seulement l'indication de l'atelier monétaire, ce qui permet de croire que le droit de monnayage a été exercé en commun.

Voici la description de cette intéressante monnaie :

✠ SIT + NOMEN + D — NI' + BENEDICT.
Double aigle tenant dans ses serres un écu fascé.
Rev. ✠ MONETT + NOVT + LIIBORGENSI.
Croix pattée.

Notre collection.

Cette monnaie est imitée des plaques de Groningue, frappées d'après Van der Chijs vers le milieu du xve siècle (1).

La paix conclue en 1460 ne fut pas de longue durée, comme il était à prévoir; à la mort du comte Guillaume II, en 1478, le duc Guillaume

(1) Van der Chijs, *De Munten van Friesland, Groningen en Drenthe*, pl. IX, n°s 28-29, pl. XXII, n° 6.

de Juliers et de Berg inféoda à Henri, son frère et son héritier, les châteaux de Limburg et de Broich, en son nom et comme tuteur de Jean et de Marie, enfants de son frère (1). On ignore les raisons qui amenèrent cette rupture de la paix conclue entre les familles de Nuwenaer et de Limburg. D'ailleurs, tout ce qui se rapporte à l'histoire de nos comtes à cette époque dénote les troubles qui agitaient les esprits, les querelles intestines qui divisaient les familles; dans tous les cas, cette rupture de la *burgfrede* donna lieu à de nouvelles difficultés qui ne furent aplanies que par le mariage, dont il sera parlé plus loin, de Jean de Limburg avec l'héritière de Nuwenaer, en 1492.

Thierry VI de Limburg, seigneur de Broich.

Ce seigneur était le frère cadet de Guillaume I, comte de Limburg. Les deux frères, après la mort de leur père Thierry V, avaient relevé les châteaux de Limburg et de Broich (1401). Guillaume prit depuis lors le titre de comte de Limburg et de seigneur de Broich, mais, à partir de 1407, Thierry, qui portait seulement son nom de famille, s'intitula seigneur de Broich, bien que son frère prît encore parfois ce titre. En 1412, les deux frères conclurent un arrangement dont nous avons rapporté les principales clauses et qui

(1) von Camp, p. 48. Cet auteur fixe en 1478 la mort de Guillaume; cette date a été contestée.

stipulait la division du château en deux parties. Le comte Guillaume abandonna, en 1437, à son frère tous ses droits sur la seigneurie de Broich, en échange d'autres biens ; mais il faut croire que, déjà avant cette époque, Thierry possédait la seigneurie, car, le 9 juillet 1413, il s'engagea vis à vis du duc Adolphe de Berg à l'aider de sa personne en tout temps et contre tous ses ennemis, à l'exception de son frère Guillaume et de son cousin Evert de Limburg, à Stirum, et il comprit dans cet engagement son château de Broich et toutes ses forces.

Il fut admis de ce chef parmi les nobles vassaux de Berg et reçut en fief une pension de 20 florins et, en outre, la moitié de la dîme de Wulfrad et deux foudres de vin. En 1423, le même duc Adolphe l'admit comme noble dans sa noblesse à Angermund et lui donna en fief une rente annuelle de 40 florins du Rhin dans le bailliage de Medman.

Peu d'années après, il rompit avec son suzerain pour s'attacher à Adolphe, duc de Clèves et comte de la Marck.

En 1420, le duc de Berg avait donné en engagère, à ce dernier, la ville de Mulheim-sur-la-Ruhr avec le château de Broich, pour six mille bons vieux écus. Pour des raisons que l'on ne connaît pas, le seigneur de Broich prêta, le 1er septembre 1432, hommage au duc de Clèves pour son château de Broich qui était un fief de Berg et il

en fut réinvesti le lendemain. Quelques années plus tard, il tomba en disgrâce et le duc de Clèves le dépossédа de son château et en investit, en 1439, Henri, second fils de Thierry, mais celui-ci dut promettre de ne pas laisser entrer son père dans le château.

Henri resta pendant quelque temps en possession du château et Thierry mourut avant d'avoir pu le récupérer. On ignore l'époque de sa mort, mais elle suivit de près ces événements.

Thierry de Limburg, seigneur de Broich, avait épousé Rica de Wisch, qui vivait encore en 1459. Il en eut un grand nombre d'enfants, qui sont :

Guillaume II, seigneur de Broich,

Henri, que nous avons cité,

Thierry VII,

Eberhard, qualifié de seigneur de Limburg et d'Hardenberg,

Jean, prévôt de Werden,

Agnès, qui épousa son cousin, Guillaume de Limburg, seigneur de Stirum, lequel reçut, en 1442, de l'empereur Maximilien l'investiture des fiefs possédés par sa famille (1),

Lutgarde, mariée à Kraft Steke. — Ce seigneur fut envoyé, en 1444, à Soest, par le duc de Clèves, avec une troupe de soixante cavaliers pour y préparer son arrivée (2). Il posséda, du chef de sa femme, l'avouerie de Rellinghausen.

(1) Charte en ma possession.

(2) Seibertz, *Quellen der westfal. Geschichte*, II, p. 281.

Et Catherine.

Thierry VI, de Limburg, a frappé monnaie à Broich et à Rellinghausen, en qualité d'avoué.

La seigneurie de Broich était située sur les confins des comtés, puis duchés de Berg et de Clèves, entre la seigneurie de Stirum et les abbayes d'Essen et de Werden; elle était traversée par la Ruhr, rivière qui reçoit la Lenne et se jette elle-même dans le Rhin, à Ruhrort, près de Duisburg. C'était un fief de Berg.

On connaît, pour Rellinghausen, plusieurs deniers qu'on peut lui attribuer :

DIDERIC — GREVE *. Écu au lion de Limbourg, surmonté d'un casque avec cimier formé de deux branches feuillées. Ce cimier est celui de la branche des seigneurs de Broich et diffère de celui de la branche aînée des comtes de Limburg.

Rev. * MONETA * RELINGHVSEN. Rose dans le champ.

Pl. XII, nº 28
Revue de la numismatique belge, 1862.
Notre collection.

— DIDER — GREVE *. Même type que sur le numéro précédent.

Rev. * MONETA ❀ RELINGHVSE'. Rose dans le champ.

Pl. XII, nº 29.
Revue de la numismatique belge, 1862.
Notre collection.

* DIDERICH * GREVE *. Le comte, à mi-corps, la tête couronnée. Il porte de la main droite

l'épée, sur la cuirasse un écu au lion de Limbourg.

Rev. × MONETA × NO' RELINGHVS. Même type à la rose.

Pl. XII, nº 30.
Revue de la numismatique belge, 1862.
Notre collection

⋆ DIDERICH ⋆ GREVE ⋆. Ce denier est une variété du précédent.

Rev. ⋆ MONETA + NO' RELINGHV'.

Pl. XII. nº 31.
Notre collection.

⋆ DIRCH' — ◦GREVE ⋆. Le comte, à mi-corps, la tête couronnée du chapel de roses. Il tient l'épée de la main droite et appuie la gauche sur un écusson au lion.

Rev. ⋆ MONETA + NO' RELINGHV. Type à la rose.

Pl. XII, nº 33.
Notre collection.

Le monastère de Rellinghausen (1), dépendance de l'abbaye d'Essen était situé sur la Ruhr, entre Werden et Steele, non loin de l'abbaye d'Essen et se trouvait tout près du château d'Isenburg, résidence du comte Frédéric, ancêtre des comtes de Limburg-sur-la-Lenne. Le comte Frédéric était avoué de ce monastère et avait hérité de ce fief à la mort de son père. Cette dignité lui donnait la juridiction sur les biens du monastère, certains

(1) Il ne faut pas confondre Rellinghausen avec Recklinghausen, comme l'a fait Leitzmann : cette dernière localité était un atelier monétaire des archevêques de Cologne.

droits, tels que le tonlieu et le droit de monnayage, et lui procurait des revenus importants; il était, en outre, avoué des abbayes d'Essen, de Werden, etc. Ce furent les empiètements qu'il se permettait sur les droits de l'abbaye d'Essen, en abusant injustement de sa qualité d'avoué, et les mesures de rigueur que dut prendre saint Engelbert, archevêque de Cologne, pour réprimer les violences et la rapacité des seigneurs envers les abbayes, qui furent l'origine du complot tramé contre l'archevêque, complot dont il fut la malheureuse victime.

Après la sentence de condamnation prononcée contre le comte d'Isenburg, pour la part qu'il avait prise à ce meurtre, et la confiscation de ses biens, les avoueries des abbayes d'Essen, de Rellinghausen, de Stoppenberg et de Werden, qui lui appartenaient, devinrent vacantes et firent retour aux abbayes. C'est dans ce sens que s'exprime le légat du Saint-Siège dans la lettre qu'il adressa à l'abbé de Werden, relativement aux avoueries des cinq *curtes* que l'*impius Fredericus quondam comes de Ysenbergh* tenait en fief de l'abbaye. Elles étaient dévolues de plein droit à celle-ci en vertu de la sentence, et le légat défendit de les aliéner à l'avenir (1226). Cette lettre fut confirmée l'année suivante par l'empereur (1). Les avoueries ne furent pas supprimées, mais la nature des

(1) Kremer, *l. c.*, II, p. 121.

fonctions de ceux qui en étaient titulaires fut modifiée. Ils devinrent représentants des abbés, dont ils furent des fonctionnaires dépendant d'eux.

Les descendants du comte Frédéric élevèrent des prétentions sur l'avouerie d'Essen, en 1275; le comte Thierry la comprit dans l'échange qu'il fit avec l'archevêque de Cologne quand il lui céda le château d'Isenburg contre une rente; mais on ne trouve pas de documents qui prouvent qu'ils l'aient possédée.

Quant à l'avouerie de Rellinghausen, le comte Adolphe de la Marck s'en était emparé après la confiscation des biens du comte d'Isenburg, lorsqu'il avait envahi le comté. Il en avait reçu l'investiture de l'archevêque de Cologne, mais il fut obligé de s'en dessaisir par ordre de l'empereur et l'avouerie fit retour à l'abbaye d'Essen.

Après l'accord conclu, en 1243, entre la famille de Limburg et le comte de la Marck, en vertu duquel une partie du patrimoine et des fiefs du comte d'Isenburg fut rendue à son fils Thierry, celui-ci reçut en fief de l'abbesse d'Essen l'avouerie de Rellinghausen avec les revenus de l'avouerie sur les maisons d'Ehrenzell, Brockhof et Beck, mais les droits d'avouerie sur ces maisons restèrent à l'abbaye qui les fit exercer par ses officiers. Le 25 juin 1286, le comte Thierry engagea à l'abbesse Berthe l'avouerie d'Ehrenzell (1).

(1) Funcke, *Geschichte des Fürstenthums und der Stadt Essen.* Elberfeld, 1851.

En 1363, le comte Thierry de Limburg et Thierry de Limburg, fils d'Evrard, firent à Dusseldorf un arrangement avec la prieure du monastère de Rellinghausen, concernant l'exercice du droit de justice dans cette localité. Les deux parties, après avoir consulté leurs amis, reconnurent qu'elles y avaient des droits égaux et qu'on partagerait les amendes. Cet accord est mentionné dans les conventions faites, en 1577 et 1647, entre le chapitre et les possesseurs de l'avouerie. Celle-ci échut à Thierry VI, de Limburg, dans le partage de la succession de son père, en 1412. En 1474, elle fut donnée en dot à Lutgarde de Limburg, quand elle épousa le chevalier Kraft Steeke, en même temps que la partie de l'avouerie située dans la seigneurie d'Hardenberg avec 900 florins donnés par son frère Guillaume pour le rachat d'une somme pareille dont elle était grevée. L'inféodation qui en fut faite par l'abbesse d'Essen dut être ratifiée par les cinq frères de la future. Parmi eux il y en avait un qui était prévôt du couvent d'Aix-la-Chapelle. En 1513, l'avouerie appartenait à Gosken Stecke, de Baldenei, fils de Kraft et de Lutgarde; lui-même avait épousé Stina de Vitinghof.

L'historien de l'abbaye d'Essen, Funcke, dit, d'après Gelenius, que le possesseur du château de Baldenei était chambellan de l'abbaye d'Essen, avoué de Rellinghausen et maréchal de l'abbaye de Werden. Le château de Baldenei avait été

construit après la destruction du château d'Isenburg, et près de celui-ci, avec les pierres prises dans ses ruines.

Thierry VI frappa également différentes monnaies à Broich. On connaît de lui un denier et quelques gros :

* DIDERICH * GREVE *. Même type que sur le n° 31.

Rev. ❀ MONETA ❀ NOVA ❀ BROCK. Type à la rose.

Pl. XII, n° 32.
Notre collection.

DIRIC ❀ — * COMES * — ❀ LIMBO *. Ecu au lion, la queue fourchée, posé dans un entourage triangulaire formé d'ogives reliées entre elles par des demi-cercles; dans les ogives, des quatrefeuilles, séparés de l'écu par des triangles.

Rev. MONETA ✱ NOVA ✱ DE ✱ BROCHKE. La légende est précédée d'une aigle (?). Croix fleuronnée portant en cœur un écusson à la double aigle éployée.

Pl XII, n° 34.
Grote, *Blätter*, etc., 1879.

Ce gros a été publié par Grote (1), qui en indique le diamètre : 24 millim. et le poids : 1gr.75; c'est, dit-il, une imitation des monnaies frappées à Düren par les ducs de Juliers Guillaume III (1398-1402) et Renaud (1402-1423).

(1) Grote, *Blätter für Münzfreunde*, n° 78 (1879), p. 658.

DIDERICH ❀ CO' DE ❀ LIMBOR'. Saint Pierre, à mi-corps, sous un portique; il tient de la main droite une croix longue.

Rev. *MONET *—*T NOVT *—*BROCH *. Le revers est le même que l'avers du numéro précédent : un écu au lion dans un entourage triangulaire.

Pl. XII, nº 35.
Revue de la numismatique belge, 1862.
GROTE, 1837, pl. VI, nº 126.

Grote attribue ce gros à Thierry VI. Il fait à son sujet quelques observations, qui ont un certain fondement car l'attribution de ce gros soulève des difficultés; il en est de même des deniers que nous donnons à ce seigneur.

Au point de vue de la classification des *Rader-Albus,* dit-il, celui-ci doit être antérieur à 1430; il peut, en ce cas, appartenir à Thierry VI, bien qu'on ne le voie nulle part qualifié de comte. Son père, Thierry V, posséda, il est vrai, le comté de Limburg et la seigneurie de Broich, mais il est mort à une époque qui ne permet pas de le lui attribuer, car ce serait trop reculer la date de son émission : cette pièce est postérieure à sa mort. Grote ajoute qu'il n'est pas à supposer qu'un aussi petit seigneur ait frappé monnaie en Westphalie et dans le Bas-Rhin, mais cette observation ne peut pas avoir la portée qu'il lui donne, parce que le gros décrit sous le numéro suivant prouve que l'un des deux Thierry, le père ou le fils, a frappé

monnaie à Limburg et à Broich. On ne peut guère séparer ces monnaies, car elles sont contemporaines.

❀ THEODR ❀ COMES ❀ LIMB' ❀. Saint Pierre sous un portique, comme sur le n° 35, sauf que le saint porte une clef dans la main gauche.

Rev. ❀ MON' — ❀ NOV' — LIM ❀ — ❀ BOR'. Écu au lion de Limbourg, dans un entourage quadrilobé formé d'ogives alternant avec des angles; dans les ogives quatre petits écussons, le 1er portant une aigle, le 2e et le 3e, un lion, le 4e, quatre pals.

Pl. XII, n° 36.
Notre collection.

Ces écussons n'ont aucune signification particulière. Ils ne se rapportent pas aux armoiries de la famille ni à ses possessions, sauf peut-être le lion.

On se demandera comment il se fait que Thierry VI ait frappé monnaie à Limburg, qui a appartenu à son frère Guillaume, et à quel titre il se qualifiait de comte. Ce seigneur a possédé pendant quelque temps, il est vrai, le comté en commun avec son frère, jusqu'au moment où ils firent une convention, que nous avons rappelée, pour le partage de la succession de leur père. J'hésite, toutefois, à admettre que chacun des deux frères ait battu monnaie en même temps.

Quant au titre de comte qui se trouve sur les

deniers aussi bien que sur ces dernières monnaies, il n'était pas porté exclusivement par le propriétaire du comté. Ainsi, l'on voit qu'au XIVe siècle il a été porté par Jean, frère cadet de Thierry V. Henri, seigneur de Broich, le prend également sur ses monnaies, bien qu'il n'ait pas possédé Limburg; et quoique l'on ne retrouve pas dans les rares documents connus de cette époque qu'il soit qualifié ainsi, il l'est toutefois sur les deniers décrits aux nos 28 et 29, que je crois pouvoir lui attribuer d'une manière certaine, parce que le cimier surmontant le casque de l'écusson est celui de la branche de Broich, tandis que celui de la branche aînée était formé de deux vols ou queues de paon et d'un lion.

Des découvertes ultérieures viendront peut-être donner un jour une solution plus certaine à ces difficultés.

Cte Th. de Limburg-Stirum.

(*A suivre.*)

MÉDAILLE

DU COMTE ET DE LA COMTESSE DU NORD

DITE MÉDAILLE DES PRINCES RUSSES

GRAVÉE PAR VAN BERCKEL EN 1782.

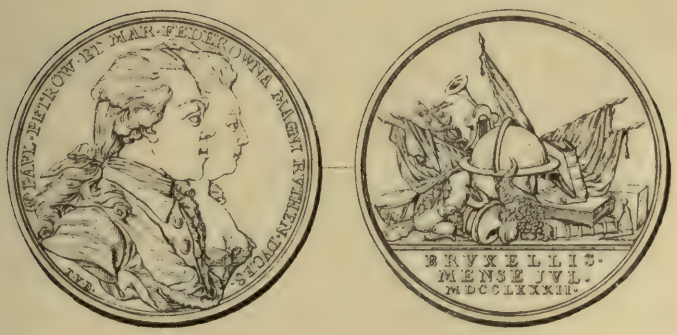

Au cours d'un voyage en Pologne, en Allemagne, en Italie, en France et dans les Pays-Bas, le grand-duc de Russie Paul Pétrowitz et son épouse Marie Federowna s'arrêtèrent à Bruxelles, en juillet 1782.

Les gouverneurs généraux Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine mirent tout en œuvre

pour distraire leurs hôtes princiers, qu'ils comblèrent de prévenances et d'attentions de toutes natures. C'est ainsi que la visite de la Monnaie de Bruxelles qu'ils firent faire à Paul Pétrowitz et à Maria Federowna, le 11 juillet dans l'après-midi, n'eut d'autre objet que de ménager aux princes russes l'aimable surprise de recevoir, des mains mêmes de l'auteur, une médaille à leurs effigies, gravée par Théodore Van Berckel et frappée sous leurs yeux. La lettre suivante, adressée de Gand, le 10 juillet 1782, par le secrétaire et conseiller d'État Crumpipen au trésorier général baron de Caziers, va nous renseigner complètement sur l'organisation de cette petite fête intime de la cour bruxelloise, qui coûta la somme, assez rondelette pour l'époque, de 1,554 florins, argent courant de Brabant.

« Monsieur le trésorier général,

» Il m'est ordonné de vous prévenir que LL. AA. RR. conduiront le Comte et la Comtesse du Nord demain à quatre heures de l'après-midi à la Monnaie, où je suis chargé de vous prier de vous trouver. On ne parcourrera pas les chambres, et on n'examinera pas les détails de la manipulation. On se contentera de voir frapper quelques souverains et couronnes et même on n'y restera qu'un quart d'heure ou demi heure tout au plus, on ne fait même cette visite que pour donner lieu à la surprise de voir sortir d'une presse la médaille

que le graveur a faite. Je suis chargé de vous prier d'arranger les choses de manière qu'on soit conduit, après avoir vu battre des souverains, dans une pièce où on battra pour la forme quinze ou vingt de ces médailles, mais d'en faire battre auparavant quatre en or et cent en argent. Van Berckel lui-même présentera deux en or au Comte du Nord et deux en or à la Comtesse. Il donnera une médaille d'argent à chacune des personnes de la suite de LL. AA. RR. qui seront dans la chambre avec les Princes, et il en offrira nommément aussi une d'argent à l'archiduchesse et une autre à Mgr le duc Albert. S'il en faut d'autres plus tard, LL. AA. RR. le feront dire, mais tout doit être arrangé dans l'esprit de la surprise.

» *P. S.* — Comme il faut quatre médailles en or pour le Comte et la Comtesse du Nord, vous pourriez faire frapper d'avance douze en or dont vous me ferez remettre huit par M. Vanderveld, etc., etc. »

* * *

Les prescriptions du conseiller Crumpipen furent ponctuellement observées et Van Berckel offrit lui-même deux médailles d'or au comte du Nord et à la comtesse deux autres médailles d'or. Il présenta ensuite une médaille d'argent à Son Altesse royale Madame l'archiduchesse, à Son Altesse royale le duc Albert et à chacune des per-

sonnes suivantes : Son Altesse le prince Starhemberg, Son Excellence le prince de Gavre, Son Excellence le prince de Grimberghe, monsieur le comte de Sart, monsieur le baron de Kempelen, monsieur le baron de Seekendorff, monsieur le conseiller d'État, secrétaire d'État et de guerre Crumpipen, monsieur le baron de Caziers, madame la grande-maîtresse de la comtesse du Nord, Son Excellence la princesse de Gavre et madame la comtesse de Sart. Le même jour, furent remises à la secrétairerie d'État 8 médailles d'or et 60 d'argent, le lendemain 12 juillet, 49 autres médailles d'argent furent encore déposées au même endroit. Van Berckel avait frappé en tout 12 médailles d'or, pesant chacune un marc sept onces et trois esterlins au titre des ducats, et 148 médailles en argent dont il garda 28 pour compte, le Gouvernement n'ayant fait usage que de 12 médailles d'or et de 120 médailles d'argent.

Van Berckel nous montre les bustes conjugués du comte et de la comtesse du Nord, en profil droit, entourés de la légende : PAUL · PETROW · et MAR · FEDEROWNA MAGNI RUTHEN · DUCES. Sous la coupure du bras de Paul les initiales de l'auteur, T. V. B. Le revers offre un trophée bizarrement composé d'emblèmes commerciaux, scientifiques et guerriers.

A l'exergue : BRUXELLIS. | MENSE JUL. | MDCCLXXXII.

La médaille des princes russes est à classer

parmi les meilleures productions du célèbre graveur général des Pays-Bas autrichiens. L'œuvre de Van Berckel ne se ressent guère de la hâte qu'il dut mettre à l'exécuter. Le modelé hardi des têtes nous donne même le sentiment d'une certaine recherche de réalisme; seules, les chevelures laissent quelque peu à désirer et ne présentent pas la finesse de burin habituelle à l'artiste.

Les coins de la médaille existent encore aujourd'hui à la Monnaie de Bruxelles (1). Les renseignements que nous venons de publier à son sujet ont été puisés par nous aux archives de Belgique.

* * *

Paul Pétrowitz était fils du Czar Pierre III de Holstein-Gottorp et de Catherine II, d'Anhalt-Zerbst. Il naquit le 1 octobre 1754; notre médaille le représente donc à l'âge d'environ vingt-huit ans. Paul épousa en premières noces (10 octobre 1773) une des filles du landgrave de Hesse-Darmstadt, Nathalie Alexéievna et en secondes noces (18 octobre 1776) la princesse de Wurtemberg, Marie Federowna. Après la mort de sa mère Catherine II, Paul Ier devint empereur de Russie, le 17 novembre 1796. Il mourut, étranglé, dit-on, dans son palais par quelques seigneurs russes mécontents,

(1) Piot, *Catalogue des coins, poinçons et matrices, etc.*, 2e édition, nos 987 à 989.

le 23 mars 1801. Sa veuve lui survécut jusqu'au 5 novembre 1828. On voit que le comte et la comtesse du Nord étaient des personnages de marque et l'on s'explique, dès lors, les prévenances dont ils furent l'objet, à leur passage à Bruxelles, de la part de l'archiduchesse Marie-Christine et de son époux Albert de Saxe-Teschen.

ALPHONSE DE WITTE.

LE NOM DE JÉSUS

EMPLOYÉ COMME TYPE

SUR LES MONUMENTS NUMISMATIQUES DU XVe SIÈCLE

PRINCIPALEMENT EN FRANCE ET DANS LES PAYS VOISINS.

Suite (1).

PLANCHE XIII.

Quelques médaillons d'art italien, à l'examen desquels nous n'avons malheureusement songé qu'un peu tard, et lorsque notre travail était déjà fort avancé, doivent maintenant nous occuper. Nous en donnons ici la description :

2. COEPIT · FACERE · ET · POSTEA · DOCERE. Effigie en buste de Bernardin de Sienne, tournée à gauche. Le saint, tout courbé, porte l'habit de son ordre, et a sous le bras un livre fermé. Ses traits, vieillis et amaigris, sont protégés par un capuchon de forme arrondie au sommet. La tête est légèrement ornée d'une auréole consistant en quelques rares rayons de modeste étendue.

Rev. MANIFESTAVI · NOMEM (2) · TVVM · HOMINIBVS. Dans un cercle de douze rayons flamboyants, brochant sur un nombre indéfini de rayons droits, que, volontiers, nous dirions

(1) Voir *Revue*, 1896, p. 313.

(2) Cette faute dans le mot NOMEN, improprement écrit NOMEM, existe sur le médaillon.

ardents, le nom de Jésus figuré par le monogramme ihs crucifère. Les bras de la croix formés par le tiret horizontal traversant le montant de la lettre h sont surmontés de l'écriteau de Pilate, mais sans inscription. On lit dans les espaces vides entre les rayons flamboyants : ANTONIO · MARESCOTO · DA · FERARA · F (*ecit*).

Des deux côtés de la pièce les légendes sont en caractères romains.

Médaillon en bronze du diamètre de 75 millimètres. Pl. XIII, fig. 6 (1).

La légende qui accompagne l'effigie de Bernardin de Sienne est l'application à ce religieux, aussi éminent par le savoir que par ses vertus, d'un texte emprunté aux Actes des Apôtres, et dans lequel saint Luc rappelle ce qu'il a écrit déjà pour

(1) Une gravure de cette pièce, particulièrement importante, a été publiée dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, série des *Médailles coulées et ciselées en Italie*, Paris, 1834, t. II, pl. 13, fig. 4. Le médaillon était alors la propriété de M. Rollin, à Paris. Il ne paraît pas que ce soit l'exemplaire qui repose actuellement au Musée de Berlin, donné en phototypie par Julius Friedlaender dans ses travaux sur les Médailles italiennes de 1430 à 1530. Ce dernier exemplaire a été signalé depuis par Aloïss Heiss dans ses recherches sur les *Médailleurs de la Renaissance*. Alfred Armand n'a pas manqué non plus de donner une description sommaire de notre médaillon dans *Les Médailleurs italiens des quinzième et seizième siècles*, 1re édition, 1879, p. 16, et 2e édition, 1883, t. I, p. 28. Voir, en outre, le *Museum Mazzuchellianum*. Venetiis, 1761, t. I, pl. 9, fig. 1. L'habile graveur de la *Revue*, M. G. Lavalette, a utilisé pour l'exécution de sa planche le livre de Friedlaender, mis gracieusement à sa disposition par M. Camille Picqué.

la glorification du Sauveur, « *de omnibus quæ cœpit Jesus facere, et docere...* » (1)

Quant à la légende du revers, autour du monogramme sacré, elle est tirée de l'admirable Discours après la Cène, tel que saint Jean nous l'a transmis dans sa version de l'Évangile. Le disciple bien-aimé y fait ainsi s'exprimer Jésus dans ses invocations au Père éternel : « *Pater,... manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi de mundo...* ».

On comprend aisément l'application qui est faite, sur le médaillon, de la première partie de ce texte à Bernardin de Sienne, parlant en ces termes à Jésus-Christ : MANIFESTAVI NOMEN TVVM HOMINIBVS. On remarquera, au surplus, que le même texte a toujours été considéré par les frères de son ordre comme étant celui qui caractérisait le mieux la mission du saint sur la terre, mission particulièrement consacrée à l'exaltation du nom du Sauveur.

Dans une *Vie* de saint Bernardin, imprimée à Cologne en 1483 parmi divers suppléments à la Légende dorée, nous lisons ce passage tout particulièrement significatif : « *Approprinquante hora qua spiraret ad Dominum, morem sui patris Francisci sequens, se poni fecit in terram, et statim quasi ridens, spiravit ad celos, videlicet ad Deum qui miserat illum,*

(1) *Actus Apostolorum*, cap. I, v. 1. — Saint Mathieu (cap. V, v. 19) avait déjà mis dans la bouche du Sauveur, formant ses disciples à pratiquer leurs enseignements, ces propres paroles : « Qui autem *fecerit et docuerit*, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. »

in vigilia Ascensionis dominicæ, die Mercurii, hora xxij, in qua die per fratres, antea illa, ducebatur occurrens: PATER, MANIFESTAVI NOMEN TUUM HOMINIBUS QUOS DEDISTI MIHI, NUNC AUTEM PRO EIS ROGO ET NON PRO MUNDO, QUIA AD TE VENIO... » (1). Il aurait été difficile de mieux condenser, en même temps que d'approprier plus heureusement à la circonstance, le texte déjà visé de l'Évangile selon saint Jean, chapitre 17, versets 5, 6, 9 et 13. On peut bien dire, d'autre part, que l'esprit de saint Bernardin de Sienne a des mieux inspiré, dans la composition de notre médaillon, types et légendes, l'auteur ou les auteurs de cette œuvre de haut intérêt.

3. Autre médaillon à l'effigie de Bernardin de Sienne. Cette effigie serait d'une assez complète similitude de travail avec celle du médaillon précédent pour qu'Armand ait pu considérer les deux pièces comme étant sorties de la main du même artiste, Antonio Marescotti (2).

Le second médaillon est sensiblement plus grand que le premier, son module ne mesurant pas moins de 96 millimètres. Il est représenté dans les planches du *Museum Mazzuchellianum* (3), d'après un exemplaire indiqué comme n'ayant pas de

(1) *Legenda Sanctorum aurea, quæ alio nomine dicitur Hystoria longobardica*, (Coloniæ) 1483 ; fol 402, col. 3 et 4.

(2) *Les médailleurs italiens*, 1879, p. 16 ; 1883, p. 28. Nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir vérifier les données qui ont servi de base à Armand pour asseoir son opinion.

(3) T. I, pl. 9, fig. 2. (ARMAND, *loc. cit.*, 1879, p. 17.)

revers. La légende, que l'on nous dit être en belles capitales gothiques rangées en cercle autour de l'effigie, est ainsi reproduite par Armand, quant à sa composition : ✠ IN · NOMINE · IHE (1) · OMNE · GENU · FLECTATUR · CELESTIUM · TERRESTRIU · INFERNO.

Il semblerait assez, d'après certaines probabilités dont il convient de tenir compte, que le second des médaillons à l'effigie de Bernardin de Sienne (notre n° 3) était, comme le premier, destiné à avoir un revers, et que ce revers devait, aussi, être au nom de Jésus en monogramme, accompagné de ses douze rayons mystiques, suivant le type adopté par le fervent Observantin.

Sur ce dernier point, un troisième médaillon, à l'effigie, cette fois, d'un doge de Venise, pourrait bien ne pas être inutilement à rapprocher des deux précédents. Le voici :

4. (Légende en caractères romains:) NICOLAVS · MARCELLVS · DVX. Buste du doge Nicolas Marcello, appelé à cette dignité en 1473, vers l'âge de quatre-vingt-six ans, mort en 1474. Le buste est signé des lettres G.T.F., qui n'ont pu servir encore à en faire découvrir l'auteur.

Rev. (Légende en capitales gothiques, parmi lesquelles il en est plusieurs qui sont liées :) ✠ IN ·

(1) Nous pensons qu'il a dû se glisser ici quelque erreur de transcription, et qu'il convient de lire IHU, au lieu de IHE. — On ne sera pas, d'ailleurs, sans remarquer que le nom de Jésus commence ici par un I, alors qu'il commence par un Ꝯ dans le monogramme figuré au centre du type.

NOMINE·IHU·OMNE·GENU·FLECTATUR ·CELESTIU·TERESTRIU ET INFERNO. Le monogramme ꝓhs crucifère, au centre d'une *gloire* en forme de cercle entouré de rayons ardents et de rayons flamboyants, ceux-ci au nombre de douze. Rien ne saurait donner mieux l'idée de la magnificence de ce symbole que la reproduction scrupuleusement exacte qui suit (1) :

Médaillon de bronze du diamètre de 96 millimètres. Exemplaire du Cabinet des médailles, à Paris. Communication obligeante de M. Henri de la Tour.

(1) Voir la gravure de ce médaillon, pour le droit et le revers, déjà

Le xve siècle a été le plus beau temps des médaillons italiens, exécutés presque tous par des artistes de haute valeur. Aussi ces médaillons rendent-ils chaque jour encore les plus grands services aux études iconographiques par les portraits des célébrités les plus diverses qu'ils ont transmis à la postérité, ainsi que par les sujets dont traite le revers, et qui intéressent le plus souvent, sur quelque point, la biographie des personnages représentés. Malheureusement, on ignore en général beaucoup trop sur la commande de quels intéressés, et sous les inspirations de quels hommes instruits, plus ou moins versés dans l'art des devises, ces mêmes artistes ont eu à travailler.

Pour ce qui concerne particulièrement Bernardin de Sienne, la grande vénération, l'admiration sans bornes dont ses vertus évangéliques et ses talents oratoires l'avaient rendu unanimement l'objet dans toute l'Italie, suffiraient bien, sans le moindre doute, pour expliquer l'existence des médaillons faits en son honneur. Il n'y aurait, d'ailleurs, rien de surprenant à ce que les Frères

donnée dans le *Trésor de Numismatique*, t. II des Médailles italiennes, pl. 26, fig. 4. L'exemplaire d'après lequel la gravure a été faite y est mentionné comme appartenant au Musée Impérial de Vienne. Le revers de celui du Cabinet de France, qui a servi pour la gravure de la vignette ci-dessus, se trouve reproduit en phototypie dans le *Saint François d'Assise*, édition de grand luxe de la maison Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1885, gr. in-4°, pl. 29, en regard de la page 312, fig. 4.

Mineurs de l'Observance ne fussent pas demeurés étrangers à la composition de ces monuments, tant le tout s'y trouve, pour le choix des légendes comme pour les types, en harmonie parfaite avec l'esprit de leur ordre et les enseignements du saint.

Nous avons donné ci-dessus les explications que pouvaient comporter utilement les deux légendes du premier médaillon. Quant au texte *In nomine Jhesu, omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium et infernorum*, qui encadre, sur le second médaillon, l'effigie de Bernardin de Sienne, on serait tenté, pour si peu qu'on en médite l'esprit, de se croire en présence de quelque précepte dont il aurait arrêté la formule, si l'on ne se rappelait que l'exhortation est tirée en réalité de l'un des passages les plus saillants de l'Épître de saint Paul aux Philippiens (1), celui même que tout le monde catholique entend lire chaque année à la messe du dimanche des Rameaux. La parole de l'Apôtre ne pouvait assurément trouver un plus complet à-propos qu'ainsi placée dans la bouche de Bernardin de Sienne.

Antonio Marescotti, qui peut avoir exécuté, comme le suppose Armand, les deux médaillons reproduisant les traits du célèbre religieux, et qui, dans tous les cas, est bien certainement l'auteur de celui décrit en première ligne (2), est présenté

(1) Cap. II, v. 10.

(2) N° 2 de nos descriptions

comme ayant travaillé de 1446 à 1461. On a vu déjà que Bernardin de Sienne mourut en 1444 et qu'il fut canonisé en 1450. Il résulterait de ces données que les médaillons n'ont pu qu'être faits assez peu de temps après sa mort.

Quant au médaillon du doge de Venise, Nicolas Marcello, dont l'importance ici consiste surtout dans le monogramme sacré occupant le revers, on sait déjà qu'il ne paraît pouvoir être que de 1473 ou 1474. A cette époque, et en Italie surtout, le culte rendu au nom de Jésus depuis plus d'un demi-siècle était parvenu à son plus complet développement, et n'était pas moins pratiqué dans la vie civile, la vie parmi le *siècle*, suivant l'expression du temps, que dans la vie religieuse proprement dite. Il n'est certes besoin d'aucune autre considération pour expliquer, sur le médaillon vénitien, la présence de l'emblème alors honoré et glorifié de tous.

On a vu, en lisant la description du médaillon, que la lettre des légendes est toute différente d'un côté à l'autre de la pièce. Aussi est-il hors de doute que le droit et le revers ne sont pas d'une même exécution. De l'avis d'archéologues des plus compétents, il ne serait pas impossible que ce revers, où l'expression du chiffre divin répond si bien à la représentation qu'en avait adoptée Bernardin de Sienne, eût d'abord servi pour quelque médaillon à l'effigie de ce dernier. On ne peut pas ne pas remarquer, en effet, un rapport franche-

ment accusé entre le revers dont il s'agit et le grand médaillon au buste du saint, sans revers connu jusqu'ici, n° 3 de nos descriptions. Même module de 96 millimètres; mêmes caractères gothiques pour la légende; même disposition de celle-ci, en sa forme d'un cercle complet. Ce qui pourrait laisser quelque doute, quant à la question de savoir si le tout a jamais été employé à la composition d'un même médaillon, c'est que la légende aurait été la même au droit et au revers. Nous abandonnons la solution de cette difficulté aux appréciations du lecteur (1), pour nous livrer à l'examen d'une autre question qui nous préoccupe davantage ici : nous voulons parler de la composition du monogramme sacré, telle qu'elle ressort de l'étude des productions italiennes.

Lorsqu'en ces derniers mois, avec plus d'entraînement pour la grandeur du sujet que de

(1) Ce qu'Armand a avancé, tout au moins dans la première édition de son travail (p. 34), en écrivant que le revers du médaillon de Nicolas Marcello « a été emprunté à la médaille de saint Bernardin, ouvrage d'Andrea Guaccialotti », n'est pas seulement une erreur de nom ; on peut dire, sans la moindre méchanceté, que l'auteur s'est perdu complètement dans ses souvenirs. Non seulement il n'existe pas de médaille de saint Bernardin de Sienne sortie de la main d'Andrea Guaccialotti, mais ce serait bien en vain que l'on chercherait dans les différents volumes mis au jour par Armand une médaille du même saint ayant le revers indiqué.

Des médailles de Bernardin de Sienne connues jusqu'à présent, une seule, classée par Armand, sous le 2, dans l'œuvre d'Antonio Marescotti (n° 3 du présent Mémoire), est à la légende *In nomine Jhesu*, etc ; et

préparation pour le traiter, la pensée nous est venue de nous mettre à la rédaction de ce Mémoire, jamais encore nous n'avions songé que le monogramme du nom du Sauveur, tel que saint Bernardin de Sienne le présentait à l'adoration de son auditoire, pût commencer autrement que par un i ou un j. Il y avait là, de notre part, une faute lourde, et d'autant plus fâcheuse que la première partie de notre travail a été écrite, et même imprimée, sous l'influence de cette idée préconçue (1). Nous remettrons ici les choses dans l'état où elles auraient dû être placées tout d'abord.

Il est connu, et nous l'avons déjà rappelé (2), que l'on expose à la piété des fidèles, dans l'église de Sainte-Marie *in Ara Cœli*, des Pères de l'Observance, à Rome, un petit tableau sur lequel est figuré le monogramme du nom de Jésus, et présenté comme ayant été porté par saint Bernardin de Sienne dans ses missions. Le même tableau, sommairement désigné sous le titre de « Monogramme d'*Ara Cœli* », aurait servi en outre à saint Jean de Capistran (3).

Dans la situation qu'a prise la question, il nous

cette légende n'y accompagne pas un monogramme du nom divin, mais bien l'effigie même du religieux vénéré.

(1) Ce n'a été qu'au moment de la correction des épreuves que nous avons pu y porter quelque remède.

(2) *Revue*, 1896, p. 343; tirage à part, p. 31.

(3) *Ibid.* — Il s'agit de notes tirées de l'*Année liturgique à Rome*, de Mgr Barbier de Montault.

était d'un grand intérêt de savoir et de pouvoir dire en quoi consiste, en réalité, cette relique vénérée. Une gravure que nous avons pu récemment nous en procurer, avec divers renseignements (1), nous permet de parler aujourd'hui sur ce sujet en assez pleine connaissance de cause. Ainsi pouvons-nous dire que le tableau est carré et qu'il mesure la dimension de trente-quatre centimètres et cinq millimètres sur chacun de ses côtés. Le centre est occupé par un monogramme crucifère du nom de Jésus, inscrit dans un cercle d'où jaillissent des flots de lumière, figurés par une multitude de rayons droits accompagnés de rayons flamboyants, qui leur sont superposés. Cet ensemble a pour encadrement un listel affectant la forme de quatre arcs de cercle disposés en croix et séparés les uns des autres par un pareil nombre d'angles saillants. Le texte, déjà cité (2), des Épîtres de saint Paul, IN NOMINE IHESV OMNE GENV FLECTATVR, CELESTIVM, TERRES-

(1) Nous adressons nos remercîments les plus sincères aux religieux éminents auxquels nous devons ces renseignements, pour la parfaite obligeance qu'ils ont bien voulu mettre à nous les procurer. Tous nos hommages, en conséquence, au T. R. P. Raphaël d'Aurillac, Procureur Général des Franciscains, à Rome ; au T. R. P. Louis-Antoine de Porrentruy, Provincial des Frères Mineurs Capucins, à Marseille, appelé depuis à Rome pour faire partie du Conseil du Ministre Général de la Congrégation ; et aussi au R. P. Léon de Lyon, du même Ordre, conservateur du Musée franciscain du couvent des Capucins, à Marseille.

(2) Voir ci-dessus, au n° 4 de nos descriptions.

TRIVM ET INFERNORVM, tout en capitales romaines (1), se poursuit d'un bout à l'autre du listel, et celui-ci est soutenu par quatre anges, cantonnés dans les quatre coins du tableau.

Complétons cette description par quelques particularités d'un intérêt plus spécial. Les rayons flamboyants, autour du cercle dans lequel est inscrit le monogramme divin, sont bien au nombre de douze comme sur les médaillons italiens, n°s 2 et 3 de nos descriptions, et sur l'enseigne de piété, n° 1; mais au lieu d'être tous également espacés entre eux, comme nous les avons vus jusqu'à présent, ils sont ici réunis trois par trois, et placés de manière à produire, en leurs quatre groupes, l'apparence d'une croix. D'autre part, la première lettre du monogramme divin est très distinctement un ꝑ comme sur les médaillons décrits. Par un effet d'enjolivement, très artistement rendu, le peintre a dessiné les trois lettres et le trait horizontal d'abréviation comme si le tout était composé de morceaux de ruban ajustés et collés à la surface du tableau, à l'exception de leurs extrémités, laissées flottantes. Il eût été difficile d'allier à cette composition toute gracieuse les clous de la passion du Sauveur; aussi n'en remarquons-nous aucune trace sur la croix qui résulte de la hampe de la

(1) C'est, du moins, ce qui résulte de la gravure que nous avons sous les yeux, mais dont l'exactitude, pour ce qui concerne la forme des caractères de l'inscription, ne nous paraît pas offrir de garantie absolue.

lettre ꝗ et du trait d'abréviation dont elle est traversée, encore bien que ces clous figurent assez généralement sur les plus anciens monuments de la dévotion mise en pratique par saint Bernardin.

Que le Monogramme d'*Ara Cœli* ait été à l'usage de saint Bernardin, c'est un fait dont il n'y a pas à douter. Ce qui nous paraît moins certain c'est qu'il soit le tableau dont le même saint a fait montre le plus habituellement dans le cours de ses missions et de ses prédications. Ce dernier tableau devait être de forme circulaire, et limité, en tous cas, à l'image du nom sacré, tout rayonnant dans sa gloire, sans aucune addition d'anges. Ainsi le font voir deux des plus anciennes représentations du saint, remontant l'une et l'autre au xve siècle, et dans lesquelles il est figuré avec les attributs le plus propres à le caractériser (1); il devait, en outre, d'après le témoignage des mêmes sources,

(1) Nous avons déjà cité une de ces deux pièces iconographiques (*Revue*, 1896, p. 341 ; tirage à part, p. 29) ; c'est l'estampe, genre criblé, où saint Bernardin est représenté, prêchant en plein air, et dont une phototypie se trouve tant dans le livre intitulé *La Gravure*, par le vicomte Henri Delaborde, que dans le *Saint François d'Assise*, splendide publication de la maison Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1885, p. 330. Dans les deux ouvrages, l'estampe est présentée comme étant de 1454. Nous ne sommes pas bien sûr, quant à nous, que la date qui y est gravée ne soit pas 1474.

Quant à la seconde des dites anciennes représentations de saint Bernardin, on peut la voir également dans le *Saint François d'Assise* de l'édition Plon, etc. C'est une miniature reproduite d'après un antiphonaire du xve siècle, conservé au Musée de Nuremberg.

être muni, dans sa partie inférieure, d'une sorte de tige ou de manche permettant de le tenir à la main et de l'exposer aux regards de ses auditeurs, comme on aurait fait d'une *monstrance* (1). Le saint a donc eu plusieurs tableaux au chiffre divin, et l'on ne peut pas dire, aussi longtemps qu'on ne sera pas mieux renseigné, qu'ils aient tous, en dehors des trois lettres sacramentelles, été conçus uniformément à certains égards, notamment pour ce qui concerne la présence ou l'absence des clous de la Croix, et l'agencement des douze grands rayons autour du nom de Jésus.

Cette observation ne fait rien perdre de son intérêt au Monogramme d'*Ara Cœli;* mais elle démontre qu'il ne peut, à lui seul, suffire pour fixer les idées en ce qui concerne la composition de l'emblème divin, tel que Bernardin de Sienne l'a offert à la vénération des peuples ; il faut s'aider, en outre, pour se former solidement une opinion sur ce point, des éléments que nous ont conservés les médaillons italiens. Ce que nous considérons comme la vérité, en tenant compte de tout, c'est que saint Bernardin ne s'est pas arrêté à un type immuable jusque dans les détails, et qu'il a, au contraire, admis dans ceux-ci les variétés conciliables avec l'essence de son modèle. Mais l'usage en Italie, du moins l'usage le plus ordinaire (2), à

(1) C'est le nom que l'on donnait alors aux ostensoirs.

(2) L'usage le plus ordinaire, disons-nous, mais non pas absolu. *Voir* la note à la page 443, 39 des tirés à part.

l'époque où les aspirations de son zèle y ont fait triompher le culte du nom de Jésus, était d'exprimer le commencement du nom par un ꝯ, ce qui donnait ꝯhesus, et, quand on voulait le représenter en abrégé, de le faire au moyen des trois lettres ꝯhs, alors que dans les contrées du Nord on écrivait ihs, ihc (1), etc. Saint Bernardin se conforma, pour le choix du type qu'il voulait glorifier, à l'expression habituelle du nom, comme elle était surtout connue dans son pays, et nous ne voyons pas qu'il se soit jamais, en ce point, écarté de sa première conception. Les variantes nombreuses qui ne tardèrent pas à se produire dans le tracé du monogramme (2) furent, pour la

(1) Sur les monnaies d'or dites *Nobles* frappées en Angleterre dès le règne d'Édouard III, qui mourut en 1377, le nom de Jésus est ainsi formulé : IHC, au commencement de la légende du revers, *Jesus autem transiens*, etc.

(2) Un assez grand nombre de ces variantes, rapportées au « Type de saint Bernardin de Sienne » sans trop de justification parfois, sont figurées dans le *Saint François d'Assise* de l'édition Plon, etc., pp. 292, 329, 330, 331, 359; pl. 29, en regard de la p. 312, fig. 4 et 5; et pl. 35, en regard de la p. 430, sur la prédelle de la scène représentée.

Dans les parties de l'ouvrage qui traitent des époques postérieures à la vie de saint François, les auteurs nous montrent (pp. 329, 330) saint Bernardin de Sienne, à peine arrivé dans telles villes où il venait prêcher une mission, peignant lui-même ou faisant peindre sous sa direction quelque tableau au monogramme du nom de Jésus entouré de rayons d'or, puis, bientôt, quand ses prédications étaient commencées, distribuant « d'innombrables tablettes sur lesquelles était représenté ce nom glorieux... »

Les mêmes auteurs nous font voir encore, après Jeanne d'Arc et sainte Colette de Corbie, après sainte Jeanne de Valois, tertiaire de

plupart, le résultat de copies faites hors de l'Italie et sous l'influence d'éléments orthographiques différents de ceux que l'Italie avait adoptés.

Mgr X. Barbier de Montault, dont la vaste érudition iconographique, au point de vue de l'art chrétien, est si généralement appréciée, veut bien nous écrire ce qui suit :

« La forme ꝓhs est italienne; elle est antérieure à saint Bernardin.

» J'en connais plusieurs exemples à Rome. Je l'ai trouvée à la cathédrale de Côme également.

» Je n'en connais pas d'exemple en France... »

Les déclarations du savant prélat sont à rapprocher de ce que nous avons dit, sous le n° 1 de nos descriptions, en publiant le méreau-enseigne que le cordelier Frère Richard faisait porter par les Parisiens en l'an 1429; méreau qui accuse si bien les deux caractères, méridional et septentrional,

Saint-François et fondatrice de l'ordre des Annonciades, cet autre tertiaire, Christophe Colomb, le grand Génois, s'adonnant au culte du nom de Jésus : « Tous les écrits, constatent-ils, les rapports, les lettres de Christophe Colomb portent en tête les noms sacrés de Jésus et de Marie, et son invocation habituelle est cette belle prière : *Jesus, cum Mariâ, sit nobis in viâ* » (p. 346).

Outre les sources, pour l'étude du monogramme divin, que nous avons mentionnées au cours de notre travail, nous ne pouvons nous dispenser de citer également les *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, par le P. Cahier, Paris, gr. in-4°, t. I, aux mots *Auréole*, *Chiffre*, etc.

dans la double forme qu'y revêt le symbole du nom sacré. En même temps, les divers emblèmes représentés sur cette pièce sont si correctement exprimés, que l'on se sent, avec elle, tout aux débuts, encore, de la dévotion qu'elle concerne. Mais ce serait très vainement, pensons-nous, que l'on se demanderait où elle peut avoir été faite, tant elle convient, sous le rapport des indices topographiques, aussi bien à Rome qu'à Paris, à l'Italie qu'à la France, et réciproquement. Le seul point qui paraisse incontestable, quant à la question d'origine, c'est qu'elle doit le jour aux religieux de saint François (1).

(1) Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Leber a publié autrefois, en proposant d'y voir quelque exemplaire du méreau du Frère Richard, une pièce de plomb qui ne pouvait être à aucun titre ce pour quoi il la présentait. Nous donnions à entendre, dans la première partie de ce Mémoire (*Revue*, 1896, p. 344; tirage à part, p. 32), que nous réfuterions l'attribution de Leber.

Nous avons pu juger, depuis lors, que des raisonnements étendus, à propos de cette matière, seraient aujourd'hui tout à fait surabondants et inutiles, ce dont nous nous sommes aperçu en relisant certain article de Danicourt, concernant des « *Enseignes et médailles d'étain ou de plomb trouvées en Picardie* », inséré dans la *Revue Numismatique française*, année 1887, pp. 49 à 67.

Une des pseudo-monnaies provenant d'évêques des Innocents d'Amiens, publiées par Danicourt dans l'article dont il s'agit, est semblable, pour l'un des côtés, à celle dans laquelle Leber avait cru reconnaître le méreau du Frère Richard. En partant de ce point, il est aisé de conclure avec assurance, de ce que l'on sait actuellement, que la pièce découverte par Leber n'a jamais été, ainsi que celle recueillie par Danicourt, autre chose que la monnaie de liesse d'un évêque des Innocents, sorti de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens,

Nous considérons comme étant de la même époque encore, à bien peu près, l'enseigne ou le méreau dont la description suit :

5. La Sainte-Vierge, couronnée, nimbée, ayant dans les bras l'enfant Jésus, se tient debout sur un navire conduit par deux anges, montés sur les galeries de poupe et de proue.

Rev. Dans un cercle tout uni qui lui sert d'encadrement, le nom de Jésus figuré par le monogramme crucifère, ayant ici pour première lettre un **ι**. Trois clous de la Passion complètent le chiffre divin, fixés à la croix comme on les a vus sur le méreau du Frère Richard ; et, comme sur ce méreau, également, ledit monogramme est accosté de deux gros points quadrilatéraux.

Plomb ou étain. Diamètre de 22 millimètres environ. — Pl. XIII, fig. 7.

Nous ne connaissons cette enseigne que par la gravure qu'en a donnée Arthur Forgeais (1), avec

haut dignitaire postiche et de bouffonne mémoire, qui s'appelait Pierre Hénin, si son nom a été bien lu ; enfin, que cette même pièce est postérieure de tout un siècle, pour le moins, à l'époque qui lui avait primitivement été assignée quand on l'a fait connaître.

Nous comptons faire paraître sous peu, dans la *Revue Numismatique française*, un article spécial contenant les explications que comportent les deux monnaies d'évêques des Innocents dont il est fait mention dans la présente note, où l'on conçoit qu'il ne pouvait en être question que très sommairement.

(1) *Collection de plombs historiés, trouvés dans la Seine. Deuxième série : Enseignes de pèlerinages ;* Paris, 1863, in-8°, p. 26.

indication que l'original a été découvert dans des travaux de dragage de la Seine, exécutés à Paris, près du pont Notre-Dame. L'état d'oxydation et de dégradation dans lequel la pièce a été recueillie ne permet pas de juger si elle avait jadis été munie d'une bélière ou si elle n'en a jamais eu.

Dès le XIVe siècle, il existait à proximité de Paris un lieu de pèlerinage très fréquenté par les habitants de la capitale, connu sous le nom de Notre-Dame de Boulogne-la-Petite, puis aussi de Boulogne-sur-Seine. C'était, pour le voisinage, et même dans un rayon assez étendu, la succursale d'un sanctuaire des plus célèbre : celui de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer; et la représentation de la Mère du Sauveur qui y était offerte aux hommages des fidèles, la représentation de Marie, avec l'enfant Jésus entre les bras, montée sur un bateau où l'on voyait pour nautoniers deux anges, était la même dans l'un et l'autre lieux. Ainsi, du reste, en est-il encore aujourd'hui (1).

L'origine de notre n° 5, enseigne ou méreau, pourrait donc, pour ce qui concerne le type de la

(1) Des nombreux ouvrages traitant de l'histoire et du culte de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, dont plusieurs relatent les origines de la succursale de Boulogne-sur-Seine, nous devons nous borner à renvoyer aux deux suivants :

ANTOINE LE ROY, *Histoire de Nostre-Dame de Boulogne*. Paris, 1681 et 1682, in-8°.

L'abbé F.-A. LEFEBVRE, *Histoire de N.-D. de Boulogne et de son pèlerinage*. Boulogne-sur-Mer, 1894, in-12.

Vierge, être rapportée aussi bien à Boulogne-sur-Mer qu'à Boulogne-sur-Seine. Toutefois, le monogramme divin du revers nous paraît si manifestement avoir été reproduit d'après un des côtés du méreau du Frère Richard, le côté, surtout, d'apparence française, que nous ne pouvons pas ne pas nous persuader que ce n° 5 a été fait bien peu de temps après, pour le compte du sanctuaire de Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, et pour être débité aux pèlerins, dans les temps les plus rapprochés du sermon que le même cordelier était venu y prêcher avant l'achèvement de sa mission de Paris. Ce sermon, déjà mentionné plus haut (1), l'avant-dernier mais non pas le moindre de l'œuvre qu'il avait entreprise, fut prononcé le jour de Saint-Marc, 25 avril 1429, avec des résultats qui ont fait époque. Ce fut, en effet, en revenant de Boulogne-la-Petite et de la fructueuse prédication du Frère Richard, que la population parisienne sut se résoudre à livrer aux flammes, dans maints feux allumés par les rues de la ville, d'innombrables quantités d'objets de jeu et de toilette (2). On a vu, d'ailleurs (3), comment le tout se terminait à quelques mois de là.

(*A suivre.*) J. Rouyer.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1896, p. 324; tirage à part, p. 12.

(2) *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 120 de l'édition citée.

(3) *Revue, loc. cit.*, p. 324.

MÉLANGES.

REFRAPPE D'ANCIENNES MONNAIES POUR L'EXPORTATION.

Nous avons été très surpris de lire dans un journal financier, sous ce titre : *Avis aux numismates*, l'articulet suivant :

« De 1891 à 1895, il a été frappé en Autriche 2,000,000 « thalers de Marie-Thérèse (pour l'exportation), au millé- « sime de 1780. Le bénéfice de frappe a été de 530,000 flo- « rins environ. »

Quelle est la portée de cet avis, et la Belgique va-t-elle bientôt diminuer le stock de ses pièces de cinq francs en les convertissant en monnaie pour l'exportation ?

É. V. D. B.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on fabrique, en Autriche, des thalers à l'effigie de Marie-Thérèse pour le Levant, où ils circulent sous le nom de talaris. Cette fabrication remonte à environ un siècle et demi. Actuellement les principaux marchés de ces pièces d'argent sont Trieste, Alexandrie, Zanzibar, Massouah et Tripoli. On en a fait usage, entre autres, lors de la guerre d'Abyssinie en 1867 et dans le pays des Ashantis en 1873. Les thalers, au millésime de 1780, sont encore en grande estime au Maroc, en Égypte, à Zanzibar, au Bornou, à la côte occidentale d'Afrique et dans l'Adamouah.

La note de M. Vanden Broeck nous fournit l'occasion de publier un document qui prouve que Charles de Lorraine eut, un moment, l'idée de faire des Pays-Bas autrichiens le centre de cette fabrication monétaire :

« Le 17 avril 1766.

« MONSEIGNEUR,

« Par décret du 28 mars dernier, V. A. R. nous ordonna d'examiner la question si l'on ne pourroit point établir pour le compte de S. M. avec le Levant un commerce des couronnes qui se frappent en ce pays et de lui rendre compte de notre sentiment sur cet objet.

« Pour pouvoir donner à Votre A. R. les éclaircissements qu'elle nous demande nous souhaiterons avoir nous-mesmes plusieurs connoissances que nous n'avons eu jusqu'à présent ni l'occasion ni les moyens de nous procurer.

« Ce pays-cy ne fait aucun commerce direct avec le Levant, mais tout ce qui nous vient de là ou ce qui de ces pays-cy va vers ces contrées se réduit à fort peu de chose et ne parvient à sa destination que par seconde et tierce main. Nous devrions être informés avec exactitude et certitude quelle proportion subsiste dans ces pays-là entre l'or et l'argent, en œuvre et hors-d'œuvre. Cette connoissance nous seroit indispensablement nécessaire, car pour qu'on puisse établire un semblable commerce pour le compte de S. M., nous pensons que ce ne pourroit être que dans le cas que les peuples du Levant nous donnassent de l'or en échange de nos couronnes, toute autre marchandise ne pourroit point avantageusement entrer en compte, attendu que S. M. ne peut point se metre dans le cas de devoir les faire revendre. Lorsque nous aurions connoissance de cette proportion entre les métaux, allors nous devrions encore

calculer les fraix de transport, de commissions, et ceux d'assurance si le transport doit se faire par mer, et ceux de voiture s'il doit se faire par terre. Le but de touttes ces combinaisons seroit de voir si par le commerce nous pourrions avoir l'or à mellieur marché qu'on nous le livre actuellement, et c'est le seul cas dans lequel le commerce pourroit être utile. Car comme ce pays-cy ne produit ni or ni argent, nous devons nous-mesmes acheter ces métaux chez l'étranger; ainsi le seul profit que nous pourions faire seroit si les peuples du Levant nous fournissoient pour la même masse d'argent monnoyé plus d'or proportionement qu'on ne nous en donne, dans lequel cas nous pourions peut-être profiter de ce double échange aussi longtemps que ceux dont nous tirons actuellement les matières d'argent voudroient bien nous laisser jouir à leurs dépends d'un bénéfice qu'ils pourroient faire eux-mêmes.

« Par touttes ces raisons, nous croyons qu'un tel commerce ne seroit point praticable dans ce pays-cy, mais si V. A. R. désire d'avoir sur cet objet des notitions plus précises de notre part, nous la supplions très humblement de daigner nous procurer quelques connoissances de la façon dont la monnoye de Vienne fait à ce qu'on nous dit un semblable commerce avec le Levant, ces connaissances nous meteroient probablement en état de satisfaire V. A. R. sur cet objet plus amplement et plus particulièrement que nous ne le pouvons faire à présent. »

(Archives générales du Royaume : Jointe des monnaies, nº 65.)

Il semble qu'il n'a pas été donné d'autre suite à ce projet, du moins n'avons-nous rien retrouvé aux archives le concernant.

A. DE W.

Concours de médailles. — Voici du travail pour nos graveurs. La classe des beaux-arts de l'Académie de Belgique vient de mettre au concours pour 1896 les deux questions suivantes :

Art appliqué. — Peinture. — « On demande une frise destinée à décorer un asile de nuit. »

Les cartons pourront être faits en dessin ou en grisaille ; ils devront avoir $1^{m}.60$ de longueur sur $0^{m}.80$ de hauteur.

Un prix de 1,000 francs sera attribué à l'auteur du projet couronné.

Gravure en médailles. — « On demande un projet de médailles pour les lauréats des concours de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. »

Les modèles en cire ou en plâtre devront avoir $0^{m}.45$ de diamètre.

Un prix de 600 francs est attribué à l'auteur du médaillon couronné.

Les cartons et les projets de médailles devront être remis, francs de port, au secrétariat de l'Académie, avant le 1er octobre 1896.

De son côté, s'il faut en croire la *Chronique,* la ville de Tournai met au concours le projet pour un nouveau jeton de présence du conseil communal.

Une somme de 200 francs sera allouée au projet classé premier, et une de 50 francs au projet classé en second rang.

Demander le programme du concours à l'administration communale, bureau du secrétariat.

É. V. D. B.

Un sculpteur italien à Bar-le-Duc, en 1463, par M. MAXE-WERLY. Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, in-8°, 11 pages.

Nous n'avons à rendre compte de cette notice, d'un vif intérêt archéologique, qu'au seul point de vue numismatique.

Pierre de Milan, architecte et célèbre modeleur de médailles, vint en France avec Francisco Laurana, à la cour du Roi René, pendant les premières années de la seconde moitié du XVe siècle. Certains passages du compte du receveur général du duché de Bar, Jean de Barbonne, autorisent M. Maxe-Werly à supposer qu'en 1463 Pierre de Milan avait suivi René d'Anjou au pays barrois, où se trouvèrent groupés, durant quelques mois, autour du roi de Sicile et de la reine Jeanne de Laval, Ferri de Lorraine, son gendre, sa femme Yolande et leur fils René de Vaudémont, Nicolas de Lorraine, enfin l'infortunée Marguerite d'Anjou et le prince de Galles, chassés de leur royaume.

De la coïncidence de la présence de tous ces personnages dans le duché avec celle de Pierre de Milan à Bar-le-Duc, M. Maxe-Werly déduit qu'il est logique d'attribuer l'exécution « des deux médailles sans millésime, aux « effigies de Ferri de Lorraine et de Marguerite d'Anjou, à « l'année 1463-1464 », le roi René, arrivé le 16 juin 1463, n'ayant quitté le Barrois que le 27 avril de l'année suivante.

Notre savant confrère est fort porté à croire que Laurana aurait, lui aussi, suivi le roi dans le Nord et que c'est là qu'il exécuta la médaille aux bustes conjugués de René et de Jeanne de Laval, datée de 1463.

A. DE W.

Monnaie obsidionale de Maestricht.

J'ai recueilli aux Archives nationales, à Paris (K, 1556, nº 13) une note dont voici la copie :

« Ceulx de Mastrique ont forgé certaine pièce de mon-
« noye de cuivre, sur laquelle y a escript : *Traiectum ab*
« *Hispanis obsessum pro iustæ caussae deffensione*,
« avecque une main tenant unne espée nue separante la
« susdicte sentence, et ung nombre de 16, qu'on dict val-
« loir seize patart Flandre qui vallent 19 solz tournois de
« France.

« De l'aultre costé y a unne estoille avec ung heaulme et
« unne queue de paon, dans laquelle queue y a unne
« petitte estoille, et plus bas y a le nombre et datte 1579,
« et l'escripture est :

« *Propter nominis tui gloriam, protege, Domine, po-*
« *pulum tuum.* »

Au dos du document, on lit : « *Titulo y devisa de*
« *cierta moneda de cobre que havian hecho ultra mar*
« *batir los de Mastrich.* »

Ce document, qui a rapport à l'une des pièces frappées pendant le siège de Maestricht, en 1579, est assez intéressant à cause des descriptions qui sont à peu près contemporaines de la pièce. De plus, la note donne la valeur relative du patard et du sol tournois.

J. ADRIEN BLANCHET.

Nous apprenons que le 1er octobre prochain paraîtra, à Bruxelles, sous la direction de M. Charles Dupriez (1), la

(1) 26, place de Brouckère.

Gazette numismatique, publication qui aura surtout pour objet de tenir le public au courant du mouvement numismatique et de tout ce qui se rattache à la science des monnaies. La *Gazette* sera distribuée tous les mois, d'octobre à juin, c'est-à-dire qu'elle aura huit numéros par an. Le prix de l'abonnement est fixé à fr. 2-50.

Nous souhaitons à M. Dupriez de réussir dans son entreprise, car il manque, en Belgique, un journal entretenant les collectionneurs des menus faits de la numismatique et fournissant, au jour le jour, des renseignements sur les ventes, les trouvailles et les publications scientifiques. De tels organes sont des éléments de propagande qu'il est utile d'encourager dans l'intérêt de tous.

A. DE W.

Gedruckte Schweizer Münzmandate d'ALFRED GEIGY, Dr phil. — Bâle, 1896, de 120 pages et deux planches.

Notre honoré collègue M. Georges Cumont, lorsqu'il nous dota de sa bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge, compléta son œuvre en y ajoutant une nomenclature des placards, tarifs et ordonnances monétaires parus en Belgique

Le travail du Dr Geigy s'occupe exclusivement des placards et ordonnances monétaires parus en Suisse depuis le XVIe jusqu'au XIXe siècle. Un court mais très instructif prolégomène nous initie à la numismatique suisse, si variée, si compliquée à cause du peu d'entente qui existait entre les différents États, entre les différentes villes.

La nomenclature des placards cités dans l'ouvrage qui nous occupe, est faite d'après les lieux où se faisaient les

ordonnances. L'auteur cite ainsi 24 villes, cantons, etc. où les édits, placards, ordonnances furent publiés.

Un registre chronologique énumère les 544 pièces citées.

Quoique le Dr Geigy ait surtout visé les monnaies suisses, l'étude consciencieuse qu'il nous donne sera d'un grand intérêt pour la numismatique en général et est appelée à rendre le plus grand service aux chercheurs.

SEELDRAYERS.

Petite bibliothèque d'art et d'archéologie. — Les monnaies romaines, par ADRIEN BLANCHET. Paris, 1896, in-18 de 145 pages avec XII planches.

En 1894, M. Blanchet nous donnait les *Monnaies grecques* (1) qui lui valurent les éloges de la presse numismatique tout entière; notre confrère, complète aujourd'hui, ce premier travail en publiant les *Monnaies romaines*. Écrit sur le même plan, ce nouveau livre est certainement appelé à avoir le succès de son aîné, car il possède une qualité primordiale : la clarté de l'exposition.

Les *Monnaies romaines* comprennent quatre chapitres.

I. Le système monétaire;

II. Fabrication et organisation monétaires;

III. Les types monétaires. Leur origine et leurs transformations;

IV. L'art dans les monnaies romaines,

chapitres que viennent compléter les listes des familles romaines, des empereurs, des marques d'ateliers, etc., etc.

Nous nous permettrons de signaler surtout à l'attention

(1) *Revue belge de numismatique*, t. L, pp. 399-400.

du lecteur le chapitre IV dans lequel l'auteur établit un utile parallèle entre l'art monétaire grec, souvent tout d'idéalisation religieuse, et l'art romain, beaucoup plus teinté de naturalisme dans ses reproductions de portraits impériaux.

A. DE W.

La Société archéologique de Montpellier possède un important cabinet numismatique. Afin que tout le monde puisse profiter des richesses qu'il renferme, elle s'est décidée à en publier les catalogues; M. Émile Bonnet a été chargé de ce soin. La 1re partie : *Monnaies antiques*, 1,265 numéros, vient de paraître. Nous y rencontrons quelques raretés de premier ordre. La méthode et la science avec lesquelles ce catalogue est établi fait bien augurer de l'œuvre entreprise par la Société, et il y a lieu de féliciter M. Bonnet d'avoir bien voulu se charger de cette pénible et fastidieuse besogne.

A. DE W.

Une médaille brugeoise.

C'est une médaille de bronze, de forme ovale, de 37 sur 28 millimètres, et représentant deux petits garçons enlacés et tenant ensemble un flambeau ; entre eux se trouve une ruche et tout le groupe repose sur un socle. Dans l'ouverture de cette base, on lit le nom de la ville : BRUGGE. Sous ce mot, le nom du graveur : RAYÉ.

Légende : YVER EN — BROEDERMIN.

Revers lisse, pour recevoir probablement le nom d'un sociétaire, ou l'inscription d'un prix.

Cette jolie petite médaille, non décrite par feu Guioth

dans son *Appel aux numismates*, pour la publication des médailles relatives au royaume des Pays-Bas (1), était également inconnue à S. Dirks, lors de la publication des médailles de la Néerlande, par la Société Teyler de Haarlem, en 1889, œuvre que cette Société avait couronnée.

Depuis, ayant communiqué l'exemplaire de notre collection à M. Th.-M. Roest, le savant président de la Société néerlandaise de numismatique et conservateur des collections de la Société Teyler, il la décrivit, sous la date de 1822, dans son 2e supplément à l'œuvre de feu S. Dirks, et la fit reproduire sous le n° 69 dans l'Atlas accompagnant cette belle publication.

Désireux de rassembler des notes sur les graveurs en médailles de ce siècle, nous serions charmé de recevoir quelques détails biographiques sur le graveur *Rayé*, ainsi que la nomenclature de ses œuvres. Nous convions principalement nos confrères de Bruges à nous donner ces renseignements.

ÉD. VANDEN BROECK.

M. Stenersen, conservateur du cabinet des médailles de l'université de Christiania, vient de nous faire parvenir trois savantes études sur les trouvailles de Graeslid i Thydalen, d'Imsland i Ryfylke, d'Helgeland i Hole. Les deux premières sont déjà anciennes, puisqu'elles datent de 1878 et de 1886; la troisième est de 1892, sa description a paru seulement l'an dernier.

Parmi les pièces étrangères à la Norwège qu'elle renferme, nous signalerons deux deniers namurois, le premier

(1) Tome IV de la *Revue de la numismatique belge*, 1848, pages 87 à 123 et pages 439 à 453.

à la légende CAPVT autour de l'effigie du prince, le second est frappé à Dinant. Ces pièces sont données par Chalon et Dannenberg au comte Albert III. (Chalon nos 1 et 9. — Dannenberg nos 164 et 176.) Pour bien des numismatistes, cependant, le denier *Caput* est d'Albert II. La trouvaille d'Helgeland, qui comprend des pièces de la fin du Xe siècle à l'année 1076 ne vient malheureusement jeter aucun jour sur cette question, si intéressante pour notre pays.

A. DE W.

Die Münzen von Frankfurt-am-Main nebst einer münzgeschichtlichen Einleitung und mehreren Anhängen, von PAUL JOSEPH und EDUARD FELLNER, Frankfurt a/M., 1896. Gr. in-8o, VIII-681 pages, avec 75 planches phototypiques et 52 gravures dans le texte.

Depuis la publication de la chronique de Lersner (1), c'est-à-dire depuis plus d'un siècle et demi, les monnaies francfortoises n'avaient plus été décrites dans leur ensemble. Quelques travaux de détail avaient bien été élaborés, avec un zèle louable, par Euler sur les florins d'or, par Rüppell sur les médailles et insignes, par le docteur Finger sur les gros tournois de Francfort; mais aucun de ces travaux, si acceptables qu'ils fussent pour l'époque où ils virent le jour, ne portait sur une réunion de monnaies qu'il eût été possible de recueillir et d'étudier conformément à la critique.

Aujourd'hui, le magnifique ouvrage dû à la collaboration

(1) *Der Weit-berühmten Freyen Reichs-Wahl und Handels-Stadt Franckfurt-am-Mayn Chronica*. 2 vol.; 1706 et 1734.

de MM. Paul Joseph et Édouard Fellner, répond au désidératum.

La première partie du livre, comprenant le moyen âge, est intégralement l'œuvre de M. P. Joseph et débute par un aperçu de l'histoire monétaire francfortoise, rigoureusement appuyé sur les archives. On y voit que la plus ancienne mention d'un atelier monétaire à Francfort est contenue dans une charte de l'empereur Henri VI, donnée à Landau en 1194, et que les primitives monnaies de la ville sont des deniers taillés sur le pied de ceux de Cologne, c'est-à-dire à raison de 13 sous 4 deniers au marc : ce qui donne 1 gr. 46 pour le poids d'une pièce.

Francfort, comme l'a démontré l'auteur dans un précédent travail, a frappé aussi des bractéates, dites du Wetterau (trouvaille de l'Odenwald), aux noms des empereurs Frédéric Ier et Henri VI, et a continué à émettre des deniers sous Henri VII, Frédéric II, Rodolphe de Habsbourg et ses successeurs jusqu'à Louis de Bavière (1314-1347). A partir de cet empereur surgit une nouvelle monnaie, qui, bien qu'elle ne cessa d'avoir simultanément cours avec les florins et les gros tournois, marque la transition entre la période des deniers et celle des gros.

Cette monnaie, c'est le *heller*, proprement *häller*, qui doit son nom à la ville de Hall en Souabe, d'où il est originaire. Les plus anciens hellers portaient d'un côté une main ouverte et de l'autre une croix. La moitié du heller était dénommée *hälbeling*, et trois hellers équivalaient à un denier colonais.

Aux premiers hellers succédèrent bientôt les florins d'or. A ce propos, je remarque que M. P. Joseph attribue à Francfort les florins au type florentin et au différent de l'aigle de l'empereur Charles IV (1347-1378). Le savant auteur

décrit ensuite les florins des successeurs de ce prince jusqu'à Charles-Quint, au type du Saint-Jean-Baptiste diversement interprété, aux revers de l'aigle et du globe crucigère. Puis viennent des gros de Prague, contremarqués d'une petite aigle (francfortoise), que l'on retrouve exactement semblable sur les gros tournois. Ceux-ci paraissent avoir joui à Francfort d'une popularité sans exemple, qui fit qu'on en monnaya jusque dans le cours du XVIIIe siècle.

Avec l'apparition des gros tournois coïncida celle des esterlins, à l'écu espagnol écartelé de quatre aiglons et à la croix fleuronnée, imitant servilement nos esterlins brabançons de Jean III.

M. Paul Joseph fait à l'endroit de chacune des espèces énumérées ci-dessus les remarques les plus judicieuses, indique leur prototype et leurs imitations, et termine la partie du livre qu'il s'était chargé d'écrire en nous donnant, dans un chapitre spécial, la description d'anciens coins dont certains contrefacteurs se servirent pour frapper des monnaies hybrides : telles des tournois avec avers de florins.

Dans la seconde partie des *Münzen von Frankfurt,* comprenant la période qui s'étend de 1540 à 1895, M. Fellner ne décrit pas moins de deux mille pièces. L'ordre chronologique, strictement suivi par l'auteur, lui a malheureusement fait classer les médailles parmi les monnaies, à leur date respective. On voit ainsi se succéder, au milieu des ducats (imités de ceux des Provinces-Unies), des doubles thalers, thalers, guldenthalers, tournois, demi-batzen, schüsselpfennigs, thalers de tir, monnaies commémoratives, etc., frappés à Francfort, les médailles et les jetons des élections et des couronnements des empereurs, les médailles se rapportant aux événements de l'histoire

de la ville ou aux personnages qui y jouèrent un rôle.

Parmi les nombreux thalers décrits et reproduits, je crois devoir faire remarquer ceux de l'année 1620, imités à Charleville par Charles Ier, prince d'Arches, duc de Mantoue (1627-1637), ceux plus modernes sur lesquels se développe le magnifique panorama de la ville et du Main, ceux non moins intéressants au point de vue artistique qui reproduisent les traits de l'actrice Fanny Janauschek. Ces dernières pièces, au dire de M. Fellner, étaient naguère encore très recherchées et atteignaient des prix élevés en Amérique où on les appelait « Rothschild-love dollars ».

Au nombre des monnaies de dimension moindre qui sollicitent particulièrement l'attention, il me faut citer les demi-batzen, schüsselpfennigs et albus frappés en communauté par Mayence, Hesse-Darmstadt, Nassau-Saarbrück et Francfort, de 1623 à 1636.

Un chapitre spécial a été également consacré par M. Fellner aux décorations des différents ordres et aux insignes maçonniques; un autre, aux monnaies que les comtes de Stolberg-Königstein auraient frappées à Francfort et qui se distinguent par leur différent à l'écu à l'aigle.

En somme, tout a été colligé et décrit avec le plus grand soin, jusqu'aux contremarques de théâtre, marques d'omnibus, de tramways, jetons de jeu contemporains, etc., et le livre se termine par un excellent index alphabétique.

On ne peut, par conséquent, que féliciter M. Paul Joseph de s'être adjoint un collaborateur qui, comme M. Fellner, a mis le fruit de ses patientes recherches au service de sa science et l'a puissamment aidé à élever à la gloire de Francfort un monument impérissable que l'on peut consi-

dérer comme l'histoire de cette ville par ses propres monnaies et médailles.

FRÉD. A.

The memorials of Edward Jenner, 1796-1896.—*Address delivered at the centennial celebration held at Atlanta*, by HORATIO R. STORER. Chicago, 1896.

Notre actif confrère a réuni dans cette plaquette, publiée à l'occasion du centenaire de la découverte de la vaccine, les médailles, les peintures, les statues, les bustes, les gravures, les lithographies, les bois et les photographies rappelant d'une façon quelconque l'illustre médecin de Berkeley. Les médailles concernant Jenner, décrites par M. Storer, sont au nombre de dix-sept, dont une gravée en Belgique par Charles Wiener (1).

A. DE W.

Les monnaies des ducs de Bourgogne, par M. ED. DE LUZE. Auxerre, 1896, in-8°, 79 pages.

Ce travail n'est autre que le catalogue de la collection des monnaies des ducs de Bourgogne léguée, jadis, par M. Gariel au Musée d'Auxerre. Il se compose de 282 numéros. Dressé avec le plus grand soin et d'après les dernières données de la science, il fait honneur aux connaissances numismatiques de son auteur. La collection Gariel comprenait un certain nombre de pièces frappées par les derniers ducs de Bourgogne dans leurs possessions des Pays-Bas. Nous regrettons que M. de Luze n'ait pas cru devoir consulter à leur sujet les travaux des auteurs belges et

(1) *Voir* la *Revue belge de num.*, 1888, p. 243.

néerlandais, il aurait évité ainsi certains lapsus, tels par exemple de citer des heaumes d'or, des botdragers et des briquets d'argent parmi les monnaies émises, en Brabant, par Philippe le Bon.

A. DE W.

O. VITALINI. *Un nuovo grosso inedito di Gio. Antonio Falletti, conte di Benevello*, grand in-8°, 7 pages, 3 vignettes.

Dans cette intéressante brochure, M. le chevalier Vitalini ne se borne pas à faire connaître un gros nouveau au cavalier et au saint debout de Jean-Antoine Falletti, comte de Benevello. Il résume avec soin tout ce qui a été dit du monnayage de ce seigneur du XVIe siècle. C'est donc une vraie monographie.

La nouvelle monnaie de Falletti faisait partie de la collection Durazzo, vendue à Gênes en mars dernier; elle est entrée, depuis, dans les cartons de S. A. R. Mgr le prince de Naples qui, on le sait, est un passionné numismate. Sa collection est l'une des plus belles qui soient en monnaies italiennes du moyen âge.

A. DE W.

CHRONIQUE DES VENTES EN BELGIQUE.

Collection de feu le major A. Daufresne de la Chevalerie. Vente à Bruxelles, le mardi 26 mai 1896. Experts : MM. H. Cordemans et Ch. Dupriez.

Collection générale comprenant 893 lots.

Quelques pièces grecques assez rares :

N° 5 Gelas. Type du taureau à face humaine et du cavalier. Quart de statère. . . . fr. 150

Nos 12 Smyrne. Tête de Cybèle. Tétradrachme. 100
14 Mithridate, roi de Pont. Tétradrachme . 250
15 Locride. Tête de femme au revers d'Ajax nu 130
16 Cyzique. Statère 120

Des monnaies romaines : Cassius, aureus à la tête de la Liberté, 195 francs, à M. Coster; Agrippine et Caligula, or, 180 francs, au même; Lucius Verus, *Rev.* : REX ARMEN DAT, 170 francs, toujours au même amateur.

Parmi les pièces du moyen âge et modernes, nous citerons un bel exemplaire, de poids double, du ducaton de Philippe V frappé à Anvers, 50 francs; un double louis aux lunettes de 1776, 60 francs; un rare écu de Guillaume de Bongaert, 250 francs, à M. Coster. A la vente van der Straelen-Moons van Lerius, à Anvers, un écu semblable fut adjugé au prix élevé de 460 francs.

Parmi les jetons et les médailles, nous ne trouvons à noter qu'un jeton en or, au buste de de Thou, des bibliophiles de Paris, 52 francs; une belle médaille, en or, de Roettiers, inauguration de Marie-Thérèse, 180 francs, et une médaille, en or, au buste de Louis XVI, du Cercle des Phialadelphes établi au Cap, 1784.

La vente Daufresne a produit en tout fr. 9,223-50.

A. DE W.

Nos abonnés apprendront avec regret la retraite de M. Georges Cumont, de la direction de la *Revue*. Les services que M. G. Cumont a rendus pendant de longues années à cette publication lui ont acquis les droits les plus justifiés à la reconnaissance de nos lecteurs.

M. le comte Th. de Limburg-Stirum, vice-président de la Société royale belge de numismatique, 166, rue de la Loi

à Bruxelles, a été désigné pour remplacer, à partir de la prochaine livraison, M. G. Cumont dans ses fonctions de Directeur de la *Revue belge de numismatique*.

La Direction de la *Revue*.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Annuaire de la Société française de numismatique, 1896, 2e fasc. — C.-A. SERRURE. Les monnaies des Voconces, essai d'attribution et de classement chronologique. — MARC FABRE DE LARCHE. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871. — VALLENTIN. De l'envoi à la cour des monnaies des boîtes de Villeneuve (1622). — E. CARON. Monnaies mérovingiennes.

3e fasc. — DUTILH. Monnaies alexandrines et terres cuites du Fayoum. — C.-A. SERRURE. Les monnaies des Voconces, essai d'attribution et de classement chronologique. — MARC FABRE DE LARCHE. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871. — SAMBON. Les deniers siciliens de billon pendant le XIIe et le XIIIe siècles.

American journal of numismatics, vol. XXX, nº 4. — Further notes on Mantinean coins. — BASTOW. Gems used as money. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medecine. — MARVIN. Masonic medals. — The columbian exposition medal, etc.

Vol. XXXI, nº 1. — TALFOURD ELY. The process of coining as seen in a Wall-Painting at Pompeï. — PARKES WEBER. Analogy between Piéforts and Roman bronze medallions. — CLEVELAND. The Eliot Anglo-American medal of 1772. — MARVIN. British indian medals. — LOW. Coinage of the confederate states with U. S. Dies. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of

the science of medicine. — CROEKER. The Bartram medal. — MARVIN. Masonic medals.

Numismatic chronicle, 1896, part. I. — WEBER. On some unpublished or rare Greek coins. — HILL. A portrait of Perseus of Macedon. — J. EVANS. On some rare or unpublished Roman medallions. — TALFOURD ELY. The process of coining as seen in a Wall-Painting at Pompeï. — PACKE. The coins of Stephen. — LAWRENCE. On a find of coins chiefly of the time of Edward IV.

Part. II. — WARWICK WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1895. — A.-J. EVANS. Contributions to Sicilian numismatics. — G. MACDONALD. Notes on Combe's catalogue of the Hunter cabinet. — WHITE KING and SURGEON-CAPTAIN WILLIAM VOST. Some novelties in Moghal coins.

Rivista italiana di numismatica, 1896, fasc. II. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica Romana. — LISINI. Medaglie di Zecche italiane. — RICCI. Il ripostiglio consolare di Romagnano Sesia. — MOTTA. Documenti Visconteo-Sforzeschi per la storia della zecca di Milano.

Monthly numismatic, circular nº 43. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — HAZLITT. « Coins of Europe ». — NORMAN. Money. — FARCINET. Les anneaux antiques.

Nº 44. — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — HAZLITT. « Coins of Europe ». — NORMAN. Money. — FARCINET. Les monnaies des doges de Venise.

Nº 45. — FARCINET. Une vente sensationnelle de médailles romaines. — NADROWSKI. Die Münzenkunde im Dienste der Pädagogik. — HAZLITT. « Coins of

Europe ». — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors.

N° 46. — HAZLITT. « Coins of Europe ». — HANDS. Chats on Roman coins with young collectors. — GNECCHI. Umberto Rossi. — GUY TOMEL. La collection Waddington. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien. N° 72. — Erzherzog CARL-LUDWIG. — Medaillen auf Erzherzog Carl-Ludwig von Oesterreich. — Beilagen aus den Oberkammeramts-Raittungen und Wirthschafts-Protokollen der stadt Wien von 1575-1777. — C. SCHALK. Bemerkungen zu einigen Goldmünzen des Meidlinger Fundes auf Grund zeitgenössischer Quellen. — Dr. C. Pfeiffer, zur Jenner-Feier des 14 mai 1896. Medaillen, Porträts und Abbildungen betreffend E. Jenner. Tubingen, 1896.

N° 73. — Millenium in numis. — Beilagen aus den Oberkammeramts-Raittungen und Wirthschafts-Protokollen der Stadt Wien von 1575 bis 1777. — NENTWICH. Porträtmedaillen des Erzhauses Oesterreich von Kaiser Friedrich III bis Kaiser Franz II, von C. Domanig.

N° 74. — Das erste Münzporträt Kaiser Franz-Josefs I. — LOEHR. Geldzeichen. Jetons, Gedachtniss-Münzen und Medaillen von und für Eisenbahnen. — Beilagen aus Oberkammeramts-Raittungen und Wirthschafts-Protokollen der stadt Wien von 1575-1777.

N° 75. — Zu den wiener Thalerprägungen Jozefs II. — Geldzeichen, Jetons, Gedächtnissmünzen und Medaillen von und für Eisenbahnen. — Beilagen aus den Oberkammeramts-Raittungen und Wirthschafts-Protokollen der Stadt Wien von 1575-1777.

Bulletin de numismatique, t. III, liv. IX. — R. VALLENTIN. Les florins d'or de Gaucher-Adhémar, seigneur de Monthélimar. — PUIG. Obole inédite de Gumfred, comte de Roussillon. — RAIMBAULT. A propos des florettes de Charles VII.

Xe livraison. — Comte DE CASTELLANE. Les premiers écus à la couronne fabriqués à Poitiers. — F. MAZEROLLE. Dispute entre les ouvriers de la Monnaie de Paris et Jean Beaucousin, tailleur, au sujet de la fourniture des coins nécessaires pour fabriquer les pièces de six et de trois blancs, 13 juin 1583.

Wiadomosci numismatyczno-archeologiczne, n° 28. — KOSTRZEBSKI. Jean-Thamm, essayeur et maître-monnayeur à la Monnaie de Cracovie. — PIEKOSINSKI. Demi-gros à double croix du roi Wladislas Jagiello. — KOPERA. Médaille ou monnaie de Jean-Casimir, etc.

Numismatische Zeitschrift, 1895. — IMHOOF-BLUMER. Die Münzstätte Babylon zur Zeit der makedonischen Satrapen und des Seleukos Nikator. — RAILLARD. Polemon von Pontos und Antonius Polemon von Olba. — PICK. Die Personen- und Götternamen auf Kaisermünzen von Bysantion. — KENNER. Der Münzfund von Simmering in Wien. — KUBITSCHEK. Ἐν Κοδρειγαις ὅροις Κιλικων. — KENNER. Goldmünzen der Sammlung Bachofen von Echt in Wien — LE MÊME. Silbermedaillon der Sammlung G. Weifert in Belgrad. — ROHDE. Ein inedirter Antoninian des Kaisers Aurelianus aus der Münzstätte Siscia. — WILLNER. Moderne Fälschungen römischer Münzen. — QUILLING UND WEHNER. Das specifische Gewicht als Echtheitskriterium römischer Messingmünzen. — FIALA. Verschiedenes aus der Haller Münzstätte. — UNGER.

Der guldene Ehrpfenning auf die Geburt der Erzherzogin Elisabeth von Oesterreich aus dem Jahre 1577. — FIALA. Die Beamten und Angehörigen der Prager Münzstätte, 1537-1660. — MÜLLER. Die ersten Münzen und Medaillen des Kaisers Franz-Joseph I.

Revue numismatique, 1896, 2e trimestre. — BABELON. Le tyran Saturninus. — MOWAT. Monnaies inédites ou peu connues de Carausius. — DROUIN. Notice sur les monnaies des grands Kouchans postérieurs. — VALLENTIN. Les florins d'Aymar VI, comte de Valentinois et de Diois. — GIRAUD. Un atelier de monnayage à Villeneuve-du-Plat. – ROBERT. Jetons des États de Bretagne. — CASANOVA. Numismatique des Danichmendites. — BLANCHET. Essais monétaires romains, à propos de deux pièces inédites de Tetricus et de son fils.

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1896, 3e liv. — A. DE WITTE. Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVIIe et XVIIIe siècles. — BRUINVIS. De Alkmaarsche vroedschapspenning. — JHR M. A. SNOECK. Twee gouden-bruiloftspenningen van de familie de Jong van Beek en Donk. — W. S. Penning op de verlegging van de uitmonding der Maas. — DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ. Les trouvailles de monnaies pendant l'année 1894.

Revue suisse de numismatique, t. VI, 1re livraison. — IMHOOF-BLUMER. Zur Münzkunde Kleinasiens.— LADÉ. Contribution à la numismatique des ducs de Savoie. — MAYOR. Médailles suisses nouvelles.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 19 juillet 1896.

La séance est ouverte à onze heures.

Sont présents : MM. le vicomte B. de Jonghe, *président;* le comte Th. de Limburg-Stirum, *vice-président;* Cumont, *secrétaire;* Vanden Broeck, *trésorier;* de Roissart, *contrôleur;* MM. le comte de Nédonchel, le baron de Chestret de Haneffe, Van Schoor, Peny, De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, Naveau, de Schodt, Seeldrayers, Lemaire, Willems et le capitaine-commandant Tinne, *membres effectifs;* MM. Donnet, Simonis et Vermeylen, *membres correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : MM. De Meunynck et Blanchet, *associés étrangers.*

Se sont excusés : Monseigneur le chanoine baron Félix Bethune, *président d'honneur;* MM. de Witte, *bibliothécaire;* Picqué, le baron Liedts, Bequet, le baron J.-B. Bethune, Bamps, le major chevalier van Eersel, Cogels, l'abbé Daniëls, Moens, le chevalier Mayer van den Bergh, Wallaert et le comte de Ghellinck d'Elseghem, *membres effectifs;* MM. Van der Beken, Ballion, Gautier de Rasse, van der Stappen, le sous-lieutenant Jooris,

Liégeois, Lombaerts et Moyaux, *membres correspondants regnicoles ;* MM. van Dijk van Matenesse et Roest, *membres honoraires ;* MM. le comte de Marsy, le chevalier Snoeck et de Dompierre de Chaufepié, *associés étrangers.*

Un jeton de présence, en bronze, à l'effigie de Van der Chijs, est distribué aux membres de l'assemblée.

M. le Président rappelle que ce jeton est dû au talent de M. Victor Lemaire qui a bien voulu graver un revers spécial pour la séance d'aujourd'hui. Il remercie M. Lemaire au nom de la Société. (*Applaudissements.*)

M. le Président adresse ensuite des remercîments, au nom du bureau, aux membres étrangers et belges qui assistent à la réunion.

Le procès-verbal de l'assemblée tenue à Namur, le 19 avril 1896, est approuvé sans observation.

M. le Trésorier expose la situation financière de la Société pendant l'année 1895.

Cette situation continue à être brillante, grâce à l'appui prêté, jusqu'ici, à la Société par le Gouvernement.

M. le Président adresse de vives félicitations à M. le Trésorier dont l'excellente gestion pendant un tiers de siècle nous vaut la prospérité dans laquelle nous nous trouvons.

Il fait remarquer que c'est le 31 décembre prochain que cesseront les fonctions du trésorier, M. Vanden Broeck, qui permutera, à cette date,

avec M. de Roissart, contrôleur, si l'assemblée veut bien en décider ainsi. Cette heureuse combinaison permettrait à M. Vanden Broeck de continuer à faire partie du bureau.

Le compte des recettes et dépenses est arrêté et approuvé. (*Remercîments.*)

M. le Secrétaire lit ensuite son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1895 :

MESSIEURS,

La numismatique belge a tenu une place importante dans notre *Revue* de l'année dernière :

M. le baron de Chestret de Haneffe a décrit, avec la plus grande compétence, *les monnaies frappées dans les seigneuries d'Obbicht et de Grevenbicht.*

Les renseignements historiques et généalogiques recueillis par l'auteur, augmentent l'intérêt de cette étude pleine d'aperçus nouveaux.

Deux monnaies de Godefroid de Dalenbroeck, seigneur de Heinsberg, comte de Looz, font l'objet d'une notice non moins digne de fixer votre attention. M. le vicomte B. de Jonghe a mis sous nos yeux un gros, seule monnaie connue de Godefroid, avec le titre de comte de Looz et un rare florin d'or, au type de Florence, où ce seigneur se dit simplement de Looz.

Notre dévoué président nous a encore montré *deux monnaies frappées à Luxembourg par les archiducs Albert et Isabelle.* Le patagon et le demi-patagon de ces princes, frappés à Luxembourg, avaient échappé aux investigations de M. R. Serrure, qui mentionne cependant un patagon ayant fait partie de la collection van der

Straelen, d'Anvers. M. de Jonghe, qui possède aujourd'hui ces deux pièces, nous en a donné une bonne reproduction et nous a indiqué, en même temps, combien on avait frappé d'exemplaires de chacune d'elles. Enfin, dans une troisième notice, M. de Jonghe nous a parlé d'une *plaque de Charles IV, comte de Luxembourg, frappée à Marche, et de deux autres monnaies de ce prince.* C'est la seule monnaie de Charles, frappée à Marche, qui ait été retrouvée jusqu'ici.

M. J.-E. Ter Gouw nous a entretenu *des fausses monnaies au* XVIIe *siècle* (*deuxième article*). Il s'agit de pièces imitées par les seigneurs de Reckheim et de Gronsveld. Notre collègue hollandais en a donné d'ingénieuses explications.

M. de Witte s'est occupé de *quelques ajusteurs jurés des poids et balances en fonctions aux Pays-Bas autrichiens durant la seconde moitié du* XVIIIe *siècle.* Après avoir défini leurs fonctions, il indique les mesures prises par le gouvernement autrichien pour assurer la régularité et la justesse des poids monétaires et mentionne de nombreux renseignements sur quelques ajusteurs jurés d'Anvers, d'Audenarde, de Bruges, de Bruxelles, de Gand, de Louvain, de Malines, de Mons, de Namur, de Saint-Nicolas et de Tournai.

M. de Witte nous a encore expliqué, d'une manière très complète, *une médaille religieuse et un méreau de Notre-Dame de Miséricorde, à Verviers.*

Signalons particulièrement une étude très détaillée et très précise sur *les dernières quinze années de Théodore van Berckel.* Cette partie de la vie du célèbre graveur général de la Monnaie de Bruxelles était restée dans l'obscurité. Grâce aux patientes recherches de M. le chevalier

C. von Ernst, nous connaissons maintenant l'existence misérable que van Berckel mena en Autriche, après l'invasion française en Belgique et comment il mourut à Bois-le-Duc, sa ville natale, le 21 septembre 1808.

Notre dévoué correspondant regnicole M. le docteur J. Simonis a publié ce qu'il savait sur les *ajusteurs jurés de l'ancienne principauté de Liége*. Sa notice, pleine de faits nouveaux, a vivement attiré l'attention de tous ceux qui collectionnent les poids monétaires.

M. le baron Bethune poursuit, avec succès, son remarquable travail sur les *méreaux de familles brugeoises*. Il nous a donné la primeur d'un méreau de *Jean de Vleeschouwer, chevalier, et de Barbe de Witte*, 1473. Souhaitons à notre zélé collègue de trouver d'autres méreaux inédits pour compléter sa belle monographie sur ces pièces si spéciales à Bruges.

Votre secrétaire a eu la chance de découvrir la *médaille au buste de Charles-Quint par le poète Jean Second*, médaille que Pinchart déclarait introuvable et que vous avez pu examiner à notre séance générale du 1er juillet 1894. Il est regrettable que l'imperfection du cliché, qu'il n'a pas été possible d'obtenir meilleur par les procédés de photogravure usités à Bruxelles, n'ait point permis aux lecteurs de notre Revue d'apprécier cette médaille aussi complètement qu'il eût été désirable.

Un billon noir inédit frappé à Vilvorde par Jean III, duc de Brabant (1312-1355) fait l'objet d'une seconde notice, et un troisième article est consacré à la description de quelques *pièces rares ou inédites* et de la *trouvaille de Niel-sur-Rupel* qui contenait le fameux ange d'or de Jeanne de Brabant vendu à Malines, en octobre dernier, au prix considérable de 1,540 francs.

Passons à la numismatique étrangère :

M. Maxe-Werly a terminé son excellente monographie sur la *numismatique du Barrois*. Les tirés à part de ce travail sur les *Monnaies des comtes et des ducs de Bar* forment un beau volume de 265 pages, in-8°, imprimé en 1895 chez M. J. Goemaere, à Bruxelles. Le tirage n'a été fait qu'à 75 exemplaires. Ce livre est donc non seulement un précieux traité de numismatique mais encore une rareté bibliographique.

Notre dévoué collègue M. J. Rouyer a aussi achevé son admirable étude de l'*Œuvre du médailleur Nicolas Briot, en ce qui concerne les jetons*. Outre ceux-ci, M. Rouyer a signalé plusieurs deneraux dont les coins ont été gravés par Briot. Nous ne reviendrons pas sur l'éloge que nous avons fait de ces consciencieuses recherches (*voir* rapport sur les travaux de l'année 1893). Un excellent tirage à part, avec quelques observations additionnelles, a été fait à 50 exemplaires in-8°, de 238 pages et 14 planches.

Les *Observations relatives au type des monnaies d'Érétrie, de Dicaea et de Mende* sont très ingénieuses. M. Adrien Blanchet pense, à juste titre, que l'idée du type de ces monnaies a pu être inspiré par un fait naturel : un oiseau posé sur le dos d'un quadrupède et le débarrassant de ses parasites.

Trois monnaies frappées à Élincourt en Cambrésis ont été publiées par M. le vicomte de Jonghe : d'abord un gros (double tiers ?) à l'aigle de Marie de Bretagne qui avait échappé aux investigations de MM. Poey-d'Avant et Caron; ensuite un botdrager, très rare, de Gui VI, comte de Luxembourg-Ligny ; enfin un botdrager de Wallerand, son fils.

M. le chevalier M.-A. Snoeck a eu le mérite de faire

connaître exactement le *médaillon rond, uniface et coulé, du docteur Jean Ingenhousz, médecin en chef et conseiller de la cour impériale autrichienne*, 1779. Ce médaillon est cité dans la dernière suite de Van Loon, mais cet ouvrage ne donne ni la légende correcte ni le dessin. L'auteur explique dans quelles circonstances ce médaillon a été coulé et ajoute quelques détails de la vie du docteur Ingenhousz.

M. Ém. Caron nous a parlé d'*Une singulière trouvaille à Jérusalem*. Il s'agit d'une grosse pierre trouvée par le R. P. Cré non loin de l'enceinte sacrée de l'ancien temple de Jérusalem et qui ne serait rien moins qu'un poids du roi David. L'auteur examine les déductions tirées par le père Cré du poids de cette pierre, 42 kilos, et du poids des sicles hébraïques, 14 grammes, et démontre très justement qu'à l'époque de David, il ne pouvait être question d'argent monnayé mais seulement d'une unité de poids, le sicle n'étant devenu unité monétaire que plus tard. D'après le système phénicien, le sicle d'argent était de 14 grammes, ce qui, pour 3,000 sicles, donne exactement 42 kilogrammes. Mais encore faudrait-il savoir si l'inscription remonte réellement au roi David et n'est point le nom perpétué d'un poids consacré par lui.

Les appellations monétaires sur les monnaies du moyen âge ont été très savamment énumérées par M. H. Dannenberg. Ces légendes, conclut judicieusement l'auteur, ne doivent pas toujours être prises à la lettre, car il arrive qu'elles sont trompeuses.

M. J. Ghalib Edhem a eu l'obligeance de nous communiquer *une monnaie d'Alaeddin Qeikobad III, associé au nom du grand Ilkhan*. Cette monnaie d'argent inédite démontre et constate que l'empire seldjoukide, du temps

de Ghâzân Mahmoud, était presque entièrement tombé au pouvoir des Ilkhaniens.

La monnaie de Rodez, au XIe siècle, n'avait encore été signalée que par des textes. M. Anatole de Barthélemy aura été le premier à nous en faire connaître un exemplaire : il s'agit d'un *denier de Hugues, comte de Rouergue* (1008-1054). Cette pièce a été trouvée à Rodez même et présente, au revers, le type du chrisme adopté dans plusieurs localités du Languedoc et du Sud-Ouest.

Dans une lettre adressée à M. de Witte, M. Fr. Gnecchi a donné l'explication et le fac-simile d'un curieux *médaillon inédit de Philippe père, trouvé à Rome*, en avril 1895, près de la Porta Salaria. Le revers de ce médaillon est complètement nouveau et représente une entrée triomphale, l'*adventus* de Philippe, comme empereur, à Rome, en l'année 244.

Enfin, Mlle Marie de Man, reprenant la description d'une *médaille uniface de Levinus Bloccenus a Burgh*, publiée par M. Picqué, dans la *Revue*, 1879, p. 228, est parvenue à déterminer très complètement l'identité du seigneur zélandais dont la médaille reproduit les traits. M. Picqué n'avait pu déterminer quel était ce personnage et s'était trompé au sujet de la date inscrite sur la médaille qu'il faut lire 1556, année de la mort de Liévin Bloxsen, et non pas 1566. — Remercions notre gracieuse collaboratrice d'avoir si parfaitement élucidé ces deux questions.

Les *Mélanges* de notre *Revue* continuent à briller par leur importance et leur variété. — La description des *Médailles modernes*, confiée aux soins de M. de Witte, a été non moins bien faite que les années précédentes. Il s'agit d'une grande médaille au buste de Christophe Colomb, frappée à l'occasion de l'exposition universelle de Chicago,

en 1893, organisée à l'occasion du 400e anniversaire de la découverte de l'Amérique ; d'une médaille offerte par ses élèves et ses amis (3 mai 1894) à M. Alphonse de Marbaix, professeur à l'Université de Louvain, et enfin des jetons commémoratifs de l'exposition universelle d'Anvers, en 1894.

Ces pièces sont dues au talent de MM. Victor Lemaire, Franz Vermeylen, A. Michaux et P. Fisch.

Pendant l'année 1895, notre société a perdu le plus ancien de ses membres honoraires, M. le comte Maurin de Nahuys. Ses titres et ses nombreux travaux ont été rappelés par M. le vicomte B. de Jonghe dans une notice nécrologique publiée dans notre *Revue*, 1895, p. 564. — La mort nous a encore enlevé deux associés étrangers : M. Butor, ancien magistrat, et J. Ghalib Edhem Bey, conseiller du gouvernement de l'île de Crète. Un de nos anciens correspondants regnicoles, qui avait quitté notre compagnie depuis 1869, M. Edmond Van der Straeten, est décédé à Audenarde, sa ville natale, le 25 novembre dernier. C'était un musicographe distingué, mais ses travaux sur la musique et le théâtre ne l'ont pas empêché de s'occuper, avec talent, de notre science favorite.

M. le Président remercie M. le Secrétaire pour le soin qu'il a mis à rédiger ce rapport. (*Applaudissements.*)

M. le Président s'excuse d'avoir oublié, chez lui, la note sur les accroissements des collections et de la bibliothèque que M. de Witte, absent pour cause de maladie, lui a remise avant son départ pour les eaux. Il constate avec satisfaction que, grâce au zèle de M. de Witte, nos

collections augmentent sans cesse. (*Applaudissements.*)

Voici le rapport du bibliothécaire :

MESSIEURS,

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'empêchent, à mon grand regret, d'assister à la séance. Veuillez donc m'excuser si mon rapport s'en ressent.

Pendant l'exercice écoulé, 160 volumes ou brochures ont été offerts à votre bibliothèque ; 113 monnaies, 17 jetons, 12 médailles, 6 méreaux et 5 poids monétaires sont entrés dans votre médaillier ; enfin, neuf membres ont envoyé leurs portraits, ce qui porte le nombre de nos photographies à 271.

Le service des échanges s'est fait régulièrement; il s'est même augmenté notablement cette année, car si nous avons cessé l'envoi de nos publications à l'Académie d'Hippone, nous les adressons au Cercle historique et archéologique de Gand, au Cercle archéologique de Malines, à la Société archéologique de Lisbonne, à la Société suédoise de numismatique, et, de plus, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. Friedenburg, président de la Société numismatique de Berlin, la *Zeitschrift für Numismatik* nous parvient depuis janvier dernier. La Société reçoit ainsi presque toutes les publications périodiques, de quelque importance, consacrées exclusivement à la numismatique; nous en comptons une vingtaine. Elle n'en recevait que quatre en 1886.

J'ai terminé aussi le classement des séries métalliques vous appartenant. Ces suites comportent 2,847 monnaies, médailles, jetons, méreaux et poids monétaires divers.

L'assemblée procède ensuite aux élections aux diverses places vacantes :

M. le chevalier Snoeck est nommé *membre honoraire* pour remplacer M. le comte M. de Nahuys, décédé. MM. Paul Fisch, médailleur à Bruxelles; le baron de Vinck de Winnezeele, membre du comité du musée du Steen, à Anvers; l'avocat Bigwood, à Bruxelles; le vicomte Eugène de Jonghe, à Bruxelles, et Mac Leod, professeur de botanique à l'université de Gand, sont nommés *membres correspondants regnicoles*.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du bureau, qui, d'après les statuts, doit être élu pour une période de trois ans prenant cours le 1er janvier 1897.

Après avoir rempli pendant treize ans les fonctions de secrétaire, M. Cumont prie l'assemblée de ne pas renouveler son mandat. Il ajoute que sa détermination est irrévocable.

M. de Jonghe, au nom de tous les membres de la réunion, remercie M. Cumont pour le zèle qu'il a apporté dans l'exercice de ses fonctions et prie l'assemblée de laisser la place de secrétaire ouverte jusqu'à la prochaine assemblée générale de juillet. Le bureau chargera provisoirement un de ses membres du secrétariat à partir du 1er janvier 1897, date où prend fin le mandat de M. Cumont. (*Adhésion unanime.*)

M. Van Schoor regrette la décision prise par M. Cumont et remercie également M. le Secrétaire

des longs services qu'il a rendus à la Société.

L'assemblée s'associe à ces paroles.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Président :	MM. le vicomte B. de Jonghe ;
Vice-président :	le comte Th. de Limburg-Stirum ;
Secrétaire :	X. ;
Bibliothécaire :	A. de Witte ;
Trésorier :	Am. de Roissart ;
Contrôleur :	Éd. Vanden Broeck.

M. le vicomte B. de Jonghe, au nom du bureau, remercie l'assemblée de ses suffrages. Le bureau, comme par le passé, fera tous ses efforts pour justifier la nouvelle preuve de confiance qui vient de lui être donnée par les membres de la Société.

Il est procédé ensuite à l'élection annuelle des membres de la commission directrice de la *Revue*.

M. Cumont, qui a dirigé cette *Revue* pendant dix ans, fait la même déclaration que pour le secrétariat.

M. de Jonghe, comme président de l'assemblée, remercie M. Cumont pour sa longue collaboration, aussi active qu'intelligente, à notre recueil et propose à la réunion de désigner M. le comte Th. de Limburg-Stirum pour lui succéder dans les fonctions de directeur de la *Revue*.

M. Van Schoor adresse aussi de vifs remercîments à M. Cumont et espère qu'il continuera sa collaboration à la *Revue*.

Le président fait partie de droit de la Commission directrice de la *Revue* (Art. 17 des Statuts).

Sont élus, par acclamation, directeurs pour l'année 1897 : MM. le comte Th. de Limburg-Stirum et A. de Witte.

En conséquence, la direction de la *Revue* sera confiée l'année prochaine à :

MM. le vicomte B. de Jonghe;
le comte Th. de Limburg-Stirum;
A. de Witte.

M. le comte Th. de Limburg-Stirum remercie l'assemblée de son élection.

L'assemblée décide que l'effigie à placer sur le jeton de présence pour 1897-1899 sera celle de Vredius (Olivier de Wree), proposée par M. le baron Bethune.

M. Vermeylen veut bien se charger de l'exécution de ce jeton. (*Remercîments.*)

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Blanchet lit une intéressante notice sur les monnaies en or des empereurs romains Trébonien et Volusien. (*Applaudissements.*)

A la demande de M. le Président, qui lui adresse ses félicitations, M. Blanchet promet de laisser imprimer son travail dans la *Revue*.

M. Naveau a entretenu une correspondance avec M. Jolivot, secrétaire du conseil d'État de

la principauté de Monaco, au sujet de certaines monnaies liégeoises (particulièrement celles de Maximilien-Henri de Bavière) que M. Jolivot prétend avoir été copiées à Monaco.

M. Naveau, d'accord avec M. le baron de Chestret, pense que certaines imitations des espèces de Maximilien-Henri ont pu effectivement avoir été frappées à Monaco, mais qu'il serait bien difficile de les différencier des monnaies de cet évêque. C'est ainsi que, pour les nécessités du commerce, on frappe encore aujourd'hui des couronnes de Marie-Thérèse et des dalers de Hollande. M. Naveau promet d'insérer une note sur ce sujet dans les mélanges de la prochaine livraison de la *Revue*. (*Remercîments*.)

M. Cumont donne quelques renseignements relatifs à la collection numismatique de Charles de Lorraine et fait connaître la liste des personnes auxquelles, après la mort de ce prince, fut envoyé le catalogue de sa collection. (*Applaudissements*.)

M. le Président remercie M. Cumont pour son intéressante communication et espère que l'auteur voudra bien la laisser imprimer dans la *Revue*. (*Adhésion unanime*.)

M. Peny fait circuler quatre jetons religieux trouvés dans les fouilles des ruines de l'abbaye de l'Olive, à Morlanwelz (Mariemont). (*Remercîments*.)

Le docteur Simonis exhibe une jolie médaille ovale au buste de Wolfgang-Wilhelm, comte palatin du Rhin (Neubourg), duc de Bavière, de

Juliers, de Clèves et de Berg. Elle est reproduite dans Van Loon, t. II, p. 63. Elle est en vermeil et entourée d'un encadrement à jour de l'époque (1626), admirablement travaillé et très finement émaillé. Bien qu'elle ne soit pas signée, Adolphe Erman, dans la *Zeitschrift für Numismatik,* de Berlin, t. XII, croit pouvoir l'attribuer à un artiste de Munich, graveur d'estampes et de médailles du nom de Paul Zeggin, qui travaillait de 1623 à 1666.

M. le vicomte de Jonghe lit un travail sur un denier de l'empereur Lothaire, frappé à Mayence. (*Applaudissements.*)

Le même exhibe encore :

1° Un dalder de Philippe II, frappé, en 1572, à Maestricht et portant, en contremarque, une croix patriarcale terminée, à sa partie inférieure, par un triangle ;

2° Un très curieux cuivre de Ferdinand de Lynden, comte de Reckheim (1636-1665), imité des pièces de 12 hellers (?) de Frédéric-Guillaume, comte de Ravensberg (1640-1688). Le prototype porte : « Ravensberg Lant Muntz. » Le sceptre avec couronne du droit se trouve aussi sur le numéraire de Hervord, où il subsiste encore en 1810 ;

3° Une pièce de deux sous, unique, de Joseph-Gobert de Lynden, comte d'Aspremont et de Reckheim (1708-1720). Ce curieux billon est le seul souvenir monétaire que nous ait laissé Joseph-Gobert, qui avait épousé la fille du mar-

quis de Prié, gouverneur *par intérim* des Pays-Bas. C'est peut-être grâce à son mariage que le comte Joseph-Gobert se crut autorisé à émettre la piécette qui nous occupe, pensant que son beau-père fermerait les yeux sur cette tentative d'émancipation. Le jeune comte semble d'ailleurs avoir été fort bien vu à la cour de Vienne, témoin la charte donnée en sa faveur par l'empereur Charles VI, charte lui confirmant le privilège de *non evocando,* etc. Joseph-Gobert mourut à l'âge de 26 ans.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

G. Cumont. — Vte B. de Jonghe.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1896.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO, ALBERT Ier . .	24 novembre 1889.
S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE Pierre DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.	26 novembre 1891.
S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE DE NAPLES	22 avril 1892.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

TEIXEIRA DE ARAGAÕ, directeur du cabinet des médailles de S. M. le Roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet 1871.
KARABACEK (LE DOCTEUR Josef), professor ordinarius und Mitglied der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, Seidlgasse, 41, à Vienne, III.	7 juillet 1872.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 27, avenue d'Antin, à Paris.	7 juillet 1878.
Van Hende (Édouard), officier de l'instruction publique, rue Masséna, 50, à Lille	6 juillet 1879.
de Barthélemy (Anatole), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris	3 juillet 1881.
Rouyer (Jules), directeur honoraire des postes, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle)	1 juillet 1883.
Van Dijk van Matenesse (P.-J.), Groote Markt, 123, Wijk *E*, à Schiedam	4 juillet 1886.
Caron (Émile), avoué honoraire, 2*bis*, rue du Havre, à Paris.	1 juillet 1888.
Dannenberg (Herman), Landgerichtsrath, président d'honneur de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 8, Berlin, N. W. .	— —
Babelon (Ernest), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, 23, rue de Verneuil. . . .	— —
Maxe-Werly (Léon), officier de l'instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris	7 juillet 1889.
Evans (John), président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre. .	24 novembre 1889.
Chautard (J.), doyen honoraire de la faculté catholique des sciences de Lille, villa Saint-Marc, par Croissanville (Calvados), France.	6 juillet 1890.
Roest (Théod.-M.), directeur du Musée de la Teyler Genootschap, président de la Société néerlandaise de numismatique, Rapenburg, 31, Leyde	5 juillet 1891.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Hildebrand (Hans), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm.	5 juillet 1891.
Luschin von Ebengreuth (Dr et prof., chevalier **Arnold**), membre de l'Académie impériale et royale des sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche) . .	3 juillet 1892.
Papadopoli (le comte **Nicolas**), sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, Venise.	— —
Laugier (Joseph), conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 32, à Marseille . .	— —
Joseph (Paul), professeur, Schweizerstrasse, 70, Sachsenhausen (Francfort-sur-Mein).	2 juillet 1893.
Gnecchi (Francesco), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie)	— —
Imhoof-Blumer (Frédéric), à Winterthur (Suisse)	1er juillet 1894.
Deloche (Maximin), membre de l'Institut, rue Herschell, 5, Paris	— —
Bahrfeldt (Max), major au 79e régiment d'infanterie, Hannoversche Strasse, 7, Hildesheim, (Hanovre)	— —
Von Ernst (le chevalier **Charles**), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, Vienne (Autriche).	— —
Snoeck (le chevalier **Mathieu-Adrien**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, à Hintham, près Bois-le-Duc	19 juillet 1896.

MEMBRES EFFECTIFS (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Bethune (monseigneur le baron **F.**), chanoine et prélat de Sa Sainteté, rue d'Argent, 40, à Bruges.	Fondateur.
Pety de Thozée (**J.**), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia	4 juillet 1852.
Picqué (**Camille**), conservateur du cabinet des monnaies et médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.
de Nédonchel (le comte **Georges**), président de la Société historique de Tournai, rue Becquerelle, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
Vanden Broeck (**Édouard**), rue du Commerce, 50, à Bruxelles.	3 juillet 1864.
de Limburg-Stirum (le comte **Thierry**), sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles . . .	7 juillet 1867.
de Jonghe (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles.	4 juillet 1869.
Liedts (le baron), archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870
de Chestret de Haneffe (le baron **J.-R.-M.-Jules**), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liége .	2 juillet 1871.
de Roissart (**Amédée**), conseiller à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.
Cumont (**Georges**), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles-Bruxelles (quartier Louise)	2 juillet 1882.
Bequet (**Alfred**), archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur	6 juillet 1884.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Bethune (le baron **Jean-Baptiste**), membre de la députation permanente, 10, rue Saint-Georges, à Bruges	5 juillet 1885.
Van Schoor (**Charles**), procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, avenue Louise, 93, à Bruxelles.	— —
Bamps (**Constant**), docteur en médecine, rue Maegdendries, à Hasselt.	— —
de Witte (**Alphonse**), ingénieur, rue du Trône, 49, à Ixelles	4 juillet 1886.
Peny (**Edmond-Ph.-A.**), ingénieur et échevin, à Morlanwelz	3 juillet 1887.
De Munter (**Victor**), agent de la Banque nationale, rue Haute, 30, à Audenarde	— —
Surmont de Volsberghe (le baron), sénateur et bourgmestre, à Ypres.	7 juillet 1889.
Van Eersel (le major chevalier **Léopold-Charles-Marie**), chef d'état-major de la 2e circonscription militaire, 70, Vieille Route, Berchem, Anvers	24 novembre 1889.
Naveau (**Marcel-François-Léon**), au château de Bommershoven (par Jesseren)	— —
Cogels (**Paul**), château de Boeckenberg, Deurne lez-Anvers	6 juillet 1890.
Daniels (l'abbé **Polydore**), au château de Vogelsanck, par Zolder (Limbourg)	— —
De Schodt (**Georges**), avocat, rue de Londres, 15, à Ixelles	5 juillet 1891.
Moens (**Jean**), avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale.	— —
Mayer van den Bergh (le chevalier **Fréd.**), rue de l'Hôpital, 21, à Anvers	3 juillet 1892.
Dubois (**Fernand**), sculpteur et médailleur, rue du Mont-Blanc, 69, à Saint-Gilles.	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Seeldrayers (Émile), artiste-peintre, rue Potagère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode	2 juillet 1893.
Visart de Bocarmé (Albert), rue des Aiguilles, 18, à Bruges.	— —
Wallaert (Ém.), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 71, à Bruxelles.	— —
Lemaire (Victor), médailleur, 10, rue de la Calandre, à Gand.	— —
Willems (Joseph), notaire, à Saint-Trond . . .	1er juillet 1894.
de Ghellinck d'Elseghem (le comte **Amaury**), 13, rue de l'Industrie, à Bruxelles	— —
Tinne (O.), capitaine-commandant au régiment des Grenadiers, 38, rue de Trèves, Bruxelles.	7 juillet 1895.
Delbeke (A.) avocat, membre de la Chambre des Représentants, 15, rue Bourla, Anvers . . .	— —

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

Van Even (Édouard), membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain. . . .	4 juillet 1869.
du Chastel de la Howarderie (le comte **Albéric**), au château de la Havette, à Spa. . .	3 juillet 1881.
Alvin (Frédéric), attaché au cabinet des médailles de l'État, rue Van Volsem, 17, à Bruxelles. .	5 juillet 1885.
Van der Beken (Charles-Auguste-Pierre), contrôleur au change et au monnayage, etc., à l'Hôtel des Monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles (Bruxelles)	7 juillet 1889.
Urban (Ernest), 81, rue du Trône, à Ixelles .	6 juillet 1890
Sibenaler (J.), conservateur du musée de l'Institut archéologique d'Arlon, à Arlon	— —

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
De Jaer (Léon), 110, quai Orban, à Liége	5 juillet 1891.
Ballion-Versavel, chaussée de Courtrai, 367, Saint-Pierre-Alost, à Gand.	3 juillet 1892.
Gautier de Rasse (Léopold), avocat à la Cour d'appel, 15, rue du Prince Royal, à Ixelles.	— —
de Loë (le baron Alfred), secrétaire général de la Société d'archéologie de Bruxelles, 11, rue de Londres, à Ixelles.	— —
Van Raemdonck, avocat et bourgmestre, à Beveren-Waes (Flandre orientale)	— —
Vervloet (Constant), notaire, place Saint-Alphonse, à Roulers (Flandre occidentale). .	2 juillet 1893.
Van der Stappen (Charles), statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 21, à Bruxelles	— —
Jooris (Franz), sous-lieutenant au 1er régiment de Guides, boulevard de Waterloo, n° 51, à Bruxelles	— —
Merghelynck (Écuyer Arthur), archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, n° 1, à Ypres	— —
Liégeois (Edmond), bibliothécaire de la ville, 35, rue au Beurre, à Ypres.	1er juillet 1894.
Donnet (Fernand), 22, Longue rue Lozane, à Anvers.	— —
Simonis (J.), docteur, à Jemeppe-sur-Meuse. . .	7 juillet 1895.
Van Malderghem (Jean), archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, 26, rue Anoul, à Ixelles.	— —
Lombaerts (Edmond), 146, Avenue des Arts, à Anvers.	— —
Moyaux (Auguste), ingénieur, Boulevard du Régent, 31a, à Bruxelles.	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
Vermeylen (Franz), statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, Louvain.	7 juillet 1895.
Lambo (l'abbé **Aloïs**), professeur au Petit Séminaire, à Malines	— —
Hermans (Charles), Canal des Brasseurs, 29, à Anvers.	— —
Bernays (Édouard), avocat, Avenue Van Eyck, 42, à Anvers.	— —
Fisch (Paul), médailleur, 42, rue Antoine Dansaert, à Bruxelles.	19 juillet 1896.
de Vinck de Winnezeele (le baron), membre du comité-directeur du musée du Steen, 139, avenue des Arts, à Anvers.	— —
Bigwood, avocat, rue Washington, 3 (avenue Louise), à Bruxelles	— —
de Jonghe (le vicomte **Eug.**), 60, rue du Trône, à Ixelles	— —
Mac Leod, professeur de botanique à l'université de Gand, rue du Héron, 3, à Gand	— —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Morin-Pons (Henri), banquier, rue de la République, 2, à Lyon.	3 novembre 1856.
Madden (Frédéric-W.), esq., membre de la Société numismatique de Londres, 13, Grand Parade, à Brighton	14 janvier 1865
de Marsy (le comte **Arthur**), directeur de la Société française d'archéologie, 26, rue Saint-Jacques, à Compiègne.	14 mai 1871.
Trachsel (le docteur **Charles-François**), numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne	— —

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Sudre (L.), sous-directeur honoraire des monnaies, 3, quai Malaquais, à Paris.	25 janvier 1876.
Lehmann (baron **von**), lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden.	4 décembre 1877.
Du Lac (Jules), archéologue, 10, rue des Minimes, à Compiègne	10 avril 1878.
Engel (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris-Auteuil	11 mai 1878.
Rigaux (Henri), archiviste de la ville, mairie de Lille (Nord).	23 mai 1878.
Schols (L.-P.-H.), docteur en médecine, à Maestricht	10 août 1878.
Vernier (Achille), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
de Grez (le chevalier **Jean-Marie-Henri-Joseph**), numismate, à Bois-le-Duc.	4 février 1879.
Dissard (Paul), conservateur des musées de la ville de Lyon.	5 juillet 1879.
Phillips Jr (Henry), Care of the American Philosophial Society, 1811, Walnut Street, Philadelphia.	10 juin 1880.
Ehrensvard (le comte **Augustin**), officier au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp.	17 mars 1881.
Weyl (Adolphe), directeur des *Berliner Münzblätter*, Adlerstrasse, 5, à Berlin, C.	19 janvier 1882.
De Meunynck (Auguste), membre de la direction du Musée numismatique, rue Masséna, 23, à Lille	9 mars 1882.
Quarré-Reybourbon (L.), archéologue, boulevard de la Liberté, 70, à Lille	2 mai 1882.
Terme (Georges), quai des Tanneurs, 3, à Liége.	6 mai 1882.
André (Ernest), notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre 1882.
Cavalli (Gustave), pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1883.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Wedberg (J.-O.), conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm	9 août 1883.
Bom (Adrien), numismate, Keizergracht, 149, à Amsterdam	20 janvier 1885.
Jolivot (Pierre-Charles), secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco	27 avril 1885.
de Man (Mlle Marie), rue Saint-Pierre, à Middelbourg (Zélande)	30 mai 1885.
Besier (Louis-Guillaume-Alexandre), référendaire près la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 20, à Utrecht	2 octobre 1885.
Myer (Isaac), membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60th street, à New-York	30 novembre 1885.
Bukowski (H.), membre de la Société suédoise de numismatique, Arsenalsgatan, 29, à Stockholm	7 janvier 1886.
Germain (Léon), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy	14 avril 1886.
Cahn (Adolphe-E.), membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein	4 juillet 1886.
Helbing (Otto), membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich	— —
Santoni (le chanoine Milciade), professeur à l'université de Camerino (Italie)	7 novembre 1886.
Hermerel (Jules), rue Oberkampf, 13, à Paris	28 avril 1887.
Corbelijn-Battaerd (C.-H.-F.-A.), à Groenloo (province de Gueldre)	— —

NOMS ET QUALITÉS	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Schulman (J.), Langestraat F. 54, à Amersfoort (Pays-Bas).	28 avril 1887.
Gnecchi (Ercole), directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie).	4 juin 1887.
Storer (Horace-R.), président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . .	28 juin 1887.
Mc Lachlan (R.-W.), Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada)	30 juillet 1887.
Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, 91, avenue Niel, à Paris	1er décembre 1887.
Kenner (le docteur **Frédéric**), membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur du Musée impérial des médailles et d'antiquités, Augustiner Gang, à Vienne (Autriche).	13 janvier 1888.
Stephanik (Joh.-W.), secrétaire de la Société numismatique néerlandaise, Heerengracht, 231, à Amsterdam	26 août 1888.
Blanchet (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire de la *Revue numismatique*, 164, boulevard Pereire, à Paris	23 novembre 1888.
Barozzi (Nicolas), ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise.	23 décembre 1888.
de Ponton d'Amécourt (le baron **R.**), rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France . .	6 février 1889.
Vallentin (Roger), officier d'Académie, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France.	28 septembre 1889.
Sattler (Albert), 7, Blumenrain, à Bâle (Suisse).	12 octobre 1889.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Soutzo (Michel-C.), Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie)	12 octobre 1889.
Van Werveke (Nicolas), secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.	15 février 1890.
Kuipers (H.), Wilhelminastraat, 46, Haarlem . .	15 mars 1890.
Nentwich (Joseph), rédacteur en chef des *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, Auerspergstrasse, 21, Vienne, VIII (Autriche)	— —
Stroehlin (Paul), président de la Société suisse de numismatique, 86, route de Chêne, à Genève	7 juin 1890.
Hercolani (le prince), 144, rue de la Loi, à Bruxelles	— —
Meili (Julius), ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich	4 novembre 1890.
de Palézieux Du Pan (Maurice), rue Bellot, 4, à Genève	20 janvier 1891.
Mayor (Jacques), secrétaire de la Société suisse de numismatique, Chemin de Saint-Jean, à Genève.	— —
Hollebeke (Paul), Grand'Place, à Bailleul (Nord), France.	27 février 1891.
Béthune (Ct. G.), 25, rue Saint-Jacques, à Lille, France.	7 mars 1891.
Tolstoï (comte **Jean**), Académie impériale des Beaux-Arts, à Saint-Pétersbourg	— —
Coliez, docteur en médecine et officier d'Académie, à Longwy (France).	15 mars 1891.
Ruijs de Perez (Pierre-Jean-Baptiste), rue Joseph II, 26, à Bruxelles	31 mars 1891.
Bierman (A.-E.), 18, Oudekerksplein, à Amsterdam (Pays-Bas)	11 avril 1891.
Lankelma (P.), 3, Choorstraat, à Utrecht (Pays-Bas).	— —

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
DE GYSELAAR (LE CHEVALIER **Nicolas-Charles**), docteur en droit, Arkelstraat (Gorcum) . .	20 mai 1891.
VAN DER DOES DE WILLEBOIS (LE CHEVALIER **P.-J.-J.-S.-M.**), bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc	1er juillet 1891.
VAN MEEUWEN (LE CHEVALIER **P.-M.-F.**), vice-président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc.	— —
DE MARCHÉVILLE (**Marcel**), ancien maître des requêtes au conseil d'État, 138, boulevard Haussmann, à Paris.	9 juillet 1891.
AMBROSOLI (**Solon**), conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan	— —
RIGGAUER (**Hans**), conservateur en chef du cabinet royal de numismatique, Neuhaüserstrasse, 5, à Munich	— —
BLANCARD (**Louis**), correspondant de l'Institut de France, archiviste du département des Bouches du Rhône, rue Silvabelle, 2, à Marseille. . .	24 juillet 1891.
GENTILI DI ROVELLONE (LE COMTE **Tarquinio**), à San-Severino (Marche), Italie	30 octobre 1891.
CHAIX (**Eugène**), quai des Grands Augustins, 45, à Paris	26 novembre 1891.
HAUBERG (**P.**), conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark. .	— —
HÉNAULT (**Maurice**), archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes	7 janvier 1892.
PRESL (**Jean**), Gumpendorferstrasse, 59, à Vienne, VI, Autriche	2 mars 1892.
GERADTS (**J.**), au château de Terwinkel, à Posterholt, lez-Ruremonde (Pays-Bas)	24 avril 1892.
CASTELLANI (**Giuseppe**), à Santarcangelo di Romagna (Italie).	14 mai 1892.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Heldring (**O. G. H.**), capitaine d'infanterie, Langestraat, 30, à Amersfoort (Pays-Bas)	21 mai 1892.
Vitalini (le chevalier **Ortensio**), via Vittoria, 81, à Rome	2 juin 1892.
de Castellane (le comte), rue de Villersexel, 5, à Paris	7 juin 1892.
Quintard (**Léopold**), rue St-Michel, 30, à Nancy.	28 juin 1892.
Sagnier (**Alphonse**), docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France . .	11 juillet 1892.
Maignien (**Edmond**), conservateur de la bibliothèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France.	— —
Ruijs de Perez (**Willie**), rue Joseph II, 17, à Bruxelles.	22 août 1892.
Ruggero (**Giuseppe**), colonel commandant le 9e régiment des Bersaglieri, à Florence (Italie).	14 septembre 1892.
Iversen (**Jules**), conseiller d'État, conservateur en chef du cabinet des médailles au Musée impérial de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.	25 octobre 1892.
Svoronos (**Jean-N.**), directeur du Musée national de numismatique, 21, rue Kolletis, à Athènes.	25 novembre 1892.
Rappaport (**Edmond**), banquier, Hallesche strasse, 18, à Berlin.	28 novembre 1892.
Troutowski (**W.**), secrétaire général de la Société impériale d'archéologie et président de la Société de numismatique de Moscou (Bersénewka), à Moscou	12 décembre 1892.
Stenersen (le Dr **L.-B.**), directeur du cabinet des médailles de l'Université, à Christiania (Norwège)	— —
Hoffmann (**Henri**), rue Benouville, 11, à Paris.	15 décembre 1892.
Marvin (**W.-T.-R.**), directeur de *The American Journal of numismatics*, Federal street, 73, à Boston (Massachusetts), U. S.	26 janvier 1893.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Düning (Prof. Dr **Adalbert**), à Quedlinburg. . .	26 janvier 1893.
Bordeaux (**Paul**), avocat, 98, boulevard Maillot, à Neuilly s/Seine, France	21 février 1893.
von Höfken von Hattingsheim (le chevalier **R.**), directeur de *l'Archiv für Bracteatenkunde*, Feldgasse, 35, à Vienne (Autriche).	22 février 1893.
Ter Gouw (**J.-E.**), Koningsstraat, 38, à Hilversum (Hollande septentrionale), Pays-Bas	25 février 1893.
Zwierzina (**W.-K.-F.**), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Oss près Bois-le-Duc.	18 juin 1893.
Barbey (**Maurice**), château de Valleyres (par Orbe), canton de Vaud (Suisse)	20 juin 1893.
Oettinger (**Sigmund**), professeur, membre de la Société américaine de numismatique et d'archéologie, 107, East 45th street, New-York. .	12 janvier 1894.
de Dompierre de Chaufepié (**D.-H.-J.**), directeur du cabinet royal de numismatique, rue de Java, 70c, à La Haye	17 mars 1894.
Bahrfeldt (docteur **Émile**), Tempelhofer, Ufer 3a, à Berlin	28 mars 1894.
Rosa (**Alexandre**), président de la *Junta de numismatica americana*, 543, Calle Péru, à Buenos-Aires	11 mai 1894.
Van Eeghen (**Chr. J.**), bourgmestre, à Putten (Veluwe), Pays-Bas	19 juin 1894.
van Meeuwen (le chevalier **Pierre-Louis**), Terweepark, 4, à Leyde (Pays-Bas)	21 juin 1894.
Speelman (chevalier **M.-H.**), Schotersingel, 11, à Harlem.	28 juin 1894
Van der Crab (**A.-J.-E.**), Bezuidenhout, 63z, à La Haye	4 octobre 1894.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Derome (Ch.), notaire à Ribemont (Aisne), France.	28 octobre 1894.
Van Lanschot, avocat, Kruisstraat, à Bois-le-Duc.	3 décembre 1894.
Kleinschmidt (docteur **Arthur**), professeur à l'Université, 20, Untere Neckkarstrasse, à Heidelberg.	5 janvier 1895.
Fredzess (W.-J.), étudiant, Zoutmansstraat, 19, à 's Gravenhage.	21 janvier 1895.
Grossel (Arsène), Grand'Place, 20, à Bergues Saint-Winoc (Nord), France.	13 mai 1895.
Sassen (Auguste), notaire à Helmond (Pays-Bas)	20 septembre 1895.
Mubarek Ghalib Bey, fonctionnaire à la Dette publique ottomane, à Constantinople	9 janvier 1896.
Tachella (M.-D.-E.), conservateur du cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia. . .	25 février 1896.
Beelaerts van Blokland (le chevalier), membre de la 2e chambre des États Généraux, 62, Koninginnegracht, à La Haye	19 avril 1896.
Hess (Adolph), Nachfolger, Westendstrasse, 7, à Frankfurt a/M	21 avril 1896.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1897 :

Président d'honneur à vie : Mgr le chanoine baron **Félix Bethune.**
Président : . . . . . M. le vicomte **B. de Jonghe.**
Vice-Président : . . . . M. le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
Secrétaire : . . . . . M. **X.**
Bibliothécaire : . . . . . M. **A. de Witte.**
Trésorier : . . . . . M. **Am. de Roissart.**
Contrôleur : . . . . . M. **Éd. Vanden Broeck.**

COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1897 :

MM. le vicomte **B. de Jonghe.**
le comte **Th. de Limburg-Stirum.**
A. de Witte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1896.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

Allemagne. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 211 à 213, pl. 125. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 91-92. — *Numismatisch sphragistischer Anzeiger*, 1896, nos 1 à 6. — *Berliner Münzblätter*, nos 182 à 184.

Amérique. — *American Journal of numismatics*, t. XXX, no 4; t. XXXI, no 1.

Angleterre. — *Monthly numismatic Circular*, nos 43 à 45. — *The Numismatic Chronicle*, 1896, part. I et II.

Autriche-Hongrie. — *Archiv für Bracteatenkunde*, Band III, liv. 9 à 11. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 72 à 74. — *Monatsblatt*, nos 154 à 157. — *Numismatische Zeitschrift*, t. XXVII. — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, no 28. — *Wy Dawnictwo Academii umiejetnosci w. Krakowie*, wiek XIV.

Belgique. — Académie d'archéologie : *Annales*, t. XLIX, 2e livraison; *Bulletin*, no XXVII. — *Bulletin de l'Académie royale*, 1896, liv. 4 à 6. — *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand*, t. IV, no 2. — *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. V, liv. III et IV. — *Revue bibliographique belge*, 1896, nos 5 à 6. — Congrès de Tournai : *Compte-rendu des travaux*. — *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. VI, 1re livraison.

France. — *Revue numismatique*, 1896, 2e trimestre. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1896, liv. 2 et 3. — Anti-

quaires de France : *Bulletin* et *Mémoires*, années 1893; Tables des années 1807 *à* 1889. — *Publications de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, nº 2. — *Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne*, t. XXII et XXIII. — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nº 16. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1895, nos 2 et 3. — Académie d'Hippone : *Compte-rendu*, fin 1895; *idem*, 1896, pp. I à VIII. — Société archéologique de l'Orléanais : *Mémoires*, t. XXVI, avec atlas; *Tables des mémoires et Bulletins des années* 1848 *à* 1894. — *Polybiblion*, partie litttéraire, t. LXXVI, liv. 5 et 6, t. LXXVII, liv. 1; partie technique, t. LXXVIII, liv. 5 à 7.

Italie. — *Rivista italiana di numismatica*, 1896, t. IX, fasc. I.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde*, t. IV, 3e livraison.

Portugal. — *O Archeologo Português*, vol. II, nos 2 et 3.

Suède. — *Numismatiska Meddelunden*, nº XIV.

Ouvrages non périodiques.

Ambrosoli. — *Umberto Rossi : In memoriam.* Milano, 1896, grand in-8º, 20 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Daremberg et Saglio. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fasc. 22. (*Hommage des auteurs.*)

de Barthélemy (A.). — *Note sur l'origine de la monnaie tournois.* Paris, 1896, in-4º, 14 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

de Jonghe (Vte B.). — *Un denier inédit de Pépin-le-Bref.* Bruxelles, 1896, in-8º, 4 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

De Munter. — *La numismatique du jubilé de saint Rombaut à Malines en* 1775. Bruxelles, 1896, in-8º, 15 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

de Renesse (Cte T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. III, 3e fascicule. (*Envoi des éditeurs.*)

de Witte (Alph.). — *Le développement de la science numismatique en Belgique*, 1830-1895. Anvers, 1896, in-8º, 10 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

Geigy. — *Gedruckte Schweizer. Münzmandate.* Basel, 1896, in-8º, 120 pages, planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Joseph et Fellner. — *Die Münzen von Frankfurt-am-Main*, 2 parties,

gr. in-8°. Frankfurt-am-Main, 1895 et 1896, 680 pages et 75 planches. (*Hommage des auteurs.*)

MAXE-WERLY. — *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en* 1463. Paris, 1896, in-8°, 11 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

PIETTE. — *Études d'ethnographie préhistorique.* Paris, 1896, in-8°, 24 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

SNOECK (Chev.). — *Twee gouden-bruiloftspenningen van de familie de Jong van Beek en Donk.* Amsterdam, 1896, in-8°, 6 pages, 1 pl. — *Deux jetons pour les noces d'or de Simon van den Bergh.* Bruxelles, 1896, in-8°, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)

STENERSEN. — *Myntfundet fra Groeslid i Thydalen.* Christiania, 1881, in-4°, 74 pages, VII planches. — *Om et myntfund fra Imsland i Ryfylke.* Christiania, 1889, in-8°, 13 pages, 1 planche. — *Om et myntfund fra Helgeland i Hole.* Christiania, 1895, gr. in-8°, 32 pages et IV planches.

Ouvrages anonymes et catalogues.

La circulaire numismatique universelle, n°s 15-16. — *Numismatischer Verkehr,* 1896, n°s 5 et 6. — MARCHIO et MAYER, *Catalogo di monete antiche,* n° 9. — *Numismastisches Offerten-Blatt,* n°s 36 à 38. — *Catalogue Wormser,* n°s 4 et 5. — *Catalogue Baer,* livres de numismatique. — *Collection Dumoulin*; *Collection van Ende.* (*Envoi de M. Bom.*) — *Catalogue Weigel,* livres de numismatique. — *Catalogue Cahn,* n° 14. — *Catalogue Schulman,* n° XXXI. — *Numismatische Correspondenz,* n°s 151 à 154. — *Auktions Katalog,* de WEYL, n° 143. — *Collection G. de L.; Collection de la marquise de X.,* 3 planches; *Collection Lucien R.; Collection Victor M.; Collection Courtin,* 2 planches. (*Envoi de M. R. Serrure.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. A. de Witte.

Pieter d'or de Philippe le Bon, frappé à Valenciennes. — Pièce de 120 grammi de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, 1852.

—

Jeton de présence à l'assemblée générale du 19 juillet 1896.
Soit en tout : deux monnaies et un jeton.

Bruxelles, le 11 août 1896.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,
ALPHONSE DE WITTE.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Trois monnaies liégeoises inédites, par M. le Vte B. de Jonghe. . 5
Restitution d'un florin d'or à Goedard, seigneur de Heijden, par M. J. Schulman 8
Histoire numismatique du Barrois (*huitième et dernier article*), par M. L. Maxe-Werly. 17
Les monnaies frappées à Avignon durant la vice-légation de Mazarin (1634-1637), par M. R. Vallentin. 45
Quelques sceaux, jetons et armoiries concernant les corporations de médecins, chirurgiens, barbiers aux xviie et xviiie siècles, par M. J. Chautard 78
Sceau, médailles et insignes des anciennes corporations armées de la ville de Hasselt, par M. le Dr C. Bamps 92
Le Florin dit « Strampraidsche Gulden », par M. Th.-M. Roest. 99
Un manuscrit de Peiresc du museum Meermanno Westhrenianum à la Haye, par M. de Dompierre de Chaufepié 107
Un triens mérovingien inédit, frappé à Huy, par M. Fréd. Alvin. 153
Monnaies contremarquées à Ypres par le seigneur de Marquettes, superintendant du quartier d'Ypres (1582-1583), par M. le Vte B. de Jonghe. 162
Recherches numismatiques (*troisième article*), par M. A. de Witte 169
Pièces rares ou inédites, par M. G. Cumont. 188
Une médaille liégeoise inédite, par M. Léon Naveau. 203
Méreau gravé de la vieille gilde des arbalétriers de Bois-le-Duc (1680), par M. le Jonkheer M. A. Snoeck 211
Un denier inédit de Pépin le Bref (752-768), par M. le Vte B. de Jonghe 261

Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, par M. le Cte Thierry de Limburg-Stirum 265
Quelques monnaies rares ou inédites de la principauté d'Orange, par M. Laugier 291
La numismatique du jubilé de Saint-Rombaut à Malines en 1775, par M. Victor De Munter 298
Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du xve siècle, principalement en France et dans les pays voisins, par M. J. Rouyer. 313
Poids antiques autonomes de Tomis, par M. Michel C. Soutzo. 389
Un denier à tête de Louis le Débonnaire frappé à Trévise, par M. le Dr J. Simonis. 394
Six monnaies liégeoises inédites, par M. Léon Naveau. 397
Un esterlin au type anglais, frappé par Renard de Schönau comme engagiste des « comtés » de Durbuy et de La Roche, par M. le Vte B. de Jonghe. 407
Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne (*deuxième article*), par M. le Cte Th. de Limburg-Stirum 314
Médaille du comte et de la comtesse du Nord, dite médaille des princes russes, gravée par Van Berckel en 1782, par M. A. de Witte. 433
Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du xve siècle, principalement en France et dans les pays voisins (*deuxième article*), par M. J. Rouyer 439

NÉCROLOGIE.

M. Butor, par M. A. de Witte 216
Edmond Vanderstraeten, par M. V. De Munter. 216
Ghalib Edhem Bey, par M. A. de Witte. 218
M. Adrien-Juste Enschedé, par M. G. Cumont 347

MÉLANGES.

Une expertise de monnaies à Anvers en 1678, par M. F. Donnet. — Subside accordé par la Chambre des députés de l'île de Crète à M. Svoronos pour la publication de la seconde partie de la

Numismatique crétoise ; note par M. A. de Witte. — Peintre de faux monnayeurs, par M. F. Mazerolle. — Monete Romane, par M. F. Gnecchi ; compte rendu par M. A. de Witte. — La vente des monnaies de la trouvaille de Niel, par M. G. Cumont. — Démission de ses fonctions au cabinet national des médailles de M. A. Blanchet ; note par M. A. de Witte. — Annonce de la publication d'une histoire numismatique du Dauphiné par M. R. Vallentin ; note par M. G. Cumont. — Trouvaille de monnaies romaines à Jupille, par M. le Dr Simonis. — Tableau de l'augmentation de la valeur des espèces d'or depuis 1489 jusqu'à 1749, par M. G. Cumont. — Proposition de frapper des espèces de cuivre à Namur, au temps de l'empereur Charles VI, par M. A. de Witte. — La date du décès de Théodore Van Berckel, par M. G. Cumont. — Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine, collectionneurs de médailles, par M. A. de Witte. — Trouvaille de Lokeren, par M. G. Cumont. — Réponse à une question posée par M. G. Cumont ; note par M. A. de Witte. — Visite du grand-duc et de la grande-duchesse Constantin de Russie et du prince Nicolas de Grèce à la Monnaie de Paris. — Plaque pour la régie des droits d'entrée et de sortie, par M. A. de Witte. — Du prétendu monnayage mixte de Dieudonné d'Estaing, évêque de Saint-Paul et de Charles VI, par M. R. Vallentin ; compte rendu par M. G. Cumont. — Sveriges mynt under mideltiden, par M. H. Hildebrand ; compte rendu par M. A. de Witte. — Une vente d'aurei romains à Paris, par M. A. de Witte. — Rapport pour l'année 1894 de M. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal des médailles de La Haye ; compte rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Notizie storiche intorno alla instituzione delle officine monetarie italiane, par M. G. Caucich ; compte rendu par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques . . . 121

Monnaie de Bruxelles, 1895. Fabrication, par M. C. Van der Beken. — Numismatique malinoise, par M. G. Cumont. — Chronique : Quelques publications françaises récentes, par M. le comte de Marsy. — La médaille donnée à Columbanus, par M. G. Cumont. — Nouveau jeton au type de l'Oranger de

la famille de Langhéac, par M. J. Chautard. — Münzgeschichte der Schweiz von L. Coraggioni; compte-rendu par M. A. de Witte. — Quelques médailles. Les méreaux des pompiers de Weesp, par M. J.-E. Ter Gouw. — Histoire de la monnaie, par M. W.-A. Shaw; compte-rendu par M. A. de Witte.— A propos de l'ange d'or de Jeanne de Brabant; note par M. G. Cumont. — Une nouvelle publication de la maison Spink; note par M. A. de Witte. — Deux jetons pour les noces d'or de Simon Van den Bergh et Élisabeth van der Wielen, célébrées en novembre 1894, par M. le Jonkheer M.-A. Snoeck. — Appel de M. A. de Witte à ses confrères. — Chronique des ventes en Belgique, par M. A. de Witte. — Réponse à M. Cumont, par M. A. de Witte. — Ajusteurs jurés des poids et balances aux Pays-Bas autrichiens, par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques. 221

Documents relatifs à F. Harrewyn et à J. B. Marquart, par M. G. Cumont. — Denier de Born publié par M. A. de Witte; rectification par M. A. de Witte. — Droits d'entrée et de sortie sous Marie-Thérèse, par M. G. Cumont. — Le monnayeur franc sur la monnaie mérovingienne, par M. Louis Blancard; compte-rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Die Münzen unter der Regierung seiner Kais. u. Kön. Apostolischen Majestät des Kaisers Franz-Joseph I, etc. von Heinrich Cubasch; compte-rendu par M. A. de Witte. — Documents relatifs à la médaille pour les représentants de Malines pendant l'occupation française de 1792 à 1793, par M. V. Hermans; résumé par M. G. Cumont. — Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants, par M. J.-Th. de Raadt; annonce de cet ouvrage par M. J. Van Malderghem — Numismatique malinoise : ateliers monétaires, par M. V. Hermans; compte-rendu par M. G. Cumont. — Liste des sceaux scabinaux de Malines de 1445-46 à 1706-07, par M. V. Hermans; compte-rendu par M. G. Cumont. — Le prix Duchalais est décerné à M. de la Tour, bibliothécaire au Cabinet des médailles à Paris et une mention spéciale est accordée à M. de Belfort; annonce par M. le Vte B. de Jonghe.— M. J. Goemaere, imprimeur du Roi, se propose de publier l'*Histoire numismatique du royaume de*

Westphalie, sous le règne du roi Jérôme-Napoléon, par feu M. le Comte Maurin de Nahuys ; annonce par M. A. de Witte. — La monnaie de Jovinzieu ou Saint-Donat (894-1025 ?), par M. Roger Vallentin; compte-rendu par M. G. Cumont. — Bibliographie des travaux de Frédéric Soret, relatifs à la numismatique; compte-rendu par M. J. Mayor.— Denier royal et épiscopal frappé à Melle sous Charlemagne, par M. Louis Blancard ; compte-rendu par M. G. Cumont. — De drie merkwaardige Schellingen : het Schild, het Lam en de Gulden, etc. door M. A. Hollestelle; compte-rendu par M. Seeldrayers. — Plombs des toiles de Courtrai et de Menin, par M. A. de Witte. — Voyage de J.-B. Marquart à Paris, pour l'étalonnement des poids des monnaies de Sa Majesté aux Pays-Bas, par M. G. Cumont. — Les casques francs sur les monnaies mérovingiennes, par M. Louis Blancard; compte-rendu par M. le Vte B. de Jonghe. — Notes sur l'origine de la monnaie tournois, par M. A. de Barthélemy; compte-rendu par M. A. de Witte. — Chroniques des ventes en Belgique, par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 349

Refrappe d'anciennes monnaies pour l'exportation; note par MM. É. Vanden Broeck et A. de Witte. — Concours de médailles; communiqué par M. É. Vanden Broeck. — Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463, par M. Maxe-Werly; compte rendu par M. A. de Witte. — Monnaie obsidionale de Maestricht; note par M. J.-Adrien Blanchet. — M. Charles Dupriez entreprend la publication d'une *Gazette numismatique;* annonce par M. A. de Witte. — Gedruckte Schweizer Münzmandate, par Alfred Geigy; compte rendu par M. Seeldrayers. — Les monnaies romaines, par Adrien Blanchet ; compte rendu par M. A. Witte. — Catalogue des monnaies antiques de la Société archéologique de Montpellier, dressé par M. Bonnet; compte rendu par M. A. de Witte. — Une médaille brugeoise; note par M. É. Vanden Broeck. — Les trouvailles de Graeslid, d'Imsland et d'Helgeland, par M. Stenersen; note par M. A. de Witte. — Die Münzen von Frankfurt-am-Main nebst einer münzgeschichtlichen Einleitung und

mehreren Anhängen, von PAUL JOSEPH und EDUARD FELLNER; compte rendu par M. F. Alvin. — The memorial of Edward Jenner, par H. STORER; compte rendu par M. A. de Witte. — Les monnaies des ducs de Bourgogne, par Ed. DE LUZE; compte rendu par M. A. de Witte. — Un nuovo grosso di Gio Antonio Falletti, par O. VITALINI; compte rendu par M. A. de Witte. — Chronique des ventes en Belgique, par M. A. DE WITTE. — Communiqué de la direction de la *Revue*. — Sommaire des publications périodiques 460

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 21 septembre 1895 148
Réunion du bureau du 9 janvier 1896. 255
Réunion du bureau du 25 février 1896 255
Réunion du bureau du 18 avril 1896 379
Assemblée générale tenue à Namur, le 19 avril 1896, au musée de la Société archéologique de cette ville 379
Réunion du bureau du 21 avril 1896 385
Liste des ouvrages reçus 149, 256, 386, 514
Cabinet numismatique 151, 260, 388, 516
Assemblée générale ordinaire du 19 juillet 1896 482
Liste des membres de la Société au 1er octobre 1896 498
Bureau de la Société pendant l'année 1897 513
Commission directrice de la *Revue* pendant l'année 1897. . . 513
Table des matières 517
Table des planches 523

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1.....	48
2.....	51
3.....	56
4.....	63
5.....	65
6.....	67
7.....	68
8.....	70
9.....	70
Planche II.	
1.....	83
2.....	86
3.....	88
4.....	89
5.....	87
6.....	89
7.....	90
8.....	91
Planche III.	
1.....	94
2.....	97
3.....	97
4.....	97
5.....	97
6.....	98
Planche IV.	
1.....	169
2.....	173
3.....	175
4.....	178
5.....	179
6.....	182
7.....	185
Planche V.	
1.....	188
2.....	190
3.....	190
4.....	192
5.....	196
6.....	197
7.....	200
8.....	201
Planche VI.	
1.....	273
2.....	276
3.....	277
4.....	280
5.....	280
6.....	280
7.....	278
8.....	282
9.....	282
10.....	282
Planche VII.	
11.....	284
12.....	288
13.....	288
14.....	288
15.....	289
16.....	289
17.....	289
18.....	289
19.....	289
20.....	290
21.....	290
22.....	290
Planche VIII.	
1.....	291
2.....	292
3.....	294
4.....	296
Planche IX.	
1.....	339
Pour les nos 2, 3, 4 et 5 *voir* l'année 1897.	
Planche X.	
1.....	390
2.....	390
3.....	390
4.....	393
Planche XI.	
1.....	398
2.....	399
3.....	399
4.....	400
5.....	404
6.....	404
7.....	405
Planche XII.	
23.....	414
24.....	414
25.....	415
26.....	415
27.....	416
28.....	424
29.....	424
30.....	424
31.....	425
32.....	429
33.....	425
34.....	429
35.....	430
36.....	431
Planche XIII.	
6.....	439
7.....	457

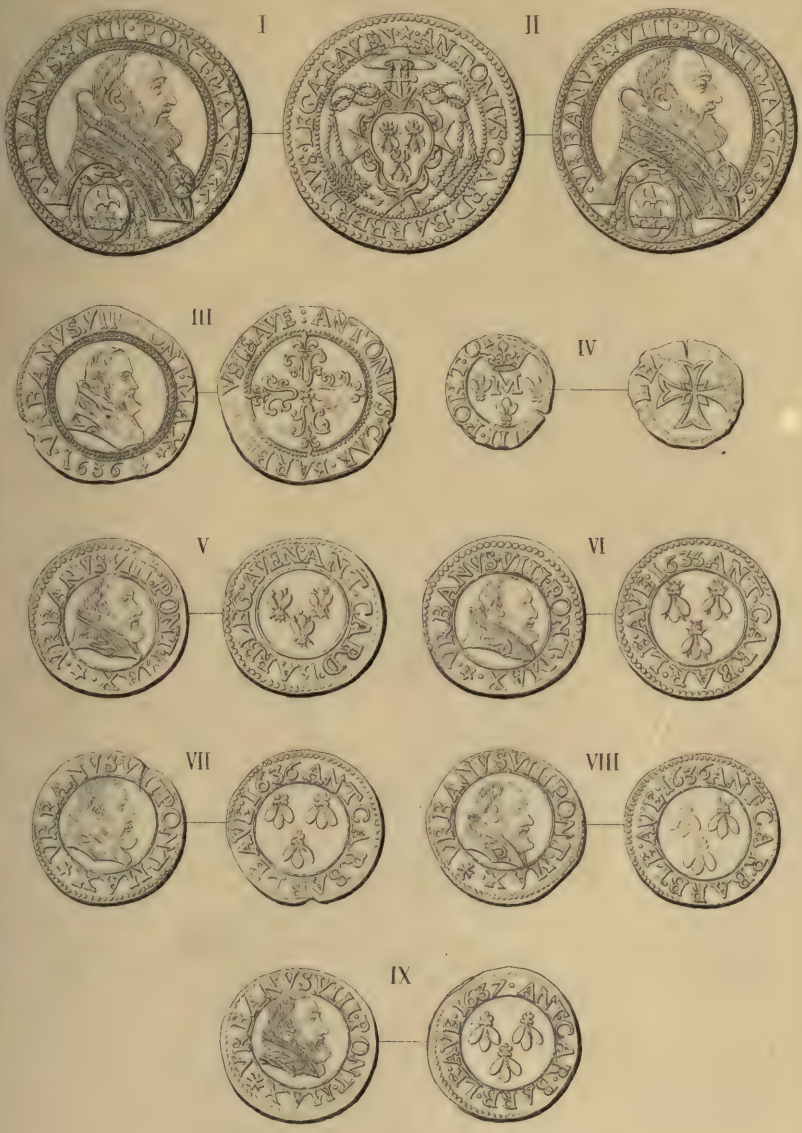

G. Lavarenne, del. & sculp.

G. Lavalette, del. & sculp.

G. Lavalette, del. & sculp.

J. Lemaître del.t & sculp.t

G. Lavalette, del.t & sculp.t

THIERRY II

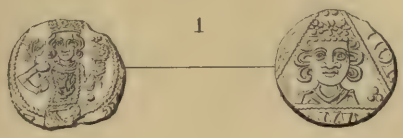

THIERRY III

THIERRY IV

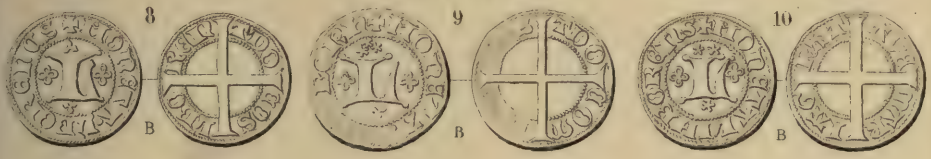

Travelette del' & sinu.

THIERRY V

11

GUILLAUME I

12

13

14

15

16

17

18

19

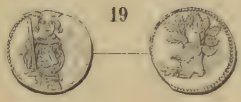

20

21

22

1

OR

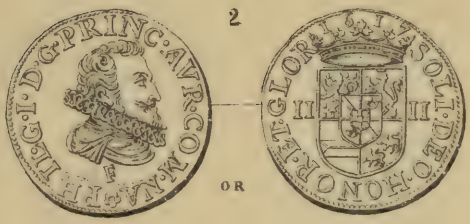

2

OR

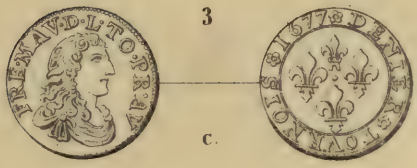

3

C.

4

C.

Laugier, del.

G. Lavalette sculp.

1

ÉT.

2

ÉT.

3

ÉT.

4

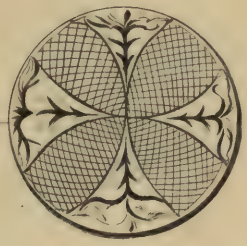

C.

5

C.

P. Lamarche, del. et sculp.

N° 1

poids : 161 gr.

N° 4

poids : 291,25 gr.

N° 2

BR.

N° 3

poids : 212,2 gr.

G. Lavalette, del.t & sculp.t

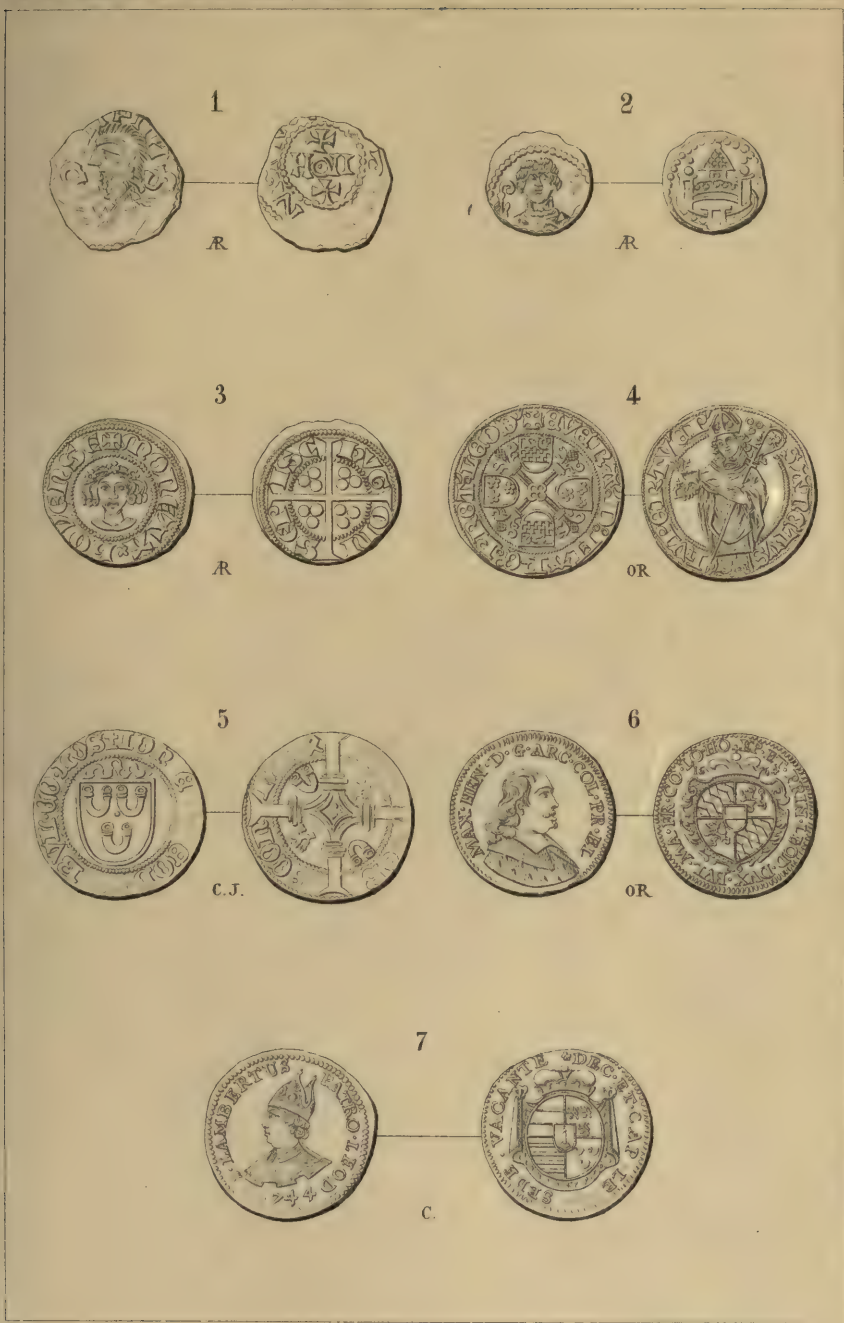

G. Lavalette, del.t & sculp.t

GUILLAUME I (SUITE)

23 Æ

24 Æ

25 Æ

26 Æ

27 Æ

THIERRY VI, SEIGNEUR DE BROICH

28 Æ

29 Æ

30 Æ

31 Æ

32 Æ

33 Æ

34 Æ

35 Æ

36 Æ

G. Lavalette del. & sculp.

6 BR.

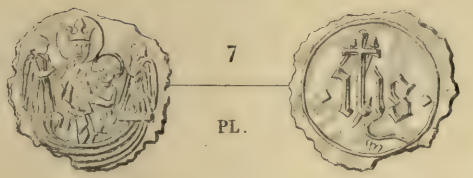

7

PL.

J. Lavalette, del.t & sculp.t

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

DOUZE VOLUMES COMPOSANT LES TROISIÈME ET QUATRIÈME SÉRIES

DE LA

REVUE NUMISMATIQUE

(1857-1868)

PAR ALEXANDRE PINCHART

CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE BELGE, ETC.

BRUXELLES, 1872

Pour recevoir la table, il suffit d'adresser un bon de poste de 5 francs à M. Ed. Vanden Broeck, trésorier de la Société royale de numismatique, rue du Commerce, 50, à Bruxelles. Il en est de même pour la table des années 1842-1856.

On peut aussi souscrire, dès à présent, à la table des années 1869-1892 (en préparation) au prix de 10 francs.

CJ
3
R4
t.52

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY